
Les coopérations interterritoriales dans le champ de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France

Auteurs et autrices :

Camille Vergnaud (Maîtresse de conférences en Géographie, Université Grenoble Alpes, laboratoire PACTE - UMR 5194)

Josselin Tallec (Maître de conférences en Aménagement de l'espace et Urbanisme, Université Bretagne de Occidentale)

Marion Maisonobe (Chargée de Recherche, CNRS – laboratoire Géographie Cité – UMR 8504)

Paul Gourdon (Ingénieur de Recherche ,CNRS LATTs – UMR 8134)

Nous adressons nos remerciements à Jean-Michel Longueval, François Rio et Bastien Bernela pour les échanges au long de cette recherche. Les analyses présentées dans ce rapport daté du 25/08/2025 n'engagent que les auteurs.

Présentation du contexte de la recherche

Le rapport présenté ici est issu de recherches effectuées entre 2022 et 2025 sur sollicitation et avec le soutien de l'Association des Villes Universitaires de France.

Commande : Comment les différentes collectivités s'emparent (ou non) des thématiques de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI), et comment créent-elles des coopérations ?

Questions de travail :

- Quels sont les types de coopérations existantes ou envisagées entre différents sites académiques au sein d'un même périmètre universitaire ou administratif ?
- Quels sont types de coopérations existantes ou envisagées entre les acteurs académiques et les collectivités situés dans le même périmètre ?
- Quels sont types de coopérations existantes ou envisagées entre collectivités concernant l'ESRI ?
 - Quelles sont les coopérations entre EPCI limitrophes ou proches concernant l'ESRI
 - Quelles sont les coopérations entre les différents niveaux de collectivités concernées sur un même site : EPCI, Pôles métropolitains, Départements, Régions.

Table des matières

Introduction : De l'intérêt des coopérations interterritoriales dans le soutien à l'ESRI : un chemin vers des politiques de réseaux ?..... 7

1- L'ESRI : un indicateur de l'évolution des politiques d'aménagement et de développement territorial..... 8

2- Les coopérations interterritoriales : un objet au long cours des politiques d'aménagement 11

2.1 - Vers un tournant relationnel de l'aménagement ou la construction progressive d'incitations à la coopération. 12

2.2- L'avènement de coopérations « réciproques » : des jeux d'alliances au défi d'une culture du projet 13

3 - Questions et méthodologie de recherche 15

Partie 1 : Mailler pour démocratiser ou concentrer pour rayonner : évolution de la géographie académique sous l'impulsion de l'Etat..... 18

1.1 - Des établissements se déployant dans un système national d'enseignement supérieur et de recherche en proie à l'instabilité. 19

1.2 - La trame de la carte universitaire hexagonale 21

1.3 - Une carte qui se densifie 22

1.4 - Vers le partenariat et le réseau : l'affirmation d'une « double » décentralisation 23

1.5 - L'affirmation de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. 25

1.6 - Les années 2000 : concentration et différenciation comme logiques de territorialisation de l'ESRI.... 27

1.6.1 - L'évolution du pilotage étatique de l'ESRI : regroupements et politiques de site..... 28

1.6.2- Intérêts et responsabilités croissantes des collectivités territoriales et des EPCI à l'égard de l'ESRI. 32

Conclusion : Permanence et renforcement des dynamiques territoriales de l'ESRI 36

Partie 2 : Vers une géoscopie des circulations et échanges interterritoriaux dans l'espace français de l'ESR 38

2.1 - Les liens interterritoriaux sous l'angle de la mobilité étudiante : France entière et terrains d'étude	38
2.2 - L'échelle intercommunale et le réseau des mobilités étudiantes en France métropolitaine	41
2.3 - Méthode des flux dominants : avoir une image simplifiée de la hiérarchie du réseau.....	43
2.4 - Les EPCI : le réseau des mobilités étudiantes selon une autre maille spatiale	45
2.5 - Les liens interterritoriaux sous l'angle des collaborations scientifiques : France entière et terrains d'étude	47
2.5.1 - Méthodologie : traitement des données du Web of Science (Wos)	47
2.5.2 - La géographie des collaborations scientifiques à l'échelle de l'Hexagone.....	50
2.5.3 - La géographie des collaborations scientifiques dans le Sillon Lorrain et dans le Pays de la Loire ..	52
Conclusion : Une nécessaire lecture relationnelle de l'ESR et de ses territoires.	57

Partie 3 : L'Université de Lorraine et Nantes Université : de nouvelles (et grandes) institutions face à une territorialisation à plusieurs vitesses. 58

3.1 - Le Sillon Lorrain et l'Université de Lorraine : une stratégie territoriale universitaire forte, animatrice de dialogues entre collectivités.....	59
3.1.1 - Le Pôle métropolitain du Sillon Lorrain : un territoire en transition économique et démographique	59
3.1.2 - Deux Métropoles universitaires au sein d'un même périmètre académique : entre concurrence et complémentarité	66
3.1.3 - Renouveler le fonctionnement académique post-fusion : point de vigilance pour les Métropoles. 68	
3.1.4 - Une structuration d'instances de dialogue pour apaiser des tensions	69
3.2 - La stratégie territoriale de l'UL : une politique forte en collaboration avec les acteurs locaux territoriaux	72
3.2.1 - L'élaboration d'une stratégie et de Schémas de Déploiement Universitaire Territorial	72
3.2.2 - Une stratégie de positionnement et un projet d'ampleur qui mobilise les ressources de l'UL.....	78
3.3 - L'UL comme moteur de rencontres voire de collaborations interterritoriales ?	80
3.3.1 - Une stratégie territoriale qui rejoint un intérêt pour l'ESRI de la part des collectivités.....	80
3.3.2 - Une stratégie territoriale qui suscite des coopérations entre partenaires dans et entre collectivités ?.....	82
3.3.3 - Une dynamique universitaire qui n'embrasse pas toutes les coopérations interterritoriales.....	83
Conclusion : le regroupement, entre rapprochement et distance.	84

3.4 - Nantes Université et ses territoires : des « ancrages » locaux et un dialogue à plusieurs vitesses entre collectivités et acteurs académiques	85
3.4.1 - <i>Un territoire contrasté, en croissance métropolitaine</i>	85
3.4.2 - <i>Un réseau urbain et académique hiérarchisé</i>	89
3.4.3 - <i>Stratégies universitaires et échec d'un projet régional.....</i>	93
3.4.4 - <i>Projet Nantais et des logiques centre-périphérie en tension</i>	98
3.4.5 - <i>Des relations fortes entre sites académiques et une collectivité sur les différents sites de Nantes Université.....</i>	102
Conclusion : Vers le dialogue interterritorial ?.....	104

Partie 4 - Propos conclusifs : Renforcement de l'investissement des collectivités, permanence des coopérations verticales et émergence de dialogues inter-territoriaux..... 106

4.1 - Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI	106
4.1.1 - <i>Un investissement renforcé des collectivités envers l'ESRI</i>	106
4.1.2 - <i>Un ancrage local au long cours paradoxalement réactivé par les politiques de regroupement académique</i>	107
4.2 - Coopérations « verticales » renforcées, coopérations « horizontales » en émergence ...	107
4.2.1 - <i>Renforcement des coopérations « verticales » entre collectivités de niveaux différents sur un même périmètre dans une dynamique d'accompagnement de l'ancrage territorial de l'ESRI.....</i>	107
4.2.2 - <i>Des coopérations interterritoriales « horizontales » en émergence entre collectivités limitrophes de même niveau.....</i>	108
4.3 - Vers l'émergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?.....	109
4.3.1 - <i>Des Régions qui « montent en compétence » une opportunité pour un rôle de médiation voire coordination ?.....</i>	109
4.3.2 - <i>Des Pôles métropolitains porteurs de nouvelles façons de faire et d'envisager le rôle de l'ESRI comme outil de développement territorial.</i>	109
4.3.3 - <i>Les acteurs et périmètres universitaires : une opportunité pour les coopérations interterritoriales ?.....</i>	110

Bibliographie..... 113

Liste des figures..... 115

Liste des Annexes.....	117
Annexe 1 : Liste des entretiens semi directifs.....	117
Annexe 2 : Support de présentation des recherches lors du colloque « L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) en questions : regards croisés des sciences sociales », 15-17 octobre 2024 - Poitiers	119
Annexe 3 : Support de présentation des recherches lors du séminaire de l'AVUF « L'enseignement supérieur dans les territoires, quelles coopérations au service de l'égalité des chances ? » 02 avril 2025 - Lille	150
Annexe 4 : Glossaire des acronymes	179

Introduction

De l'intérêt des coopérations interterritoriales dans le soutien à l'ESRI : un chemin vers des politiques de réseaux ?

Depuis désormais près de deux décennies, les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (Universités en tête) font l'objet d'une série de réformes organisationnelles pensées dans l'optique de les autonomiser et les responsabiliser, les rendre plus productives (en particulier en termes de nombre de publications) et plus visibles et attractives à l'échelle internationale. Si l'utilité sociale de ces mêmes institutions reste sensiblement la même (former une population étudiante et produire de nouvelles connaissances), les moyens d'y parvenir et leurs finalités prennent de nouvelles dimensions. « Excellence », « concentration », « fusions », « nouvelle gouvernance », « logique de site » etc., sont autant de référentiels ayant irrigué les établissements de l'ESRI par la mise en œuvre de la LRU¹, du PIA² ou de la plus récente LPR³. Non sans remous, la diffusion de ces nouvelles façons de faire va de pair avec un pilotage à distance de l'État.

Dans ce contexte, les relations entre collectivités et acteurs académiques restent centrales. Si l'accompagnement par les acteurs institutionnels locaux s'est montré relativement constant (notamment par des investissements dans l'immobilier), le déploiement « multi- situé » des Universités (par la création d'antennes par exemple) constitue une variable clé du quotidien des établissements. Ils sont ainsi amenés à densifier leurs échanges avec une diversité d'acteurs locaux au prisme d'une territorialisation des stratégies de développement où le consensus ne va pas nécessairement de soi. Il peut se heurter à des temporalités et des objectifs dissonants d'un interlocuteur à l'autre là où le couple « une institution et un territoire » reste la forme la plus couramment mobilisée. Pour autant et dans le contexte d'établissements multi-situés faisant face à de nouveaux agendas organisationnels et administratifs, des coopérations entre territoires pourraient permettre d'apporter voire d'animer une alliance des territoires colorant les établissements universitaires de fonctions de de développement au bénéfice de territoires élargis.

Plusieurs questions peuvent apparaître :

- Quels processus de territorialisation de l'ESRI pouvons-nous observer ?
- Comment se négocient ces différentes formes de territorialisation ?
- Quels dispositifs sont sollicités ou créés ?
- Autour de quels jeux d'alliances entre acteurs locaux ?
- Comment se font (voire se défont) ces liens et ces relations avec et entre les « territoires » ?

Pour appréhender l'évolution de la territorialisation de l'ESRI dans une approche socio-historique (Partie I), nous nous appuierons plus particulièrement sur deux études de cas emblématiques de la diversité des configurations observables à l'échelle de la carte universitaire hexagonale (Université de Lorraine et Nantes Université) (Partie 2 et 3). En découleront des réflexions sur les périmètres pertinents (et leurs défis en termes d'animation

¹ Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités dite Loi LRU.

² Programme d'Investissement d'Avenir, initié en 2010.

³ Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

relationnelle) pour des coopérations territoriales en termes d'ESRI (Partie 4).

Au fil de ce propos introductif, nous reviendrons dans un premier temps sur l'enjeu territorial que constitue le développement des structures d'ESRI au regard du fonctionnement des villes et des territoires, notamment par la mobilisation quelque peu abusive du processus de métropolisation. Seront exposés les grands principes et outils de la coopération interterritoriale comme perspective pour l'aménagement des villes et des territoires. Un dernier point reviendra sur les questions ayant animé ce travail de recherche mais également la méthodologie employée pour y parvenir.

1- L'ESRI : un indicateur de l'évolution des politiques d'aménagement et de développement territorial

Par essence, la production et la diffusion de connaissances, missions premières des structures d'enseignement supérieur et de recherche, est une pratique sociale fonctionnant en réseau. Si nous prenons pour exemple les activités de recherche et ses résultats, elles se font à partir de collaborations entre des scientifiques travaillant dans différents sites. La proximité géographique ne peut alors être vue comme la seule variable organisant la division du travail scientifique. En effet l'internationalisation des sciences est ancienne et croissante (Gingras, 2002). Il en est de même des publications et des programmes de recherche internationaux (incarnés, à titre d'exemple, par l'Espace européen de la Recherche) dont les volumes ne cessent de croître (Gingras, *ibid* ; 2017). Le quotidien d'un établissement semble plutôt être celui d'un dialogue avec « les autres » et cela à différentes échelles spatiales. L'enseignement supérieur est désormais (et depuis plusieurs décennies) vivement sollicité pour répondre à une diversité d'enjeux socio-économiques (ex : formation, mobilité sociale des individus, émergence de nouvelles activités innovantes qui participerait à la relance de la croissance et de la transition socio-écologique etc.). Les activités d'ESRI (acronyme actuellement utilisé par le Ministère en charge de ces politiques au titre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) se distingueraient par leurs liens avec des fonctions urbaines perçues comme discriminantes et « stratégiques ». Les politiques d'aménagement leur attribuent (par une relation un peu trop organique entre innovation, croissance et sciences) un ensemble de vertus propices à certains objectifs de développement territorial et cela à différentes échelles d'action (Shearmur, 2012 ; Storper, 2013). Nous pouvons essayer de segmenter l'ESRI en 3 dimensions (nécessairement réductrices) possédant chacune, et à grand trait, une perspective territoriale singulière :

- La production et l'approfondissement de connaissances (où la question du réseau et de la collaboration prédomine) ;
- Une diffusion des connaissances multiscalaires se réalisant à partir d'une logique de site (par l'enseignement, les collaborations scientifiques avec des acteurs privés et publics etc.) ;
- Une animation des actifs de la vie académique tels que l'immobilier, le personnel (généralement réalisée à l'échelle des établissements ou des EPST⁴ mais dans des agendas et contraintes également multiscalaires).

Les activités d'ESRI sont donc considérées comme des atouts pour le développement urbain et territorial. Leur localisation, par l'implantation d'un site académique, apparaît

⁴ EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique⁵ Et cela même si Paris et l'Île-de-France tendent à concentrer un peu plus de 25 % de la population étudiante nationale pour un peu moins de 20 % de population totale de l'hexagone

stratégique pour différents acteurs, l'Etat et les EPCI⁵ en premier lieu. Si l'on s'attarde sur la géographie des institutions académiques (au sens de la distribution dans l'espace des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), il est important de souligner que les cartes universitaires (et par extension scientifiques) sont le fruit d'une histoire construite sur la longue durée. Dans le contexte hexagonal, de très nombreuses villes composant le système urbain hébergent des institutions de formations dites du supérieur (ex : des formations de BTS). Mais la présence d'une Université de plein exercice (ou d'une antenne voire d'un IUT) n'est pas garantie.

La carte universitaire, qui s'est étoffée au fil des dernières décennies (nous le verrons), reste très sélective. Elle obéit à des contingences sociales l'écartant de la hiérarchie du système urbain⁵ et certaines Métropoles (au rayonnement européen, national ou régional) concentrent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'importance variable (en termes d'effectifs étudiants, de diversité de formation, d'activités scientifiques etc.). Par ailleurs, les institutions d'enseignement supérieur se concentrent très rarement dans une seule et même agglomération. La norme est le plus souvent celle de la « dispersion » géographique qu'ont accompagné différentes séquences d'approfondissement de la carte universitaire depuis les années 1960-1970 (tels que les plans Universités 2000 ou U3M). Au fil du temps, plusieurs villes petites et moyennes se sont ainsi dotées de quelques Universités, d'antennes universitaires ou d'IUT (à titre d'exemple). Le souci de l'équilibre territorial, de l'accessibilité géographique et de la démocratisation d'un enseignement supérieur de « proximité » ont animé cette diffusion spatiale de fonctions ou de services à la population ayant également permis un relatif désengorgement des principaux centres académiques et de leurs Universités. Comme nous le verrons, cette logique équipementière s'est réalisée à la croisée de politiques d'aménagement multi-niveaux engageant des investissements de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales et des EPCI. Les différentes séquences de la décentralisation ont ainsi amené les acteurs locaux à progressivement se saisir de ces enjeux souvent pensés dans une perspective de développement économique. Conjointement, une expertise d'accompagnement au long cours de la diversité des thèmes environnant la vie académique d'un territoire (ex : la vie étudiante à travers la question de la culture et du logement etc.) a pris forme (à des degrés variables). Nous pouvons notamment évoquer la rédaction de schémas locaux ou de conventions avec les établissements. L'organisation « multi-sites » de ces institutions est désormais une règle partagée conduisant les acteurs académiques à dialoguer avec un nombre croissant de partenaires institutionnels dans le concert technique et opérationnel des différents actes de la décentralisation.

En parallèle, les différentes réformes politiques portées par les gouvernements successifs au fil des deux dernières décennies ont consacré, dans les grandes lignes, un double effet. Dans un premier temps, celui sur des établissements incités à se regrouper à l'échelle de sites (entendre ici à l'échelle d'établissements présents au sein de même agglomérations) pour devenir des entités « autonomes » à même de gérer leurs propres budgets d'investissement et de fonctionnement. Ce mouvement organisationnel recompose la gestion quotidienne d'établissements qui sont le plus souvent multi-sites. À une autre échelle d'action mais dans des registres similaires, l'animation par l'État et ses différents ministères de l'ESRI s'est progressivement convertie à l'idée d'une nécessaire concentration territoriale de ses moyens (notamment financiers) sur un nombre limité de sites. Ce ciblage territorialisé, animé par divers appels à projets, serait alors à même de stimuler les avantages d'une « masse critique » favorable à la constitution de pôles plus visibles, producteurs d'une meilleure science et plus innovants. Les dispositifs découlant du PIA (ex : IDEX, I-SITE etc.) illustrent ces orientations.

⁵ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Elles peuvent conduire à un sentiment de délaissement des non-lauréats et cela dans un mouvement pourtant paradoxal (et réel) de déconcentration spatiale de l'activité scientifique (Grossetti et al., 2013).

Ces tendances peuvent être appréhendées comme des traductions politiques de régulation du processus de métropolisation possédant une double acception :

- Une tendance à la concentration des individus et des activités à l'échelle des « têtes de pont » des systèmes urbains. Elle serait le corollaire spatial de la mondialisation depuis les années 1980. En ce sens, les plus grandes villes sont vues comme les incubatrices d'activités qui permettraient à l'hexagone de maintenir sa « place » dans la concurrence entre les territoires. Un pas est ainsi fait vers l'idée que pour stimuler l'innovation, une discrimination « positive » en faveur des territoires métropolitains est nécessaire. La stimulation de l'innovation résonne comme le principal maître-mot et des incitations à la mise en réseau des acteurs (et donc à la construction de collaborations non exclusivement locales) a constitué la cheville ouvrière de nombreux dispositifs (ex : la politique des Pôles de compétitivité) ;
- Une accélération de la mise en réseau des villes et des territoires. Ces mêmes métropoles sont alors amenées comme les principales commutatrices de la diversité des fonctions et services garantissant, une nouvelle fois, une bonne insertion dans la mondialisation (ex : services aux entreprises). La « rareté » de certaines fonctions et d'emplois définis par l'INSEE comme métropolitains (car se concentrant à l'échelle des grandes villes) viendrait illustrer ce constat. La mobilité croissante de ménages et des actifs (notamment perçue à travers les déplacements domicile-travail) vient également reconsidérer la logique de proximité (entendre ici géographique) ayant présidé des politiques d'aménagement longtemps animées du principe d'un maillage « équilibré » des activités.

Plus que le processus de concentration spatiale, ces évolutions soulignent l'intention croissante devant être portée non plus à la seule gestion des « stocks » (de population, d'activités, de services à la population etc.) mais à la régulation des liens, des relations et donc des flux qui organisent la vie quotidienne des villes., on peut y voir l'idée d'un tournant relationnel de l'aménagement et des politiques locales (Vanier, 2015). Elles doivent désormais considérer la diversité (et les échelles) des interdépendances territoriales. Ces quelques éléments réinvestissent le riche (et ancien) débat sur le ou les bons périmètres institutionnels de l'action publique (Offner, 2020). Des grands territoires que sont les Régions en passant par la pertinence des Départements et l'échelle de proximité que symbolisent les intercommunalités, l'esprit des lois NOTRe et MAPTAM a justement porté l'ambition de parvenir à épouser (ou à ajuster) les contours de ces processus. En reconnaissant un rôle de « mise en relation » (voire d'entraînement) d'arrière-pays composés de villes petites et moyennes, les nouvelles intercommunalités que sont désormais les Métropoles sont placées au centre d'ambitions partagées avec les nouvelles Régions aux compétences élargies. La question de l'ESRI est ainsi être portée à l'agenda tant elle est invoquée comme une composante nécessaire à la compétitivité des villes et des territoires. C'est sur ces orientations que se joue l'éventuel rôle d'une action publique locale en faveur de l'ESRI mise en tension entre soutien local, animation de réseaux, logique de concurrence et incitation à la coopération (entre institutions et donc entre territoires). Sur ce dernier point (l'incitation à la coopération), les politiques d'aménagement (locales ou non) ne se retrouvent pas désarmées. Des dispositifs (plus ou moins anciens) existent. Ils peuvent être investis et modelés en faveur de la variété des champs couverts par l'ESRI. Nous proposons de les situer au fil de leurs évolutions.

2 - Les coopérations interterritoriales : un objet au long cours des politiques d'aménagement

Comme nous l'avons vu, les différents segments composant la vie quotidienne d'un territoire (ex : l'activité productive, les mobilités domicile-travail) se jouent à des échelles dépassant les périmètres institutionnels de l'action publique locale. Ces phénomènes soulignent donc tout l'intérêt de la coopération interterritoriale (ou entre les territoires) pour les aménager. Si la logique « localiste » de l'action (inscrite dans les frontières administratives des institutions élues) reste un référentiel dominant, des systèmes territoriaux se déployant à diverses échelles organisent l'espace national. Ils nous incitent à repenser les grandeurs territoriales à partir desquelles se font et se défont les processus de développement des territoires (Berroir et al., 2017). Pour les acteurs institutionnels, cette perspective peut les amener à reconsidérer des logiques de concurrence très localistes. Ils accorderaient ainsi une place plus importante aux relations et aux interdépendances s'apparentant à des formes élargies de « division sociale du travail » entre des villes et des territoires. L'idée de complémentarité territoriale pourrait ainsi émerger de ces quelques constats. Mais derrière ce terme, se jouent des représentations de ces relations pouvant se révéler asymétriques et inégales entre les différentes parties prenantes. Le problème majeur reste que ces relations, auxquelles se lient des flux et donc des circulations de différentes formes de ressources, ne s'opèrent pas dans une logique d'aménagement et de développement territorial. En effet et à l'exception des mobilités, ces données relationnelles se révèlent faiblement mobilisées dans l'appréhension des diagnostics des territoires et des politiques publiques qui en découlent (Offner, op. cit.). L'heure serait ainsi venue de penser l'aménagement et le développement territorial autour du déploiement de dispositifs de coopérations, de dialogues, d'alliances et donc de projets de territoires inscrits dans l'interterritorialité (Vanier, 2015).

Comment dès lors parvenir à animer des flux et des relations dans une logique d'aménagement et pour quelles finalités ? Comment dépasser l'idée communément admise de dépendance des « autres territoires » vis-à-vis des Métropoles au profit de coopérations interterritoriales ? Comment se distancier de logiques catégorielles d'actions (au sens de catégories de territoires) au profit de coopérations entre les territoires en faveur de l'ESRI ?

Si l'idée de politiques d'aménagement devant se concentrer sur des investissements matériels afin de susciter la croissance ou de pallier des difficultés locales tend toujours à constituer les référentiels de bon nombre d'acteurs, quelques nouvelles façons de faire s'esquissent. En accordant de l'importance à l'aménagement des flux et des relations qui existent, ce sont toute une série de termes qui peuvent être mobilisés et que nous avons déjà pour partie utilisés. On pense notamment aux notions d'interdépendance, de coopérations ou de réciprocités qui se retrouvent incarnées dans une série de dispositifs dont les plus emblématiques évoluent autour des pôles métropolitains et des contrats de réciprocités (et sur lesquels nous nous attarderons par la suite pour illustrer les outils déjà existants de coopération interterritoriale). Notre objectif n'est pas ici de légitimer ces cadres de l'action mais d'en présenter les évolutions et les écueils. Car si la métropolisation et son affirmation tendent à recomposer les façons de faire de l'aménagement, elles réinvestissent des idées parfois anciennes mais qui accordent désormais une place structurante à l'animation plus générale de ce processus (discuté et discutable) dans toute sa diversité.

Néanmoins, cette entrée par les flux et les liens, c'est-à-dire les dynamiques relationnelles des territoires, jette les bases d'une relative fin des logiques catégorielles du

développement territorial en nous invitant à reconsidérer la place des grandes villes et métropoles vis-à-vis des « autres » territoires. Et l'ESRI, peut nous aider à y parvenir.

2.1 - Vers un tournant relationnel de l'aménagement ou la construction progressive d'incitations à la coopération.

Désormais décortiqué dans ses moindres détails, effets, rouages et origines, le processus de métropolisation cristallise toujours bon nombre de passions. En rupture avec les lignes fondatrices d'un aménagement « à la française » longtemps empreint d'une quête d'équilibre et d'égalité (Estèbe, 2015), il peut être interprété comme une traduction concrète d'un « scénario de l'inacceptable » où l'essentiel de la croissance, de la richesse et des activités économiques se serait concentré à l'échelle d'un nombre (trop) réduit de territoires (DATAR, 1971). Les bien connues et souvent citées « métropoles d'équilibre » ont ainsi un temps eu pour rôle d'animer les contre-poids d'une relative hégémonie de la région l'Île-de-France sur le reste de l'hexagone. Le dynamisme contemporain de ces métropoles peut être mis au crédit des effets sur le temps long de politiques d'aménagement ayant offert des marges de manœuvre à un pouvoir périphérique fait de jeux d'alliances très circonstanciées entre des acteurs institutionnels, politiques et économiques (Grossetti, 2007 ; Grémion, 1976). Si les années 1980 ont marqué l'avènement d'une nouvelle séquence d'approfondissement de la mondialisation ayant eu pour effet de replacer les échelles spatiales de la croissance au bénéfice des grandes villes et de leurs plus vastes régions métropolitaines (Halbert, 2010), de ce constat a découlé une série de dispositifs où la relation au « fait métropolitain » s'est établie sur la base de deux registres. Celle, dans un premier temps, qui prétendait l'animer afin de susciter la croissance. Et celle, dans un second temps, qui a cherché à s'opposer à cette tendance pour ainsi dire « naturelle » à l'agglomération des individus et des activités à l'échelle de certains points nodaux du territoire. Néanmoins, à partir des années 1990 et dans un mouvement de décentralisation qui recompose les missions et marges financières de l'État en matière d'aménagement, l'incitation à la mise en œuvre de coopérations entre des territoires relativement proches sera mise à l'ordre du jour en tant que compromis construit en réponse aux tensions précédemment évoquées. Il sera ainsi question d'encourager la mutualisation d'équipements et de dispositifs afin d'atteindre une « masse critique » favorable à la réalisation d'économies d'échelles mais également à la quête de croissance partagée entre différentes agglomérations au sein d'une zone d'influence commune et partagée. Si quelques expériences embryonnaires et expérimentales s'étaient structurées vers la fin des années 1980 (ex : le réseau « Aire 198 » à l'échelle de la Région Poitou-Charentes - Royoux, 1997)⁶, c'est plus particulièrement lors du CIAT (Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire) du 05 novembre 1991, que Jacques Chérèque, alors Ministre délégué à l'aménagement et à la reconversion industrielle, affine cette idée en annonçant qu'« il s'agit de mettre au point, entre des villes candidates et un certain nombre de partenaires, des projets de coopération afin de renforcer, dans la perspective européenne la compétitivité économique des villes et, partant de cette initiative, de leur territoire d'influence ».

Aucune discrimination relative à la taille des entités urbaines n'est alors envisagée et ces logiques de mutualisation d'équipements présupposent la diffusion d'une vision

⁶ Structuré sur la base d'une association loi 1901 créé en 1989, le réseau de villes « Aire 198 » regroupant les agglomérations de Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle, est un espace de concertation et de réflexion commun à l'ensemble des villes adhérentes. Divers sujets et dossiers ont ainsi été traités par cette même institution (ex : la question du développement universitaire, du traitement des déchets, du développement économique et industriel) qui ont débouché, le cas échéant, sur la rédaction d'études de faisabilité ayant orienté les initiatives portées et financées dans les documents opérationnels de l'aménagement régional (ex : Contrat de Plan État-Région).

technicienne voire managériale des relations entre les villes pensées au prisme d'une division fonctionnelle et planifiée du travail. Tenue par des réseaux de transports interurbains, cette mutualisation affichait également l'ambition d'élargir les relations avec d'autres centres urbains afin de créer les conditions de l'internationalisation d'un développement prenant appui sur des « externalités de réseau ». Ces mêmes externalités se matérialiseraient par la construction de réseaux d'infrastructures et d'équipements communs qui distribueraient les avantages et par extension la croissance à l'ensemble des membres du réseau.

Les mises en réseau se sont alors envisagées autour de différents registres (ex : relations et coopérations entre entreprises, systèmes réticulaires de gouvernance) et se sont structurées autour d'horizons thématiques et sectoriels aussi divers que le tourisme et la culture, les technologies de l'information, l'habitat, le transport et l'urbanisme, le développement économique, etc. L'ESRI en était absent ou du moins indirectement traité par le transfert de technologie (à titre d'exemple).

Reconnu et promu par la LOADT⁷ du 4 février 1995, c'est dans cet esprit que les acteurs et les agglomérations ont porté 26 réseaux de villes qui ont tout aussi bien cherché à lier leur développement à une activité, un équipement ou à une fonction qui leur ferait défaut. Par extension, ces actions portaient alors l'ambition de court-circuiter certains effets de taille. Ces projets portent également une dimension technicienne où les initiatives structurées par les acteurs locaux vont orienter la définition des opérations identifiées dans les différents documents programmatiques de l'aménagement (par exemple, et sur cette période d'action, les volets équipementiers nationaux et territoriaux des Contrats de Plan État-Région). Cette politique s'est révélée faiblement opérante et n'a guère eu d'incidences sur la trajectoire des territoires mais s'est tout de même retrouvée réinvestie par les principes des schémas de services collectifs instaurés par la LOADDT de 1999 (nous l'évoquerons par la suite).

Malgré ce succès d'estime, ces idées connaissent un certain renouveau à partir de 2004. Il est alors illustré par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de projets de « coopérations métropolitaines ». Devant se déployer à l'échelle du niveau supérieur de l'armature urbaine nationale, on assiste à la promotion d'une mise en relation d'intercommunalités de grande taille avec plusieurs villes petites et moyennes évoluant dans l'aire d'influence de métropoles ne possédant pas encore de reconnaissance institutionnelle pleine et entière. Par ces initiatives, c'est plus particulièrement la bonne tenue des capacités d'entraînement des grandes villes à l'échelle de plus vastes systèmes territoriaux qui a été recherchée. Très rapidement, d'autres dispositifs plus emblématiques et fonctionnant sur les mêmes registres sont venus compléter ces initiatives. On pense alors plus particulièrement aux Pôles de compétitivité. Ces alliances, ayant plus ou moins débouché sur la structuration embryonnaire d'une ingénierie de projet, ont eu pour incidence de concevoir ces relations entre les territoires sur des bases relativement inégalitaires encourageant les « autres » à s'inscrire dans le sillage de leurs environnements métropolitains respectifs.

2.2- L'avènement de coopérations « réciproques » : des jeux d'alliances au défi d'une culture du projet

Les années 2010 apparaissent comme une tentative d'institutionnalisation de ces démarches élaborées au long cours. Elles passent alors par une nouvelle étape notamment incarnée par une reconnaissance de plein exercice du statut de Métropole pour des EPCI de

⁷ Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT)

plus de 500 000 habitants aux compétences élargies par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Les « coopérations métropolitaines » se retrouvent ainsi augmentées par la promulgation des « pôles métropolitains » devant permettre aux Métropoles (mais également l'ensemble des EPCI de moindre taille) de se lier à d'autres territoires évoluant dans leurs sphères d'influence, ou non, et cela sans exigence de continuité territoriale. Le cadre des relations entre une Métropole et son arrière-pays est alors relancé replaçant l'entité métropolitaine au centre de la dynamique de développement des territoires.

Si le cadre juridique de cette alliance des territoires s'organise autour de différents syndicats mixtes, la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 en assouplit les cadres afin d'en généraliser la portée à l'échelle hexagonale. La diversité des configurations est alors de rigueur (FNAU, 2017) et ne se retrouve plus déterminée par la présence exclusive d'une « Métropole » dont on chercherait à conforter le dynamisme et les positions dans le jeu d'une concurrence mondialisée. Pour autant, un nombre relativement limité d'initiatives émergent (19 pôles créés ; FNAU, *ibid*) et ces initiatives se révèlent pensées *a minima* et sur des champs d'intervention toujours très sectoriels tels que les coopérations culturelles par exemple. L'ESRI reste un objet de réflexion et d'actions relativement ténu, à l'exception du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne entre les Métropoles d'Angers, Nantes, Rennes et Brest. Nous évoquerons le compromis politique qui s'est un temps forgé autour de l'ESRI et de la réponse (infructueuse) au premier appel à projet de l>IDEX.

Il découle de ces quelques expériences une difficile mise en œuvre d'une culture du projet pourtant déjà à l'œuvre dans la conduite de différents Inter-SCOT afin, notamment, de réguler la question de l'étalement urbain (comme la région toulousaine ; Bonnin-Oliveira, 2012). Face à ces difficultés et dans le prolongement de la loi MAPTAM, un cadre volontairement hybride, souple et malléable se fait jour : celui des « contrats de réciprocité » entre des Métropoles et leurs arrière-pays. L'animation des relations « villes - campagnes » en constitue le maître-mot et reste toujours pensée dans des logiques sectorielles très affirmées (ex : des stratégies touristiques, etc.).

En privilégiant le partage de ressources voire de fonctions qui feraient défaut aux territoires engagés dans ces démarches contractuelles et donc engageant les différentes parties prenantes (ex : l'animation de coopérations entre les établissements hospitaliers de la métropole brestoise et les communes du Pays de Centre Ouest Bretagne faisant face à la problématique des déserts médicaux ; Grébot, 2017), on se retrouve face au pilotage « par le haut » de solutions techniques ne pouvant pallier des situations structurellement inégalitaires au regard des situations socio-démographiques des territoires engagés. Il en est de même d'actions d'animation de réseaux économiques qui, si elles souhaitent faire obstruction à la mise en concurrence des territoires, relèvent essentiellement d'une mise en visibilité de dispositifs (ex : la traduction alpine de la « French Tech » déployée à l'échelle du sillon alpin autour des agglomérations d'Annecy, Chambéry, Grenoble et Valence et dénommée « French Tech In The Alps »). Ces champs d'action semblent pour le moment ne concerner qu'une frange relativement limitée du développement des villes et des territoires. Les Métropoles s'affirment tout de même comme les partenaires privilégiés de la déclinaison locale de cette vision nationale de l'aménagement. Pour ainsi dire, elles deviennent les opératrices territoriales d'un aménagement « par le haut » élaboré autour du pilotage de divers instruments devant trouver une déclinaison au plus près des territoires. La distribution spatiale des Métropoles qui maillent désormais l'ensemble du territoire permet ainsi à l'État de s'assurer d'une représentativité de son action tout en déléguant aux acteurs locaux la

responsabilité de leur bonne mise en œuvre. Cette démarche est alors observable dans la promulgation des « pactes métropolitains d'innovation » qui, en 2016, ont favorisé la rédaction de « contrats de coopération métropolitaine » aux thématiques ouvertement larges. Une culture du compromis entre les territoires s'est ainsi faite jour nous donnant à voir près de 173 initiatives de coopération entre 21 métropoles et des territoires environnants (CGET, 2019). À titre d'exemple et dans le cas grenoblois, trois champs d'intervention ont été retenus autour des mobilités et de la coordination des différentes offres de transport (1), du développement économique pensé à l'aune de la promotion des circuits-courts et de l'activité touristique (2) et du déploiement d'une ingénierie métropolitaine mise au service des Parcs Naturels Régionaux dont certaines communes du territoire métropolitain sont membres (3). Si les dimensions performatives de ces collaborations et de leurs éventuels effets multiplicateurs voire d'entraînement peuvent être interrogées, c'est plus particulièrement leur capacité à apporter des réponses concrètes et collectivement négociées face à l'avènement de nouvelles formes d'inégalités ou envisagées sous l'angle de l'accès à certaines ressources qui se dessinent (ex : la question de la transition environnementale des territoires).

Que retenir de ces quelques expériences ? En s'éloignant d'un aménagement pensé sur la base d'approches très localistes, la reconnaissance du fait interterritorial dans la régulation du développement des territoires porte l'ambition d'un certain renouveau de la pensée aménagiste. L'identification et l'animation de la diversité des flux qui irriguent les territoires en serait un des objectifs majeurs. Mais les dispositifs qui ont cherché et qui cherchent (toujours) à penser l'action sur ces registres ont pour l'essentiel fait le pari d'une complémentarité en identifiant ce qui ferait défaut à chacun. Au regard des éléments précédemment exposés, on peut interroger l'institutionnalisation relativement discutable d'un rapport de dépendance voire de domination des Métropoles vis-à-vis des « autres » territoires. Pour autant quelques pistes prometteuses en relative rupture avec ces considérations s'esquissent. En effet, le déploiement d'une ingénierie mutualisée entre les territoires et porteuse de coopérations actives dans le montage de projet s'affirme dans certains contextes. Ces premiers pas pourraient ainsi faciliter l'élargissement d'une coordination des actions en matière de développement territorial qui, souvent, restent circonscrites sur des bases très sectorielles (ex : la question de l'aménagement du foncier à vocation économique). Pour autant, plusieurs points restent toujours en suspens pour amener à penser l'aménagement sur la base de réciprocity alors « négociées » où les territoires (et leurs dynamiques) se retrouveraient dans des situations d'équivalence. Celle dans un premier temps de la bonne échelle et du bon périmètre de l'action défini sur la base de l'empreinte spatiale des liens et des relations qui irriguent les territoires. Celle, une nouvelle fois, du décloisonnement sectoriel de l'action rejointe par une gouvernance de projets d'aménagement devant accorder une place croissante à la diversité des acteurs et des institutions dont les activités font (et défont) la dynamique des territoires. L'ESRI pourrait y jouer un rôle non négligeable.

3 - Questions et méthodologie de recherche

Les différentes formes de la « mise en territoire » de l'ESRI envisagées sous l'angle de la coopération entre les territoires constituent les entrées des questionnements ayant guidé ce travail de recherche. Trois points ont été plus particulièrement investis :

- L'état des lieux des relations existantes entre établissements académiques et acteurs institutionnels locaux. Au titre de cette première ligne directrice, nous nous sommes laissés

guider par la question suivante : quels domaines et quelles modalités de relations (voire de coopération) existantes entre sites académiques ? ;

- Les partenariats et les coopérations entre collectivités et EPCI dans le champ de l'ESRI. Cette seconde entrée s'est attardée sur le questionnement suivant : quelles représentations et stratégies portées par les acteurs institutionnels locaux à l'égard de l'ESRI ?

- Le monde académique contemporain et ses collaborations institutionnelles. Ce troisième et dernier point s'est plus particulièrement concentré sur l'actuelle « mise en territoire » de l'ESRI en prenant appui sur les stratégies territoriales impulsées par les établissements au regard de l'évolution de leurs relations avec les services de l'État mais également les acteurs institutionnels locaux : quelles stratégies territoriales portées par les établissements académiques ?

La méthodologie employée réunit une approche qualitative et quantitative (statistiques et cartographie) résumée dans la figure ci-dessous :

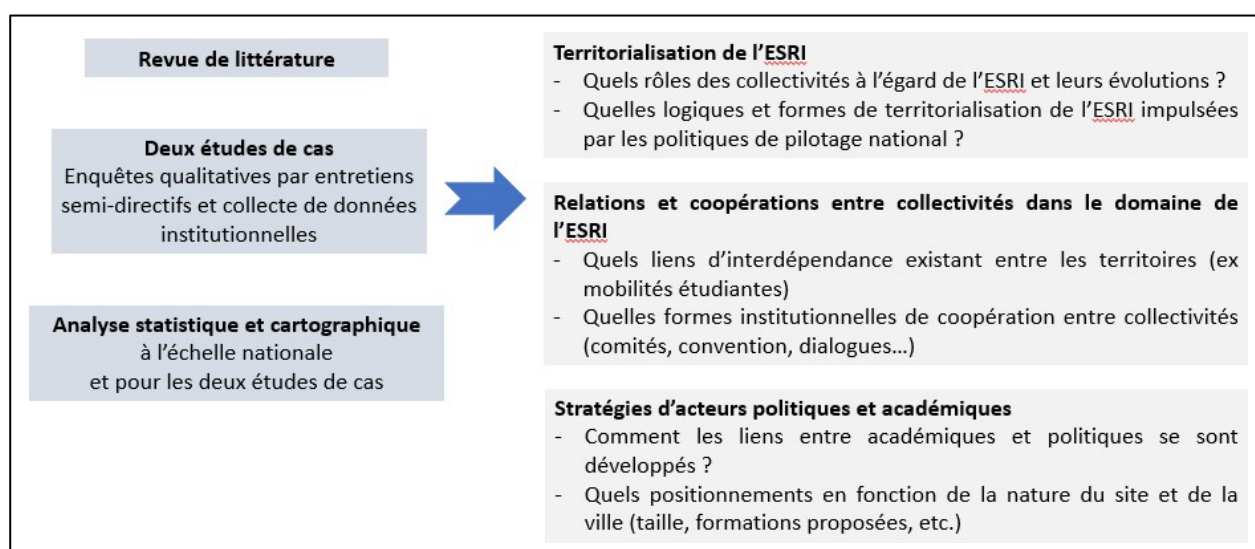


Figure 1 : Synthèse de la méthodologie employée pour la recherche

La question des coopérations interterritoriales à l'égard l'ESRI a tout d'abord été replacée dans une revue de la littérature concernant les politiques d'aménagement du territoire et les coopérations interterritoriales en général, complétée par des travaux sur l'évolution de la géographie de l'ESRI en France et sur les transformations des universités en termes de gouvernance et d'implication territoriale.

Cette approche est complétée par une enquête qualitative menée sur deux terrains d'étude par des entretiens semi-directifs (voir annexe 1) auprès d'acteurs académiques et institutionnels, et par une collecte de documentation institutionnelle. Ce volet étudie les politiques mises en place par les différentes collectivités en matière d'ESR, les relations entretenues entre collectivités à cet égard, ainsi que les relations institutionnelles entre ces collectivités et les acteurs académiques présents sur leur territoire. En miroir, ont également été investiguées les stratégies territoriales exprimées par l'équipe présidentielle de l'Université et par les dirigeants académiques des différents sites au sein du regroupement, concernant leur place au sein de la nouvelle gouvernance et du projet I-SITE, et concernant les collectivités territoriales.

Les cas d'étude ont été choisis en discussion avec les commanditaires de la recherche. Il s'agissait d'investiguer nos questions de recherche (figure 1 – encadrés gris) sur deux configurations urbaines et académiques différentes. L'une se présente comme un cas de Métropole – Nantes – dominant le réseau urbain où sont implantés les autres sites de Nantes Université (Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon). Notre hypothèse était de questionner l'effet de cette configuration « centre – périphérie » tant urbaine qu'académique sur les relations interterritoriales. L'autre cas d'étude se distingue par la présence de deux Métropoles (Nancy et Metz) dont les sites académiques appartiennent à la même structure universitaire (Université de Lorraine). Si le territoire est souvent présenté sous la perspective de rivalités historiques et de tensions entre les deux villes, les dynamiques récentes suggèrent des relations de coopération, en partie formalisées. Celles-ci étaient portées à l'échelle institutionnelle entre acteurs territoriaux dans le cadre du pôle métropolitain du Sillon lorrain, intégrant un volet « ESRI ». Elles sont également visibles dans le champ académique avec une fusion puis un regroupement d'universités afin de postuler aux appels à projets PIA. Ces discussions académiques afin de répondre aux incitations des politiques du ministère de l'ESRI ont été suivies et même suscitées par les acteurs institutionnels locaux (Barrier, 2014). Cette enquête qualitative s'est effectuée par des entretiens semi-directifs (voir annexe 1) auprès d'acteurs académiques et institutionnels, et par une collecte de documentation institutionnelle. Ce volet étudie les politiques mises en place par les différentes collectivités en matière d'ESR, les relations entretenues entre collectivités à cet égard, ainsi que les relations institutionnelles entre ces collectivités et les acteurs académiques présents sur leur territoire. En miroir, ont également été investiguées les stratégies territoriales exprimées par l'équipe présidentielle de l'Université et par les dirigeants académiques des différents sites au sein du regroupement, concernant leur place au sein de la nouvelle gouvernance et du projet I-SITE, et concernant les collectivités territoriales.

Enfin une analyse statistique et cartographique a été menée à l'échelle des deux études de cas et à l'échelle nationale. pour représenter les relations (publications, mobilités étudiantes notamment) entre sites académiques situés dans des collectivités limitrophes ou proches. L'objectif est ici de repérer et d'objectiver de possibles objets de coopération entre collectivités partageant ces enjeux.

Partie 1 : Mailler pour démocratiser ou concentrer pour rayonner : évolution de la géographie académique sous l'impulsion de l'Etat

Partons d'un constat relativement simple : la géographie de l'enseignement supérieur, au sens de la distribution spatiale des établissements et de leurs activités, est le fruit d'une construction réalisée sur la longue durée. Cette perspective historique, oscillant entre une permanence et une transformation de sites existants, mais également l'émergence de nouveaux (notamment au rythme de séquences très circonstanciées dans le temps - nous le verrons), peut expliquer la nature des relations entretenues entre les structures d'enseignement supérieur et les acteurs institutionnels locaux. Derrière ces relations, ce sont différentes formes d'actions qui apparaissent et cela de manière ponctuelle ou plus programmatique (notamment sur le rythme des mandats politiques qui diffèrent de la temporalité plus longue de l'enseignement supérieur). Elles peuvent dès lors illustrer la diversité des politiques territoriales (c'est-à-dire des actions et des dispositifs d'allocations de ressources produites par des autorités locales et établies sur un périmètre géographique et institutionnel précis comme les intercommunalités). Ces interventions (directes ou indirectes car articulés à des politiques de plus grande dimension telles que les Contrats de Plan État-Région ou la Politique européenne de cohésion) peuvent être analysées autour de deux principales entrées :

- Des soutiens en moyens matériels (au sens d'équipements ou d'immobiliers) ;
- Un accompagnement immatériel (tel que le financement de ressources humaines, des financements via des appels à projets, etc.).

Si nous adoptons ces deux configurations, leurs conduites impliquent nécessairement des dialogues entre les établissements, leurs tutelles (ex : Ministère de l'ESRI) et les acteurs institutionnels locaux (Région en tête au titre du statut de chef de file de l'ESRI à l'échelle régionale à l'instar des actions plus générales - et génériques - de développement économique). Des « feuilles de route » ou autres contractualisations pluriannuelles sont alors co-construites, négociées, rédigées et validées dans un cadre où, à l'exception des Régions comme nous l'avons présenté, les autres collectivités ou EPCI ne possèdent pas de compétence pleine et entière en matière d'enseignement supérieur. Les domaines de l'action économique, de l'habitat, de l'action culturelle et sociale (à titre d'exemple) peuvent néanmoins être articulées à l'ESRI et sont autant de briques des relations désormais entretenues entre un établissement d'enseignement supérieur et lieux d'implantation dans un territoire⁸.

Dans ce contexte, l'action locale en matière d'ESRI se montre partagée et de plus en plus diversifiée (notamment en faveur de ses finalités économiques au titre du transfert de technologie). Elle prend également de plus en plus d'ampleur au rythme des avancées institutionnelles et des finalités de l'action les environnant (nous les présenterons au fil de cette première partie).

À partir de ces quelques points, notre parti pris est le suivant : les formes et la nature des coopérations entre acteurs académiques et institutionnels (ou politiques) reposent sur une conjugaison et un croisement d'intérêts dont le socle s'appuie sur des arrangements établis sur

⁸ Voir à ce titre le numéro thématique des Annales de la recherche urbaine paru en 2014 (Les Annales de la recherche urbaine, N°109, 2014. Territoires et universités), disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.persee.fr/issue/aru_0180-930x_2014_num_109_1

la durée. Une approche socio-historique nous semble ainsi nécessaire pour saisir les processus par lesquels se nouent des intérêts et se construisent des dispositifs croisant des finalités peut-être distinctes mais progressivement convergentes au rythme d'une action qui se révélera nécessairement multi-niveaux en faveur de l'ESRI.

Cette approche socio-historique est utile pour situer dans le temps la définition et l'application de ces actions ou initiatives débouchant, par exemple sur des conventions pluriannuelles entre un EPCI et un établissement, et un soutien au développement des actions portées par les institutions académiques. Mais elles ont également une autre facette. En effet, elles jouent, avant tout, sur des logiques annexes aux missions premières des activités d'ESRI (ex : la question du développement économique). Cette approche sur la longue durée nous permet également de privilégier l'hypothèse d'une certaine « dépendance au sentier » des dispositifs et des modalités de la coopération multi-niveaux observée sur le terrain. La notion de dépendance au sentier (ou *path dependency*) est issue de l'économie. Elle mobilise une compréhension relativement simple de certains phénomènes sociaux : l'importance des origines dans le développement des politiques publiques territoriales (nous concernant). En l'occurrence, des choix effectués et suivis sur la durée vont être à l'origine de mécanismes (notamment de coordination entre des acteurs) qui rendent une décision prise à un moment donné de plus en plus contraignante à mesure qu'elle se déploie dans le temps.

Les coopérations « verticales » entre acteurs institutionnels de différents niveaux agissant sur un même site constituent les routines généralement observées (du fait d'un cadre de planification notamment porté au titre des périodes de programmation des CPER s'attardant sur des logiques de site). Les « bifurcations » (par exemple le portage d'actions pensées sous l'angle de l'interterritorialité) dépassant la seule logique de site, résultent quant à elles d'un investissement de dispositifs existants visant à appuyer ou à pallier les effets partagés sur chacun des sites de certaines réformes institutionnelles. Néanmoins, elles se révèlent embryonnaires (et donc peu nombreuses - nous le verrons) et associées à des dispositifs pensés à partir de la mise en réseau des acteurs (ex : la politique des Pôles de compétitivité). Les contextes de leurs émergences et de leurs promotions par des acteurs et des institutions les encadrant est donc au centre de l'analyse.

Nous verrons donc que la logique de site mobilisée au fil des dernières décennies reste un référentiel territorial et d'action⁹ et cela malgré un contexte où la coopération entre acteurs académiques est promue par les réformes contemporaines de l'ESRI. On peut notamment penser aux fusions d'établissements et donc à la création des PRES et des COMUE, aux politiques d'excellence à travers la mise en oeuvre des IDEX ou des I-SITE, et plus globalement à la généralisation d'un fonctionnement reposant sur l'appel à projets. La coopération interterritoriale (entre acteurs politiques locaux) peut être en capacité d'apporter des réponses à ces « enjeux » (ou effets) partagés par les différents sites composant un même établissement.

1.1 - Des établissements se déployant dans un système national d'enseignement supérieur et de recherche en proie à l'instabilité.

Comme nous l'avons rapidement énoncé, la distribution et les politiques « multi-niveaux » (du local au national voire au supra-national par le rôle désormais très important joué par les politiques européennes) qui animent les établissements d'enseignement supérieur

⁹ La notion de référentiel peut être entendue comme le résultat d'une mise en forme de conceptions et de diagnostics communs par des acteurs publics au sein d'un secteur donné (voir à ce titre Jobert B. et Muller P. (1987), *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, PUF, Paris).

concourent à l'idée d'un fonctionnement en « système ». On peut très rapidement définir cette idée comme un ensemble d'interactions et d'interdépendances entre les acteurs et les institutions de l'ESRI. Elle peut alors être mobilisée pour évoquer des relations croisées d'acteurs et d'actions où l'intensité des liens, des pouvoirs associés et des investissements (notamment financiers) viennent se cristalliser à une échelle locale ou d'un site dans le cas de l'ESRI. Une politique locale peut ainsi émerger et elle est nécessairement le résultat (direct ou indirect) de ces relations. L'utilisation de ce terme vient donc appuyer l'idée d'une construction collective et multi-niveaux d'actions inscrites dans un système de liens. Les moyens, les objectifs et finalités (partagés ou non) vont définir la nature de ces mêmes liens.

Cette première échelle d'analyse (celle d'un éventuel système national) peut se complexifier si on regarde de « près » les trajectoires (de création ou d'évolution) des quelques 120 établissements publics et 70 sites composant ce même système. Certains auteurs évoquent une « impossible » reconstitution de l'ensemble de ces trajectoires (Rollet, 2009). Faisons dès lors le pari, dans cette première partie, d'esquisser à grands traits son évolution en mettant plus particulièrement l'accent sur la place des acteurs institutionnels locaux dans l'accompagnement des mouvements pris par cette géographie.

La figure d'un pilotage très centralisé (voire dirigiste ou souverainiste - Cooke, 2004) des activités d'enseignement supérieur (et de recherche) reste la forme la plus communément mobilisée pour rendre compte du mode d'organisation et de pilotage de l'ESRI par l'État et son Ministère en charge de l'ESRI. L'État dicterait les budgets, les moyens techniques, les programmes de travail et les évaluations. Malgré une succession de récentes réformes institutionnelles, notamment la loi LRU et les différents actes de la décentralisation, le quotidien des établissements ne peut se concevoir comme pleinement décentralisé. La grande majorité des moyens, des feuilles de route, des frais de fonctionnement ou des investissements opérés ne sont pas le fruit de décisions « locales » ou de sites. L'autonomie des Universités peut être définie comme « tronquée ». Nous y reviendrons.

Cette configuration institutionnelle très générale occulte des situations locales apprivoisant ce centralisme au gré des différentes séquences d'approfondissement (au sens de la création de nouveaux sites) et de la montée en puissance du pouvoir local depuis la décentralisation des années 1980. La décentralisation a ainsi rebattu les cartes des rôles et fonctions joués par les instances politiques locales (collectivités et EPCI) dans la diversité des formes d'accompagnement de l'appareil de formation et de l'enseignement supérieur. Une position subalterne vis-à-vis du l'État (et de ses instances) reste tout de même de rigueur.

Dans cette première partie, nous nous attarderons donc sur la formation au long cours de la carte universitaire à partir d'une analyse séquentielle. L'avènement de la décentralisation (et de ses différents actes) vont voir se muer la figure d'un État dirigiste dans l'allocation des ressources au profit de partenariats de sites (ou situés). Les acteurs institutionnels vont alors mobiliser les outils (instruments) des politiques d'aménagement et de développement territorial (tels que les CPER). Les coopérations entre les acteurs se réalisent alors sur une logique « verticale » et organisées, pour partie, à partir de la figure que constitue la Région (et selon le principe constitutionnel de non subordination des collectivités entre elles).

Progressivement, nous verrons que la figure de l'État animateur¹⁰ (tant d'un point de vue législatif que dans les actions conduites) va dresser les contours de nouvelles figures de

¹⁰ Cette notion est empruntée aux travaux de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe (1994) sur la politique de la ville où le service de l'État conditionne leur accompagnement financier à une logique de projet porté par les collectivités territoriales et les EPCI. Le principe de planification, verticalement administré, est ainsi remis en question au fil de l'approfondissement de la décentralisation.

coopérations. Les acteurs institutionnels locaux font preuve d'imagination dans l'appropriation et la transformation d'espaces politiques de dialogue et de dispositifs dédiés à l'ESRI en partenariat avec les établissements académiques. Les Universités (au sens large du terme) deviennent, chemin faisant, des « acteurs territoriaux » à part entière venant contribuer à des « agendas locaux ».

1.2 - La trame de la carte universitaire hexagonale

En reprenant la chronologie développée par D. Filâtre et M. Grossetti (2003), la géographie actuelle de l'enseignement supérieur est le fruit d'une construction en cinq étapes. Elle a commencé en 1808 pour s'achever, dans sa configuration spatiale actuelle, par la conduite du plan Université 2000 au début des années 1990. Il est important de garder en mémoire que cette géographie évolue très lentement. Des séquences successives de création de nouveaux établissements (notamment d'antennes et plus rarement de nouvelles Universités de plein exercice), espacées de plusieurs dizaines d'années, ont ainsi contribué à la formation de l'actuelle carte universitaire. Centralisme et interventionnisme local en ont alors rythmé la construction. Avant la Révolution française et sans rentrer dans les configurations des premières Universités médiévales dont les missions se concentraient sur la formation des notables locaux aux affaires juridiques (Verger, 1989), les structures d'enseignement que l'on pouvait éventuellement qualifier de « supérieur » sur cette période se concentraient dans leur très grande majorité à Paris. Elles étaient tournées vers la formation de grands corps techniques (ex : École des Ponts-et-Chaussées) venant épauler de grands « chantiers ».

Suite à la réforme révolutionnaire de 1808, une faculté par académie est créée. En 1854, seize Universités de plein exercice voient le jour. Ces sites ne respectent aucunement la hiérarchie urbaine de l'époque et les enseignements dispensés sont pour la plupart tournés vers la préparation au baccalauréat. Des Écoles d'ingénieurs complètent le tableau et forment des contremaîtres et techniciens employés dans des industries en plein essor (ex : École des Mines de St-Étienne, École d'Electricité de Nantes). Entre 1808 et 1870, c'est à partir de ces mêmes centres académiques (tous n'étant pas doté d'Universités, comme Nantes par exemple) que la carte universitaire nationale s'étoffe. En 1870, le gouvernement central lance une vaste politique de développement des sciences appliquées devant contribuer au sursaut technique de la France dans les remous géopolitique de l'époque. En annonçant qu'un nombre réduit de sites seront choisis, l'État anime (déjà) une mise en concurrence des institutions universitaires entre elles. Il sollicite les acteurs locaux pour financer ces mêmes structures (notamment en matière d'investissement immobilier). La croyance dans les vertus de la concentration et du ciblage territorial des investissements publics (sans que cette croyance ne soit un référentiel explicite d'actions) est déjà présente. Au final, toutes les Universités se sont retrouvées pourvues d'une faculté de sciences à l'échelle des centres académiques précédemment choisis (Rennes plutôt que Nantes par exemple).

Les formes prises par les arrangements locaux lors de cette période charnière vont peser de tous leurs poids dans l'évolution de la carte universitaire et définir un grand nombre de thèmes d'enseignements. Il en est de même des effectifs d'enseignants venant sceller une certaine irréversibilité de la « taille » des sites. Dans ces liens et relations avec les acteurs politiques locaux, les Communes (et dans une moindre mesure les Départements par des aides et subventions) étaient les principaux partenaires de l'État dans la gestion des affaires politiques dont celles des Universités et des Facultés présentes (Verger, *ibid*). Ces arrangements prennent forme autour des enseignements développés et dans l'accompagnement technique et financier de ces structures (ex : financement de chaires, de

locaux etc.). Le développement de l'enseignement des sciences pour l'ingénieur (génie chimique, génie électrique etc.) dans certaines agglomérations est souvent issu de ces mêmes arrangements. Cette carte, organisée autour de seize pôles, perdurera jusqu'à l'après-guerre.

L'après Seconde guerre mondiale a vu s'élargir ou se conforter dans certains sites les enseignements dispensés. Les politiques d'aménagement du territoire ont dès lors eu un rôle d'accompagnement de ces mutations en confortant certains pôles ou en facilitant la création de nouveaux (ex : Nice-Sophia Antipolis et son « antenne » de l'École des Mines créée en 1973, l'Université de Bretagne Occidentale à Brest en 1971, installation de l'ÉNAC - École Nationale de l'Aviation Civile - créée à Paris en 1949 et transférée à Toulouse en 1968, etc.)

La carte académique évolue donc sur cette période mais une constante perdure : la création ou le renforcement de pôles fait intervenir des jeux subtils articulant des initiatives individuelles plus ou moins liées à des intérêts politiques et industriels aux ressorts locaux et nationaux. L'analyse des trajectoires de ces sites devient de plus en plus difficile à saisir. Cette période est également concomitante de l'arrivée massive de nouveaux étudiants qui nécessitent la création de nouveaux cursus et structures (notamment à finalité professionnelle comme les IUT).

1.3 - Une carte qui se densifie

Au fil des deux premières décennies qui suivent l'Après-guerre, les centres académiques (c'est-à-dire les municipalités à partir desquelles les services déconcentrés de l'État font « atterrir » les dispositifs étatiques d'enseignement - dont la formation dite du supérieur), et surtout la région parisienne, concentraient l'essentiel des moyens. Un déséquilibre « Paris / Province » (bien connu des géographes et des aménageurs) organisait cet espace géographique de l'ESRI. La politique des métropoles d'équilibre conduite à partir de 1963 par les services de l'État va chercher à réduire ce même déséquilibre en dotant certaines de ces villes au rayonnement régional de services et fonctions leur faisant défaut ou qui méritaient d'être confortées afin d'asseoir un rôle de « Pôle régional ». Les activités d'enseignement supérieur et de recherche vont être directement concernées. En parallèle, la réforme de la carte administrative des académies assure la création de nouvelles universités sur la base d'embryons locaux plus anciens (ex: Pau en 1968, Tours en 1969, Mulhouse en 1975). La création des IUT en 1966 dote également plusieurs villes moyennes de structures d'enseignement. Le nombre des villes universitaires double entre 1945 et 1970 où se conjuguent des centres académiques et des pôles secondaires voire « satellites » et où, à l'échelle de ces derniers, quelques activités de recherche prennent forme. En amont, la création (ou le retour) de l'Université de Nantes en 1961 s'inscrit dans ce contexte. Il en est de même, mais dans une moindre mesure de l'ancienne Université de Metz en 1970. L'esprit de la politique des métropoles d'équilibre associant des agglomérations géographiquement « proches » (tel que le couple Nantes / Saint-Nazaire ou Metz / Nancy) est animé d'une volonté de faire coopérer les territoires entre eux. L'objectif est de gagner en visibilité mais également de réaliser des économies d'échelles par la mutualisation d'investissements stratégiques (ex : infrastructures routières, projets aéroportuaires etc.). Cette coopération est certes pilotée « par le haut » mais est légitimée par l'existence d'interdépendances et de relations (notamment socio-économiques ou de mobilités) qui organisent la vie quotidienne de ces territoires. Si l'aménagement matériel des territoires était privilégié, des espaces de dialogue ont émergé et ont perduré au fil du temps. Les Pôles métropolitains que nous retrouvons aujourd'hui en sont les héritiers.

Cette politique illustre une quête d'équilibre que l'on peut voir sélective concernant

l'ESRI. Mais elle témoigne d'une volonté d'égaliser par le maillage l'offre de formation dans un contexte de croissance démographique et de l'arrivée d'une importante classe d'âge issue du *baby-boom* de l'Après-guerre susceptible de réaliser des études. Même s'il est antérieur à la démocratisation de l'ESRI promue au tournant des années 1980, ce jeu ne saurait être exclusivement dicté par l'État. Il est le fruit d'allers-retours avec des acteurs locaux au rythme d'incessants exercices rhétoriques et politiques venant légitimer la création ou le déploiement des établissements (Lamy, 2011). Le « pouvoir périphérique » caractéristique du 19ème (Grémion, 1976) est ainsi réactivé. Mais il est désormais coloré de nouveaux « mots d'ordre » ou d'une « doctrine » mobilisée par l'État et ses Ministères au nom d'une certaine « égalité des places ».

La décentralisation politique et administrative des années 1980 va venir formaliser ces mouvements (notamment par la mise en œuvre à partir de 1984 des Contrats de Plan État-Région constituant un premier cadre contemporain de coopérations entre territoires). Une « régionalisation » de cet effort va également être privilégiée. Il s'agit d'une réponse technique à des remous socio-économiques (notamment face à la crise économique et donc le ralentissement de la croissance des années 1970) concourant à l'idée d'un traitement au plus près des situations et des difficultés locales naturellement diverses.

Une certaine différenciation de l'action est mise en place. Le développement et le soutien aux établissements d'enseignement supérieur reposaient ainsi sur une approche double :

- Conforter une situation favorable où l'ESRI participe à l'affirmation de pôles économiques ;
- Accompagner, par la formation et le transfert de technologie, de nouveaux chemins de développement pour le territoire.

La seule mission de « formation » ne saurait s'éloigner d'une utilité inscrite dans les trajectoires socio-économiques de ces territoires. Nous pouvons l'observer dans de nombreux sites ou centres secondaires de villes petites et moyennes auparavant dépourvues d'une offre de formation, qui se retrouvera « construite » en lien avec une demande sociale locale. Nos terrains d'études se sont inscrits (et le restent pour partie et non sans remous) dans ce schéma (ex : formations dispensées au Centre universitaire départemental de La Roche-sur-Yon et de l'antenne de l'IUT de l'Université de Nantes en 1989, ENSTIB d'Épinal créée en 1985).

Ces mouvements, centrés sur la distribution spatiale de l'offre de formation, ne peuvent également se penser sans une autre activité : celle de la production de connaissances et donc de la recherche scientifique. Il s'agit de l'autre activité de nombreux personnels des établissements supérieurs et elle suit un mouvement similaire de déconcentration géographique. L'autonomisation progressive des politiques et thématiques par les établissements dans le cadre de la loi Savary de 1984 va accompagner ce processus.

1.4 - Vers le partenariat et le réseau : l'affirmation d'une « double » décentralisation

Les collectivités territoriales et les EPCI sont dans l'incapacité juridique de conduire leurs propres politiques d'enseignement supérieur. Elles accompagnent plus qu'elles ne définissent les objectifs et agendas des formations. Ces dernières, municipalités en tête tout au long de la Troisième République, ont pourtant longtemps financé des chaires et des infrastructures d'enseignement auxquelles était rattachée une activité scientifique le plus souvent réalisée au bénéfice du développement économique local (Grossetti et Losego, 2003). Les exemples sont multiples (comme à Grenoble, Nancy, Toulouse etc.) et s'appuient sur des

chaires d'enseignement auxquelles étaient associées le financement d'équipements et de bâtiments. Elles se sont par la suite retrouvées incorporées sous le giron étatique lorsque les collectivités concernées ne possédaient plus les moyens techniques et financiers de soutenir ces activités (Grossetti, 1995). Ce modèle a perduré pendant de nombreuses décennies jusqu'à l'avènement d'importantes réformes dans le courant de l'Après-guerre, période à partir de laquelle la mise en œuvre de « grands programmes » (notamment scientifique) va être instituée. L'action des collectivités, dans les années 1970, s'est alors reportée sur des opérations immobilières et foncières notamment autour de l'aménagement de zones d'activités à vocation technique et technologique comme nous l'avons présenté dans les précédents paragraphes.

L'acte I de la décentralisation (1982) réaffirmé par l'acte II du 13 août 2004 ont introduit les collectivités territoriales (Région en tête) comme des acteurs à même de jouer un rôle dans la coordination de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 1982, la loi sur la recherche confie aux Conseils régionaux nouvellement créés à la suite des « Régions programme » une compétence en matière de recherche. Elle leur permet de financer, via la signature de conventions avec des institutions scientifiques (Universités, Unités de recherche, Stations etc.) l'accompagnement des « pôles scientifiques régionaux ». La Région est ainsi plus généralement associée à la territorialisation d'orientations nationales via notamment les CPER. Un portage et un financement partagé se met en place.

Néanmoins et au titre de la mise en place sur cette même période des CRRDT (Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique), un portage régionalisé de l'enseignement supérieur et de la recherche se dessine. À la croisée de l'accompagnement d'orientations émanant d'en « haut », des démarches « par le bas » sont portées par les acteurs membres de ces Comités (notamment les EPCI) sans que cette action soit résolument inscrite comme une compétence pleine et entière. La coloration matérielle (notamment par l'immobilier et l'aménagement foncier) et économique est ainsi le plus souvent privilégiée. Le transfert de technologie résonne comme la maître-mot de ces actions où les CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et du Transfert de Technologie) et d'autres formes de plateformes technologiques viennent pour partie les illustrer.

Les années 1980 vont également être le théâtre d'un bouleversement mis en forme par les politiques de déconcentration universitaire qui vont susciter la création d'antennes dans plusieurs villes moyennes. Une nouvelle phase dans la montée des effectifs étudiants au tournant des années 1990 pousse alors l'État à investir dans un plan, le plan Université 2000 et Université du Troisième Millénaire (U3M). Les acteurs locaux vont le financer pour moitié. Les exemples sont multiples (ex : Agen, Albi, Bayonne, Colmar, Quimper, etc.) et de nombreuses formations vont alors chercher à s'adapter à l'environnement économique de leurs sites (Fîlatre, 2003). Pour l'essentiel, les effectifs étudiants des « pôles secondaires », qui peuvent être de grandes villes, sont originaires des milieux environnants. S'y développent dans un premier temps des formations très généralistes de premier cycle qui visent à désengorger les effectifs des principaux pôles. Nous assistons donc à un processus de déconcentration des structures universitaires, faisant ainsi passer de 40 à près de 100 les villes désormais pourvues en structures d'enseignement supérieur. Comme nous l'avons précédemment présenté, la distribution géographique de ces sites ne se calque pas sur la hiérarchie du système urbain national. Des agglomérations comme Poitiers, Caen ou Amiens, à titre d'exemple, forment un nombre d'étudiants supérieur à plusieurs grandes villes du territoire national (ex : Toulon). L'histoire compte donc.

Dans le prolongement de ces initiatives (voire en parallèle), les Régions (au sens de collectivité territoriale) se retrouvent, dès les années 1995 et dans le prolongement du Plan Université 2000¹¹ de 1990 ou Université du Troisième millénaire, étroitement associés aux investissements étatiques portés sur cette décennie. Elles ont été initiées en réponse à un double défi : le réajustement et le maillage géographique de l'offre de formation face à la croissance démographique. Il s'agit d'une composante que l'on peut percevoir comme « territoriale ».

1.5 - L'affirmation de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

La croissance du nombre d'antennes, d'IUT et, faits extrêmement rares, la création de nouvelles Universités concrétise ces ambitions (ex : Université de technologie de Troyes en 1994 et de Belfort en 1999, les Universités du Havre en 1984, de La Rochelle en 1993, de Dunkerque en 1991, l'Université d'Artois à Arras en 1992, de Nîmes en 2002 et de plein exercice depuis 2007, de Bretagne Sud Lorient en 1995 sur la base de l'IUT implanté en 1975).

Ces projets ont également été conduits avec l'idée que les formations dispensées à l'échelle de ces sites permettraient de dynamiser l'économie locale. L'enseignement supérieur devient, progressivement, un nouvel outil « apprivoisé » d'aménagement et de développement des territoires.

L'évolution de la distribution des effectifs étudiants entre la fin des années 1970 et 2018 illustre un processus de déconcentration s'opérant au profit des sites secondaires (les agglomérations dotées d'une université après la Seconde guerre mondiale à quelques exceptions près, par exemple Nantes, Nice, Reims) qui pèsent désormais pour près du quart des effectifs étudiants nationaux (Figure 2).

	1978		1998		2018	
Paris / IDF	34,3 %		27,3 %		25,4 %	
Centres académiques	53,8 %		51 %		52,1 %	
Autres agglomérations	11,9 %		23,9 %		22,5 %	
Total	831 057	100 %	1 510 564	100 %	1 607 701	100 %

Figure 2 : Les effectifs étudiants en France métropolitaine (1978-2018)

Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - 2021

Bien entendu, ces mouvements sont liés aux configurations démographiques régionales et locales des sites considérés. Toujours est-il que, notamment pour les effectifs étudiants et dans une moindre mesure pour les écoles d'ingénieur (Figure 3), l'effritement du poids de Paris et de l'Île-de-France est observable.

¹¹ Voir à ce titre un rapport du Sénat sur l'aménagement du territoire publié en 2003 et disponible à l'adresse suivant : <https://www.senat.fr/rap/r02-241/r02-24156.html>

	1998		2008		2018	
Paris / IDF	22,5 %		22,1 %		26,7 %	
Centres académiques	53,1 %		48,8 %		47,8 %	
Autres agglomérations	24,4 %		29,1 %		25,5 %	
Total	77 054	100 %	117 752	100 %	158 621	100 %

Figure 3 : Les effectifs d'élèves-ingénieurs en France métropolitaine (1998-2018)

Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – 2021

Retenons que l'État impulse une logique de partenariat et de coopération croissante avec les collectivités territoriales et les EPCI au titre des différentes périodes de programmation des CPER. Les acteurs locaux sont amenés à cofinancer ces actions devenant des parties prenantes des politiques étatiques.

Dans cette lignée, des premiers schémas régionaux plaçant l'enseignement supérieur comme une activité de « services collectifs » sont rédigés en phase avec l'esprit de la LOADT de 1995 (dite « Loi Pasqua ») et de la LOADDT (dite « Loi Voynet ») de 1999. Derrière ces schémas, il est difficile de saisir ou d'y lire de véritables « stratégies ». Il s'agit, tout au plus, de porter des réflexions sur des enjeux de bonne distribution spatiale et de réajustement de l'offre de formation. Néanmoins, ces documents vont progressivement préparer l'idée d'une nécessaire « régionalisation » (ou territorialisation régionale) de ces efforts. Le « bon périmètre » d'intervention deviendra, progressivement, l'échelle régionale (un espace certes politique mais qui renoue avec son rôle ou sa fonction de programmation et cela au même titre que dans les anciennes façons de faire et de penser l'aménagement). Une certaine concordance des temps se dessine ainsi par le couplage des périodes de programmation de politiques et de dispositifs d'aménagement multi-niveaux. Les CPER y contribuent mais la politique de cohésion européenne également. Ces deux instruments de l'aménagement vont constituer les entrées les plus discriminantes pour obtenir des financements, et donc forger le cadre du « dialogue » et de la coopération. Des investissements très matériels sont privilégiés (ex : construction ou rénovation de bâtiments accueillant des formations, montage de plateforme de transferts de technologie, etc.). De ces quelques éléments, on peut voir que les collectivités privilégient des dialogues ayant trait à leurs propres intérêts et en lien avec des dispositifs contemporains « connexes » à l'enseignement supérieur et à la recherche (tel que le transfert de technologie).

Cette matrice sera consacrée par l'application de la Stratégie de Lisbonne promue par l'Union européenne (et ses politiques) au tournant des années 2000 dans le cadre de sa politique de cohésion. Rappelons que cette même Stratégie de Lisbonne, reprise en 2010 autour du vocale Europe 2020, visait à faire « de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »¹²

Un « tournant » en faveur d'une économie dite de la connaissance se dessine. Il appelle un rôle accru de la production de nouvelles connaissances par les institutions d'enseignement

¹² Commission européenne (2004), Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, Rapport Kok, Bruxelles.

supérieur et de recherche au bénéfice, plus particulièrement, du développement économique. Tout en restant en toute logique inférieur aux dépenses (fonctionnement et investissement) réalisées annuellement par l'Etat, l'effort des collectivités (notamment financier) et l'expertise (en ingénierie de projet) augmente¹³. Cette croissance, effective depuis une trentaine d'années, est notamment le fruit d'une attention accrue portée au transfert de technologie, et donc des relations entre les sciences et l'industrie. Le soutien au déploiement d'industries ou d'activités économiques innovantes et perçues comme vectrices de croissance et de développement explique une grande partie de ces fléchages.

Les Régions, au titre de leur statut de chef de file du développement économique depuis l'Acte II de la décentralisation, sont ainsi encouragées à élaborer des Stratégies Régionales d'Innovation (SRI) où vont être priorisés certains investissements jugés stratégiques. L'animation et le soutien matériel de secteurs ou de filières (par le financement d'équipements et de l'immobilier associé notamment mais également par des appels à projets) vient ainsi abonder des politiques impulsées par l'État qui oriente le fléchage de l'action publique locale en matière de Recherche et Développement (R&D) (comme celle des Pôles de compétitivité par exemple). Plus que la seule formation, la production de connaissances réalisée par les institutions académiques (et plus particulièrement pour le plus vaste domaine des sciences appliquées) devient un « instrument » pouvant bénéficier au développement des villes et des territoires.

Pour les acteurs locaux, le cadre du CPER constitue toujours le mode d'intervention privilégié. Il va de concert avec des conventions ou contrats bilatéraux signés avec les institutions de leurs agglomérations. Nous avons bien entendu pu noter ce double point sur les terrains investis. Ces modes de collaboration entre acteurs politiques et académiques a ainsi longtemps constitué la configuration choisie.

Les relations apparues au tournant des années 1980 adoptent une diversité de configurations et d'entrées thématiques privilégiées à partir des enseignements et des recherches développés par les institutions académiques. Mais nous pouvons retenir que l'action des collectivités peut être définie comme complémentaire de l'effort réalisé par l'État dans une configuration politique où le modèle dirigiste devient progressivement celui du partenariat et de la mise en réseau.

1.6 - Les années 2000 : concentration et différenciation comme logiques de territorialisation de l'ESRI

Le début du XXI^e siècle marque un tournant dans les principes guidant les politiques publiques de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI). Les institutions et activités universitaires sont de plus en plus considérées comme des moteurs de croissance, permettant de négocier le processus de métropolisation auquel serait lié des enjeux d'aménagement centrés sur la compétitivité et l'attractivité des territoires. Suivant l'idée d'un nécessaire tournant et donc soutien à l'économie de la connaissance (Ravinet, 2009 ; Ingallina, 2012), les objectifs d'innovation et de transfert de technologies se diffusent et se renforcent à l'échelle mondiale. Ils sont promus à travers des politiques européennes (telles que la stratégie de Lisbonne, puis Horizon 2020). Parallèlement, l'internationalisation de l'enseignement supérieur et la médiatisation de classements (comme celui de Shanghai) conduisent les acteurs

¹³ Notons tout de même qu'en moyenne et sur les dernières décennies, le montant global des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement soutenues par les acteurs locaux tourne aux alentours de 3% des montants globaux annuellement engagés.

politiques à vouloir accroître la visibilité des Universités françaises, symboles de la garantie de « bonnes places » dans la compétition que se livreraient les économies nationales entre elles. On observe alors une évolution des principes d'organisation territoriale du système de l'ESRI : sont encouragées puis imposées des réformes pour regrouper différents établissements dans une même unité de gouvernance (concentration par fusion et regroupement d'EPSCP¹⁴), tandis que les partenariats avec les acteurs territoriaux publics et privés sont soutenus par des dispositifs de transfert technologique et une implication plus forte des collectivités.

1.6.1 - L'évolution du pilotage étatique de l'ESRI : regroupements et politiques de site

À partir du milieu des années 2000, une reconfiguration du paysage académique (universitaire mais pas seulement) est menée par l'Etat. L'objectif général est de renforcer entre cinq et dix pôles académiques de grande taille sur le territoire national. Cette concentration administrative (regroupement) et financière (cibler les financements sur quelques pôles) a pour objectif de créer un effet de seuil (nombre de chercheurs, financements) qui renforcerait la productivité scientifique (nombre de publications) et la visibilité mondiale (statistiques dans les classements internationaux).

Il s'agit alors de penser les activités académiques non plus à l'échelle d'un établissement (par exemple une Université) mais à l'échelle d'un « site » regroupant une diversité d'établissements (Universités, Écoles d'ingénieur, autres EPSCP tels que les Écoles Normales Supérieures). L'extrait ci-dessous du site internet du Ministère (2018) explicite les objectifs de la politique de site : visibilité internationale et transferts économiques :

« La politique nationale de structuration territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) a pour objectif de doter la France de pôles visibles à l'international : les sites. Chaque site fédère localement les acteurs de l'ESRI sur des axes stratégiques cohérents avec le cadrage national (stratégie nationale de la recherche) et européen (notamment le programme cadre de recherche développement - PCRD, dont l'édition pour les années 2014 à 2020 est désignée par « Horizon 2020 »), et favorise ainsi le transfert en faveur du développement économique. Il s'agit de simplifier le paysage national de l'enseignement supérieur et de rationaliser les organisations locales des acteurs de l'ESRI. La politique de site favorise les rapprochements entre universités, écoles et organismes de recherche, tout en respectant l'identité propre de chacun. »

Pour atteindre ces objectifs, trois principaux leviers sont utilisés par l'État, transformant les principes de gestion des Universités françaises, que ce soit concernant leur gouvernance, leur financement ou leur évaluation (Vergnaud, 2023).

Une première réforme consiste à contraindre les Universités à fusionner ou à se regrouper avec d'autres Universités et institutions académiques : « c'est la réunion, sur un territoire donné, des établissements universitaires, des écoles et des organismes de recherche qui doit devenir le nouvel espace institutionnel pertinent et constituer les Universités de demain » (Musselin, 2017, p. 9). Le but est d'atteindre une masse critique (d'étudiants, de personnels etc.) censée permettre aux sites d'être plus visibles à l'international, de développer des relations entre établissements sur un même territoire à l'échelle locale et régionale, de réaliser des économies d'échelle (notamment d'un point de vue de ressources humaines et de

¹⁴ EPSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

formations) et de « gagner » en productivité scientifique. Pour cela, deux lois¹⁵ ont créé la possibilité puis l'obligation pour les Universités de fusionner ou se regrouper dans une métastructure, avec un nouveau nom en commun, et une nouvelle instance de gouvernance.

Actuellement trois principales formes coexistent : la fusion d'Universités, les communautés d'universités et établissements (COMUE) et les établissements publics expérimentaux (EPE¹⁶) dont une partie peuvent demander ensuite le statut de Grand Établissement (comme par exemple l'Université de Lorraine).

Ces incitations légales se sont appuyées sur un deuxième levier : les modalités de financement des Universités. L'objectif est de concentrer les financements vers les établissements considérés comme les plus performants (Gozlan, 2016 ; Soler, 2021). Les Universités (ou regroupements) sont mises en concurrence, puis sélectionnées via des appels à projets. Cette compétition par réponse à appels à projets existe depuis les années 1960, mais elle s'est renforcée dans les années 2000 (Aust, 2014). Elle s'est étendue et concerne désormais le financement des équipes de recherche, mais aussi le fonctionnement des établissements, pour la formation ou la rénovation des locaux. Deux grands programmes de financement public mettent en œuvre cette logique : le programme « Opération Campus¹⁷ » lancé en 2008 qui a ciblé dix établissements à son lancement, et les « Programmes d'Investissements d'Avenir » (PIA) lancés en 2010 et financés par le Grand Emprunt. Organisés en vagues (PIA 1, 2, 3 et 4 de 2021 à 2025), ces financements sont octroyés principalement sur appels à projets à destination de regroupements d'Universités, et ciblent un nombre limité de lauréats dans différents domaines¹⁸ (recherche, formation, transfert de technologie). Par exemple, en 2022, ce sont 9 IDEX (Initiative d'Excellence) et 8 I-SITE (initiative sciences, innovation, territoires, économie qui sont dénombrés pour l'ensemble du pays¹⁹. Face aux multiples restructurations de gouvernance, il peut être compliqué de déterminer le nombre d'établissements potentiellement récipiendaires. Cependant, concernant les Universités (Universités fusionnées ou non, EPE, GE), Julien Gossa dans une analyse de la répartition des Subventions pour Charges de Service Public (SCSP) dénombre par exemple 62 établissements en janvier 2024²⁰. Par ailleurs, la Ministre de l'ESRI, Sylvie Retailleau, mentionne 140

¹⁵ Loi de programme pour la recherche de 2006, puis la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de 2013. Ajoutons l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur pour les établissements publics expérimentaux (EPE).

¹⁶ À titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche.

¹⁷ Pour plus d'informations, voir notamment le rapport de la Cour des Comptes de 2018 concernant l'Opération Campus lancée en 2008 disponible ici : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/11-dix-ans-apres-lancement-operation-Campus-premier-bilan- demi-teinte-Tome-1.pdf>

¹⁸ Financement par exemple d'instituts de recherche technologique (IRT), instituts hospitalo-universitaires (IHU), sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), écoles universitaires de recherche (EUR), Laboratoire d'Excellence (Labex), Initiative d'Excellence (Idex), initiative sciences, innovation, territoires, économie (I-SITE).

¹⁹ IDEX et I-SITE : appels à projet financés par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) dans le cadre de l'initiative d'excellence. Les fonds octroyés à une IDEX sont de l'ordre de 500 à 900 millions d'euros et entre 200 et 500 millions d'euros par I-SITE. Cependant, seuls les intérêts (2,5 %) sur ce capital sont utilisables, et l'ensemble doit être ventilé sur dix ans. Au final, les fonds utilisables immédiatement sont bien plus restreints et sont envisagés pour des effets de levier (obtenir d'autres fonds publics ou privés à partir d'un subside de départ). Un projet financé à 500 millions représente en réalité 12,5 millions sur dix ans. Pour plus de détails, voir notamment Soler, 2021 et l'annexe au projet de loi de finance 2016 (disponible à l'adresse suivante : https://www.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2016/pap/pdf/jaunes/jaune2016_investissements_avenir.pdf)

²⁰ Analyses disponibles à l'adresse suivante : <https://blog.educpros.fr/julien-gossa/2023/12/18/subvention-pour-charge-de-service-public-quel-indicateur-pour-quelle-repartition/>

établissements (76 universités, 62 écoles ou instituts et 2 centres universitaires) qui seront concernés par les COMP (Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance) déployés par vague à partir de 2023²¹.

Cette concentration de moyens publics matériels et symboliques sur un nombre limité d'établissements, pour une durée limitée (dix ans) distingue et renforce une partie restreinte du système universitaire (Aust et al., 2018 ; Musselin, 2017).

« Les appels phares que sont les Idex, les Labex, les Equipex (équipements d'excellence), les IHU (instituts hospitalo-universitaires), les IRT (instituts de recherche technologiques) ou les sociétés d'accélération des transferts de technologie (SATT) ne peuvent être déposées par un établissement (ou un laboratoire de recherche) seul, mais doivent servir l'émergence de pôles à la gouvernance renforcée. Le Grand Emprunt n'est ainsi pas uniquement un instrument de mise en compétition pour l'excellence, c'est également un instrument de recomposition verticale et horizontale de l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Recomposition verticale puisqu'il s'agit d'identifier quelques champions qui se détacheront de l'ensemble et doivent devenir des points de repère à l'international ; recomposition horizontale puisqu'il s'agit de favoriser des regroupements entre des institutions aux statuts et aux missions différentes sur un territoire donné. » (Musselin, 2017, p. 193)

Le fonctionnement par appels se poursuit dans le cadre du plan d'investissement France 2030²², par Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), plus larges que des Appels A Projets (AAP), à destination des établissements académiques. Ce sont ainsi entre 25 et 30 Pôles Universitaires d'Innovation²³ (PUI) qui sont prévus, plus de 100 dispositifs de formation financés par l'AMI CMA²⁴ (Compétences et Métiers d'Avenir), et une quarantaine de programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR)²⁵. Si la teneur de la concentration des financements est à mesurer à l'aune des ressources allouées à chaque appel²⁶, une tendance à soutenir des établissements déjà lauréats de précédents appels se dessine (effet Matthieu).

Cette concentration repose sur une mise en compétition des établissements qui elle-même a été rendue possible par un troisième levier : le transfert de responsabilité. Selon les principes du nouveau management public²⁷, ce sont les établissements qui – ayant une

²¹ Entretien disponible à l'adresse suivante : <https://www.aefinfo.fr/depeche/689018-comp-sylvie-retailleau-devoile-les-34-premiers-etablissements-le->

²² Description disponible à l'adresse suivante : <https://www.info.gouv.fr/organisation/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi/strategies-d-acceleration-pour-l-innovation>

²³ Annonce des lauréats des PUI disponible à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/poles-universitaires-d-innovation-24-projets-laureats-et-5-projets-complementaires-finances-pour-une-91733>

²⁴ Voir par exemple : <https://www.info.gouv.fr/actualite/france-2030-annonce-des-14-derniers-laureats-competences-et-metiers-d-avenir-sante-agriculture-et>

²⁵ Liste publiée en janvier 2024 disponible à l'adresse suivante : <https://www.cnrs.fr/fr/nos-defis/programmes-nationaux-de-recherche> et [ici https://anr.fr/en/france-2030/programmes-et-equipements-prioritaires-de-recherche/](https://anr.fr/en/france-2030/programmes-et-equipements-prioritaires-de-recherche/)

²⁶ Par exemple, les LABEX (laboratoires d'excellence) lancés en 2011 dans le cadre du PIA ont été capitalisés d'environ 1 milliard d'euros, mais à répartir entre à 171 LABEX pendant plus de dix ans. Voir notamment : <https://www.aefinfo.fr/depeche/702450-labex-inquiets-pour-leur-avenir-apres-2024-les-projets-hors-idex-isite-restant-dans-l-attente-d-un-hypothetique-aap>

²⁷ Le nouveau management public introduit à partir des années 1970 des méthodes et concepts issus du privé (et

autonomie de gestion croissante – sont rendus responsables de leurs succès ou de leurs échecs dans la concurrence, et donc de l’obtention ou non de financements. Cette autonomie gestionnaire²⁸, associée à des procédures d’évaluation et de reddition de comptes (*accountability*)²⁹ établit la responsabilité des établissements et légitime la concentration des financements. Elle se formalise notamment par la contractualisation des relations entre le Ministère et les établissements regroupés (« Universités »).

Existant depuis les années 1990, le contrat se renforce comme dispositif central de pilotage de la politique d'enseignement supérieur, ayant comme objectif de favoriser un dialogue stratégique entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur³⁰. Récemment ont été mis en place les Contrats d’Objectifs, de Moyens et de Compétences³¹ renforçant cette vision, comme l’explique la présentation des COMP par la ministre Sylvie Retailleau en mars 2023 ³²:

« Un contrat d’objectifs, de moyens et de performance, c’est un contrat entre l’État et un établissement, qui permet, sous contrôle de performance, d’apporter un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques partagées par le ministère et l’établissement lui-même.

L’objectif est de renforcer l’autonomie et la responsabilisation des universités. Après la mise en place du dialogue stratégique de gestion, ils marquent une nouvelle étape de la relation contractuelle entre l’État et les universités, en resserrant les liens entre les objectifs contractuels, les moyens alloués, la stratégie et la performance des établissements. Ces nouveaux contrats vont permettre un pilotage renforcé des politiques publiques et des priorités que je porte pour le ministère. Ils formaliseront une vision stratégique d’ensemble et fixeront, selon une perspective pluriannuelle, les cibles attendues. Dans ce cadre contractuel consolidé, les projets présentés par les établissements, pourront être soutenus par le ministère, mais aussi par les moyens de France 2030, conformément aux objectifs ambitieux de notre plan en matière de formation, de recherche et d’innovation. »

En avril 2025, une modification importante de ces COMP a été annoncée par le ministre de l’ESRI, donnant une place bien plus importante aux enjeux territoriaux dans leur pilotage. Les COMP ne porteraient non plus sur 0,8% mais sur 100% de la subvention pour charge de service public (SCSP). De plus, ils associent les recteurs de région académique et les

donc de la logique de marché) dans la régulation des services publics. La responsabilisation des acteurs, couplée à une plus grande autonomie, est une composante centrale de ces façons de faire et des instruments qui les animent (ex : contractualisation, partenariats public-privé etc.).

²⁸ Stipulée par des réformes législatives (notamment la loi sur les libertés et responsabilités des universités – LRU, 2007 ; et loi de programmation de la recherche – LPR, 2020).

²⁹ Le terme d’*accountability* correspond à l’idée plus générale de responsabilisation des exercices comptables et budgétaires réalisés par les institutions publiques.

³⁰ La présentation de la politique contractuelle de site iest disponible à l’adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-politique-contractuelle-de-site-45969>

³¹ Entretien de la Ministre Sylvie Retailleau réalisé en 2024 disponible à l’adresse suivante : <https://education.newstank.fr/article/view/314667/think-2024-performance-esr-pas-gros-mot-sylvie-retailleau.html>

³² Entretien disponible à l’adresse suivante : <https://www.aefinfo.fr/depeche/689018-comp-sylvie-retailleau-devoile-les-34-premiers-etablissements-le->

recteurs délégués à l'ESRI, et potentiellement les collectivités locales, dans leur élaboration. Cette annonce s'inscrit dans la ligne actuelle de territorialisation de l'ESRI, et de la montée en compétences et en pouvoirs des collectivités à ce sujet (voir sous-partie suivante).

Parallèlement, les réformes visant à développer l'autonomie gestionnaire et budgétaire des établissements se poursuit depuis, entre autres la loi LRU de 2007 et la LPR de 2020³³. Un financement est par exemple dédié en 2021 à « accompagner la mise en œuvre d'une politique de développement pérenne des ressources propres, adossée à la stratégie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR). L'aide de l'État est concentrée sur les ressources humaines, un des principaux objectifs étant de permettre le recrutement de personnels disposant de compétences rares dans l'ESRI et de les conserver, leur financement devant être à terme assuré par des ressources nouvelles liées au développement de l'activité concernée³⁴ » (programme ASDESR « Accompagner l'excellence de nos écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation »).

Cette diversification des statuts et règlements associés (en particulier règles de recrutement étudiant et chercheur) se renforce à différentes échelles, que ce soit celle de l'établissement (avec les Grands Établissements), des formations (création des Ecoles Universitaires de Recherche³⁵), ou de la recherche (par exemple par le déploiement de chaires créées lors de la LPR). Ainsi, le constat de Christine Musselin établit en 2017 se maintient : « ces politiques marquent résolument un abandon d'un modèle d'organisation identique ou a minima équivalent sur l'ensemble du territoire, tout en imposant le regroupement territorial comme modèle d'organisation » (Musselin, 2017, p. 204).

1.6.2 - Intérêts et responsabilités croissantes des collectivités territoriales et des EPCI à l'égard de l'ESRI

Ces dynamiques d'autonomisation gestionnaire et budgétaire, dans un contexte de concurrence pour les ressources publiques et d'incitation à l'auto-financement (« ressources propres »), ainsi que la mise en avant de spécificités d'établissements pour se distinguer et se rendre visible, incitent les Universités à nouer ou à renforcer des partenariats locaux. Elles se construisent de plus en plus en acteurs dotés de compétences organisationnelles et décisionnelles, élaborant des stratégies territoriales (Dang Vu 2011, Vergnaud 2018). Ces dynamiques côté académique sont encouragées par les politiques publiques récentes visant à la fois à davantage associer les acteurs locaux à la gouvernance universitaire et à renforcer les compétences des collectivités en matière d'ESRI.

La politique de site (voir supra) s'est étoffée d'une vision territoriale de l'ESRI pour renforcer les dialogues et la cohérence entre sites académiques d'une part et acteurs publics territoriaux d'autre part. En passant d'un contrat d'établissement (établi par la loi LRU de 2007) à un contrat de site (loi ESR de 2013), il s'agit d'encourager un dialogue entre les différents établissements académiques d'un même site pour structurer une relation entre le regroupement (Université, COMUE, EPE, GE) et l'État (Ministère ESRI). L'objectif est d'améliorer la cohérence entre sites ou composantes académiques à l'échelle d'un site

³³ Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

³⁴ Description du dispositif disponible à l'adresse suivante : <https://www.info.gouv.fr/actualite/france-2030-annonce-des-laureats-de-l-appel-a-projets-du-programme-d-acceleration-des-strategies-de>, consulté le 13/08/2025.

³⁵ Les EUR définissent elles-mêmes les modalités de recrutement de leurs étudiants tant en master qu'en doctorat, voir : [Convention du 14 février 2017 entre l'Etat et l'Agence nationale de la recherche relative au Programme d'investissements d'avenir \(action « Ecoles universitaires de recherche »\) - Légifrance](#) »,

(régional ou infra-régional), dont les limites peuvent varier selon le contexte et le type de regroupement effectué (COMUE ou fusion). De plus, un « volet territorial » au contrat pluriannuel de site est ajouté lors de la LPR de 2020³⁶. Ce volet associe le CROUS et la ou les Régions accueillant le site concerné. Les organismes de recherche partenaires du site universitaire et les autres collectivités territoriales concernées peuvent être associés à ce volet territorial du contrat. Le volet territorial du contrat de site est censé prendre en compte les orientations fixées par les schémas régionaux et les orientations fixées par les schémas de développement universitaire ou les schémas d'enseignement supérieur et de recherche définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), les Pôles métropolitains (des structures associatives regroupant autour d'un projet de développement partagé divers EPCI) et les Départements.

En effet, les collectivités – en premier lieu les Régions en leur qualité de chef de file de l'ESRI à l'échelle régionale – s'emparent davantage des thématiques ESRI, à la faveur de réformes territoriales et d'un intérêt renouvelé pour la formation et la recherche dans le développement territorial. Rappelons que le principe constitutionnel de non subordination des collectivités territoriales et des EPCI entre elles permet d'asseoir autour de la table l'ensemble des parties prenantes publiques. Les Régions officient donc dans un rôle d'animation et de mise en cohérence des différentes actions locales. Comme nous l'avons vu, le rôle des Régions à l'égard de l'ESRI, formalisé au fil des années 1980-1990, s'est accentué depuis les années 2000, dans une optique de transfert d'innovation et de développement local. Le rapport « Universités et Territoires » de la Cour des Comptes³⁷ (2023) précise que les Régions sont les principales contributrices : elles représentent 67% de ces financements, Communes et Intercommunalités 25% en moyenne et les Départements 8%³⁸.

Ainsi, l'enseignement supérieur et la recherche constitue l'un des six axes prioritaires des Contrats de Plan État-Région de 2015-2020, et reste central pour la 7^e génération des CPER³⁹. Dans la lignée des lois de décentralisations, dont la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la compétence du développement économique est dévolue aux Régions (autour du statut de chef de file à l'échelle régionale), qui deviennent notamment co-financeurs des pôles de compétitivité (à titre d'exemple). Le transfert de la responsabilité des pôles de compétitivité aux Régions a été effectif en 2019, celles-ci devenant l'interlocuteur principal des pôles. L'État reste néanmoins garant de la délivrance et de la qualité du label « pôles de compétitivité ». Les Régions se renforcent donc en termes d'ESRI, à l'articulation entre Union européenne, État, acteurs institutionnels locaux, acteurs académiques et entreprises.

La loi MAPTAM puis la loi NOTRe ont également renforcé le rôle des Régions à l'égard de l'ESRI en termes de prospective, via l'outil des schémas régionaux ESRI. Ces schémas formalisent les stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) afin de mieux coordonner territorialement les actions et s'articuler avec les stratégies de développement économique et d'aménagement du territoire (SRDEII⁴⁰ et

³⁶ Présentation des contrats d'établissement et contrats de site disponible à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/meilleure-organisation-de-la-recherche-contrats-d-etablissement-et-contrats-de-site-46336>

³⁷ Rapport disponible à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/universites-et-territoires>

³⁸ Ces données sont accessibles p. 69 du rapport.

³⁹ Voir par exemple la présentation disponible à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cohesion-territoriale/les-contrats-de-plan-etat-regions-cper>

⁴⁰ SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRADDET⁴¹ en tête). Ainsi, dans son dernier Schéma régional ESRI 2021-2027⁴², la Région Pays de la Loire revendique son rôle de « chef de file de l'enseignement supérieur et de la recherche », et « propose la création d'une gouvernance des territoires académiques, sous l'égide de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) [qui] réunira les acteurs publics en charge de l'ESRI : l'État, les trois Métropoles, les Départements et les collectivités locales intéressées » (p.14).

Le rapport de la Cour des Comptes souligne néanmoins que - de manière générale à l'échelle nationale - les initiatives et velléités des Régions s'effectuent de manière unilatérale. Un manque de concertation ou de construction commune avec les collectivités locales ou les établissements universitaires est relevé (pp. 71-72).

Si les Régions sont des acteurs centraux en termes de compétences légales à l'égard du développement économique (en particulier via l'innovation et le transfert de technologie) et en termes de financement, les intercommunalités montrent elles aussi un intérêt renouvelé envers l'ESRI. Un nombre croissant de métropoles se dotent d'un Schéma Métropolitain de l'ESRI, comme Amiens Métropole⁴³ Rennes Métropole⁴⁴, Metz Métropole, Métropole du Grand Nancy, Angers-Loire Métropole⁴⁵, Métropole Européenne de Lille⁴⁶, le Grand Lyon⁴⁷ parmi d'autres.

On note également une dynamique renouvelée et marquée des intercommunalités de villes petites et moyennes à soutenir des activités d'enseignement supérieur sur leur territoire. Si cette dynamique avait pris corps dans le soutien à la création d'antennes (notamment) au fil des programmes Universités 2000 ou U3M, elle se reflète désormais dans l'élaboration de Schémas locaux de l'ESR et un soutien financier soutenu. La présence et la pérennisation de la population étudiante sont considérées comme des moteurs de développement économique et des freins à une décroissance ou un vieillissement démographique. D'ailleurs, une étude mentionnée par le rapport de la Cour des Comptes (p. 66) estime que l'effort financier des villes petites et moyennes (ici, celles impliquées dans le programme de revitalisation « Action cœur de ville ») est supérieur à celui des Métropoles : 98 € par habitant contre 41 € par habitant (dans les Métropoles). L'ouverture ou le déploiement de formations s'articulent également avec des projets d'aménagement du territoire, comme l'exemple de Saint-Nazaire décrit dans le rapport le montre : « La communauté d'agglomération de la région de Saint -Nazaire, qui compte 3 300 étudiants pour 127 000 habitants, offre un exemple comparable. Afin de redynamiser son centre- ville, elle a élaboré un schéma de l'ESRI 2018-2023 comprenant comme objectifs l'ouverture d'une classe préparatoire de l'École des beaux- arts de Nantes, et la relocalisation de l'ensemble des formations universitaires installées à l'extérieur du

⁴¹ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

⁴² Document disponible à l'adresse suivante https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-03/desr-2021-strategie-esri_0.pdf

⁴³ SMERSI d'Amiens disponible à l'adresse suivante : <https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Enseignement-superieur/SMESRI>

⁴⁴ Le Schéma adopté par la Métropole de Rennes est disponible à l'adresse suivante : <https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/inline-files/Schema%20de%20developpement%20universitaire%20metropolitain.pdf>

⁴⁵ SMERSI Angers Loire Métropole disponible à l'adresse suivante : <https://www.angers-developpement.com/wp->

⁴⁶ SMERSI de la MEL disponible à l'adresse suivante : <https://www.lillemetropole.fr/soutien-aux-etablissements-denseignement-superieur>

⁴⁷ Schéma de Développement Universitaire du Grand Lyon disponible à l'adresse suivante : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/education/20230106_schema-developpement-universitaire-2030.pdf

centre-ville. Le projet, d'un montant global de 14,5M€, a été inscrit au CPER » (p. 75). Cependant, cet intérêt notable pour l'enseignement supérieur s'adresse à toute formation, publique ou privée, universitaire ou non. Ainsi, dans certains territoires, les Universités ne sont pas les principales récipiendaires ou partenaires associés aux projets de développement de l'enseignement supérieur, au profit d'établissements privés⁴⁸.

Les deux dernières décennies présentent donc une convergence : l'ESRI se renforce comme enjeu et comme responsabilité pour les collectivités locales, tandis que les établissements universitaires sont incités à penser des stratégies territoriales (notamment de site), portées par des compétences organisationnelles et décisionnelles nouvelles dans le contexte d'une autonomie budgétaire et gestionnaire accrue. Cependant cette opportunité de partenariat entre un établissement et une collectivité, en premier lieu la Région, reste à consolider voire à construire dans certains cas, comme le souligne le rapport de la Cour des Comptes de 2023, déclarant qu' « au-delà de ces compétences de principe, les liens entre les régions et les universités semblent néanmoins perfectibles » (pp. 71-73). Une construction commune, par exemple en termes d'organisation territoriale de l'offre de formation en lien avec le bassin économique, reste à structurer, au-delà de la simple demande d'un cofinancement. Si les collectivités voient leurs responsabilités se renforcer et s'emparent des enjeux de l'ESRI pour leur développement territorial, les relations bilatérales entre un établissement et une collectivité sont très variables d'un territoire à l'autre.

Face à la diversité des configurations locales, l'un des enjeux actuels pour favoriser les coopérations interterritoriales dans le champ de l'ESRI réside dans l'identification et l'activation de leviers communs. Ces leviers ne sont pas nécessairement nouveaux : ils existent déjà, souvent dispersés ou sous-investis, dans les pratiques des collectivités, des établissements et des acteurs socio-économiques. Leur mise en réseau et leur convergence constituent une condition majeure de l'opérationnalisation des coopérations inter-EPCI ou interrégionales.

Parmi ces leviers, les données territorialisées et relationnelles (mobilité étudiante, coopérations scientifiques, offres de formation) constituent un socle sur lequel ces partages peuvent se dessiner. Leur valorisation conjointe permet non seulement d'identifier les interdépendances mais aussi de dépasser une lecture strictement localiste des enjeux. De plus, la construction de diagnostics croisés ou d'observatoires communs favorise un langage commun entre acteurs académiques et territoriaux.

Un deuxième levier repose sur les schémas stratégiques existants : SRDEII, SRESRI, schémas métropolitains ou conventions ESR locales (SLESRI etc.). Leur articulation pourrait nourrir une vision plus intégrée de l'animation de l'ESRI à l'échelle de bassins fonctionnels (notamment de bassin de la vie étudiante et scientifique).

Un troisième levier renvoie à l'ingénierie de projet « mutualisée » (entre acteurs politiques et pensée notamment à l'échelle d'un pôle métropolitain). La coopération peut notamment s'enclencher à partir du montage de réponses à appels à projets (France 2030, CPER, FEDER).

Enfin et par la suite, des structures de médiation territoriale comme les pôles métropolitains, les conférences universitaires « territoriales » (la CUT⁴⁹ dans le cas de l'Université de Lorraine ou le CRESRI⁵⁰ dans le cas de la Région Pays de la Loire) peuvent être activées comme lieux de « pilotage commun ». Ces espaces hybrides sont essentiels pour coordonner des « agendas » et impulser l'idée d'une équité de traitement entre territoires centraux et périphériques.

Ces leviers communs peuvent offrir les fondations d'une gouvernance partagée de l'ESRI à l'échelle interterritoriale. Leur activation suppose cependant une volonté politique, une stabilité institutionnelle et une capacité à inscrire ces démarches dans la durée.

Les configurations locales sont très variées, que ce soit en termes de tailles, stratégies,

⁴⁸ p. 73 du rapport de la Cour des comptes de 2023.

⁴⁹ CUT : Conférence Universitaire Territoriale

⁵⁰ CRESRI : Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

historique des jeux d'acteurs côté académiques ou collectivités, dans des contextes territoriaux eux-mêmes très divers. Surtout, la coordination entre les différentes initiatives portées par différentes collectivités et intercommunalités reste une pierre d'achoppement soulignée par le rapport de la Cour des Comptes de 2023 :

« De la même façon, la perspective de confier aux Régions l'animation d'une instance regroupant l'ensemble des collectivités relevant de son territoire, à fin d'harmonisation et de rationalisation, ne fait pas l'unanimité. Cette instance fait toutefois défaut : les collectivités d'un même territoire interviennent souvent en ordre dispersé au sujet de l'ESR, sans avoir d'informations ou simplement connaissance des collaborations menées par d'autres, géographiquement très proches, parfois pour des actions communes. Si le principe constitutionnel de libre administration les autorise à agir de manière individuelle sur les sujets qu'elles considèrent comme essentiel dans leur périmètre, il serait toutefois utile d'avoir une vision plus large et améliorer ainsi l'organisation des politiques publiques à l'échelle locale. » (p. 73).

Ce sont donc à la fois les coopérations entre intercommunalités proches, et entre collectivités de différents niveaux (Région, Département, EPCI) qui sont à renforcer, mais aussi la coordination des initiatives menées. Celles-ci existent, se développent et sont encouragées par les réformes universitaires et territoriales récentes. Le fonctionnement de projets d'ESRI portés en co-financement, dans le cadre de configurations locales favorables (par exemple un réseau structuré par des figures politiques très investies, un historique de partenariats localement ancrés) est répandu. Se pose néanmoins la question de la coordination et de l'organisation de ces initiatives : quel périmètre serait le plus pertinent ? Quels acteurs (universitaire, institutionnel) ou modalités de formalisation pour encourager des coopérations inter-territoriale et/ou coordonner l'ancrage territorial des activités d'ESRI ? Un principe de différenciation (au sens d'un sur-mesure prenant en considération les spécificités locales - ex : thématiques d'enseignement, taille des sites etc.) se doit donc d'être éventuellement discuté dans les instances de « pilotage » de cette territorialisation.

Conclusion : Permanence et renforcement des dynamiques territoriales de l'ESRI

La cartographie actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche résulte d'une construction historique marquée par des séquences d'expansion, de recentrage et de réaménagement spatial. Si des inflexions notables apparaissent à certains moments (fusions d'établissements, création de nouveaux sites, déploiement des politiques d'excellence), la trame géographique de base (celle des grands centres académiques issus de la Troisième République et renforcés dans les années 1960-1990) se montre stable. L'État, loin d'abandonner son rôle dans la régulation de cette carte, continue à orienter les investissements selon des axes stratégiques, souvent concentrés sur des sites historiquement consolidés.

Dans ce cadre, on observe un renforcement de plusieurs dimensions :

- Renforcement des sites dominants : les grandes agglomérations universitaires voient leur statut être conforté par les politiques de site, les regroupements institutionnels et les financements ciblés. Ce processus reproduit et accentue les hiérarchies antérieures, en misant sur les effets de masse critique et de visibilité internationale.
- Renforcement des logiques de réseau : parallèlement à la concentration, les coopérations

territoriales se structurent davantage. Les coopérations interterritoriales, bien que ponctuelles et parfois embryonnaires, se multiplient autour de projets liés à l'innovation, à la formation professionnelle ou à l'aménagement du territoire. Ce mouvement s'accompagne d'un renforcement des instruments de dialogue (SLESRI, contrats de site etc).

- Renforcement de l'engagement des collectivités : le rôle des collectivités territoriales et des EPCI dans le soutien à l'ESRI s'intensifie. Elles deviennent non seulement cofinanceuses de projets immobiliers ou de recherche, mais également parties prenantes de certaines orientations de la stratégie de positionnement des établissements. Ce soutien, initialement matériel, s'étend désormais à des dimensions plus immatérielles (animation de la vie étudiante, soutien à la culture scientifique, accueil des chercheurs).

L'articulation entre ces dynamiques de permanence et de renforcement nous montre une géographie universitaire marquée par des tensions entre ancrage local, logiques de site, et mise en réseau des territoires.

Partie 2 : Vers une géoscopie des circulations et échanges interterritoriaux dans l'espace français de l'ESR

Alors que la mise en place d'alliances interterritoriales entre EPCI sur le sujet de l'ESRI est à l'agenda de l'action publique locale, il manque à l'heure actuelle d'observations et de données stabilisées sur lesquelles les acteurs locaux pourraient s'appuyer pour construire et délimiter leur projet d'associations et de coordination. S'il semble admis que l'échelle d'action des EPCI est clef pour accompagner l'ESR, il apparaît dans le même temps essentiel que le périmètre de ces actions s'inscrive dans le cadre d'alliances territoriales inter-EPCI garantissant une meilleure prise en compte du fonctionnement intrinsèquement réticulaire de l'ESR.

Dans la mesure où il existe des statistiques et un ensemble de données ouvertes produites au niveau du Ministère de l'ESR et de l'Observatoire des Sciences et Techniques (actuel OST-HCERES), il est à déplorer que ces observations n'offrent pas aux acteurs publics locaux un panorama réticulaire de l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tandis qu'il est relativement aisé de se procurer des données de stock : nombre d'étudiants, nombre de publications scientifiques au niveau d'un site académique donné, ces données sont très rarement disponibles au niveau agrégé des EPCI tandis que la nature réticulaire de certaines de ces données et a fortiori des données de production scientifique est perdue à la faveur d'indicateurs de stock (nombre total de publications, part totale de collaborations internationales d'un site donné).

L'intérêt que présentent par exemple, et en l'occurrence, puisque nous allons les mobiliser dans la suite de ce rapport, les données de mobilité étudiante et les données de collaborations scientifiques est pourtant clair du point de vue des EPCI (à l'heure où elles agissent de plus en plus souvent de concert autour de projets tels que les projets URBACTs⁵¹).

À partir de ce constat, l'objectif de notre travail est de rendre visible des liens interterritoriaux dormants du point de vue l'action publique mais actifs du point de vue des relations entre acteurs de l'ESR. Le postulat est que ces liens sont à même de constituer des points d'appui de relations entre EPCI et donc d'améliorer l'adéquation entre les deux mondes.

Dans un souci d'opérationnalisation de cette démarche, notre travail de contextualisation des coopérations académiques et mobilités étudiantes à l'échelle nationale est mis en regard avec une étude plus approfondie de ces échanges et circulations interterritoriales sur deux terrains d'étude présentant des spécificités intéressantes : le sillon lorrain et l'espace nantais. A l'échelle des deux terrains investis, quelques indicateurs pourront être approfondis en fonction des données disponibles et de la nature des coopérations existantes. Ce volet de l'étude s'appuie principalement sur une approche quantitative afin de décrire et cartographier les liens entre villes.

2.1 - Les liens interterritoriaux sous l'angle de la mobilité étudiante : France entière et terrains d'étude

Depuis le milieu des années 1990, la mobilité étudiante est régulièrement abordée et étudiée dans le cadre de travaux qui s'inscrivent dans le domaine de la géographie de

⁵¹ URBACT est un programme européen d'échanges pour un développement urbain durable. Il soutient la coopération entre villes européennes pour favoriser leur développement économique, social et environnemental.

l'enseignement supérieur (voir Figure 4). Mais ces travaux restent éloignés des travaux de géographie de l'innovation et de géographie des sciences s'intéressant aux échanges scientifiques interterritoriaux. Notre souhait à travers cette étude est de travailler à mieux connecter ces observations.

La géographie de l'enseignement supérieur est un domaine qui, comme la géographie de l'innovation, rassemble des chercheurs aux approches variées (d'une géographie sociale à une géographie des systèmes formation-emploi en passant par une géographie des systèmes urbains). Dès lors, même s'il y a finalement peu de géographes impliqués dans ce domaine de recherche, il n'est pas aisé d'en synthétiser les apports.

En fait, les réflexions politiques en matière d'aménagement universitaire assorties de demandes d'études de la part de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) devenue CGET, ou d'institutions comme le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture, successeur du Plan Urbain) ont obligé, à intervalles plus ou moins réguliers, les spécialistes de l'enseignement supérieur à se rencontrer et même à travailler ensemble sur le cas français.

En 2001, cette communauté de recherche a donné naissance au Réseau d'Étude sur l'Enseignement Supérieur (RESUP), actuellement dirigé par Christine Musselin (Sciences Po Paris). En 1969, Serge Vassal envisage pour la première fois l'existence d'une géographie de l'enseignement supérieur en France (Vassal, 1969). Après avoir réalisé plusieurs travaux sur la question, il souscrit à leur association à la géographie sociale défendue par Robert Hérin (Vassal, 1993) à travers son projet de géographie scolaire (Hérin cité par Frémont, 1986). Pour Vassal, la géographie française de l'enseignement s'inscrit aussi dans le prolongement de la géographie de l'instruction apparue dans les années 1970 en Allemagne et au Royaume-Uni (Vassal, 1978, 1982). En 1988, il publie sa thèse d'État sur la géographie des universités européennes (Vassal, 1988). Il y montre qu'avec la massification scolaire, des questions spécifiques d'aménagement du territoire se posent pour les universités. Plusieurs types et logiques d'implantations universitaires sont distinguées selon le rapport qu'entretiennent les universités avec leur environnement urbain et régional. En 1993 (op. cit.), Vassal insiste sur le rôle de la DATAR pour que la France rattrape son retard en géographie de l'enseignement. Et pour cause, c'est au rythme des commandes de l'État que cette géographie se développe, surtout à partir du plan Université 2000 (U2000) adopté en 1990.

D'après la revue de littérature « Enseignement supérieur, recherche et collectivités locales » : « alors que les géographes et les sociologues avaient été peu associés aux développements universitaires des années 1960, ils furent en première ligne pour la mise en place du Plan Université 2000 » (Lebeau & Vadelorge, 2012). Le plan U2000 aurait ainsi permis l'émergence des recherches sur la « territorialisation » de l'enseignement supérieur et de la recherche. D'une part les établissements ont dû faire face à une « hausse rapide des effectifs qui les a conduits à augmenter leurs capacités d'accueil », et d'autre part les collectivités locales (à l'exception des départements) ont obtenu de nouvelles compétences en matière d'enseignement supérieur et ont été incitées à participer financièrement (par exemple via les plans États-régions) à la densification et à la modernisation du parc d'enseignement supérieur (ibid.). Dans la mouvance d'U2000, sous l'égide de la DATAR et du Plan Urbain, trois angles d'attaque ont été privilégiés à partir de 1990, qui ont indirectement posé la question de la répartition géographique des activités de recherche : le fait universitaire en ville moyenne, l'aménagement de la carte universitaire et le développement régional.

Figure 4 : Structuration d'une géographie de l'enseignement supérieur en France

Pour approcher les flux de mobilité étudiantes, nous avons identifié deux sources de données disponibles :

- La [base MOBSCO de l'INSEE](#) qui porte sur les mobilités domicile-lieu d'étude pour tous niveaux scolaires présents en utilisant l'information concernant le dernier diplôme obtenu. Il s'agit d'un fichier détail issu de l'exploitation complémentaire du recensement de la population. Dans cette base, les caractéristiques sociales du ménage recensé sont donc attribuées à l'individu. Pour des raisons de limites liées à l'application du secret statistique par l'INSEE, il s'agit d'être prudent avec l'utilisation des flux intermunicipaux inférieurs à 200 et/ou concernant les zones de moins de 2000 habitants.

- La base SISE (Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant), produite par le MESRI. Cette base de données a récemment fait l'objet d'un travail de recherche sur l'origine sociale et géographique des étudiants de licence ([Chareyron, Harari-Karmadec et Martinet, 2022, « Des centres aux périphéries du système universitaire : visualiser la différenciation sociale et géographique à l'entrée en licence », Urbanités, #16](#)). La version "SISE Inscription" répertorie les inscriptions et les profils des étudiants et permettant donc de réaliser une analyse des flux étudiants n'est cependant pas en accès libre. L'accès ouvert concerne uniquement les effectifs agrégés par type de formation. Sous réserve d'une demande d'accès, nous n'envisageons pas à l'heure actuelle de pouvoir mobiliser cette ressource.

Pour une étude fine (niveau de diplôme et caractérisation sociale des étudiants et étudiantes), les données SISE apparaissent pourtant incontournables. Pour une analyse exploratoire, les données MOBSCO nous semblent fournir des observations utiles et exploitables. Il convient toutefois de noter que ces dernières recouvrent différentes réalités (mobilité quotidienne/changement de résidence), dans la mesure où sont essentiellement renseignées la commune officielle de résidence (souvent celle des parents) et la commune du lieu d'étude.

L'idée est de regarder les liens entre différents espaces (selon différentes mailles) pour analyser, de manière relationnelle, des territoires universitaires.

Ce type d'analyse permet à la fois d'interroger les périmètres de l'action publique mais aussi de voir si d'autres types de liens (collaboration scientifique, contrat recherche industrie) suivent les mêmes logiques géographiques.

Méthodologie : les données de mobilités scolaires de l'INSEE – la base MOBSCO

Dans ce qui suit nous présentons brièvement la méthodologie de traitement de données que nous avons mise en œuvre pour traiter les données MOBSCO. Puisque la base MOBSCO comporte des observations concernant tous les types de mobilité scolaire, nous l'avons tout d'abord filtrée pour ne conserver les mobilités de type `étudiantes`. Suite à cette opération, il reste ¼ des individus de la base soit 1,2 millions d'individus (pondérés)

Suite à ce filtrage, trois ajustements ont été effectués :

- Les arrondissements de Lyon, Paris, Marseille ont été agrégés à la commune ;
- Seules les mobilités en France Métropolitaine ont été conservées ;
- Les données de flux ont été agrégées au niveau communal.

Enfin, nous avons procédé à un dernier filtrage consistant à ne conserver que les liens inter-communaux et à exclure les liens intra-communaux. Avec ce dernier filtrage, 95.74 % des liens ont été conservés, mais seulement 55.74 % du total des flux (les liens internes à une même commune représentent de très forts volumes d'étudiants).

Le poids des liens obtenus est donc très dissymétrique : 50% des liens inter-communaux représentent moins de 5 étudiants. En moyenne un lien représente 14 étudiants.

2.2 - L'échelle intercommunale et le réseau des mobilités étudiantes en France métropolitaine

Une première image des communautés détectées à partir des données de flux étudiants est fournie par la Figure 5. Sur cette carte, une communauté désigne un ensemble de communes qui ont entre elles des liens plus fort qu'avec les autres communes : on peut également parler de « bassin étudiant ». L'intérêt est d'avoir une image de l'emprise spatiale de ces communes sous l'angle des mobilités étudiantes. Ces communautés sont représentées sous forme de densité et non de points colorés ce qui donne un aspect météorologique à la carte. Le résultat obtenu confirme la structure très régionale des flux étudiants entre communes. La limite des deux terrains d'étude ressort bien.

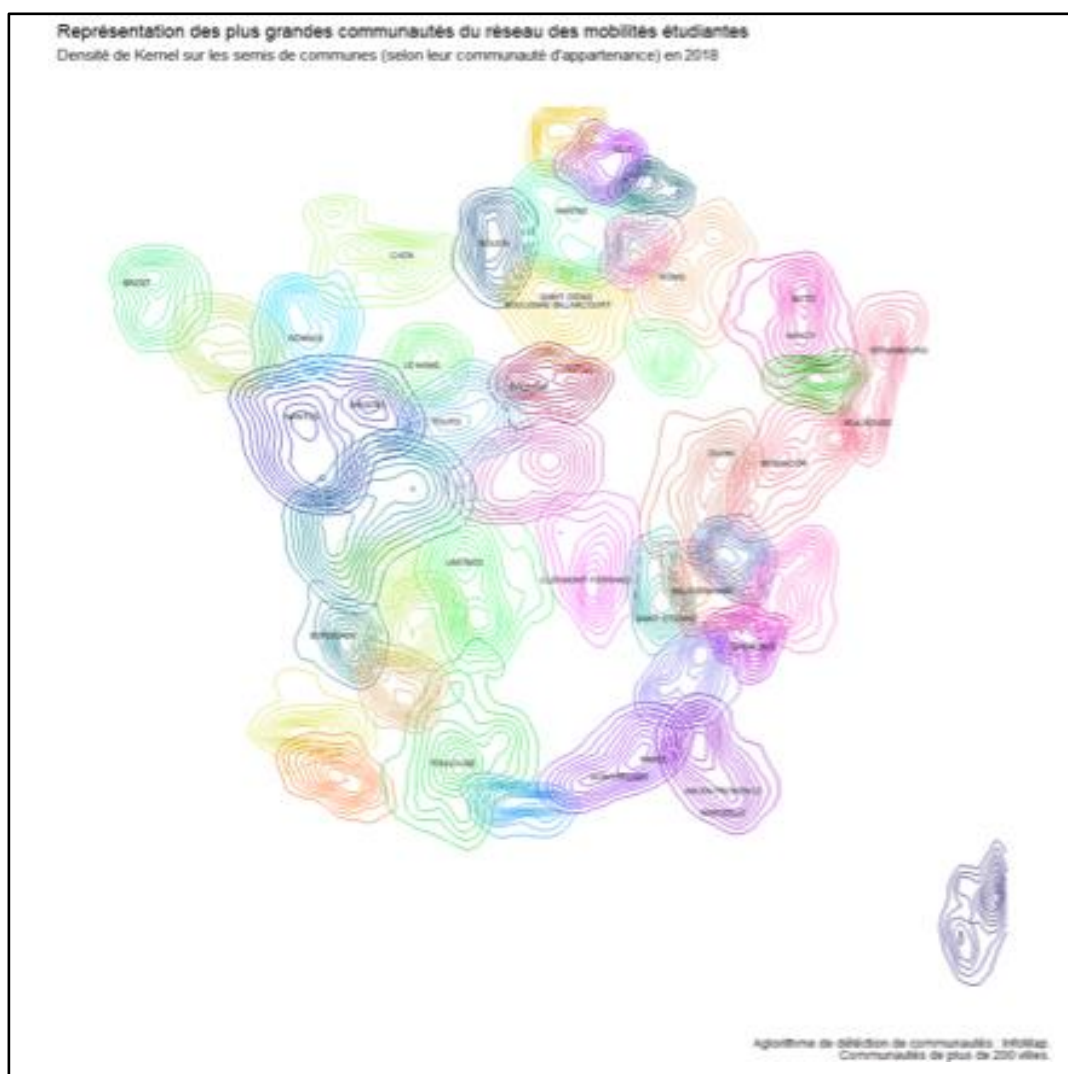


Figure 5 : Carte des bassins de mobilités étudiantes dessinés à partir de la base de données MOBSCO

2.3 - Méthode des flux dominants : avoir une image simplifiée de la hiérarchie du réseau

La méthode des flux dominants que nous appliquons ensuite permet d'obtenir une représentation cartographique de la structure du réseau en simplifiant l'information. Elle permet ainsi de révéler des hiérarchies. Cette méthode a été proposée pour la première fois dans les années 1960 par Nystuen et Dacey. Pour chaque commune, on ne conserve que le flux émis (nombre d'étudiant.e.s sortant.e.s) le plus important.

Selon les auteurs, un lieu *i* est dominé par un lieu *j* si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Le flux le plus important de *i* est émis en direction de *j* ;
- La somme des flux reçus par *j* est supérieure à la somme des flux reçus par *i*.

Cette méthode permet de faire ressortir trois catégories de lieu : des lieux dominants, des lieux dominés et des lieux intermédiaires (dominés par une commune et en dominant au moins une autre).

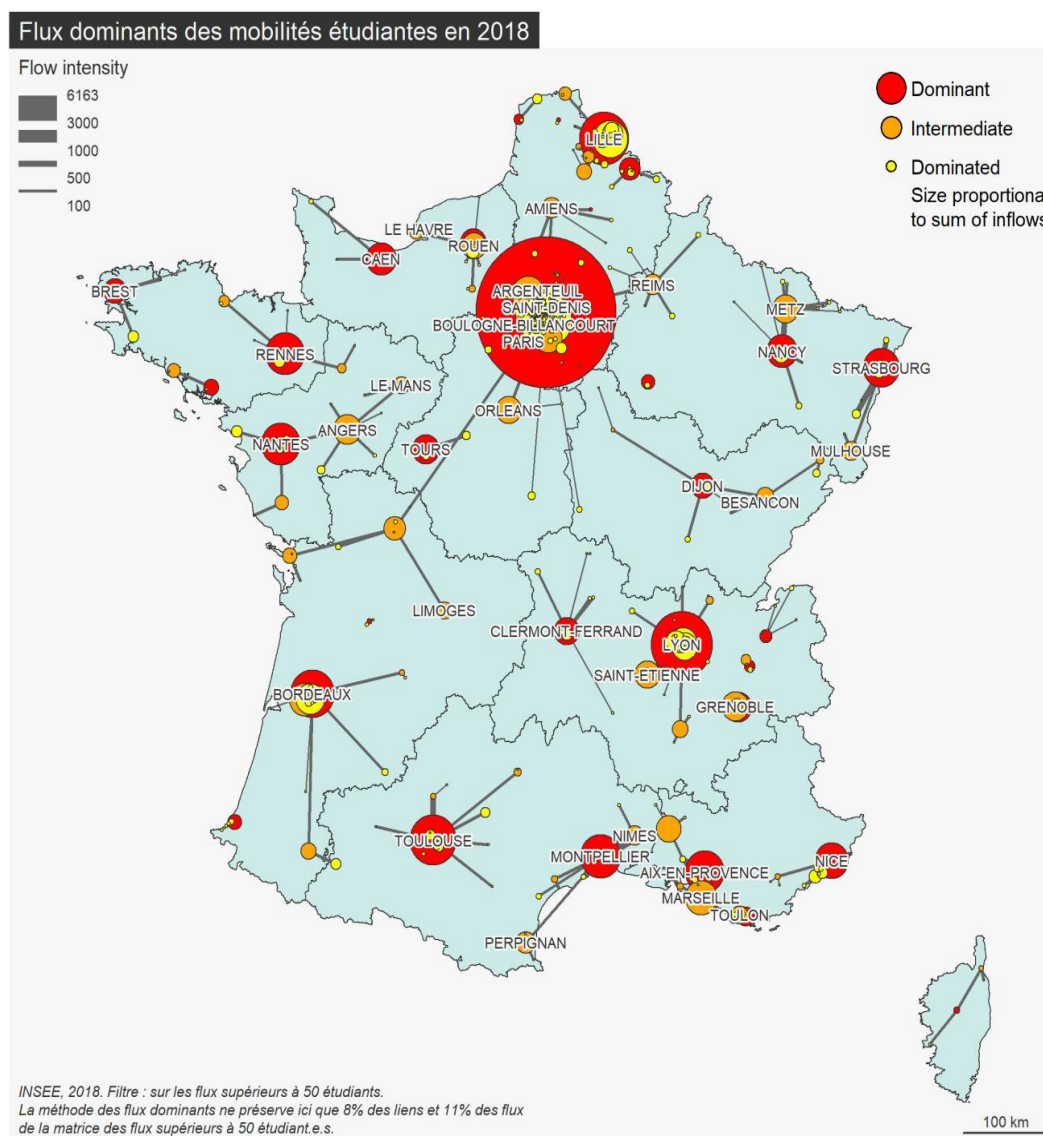


Figure 6 : Flux dominantes des mobilités étudiantes en 2018

Cette représentation nous aide à circonscrire les terrains d'étude à partir du jeu de données. Pour le sillon lorrain, un ensemble de trois départements semble suffisant (Meurthe-et-Moselle (54), Moselle (57), Vosges (88)) tandis que pour Nantes, un des découpages pertinents pourrait être la région.

Pour avoir une image plus précise de la hiérarchie urbaine à l'échelle des zones d'étude, on reproduit la méthode des flux dominants sur chacune des deux zones d'étude.

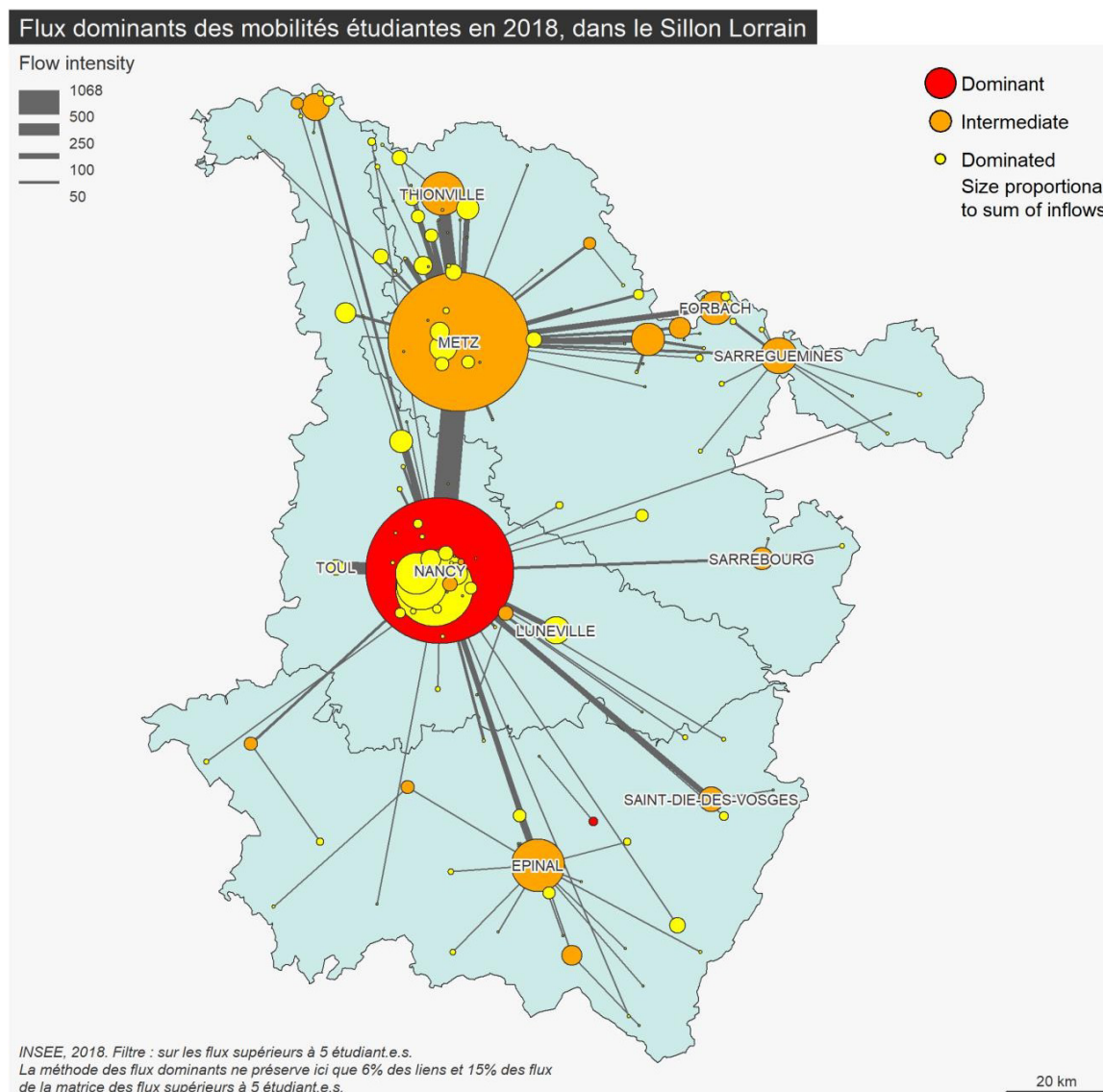


Figure 7 : Flux dominants des mobilités étudiantes en 2018, dans le Sillon Lorrain

Avec cette analyse, Nancy apparaît comme le pôle dominant du sillon lorrain. La ville attire les premiers flux de communes alentour mais également certains flux de communes bien plus éloignées. Dans cette configuration, le pôle messin apparaît comme un pôle intermédiaire. Il polarise les flux de communes de la Moselle principalement.

La méthode des flux dominants pour la zone de la région Pays de la Loire fait ressortir une structure hiérarchique très claire (en “oursin”). Nantes est sans conteste le pôle dominant, elle attire les flux principaux des communes de sa périphérie mais également ceux des villes moyennes de la région. On peut repérer plusieurs chaînes avec le cas d’Angers : dominé par Nantes mais polarisant Laval et Le Mans.

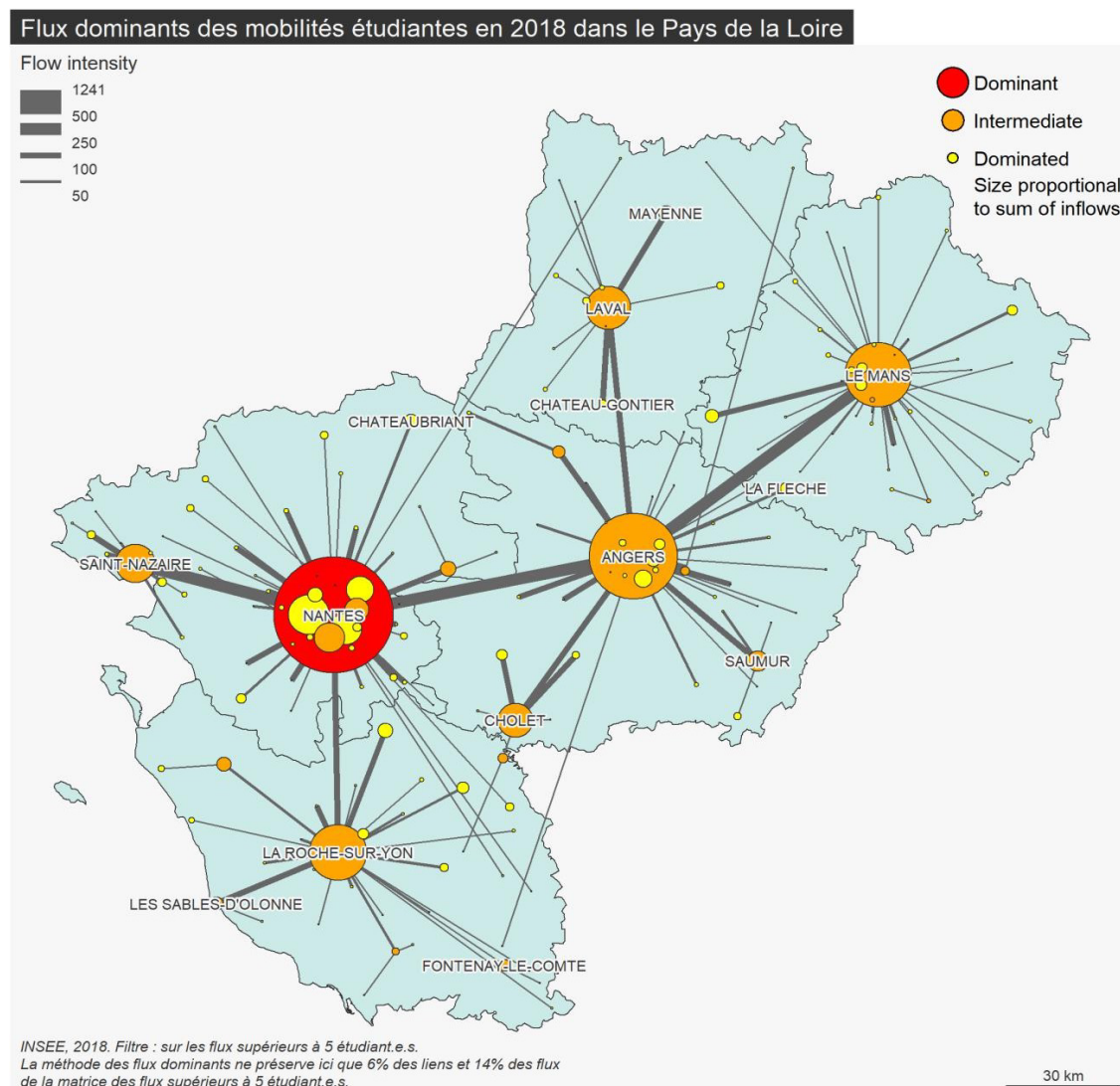


Figure 8 : Flux dominants des mobilités étudiantes en 2018 dans le Pays de la Loire

2.4 - Les EPCI : le réseau des mobilités étudiantes selon une autre maille spatiale

Tous les résultats précédents sont extrêmement dépendants de la maille choisie. Jusque-là nous avons travaillé avec la maille communale, qui est la plus fine. Les liens correspondaient donc à un nombre d’étudiants entre commune de résidence et commune du lieu d’étude. On a observé que beaucoup de ces liens correspondaient à de très faibles volumes (moins de 5 étudiants).

En agrégeant ces données au niveau des intercommunalités, on obtient un système composé de 2036 EPCI et 37259 liens inter-EPCI. Le réseau obtenu est connexe (une seule composante : il existe un chemin possible entre toutes les EPCI).

À ce niveau d’agrégation, 95.13 % des liens sont conservés, mais seulement 34.15 % du total

des flux (les liens internes à une même EPCI représentent de très forts volumes d'étudiant.e.s). A nouveau, le poids des liens est très dissymétrique. 50% d'entre eux représentent moins de 5 étudiant.e.s. En moyenne un lien représente 26 étudiant.e.s

On applique maintenant la méthode des flux dominants sur le réseau inter-EPCI à l'échelle nationale.

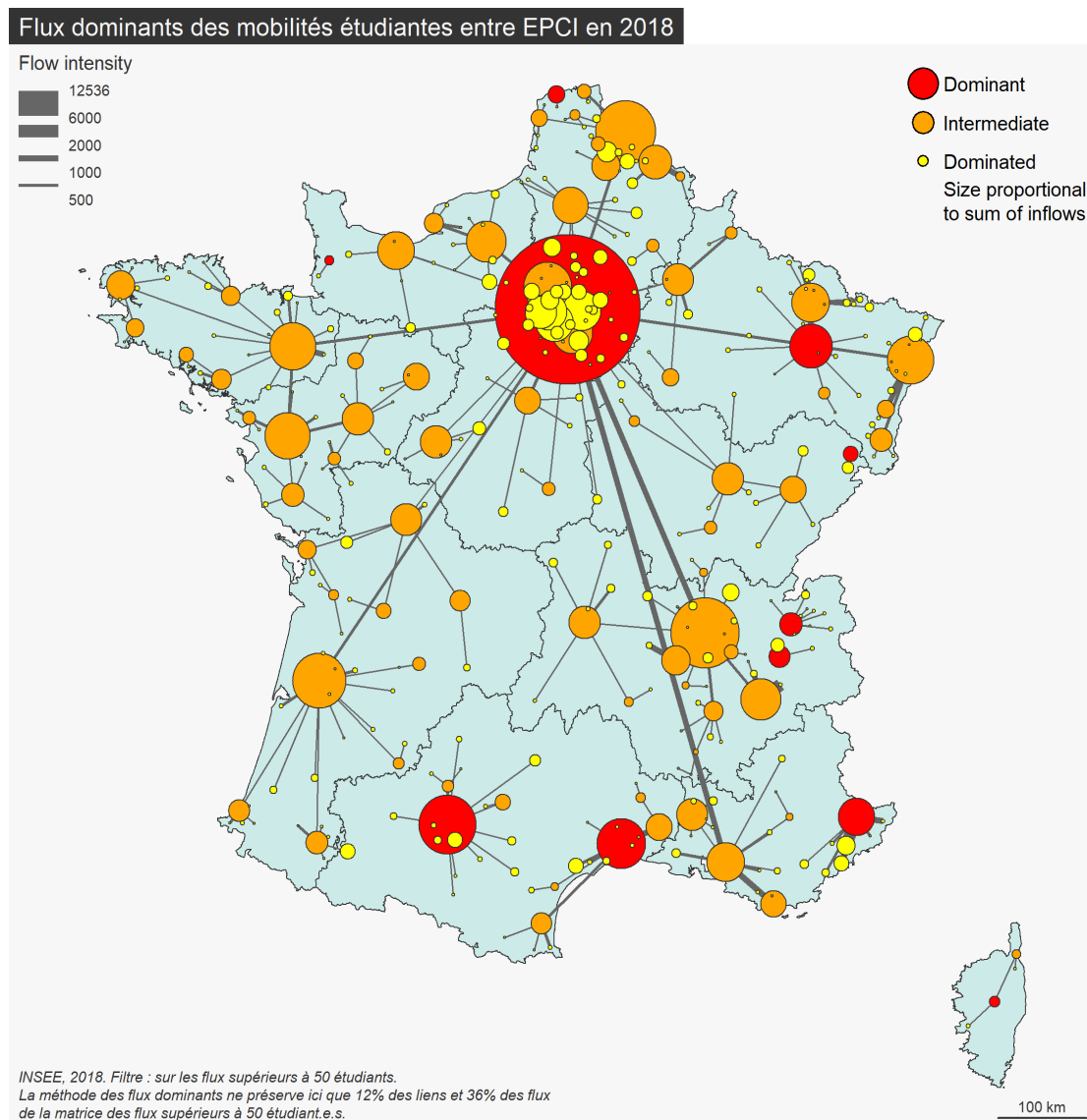


Figure 9 : Flux dominants des mobilités étudiantes entre EPCI en 2018

Contrairement au réseau des flux dominants intercommunaux qui faisait ressortir des pôles régionaux ou départementaux, le réseau des flux dominants inter-EPCI a une emprise nationale. Des liens de plus longues portées géographiques sont conservés. Le Sillon Lorrain semble toujours former un ensemble cohérent. En revanche le lien sortant le plus important de Nantes Métropole est dirigé vers Rennes Métropole : environ 700 étudiants. Rennes Métropole étant elle-même dominée avec un lien sortant vers Toulouse Métropole de plus de 500 étudiants.

2.5 - Les liens interterritoriaux sous l'angle des collaborations scientifiques : France entière et terrains d'étude

Pour saisir les relations scientifiques entre territoires, il existe une grande diversité de sources envisageables. Les plus classiques sont sans conteste les collaborations scientifiques que l'on peut déduire des pratiques de co-signature des articles scientifiques. Il est aussi possible d'envisager les données de projets européens. Marie-Noëlle Comin a ainsi étudié la géographie des collaborations scientifiques à l'échelle européenne en s'appuyant sur la base CORDIS (2009). On peut aussi penser aux données de mobilités qui peuvent être reconstituées à partir des trajectoires géographiques des scientifiques (Bernela, 2015).

2.5.1 - Méthodologie : traitement des données du Web of Science (Wos)

Dans ce qui suit, nous adoptons l'approche classique qui relève de la bibliométrie. Autrement dit, nous considérons les co-signatures de publications de recherche comme un bon proxy des pratiques de collaborations scientifiques. Pour ce faire, nous mobilisons une base de données de référence : le Web of Science (WoS).

Le WoS est une base de données indexant les données de publications d'une sélection de revues de portée « internationale ». Les critères de sélection, les usages de cette ressource et ses origines expliquent certains biais qui sont bien documentés dans la littérature. Pour les résumer à grands traits : la base de données recense essentiellement la production en langue anglaise et tend à être plus représentative de la production en biomédecine, sciences physiques, de la nature et de l'univers que de la production en sciences humaines et sociales. Dans la mesure où elle est connue et mobilisée par les scientifiques en STEM (Science, Technology, Engineering (ingénierie) et Mathématiques) et les éditeurs comme une référence, et où elle est aussi utilisée pour produire des indicateurs et des classements dont le très fameux et décrié classement de Shanghai, elle donne à voir une facette de l'activité de publication qui est celle visée par les politiques dites d'excellence discutées dans la Partie 1 de ce rapport. Dans notre cas, nous l'exploitons en tant qu'elle donne à voir un état de la production scientifique mondiale et ses dynamiques. Nous sommes toutefois dans le souci de rappeler ici, en accord avec l'initiative d'Helsinki, l'importance du multilinguisme pour la diffusion des connaissances, en particulier lorsqu'intervient l'enjeu de produire des savoirs pouvant informer aussi les territoires dans lesquels se pratiquent les recherches et dont seraient en mesure de se saisir les populations et les acteurs des territoires (le présent rapport illustre ce cas de figure, mais l'enjeu existe aussi dans d'autres domaines comme la santé où la communication entre la recherche biomédicale et les praticiens médicaux est clef).

Pour étudier la géographie de la production scientifique à partir des données de publications, nous avons appliqué une chaîne de traitement mise au point dans le cadre d'un effort de recherche qui s'est déployé entre 2010 et 2020, d'abord dans le cadre du programme ANR Géoscience, puis dans le cadre de l'opération « Monde Scientifique » du Labex SMS et en particulier le projet Netscience soutenu par cette opération à Toulouse. Une équipe de géographes, sociologues, géomaticiens et informaticiens a été impliquée dans cette réalisation collaborative. Ce travail a donné lieu à un certain nombre de publications, au partage d'un jeu de données de périmètres urbains adaptés à l'étude des activités académiques à l'échelle mondiale, et à la mise en ligne de l'application web NETSCITY permettant de réappliquer cette méthodologie à de nouveaux corpus de publications.

La chaîne de traitement appliquée au cas d'une publication scientifique est la suivante :

- On extrait les données d'affiliations des signataires de la publication (adresses) et

son année de publication

- Chaque adresse est découpée en triplet « villes, province, pays »
- On associe ces triplets à des coordonnées géographiques (latitude, longitude)
- On agrège cette information spatiale pour passer du niveau communal à celui de l'agglomération urbaine (périmètre ad-hoc dessiné pour permettre un traitement homogène des données à l'échelle mondiale). Dans le cas où la publication est issue de plusieurs agglomérations urbaines, on considère l'existence de liens entre l'ensemble des agglomérations urbaines impliquées.
- On fractionne la valeur affectée à chaque lien par le nombre total de couples d'agglomérations urbaines impliqués dans la publication de sorte que le total des fractions pour une publication soit égal à un. Dans le cas d'une publication co-signée depuis les agglomérations de Rennes, Nantes et Bordeaux, on affecte un poids d' $1/3$ à chaque lien car il y a trois couples impliqués : {Rennes-Nantes} ; {Rennes-Bordeaux} ; {Bordeaux-Nantes}.

Cette chaîne d'opération a été appliquée à l'ensemble des publications de la base de données du WoS publiées entre 1999 et 2014 (19 millions de publications), ainsi qu'à l'ensemble des publications signées depuis au moins une adresse française entre 1999 et 2017. On a ensuite reconstitué le réseau de collaboration de l'ensemble des agglomérations urbaines pour chaque année en sommant les fractions de liens de chaque couple d'agglomérations. En sommant tous les liens du réseau pour une année donnée, on retombe sur le nombre exact de co-publications publiées à l'échelle mondiale pour cette année-là.

Dans le cas du travail réalisé pour l'AVUF, cette approche présente quelques limites qui méritent d'être soulignées avant de présenter les résultats. Comme indiqué ci-dessus, les périmètres urbains utilisés ont été délimités de façon à permettre une analyse à l'échelle mondiale. La définition de ces périmètres est homogène à l'échelle mondiale. La contrepartie de ce choix est que les périmètres obtenus ne correspondent pas à des périmètres institutionnels d'action et qu'ils sont finalement assez grossiers lorsqu'on réduit la focale au cas particulier d'un territoire local. En effet, les périmètres d'agglomération ont été définis en deux temps :

- Les agglomérations les plus publiantes ont été délimitées de façon manuelle et fine en tenant compte de la distribution spatiale des publications et des ruptures de pente dans la distribution mondiale de la densité de population.
- Les plus petits points de publication ont été regroupés lorsqu'ils se trouvaient dans un voisinage de moins de 40 km de distance.

Cette démarche d'agrégation des données a été rendue indispensable par la grande hétérogénéité régnant à l'échelle mondiale en termes de fragmentation administrative des territoires. Les communes géolocalisées à partir des adresses de publication ont une étendue très variable d'un pays à l'autre. Le cas de la France est celui d'un territoire très fragmenté avec ses 35 000 communes. Un pôle scientifique en France recouvre généralement plusieurs communes. Par exemple dans le cas de Lyon (en bas à gauche de la mosaïque d'images (Figure 10), l'activité de production scientifique de l'agglomération se distribue entre les communes de Bron, Ecully, Marcy-L'Etoile, Pierre-Bénite, Villeurbanne et Lyon.

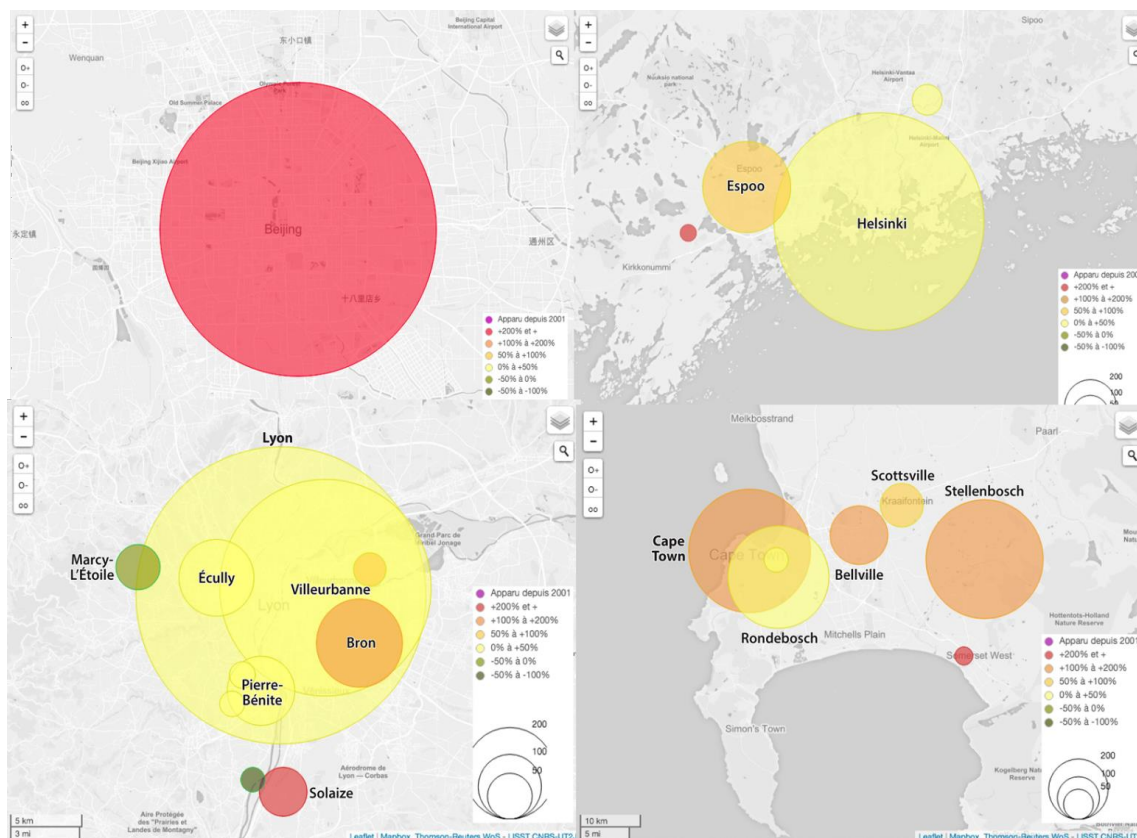


Figure 10 : Hétérogénéité dans la fragmentation administrative des territoires à l'échelle mondiale. Lieux de publication des articles scientifiques dans le Web of Science dans les aires urbaines de Beijing, Helsinki, Lyon et le Cap.

Dans les pays où la fragmentation administrative est moins prononcée, il suffit parfois d'une commune pour couvrir une très grande zone fonctionnelle sur le plan urbain, c'est le cas par exemple avec Beijing en Chine (en haut à gauche de la Figure 10). Pour analyser l'activité scientifique et les relations scientifiques interurbaines à l'échelle mondiale, il fallait donc travailler à partir de périmètres homogènes, au détriment des périmètres institutionnels, les contours de ces derniers recouvrant des définitions et des réalités très diverses d'un pays à l'autre. La question de l'incommensurabilité des périmètres urbains est un problème classique de la géographie théorique et quantitative. Il existe des équivalences entre périmètres administratifs, par exemple la nomenclature NUTS à l'échelle européenne et les FUA⁵² définis pour les pays OCDE mais cela concerne des espaces restreints à certaines zones géographiques ou certains types de ville.

Néanmoins, dans la perspective de produire des analyses plus resserrées sur l'échelle française, un travail plus poussé de traitement des données a été effectué pour la France. Notre travail a aussi couvert une période plus longue allant de 1999 à 2017. En vue de possibles réutilisations et dans une démarche de science ouverte, l'Institut de l'information scientifique et technique du CNRS (INIST) a mis à disposition sur Loterre le référentiel géographique que nous utilisons à l'échelle du périmètre français sous l'appellation « Toponymes NETSCITY » : <https://loterre.istex.fr/BVM/fr/>

⁵² La nomenclature NUTS (Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques) est mobilisée à l'échelle de l'Union européenne au titre de travaux statistiques. Il s'agit de la définition au niveau européen d'unités régionales emboîtées permettant le recueil homogène sur l'Union Européenne (EU27) des informations statistiques. Elles s'organisent en 3 niveaux (NUTS 1 pour les grandes régions économiques, NUTS 2 pour les Régions françaises et NUTS 3 pour les Départements). Les FUA (Functional Urban Areas) visent à unifier les différentes méthodes de calcul des aires urbaines (ou aires d'attraction) des divers services statistiques nationaux à l'échelle européenne.

Cette ressource contient 3403 entrées terminologiques regroupées en 418 collections (regroupements par agglomération urbaine et par département). Le périmètre géographique de couverture de cette ressource est la France. Le critère utilisé pour hiérarchiser entre les homonymes est celui de l'activité de publication scientifique. Cette ressource a été créée en vue de travailler sur la répartition des activités de recherche en France en s'appuyant sur les données de production scientifique issues du Web of Science. Pour chacune des agglomérations, il est donc possible d'accéder directement à la liste des communes qu'elle regroupe dans le référentiel que nous avons défini.

2.5.2 - La géographie des collaborations scientifiques à l'échelle de l'Hexagone

En cartographiant les principales collaborations scientifiques à l'échelle de l'Hexagone à partir des co-publications indexées dans le Science Citation Index entre 2007 et 2014 (sous-ensemble du WoS restreint aux sciences des techniques, médicales et de la nature), nous retrouvons peu ou prou la carte universitaire française avec des spécificités liées à la présence de centres de recherche comme le CEA à Cadarache (au Nord de l'agglomération d'Aix-Marseille). Ici la taille des cercles varie en fonction du nombre d'aires urbaines en collaboration : plus une aire urbaine a de partenaires parmi les aires urbaines représentées, plus la surface du cercle de cette aire urbaine est importante. Sans surprise, on observe la centralité de l'agglomération parisienne, mais l'on voit aussi ressortir les maillages régionaux et inter-régionaux : liens Bordeaux- Toulouse, Lyon-Bordeaux, Lyon-Toulouse, Strasbourg-Mulhouse, Nice-Marseille etc.

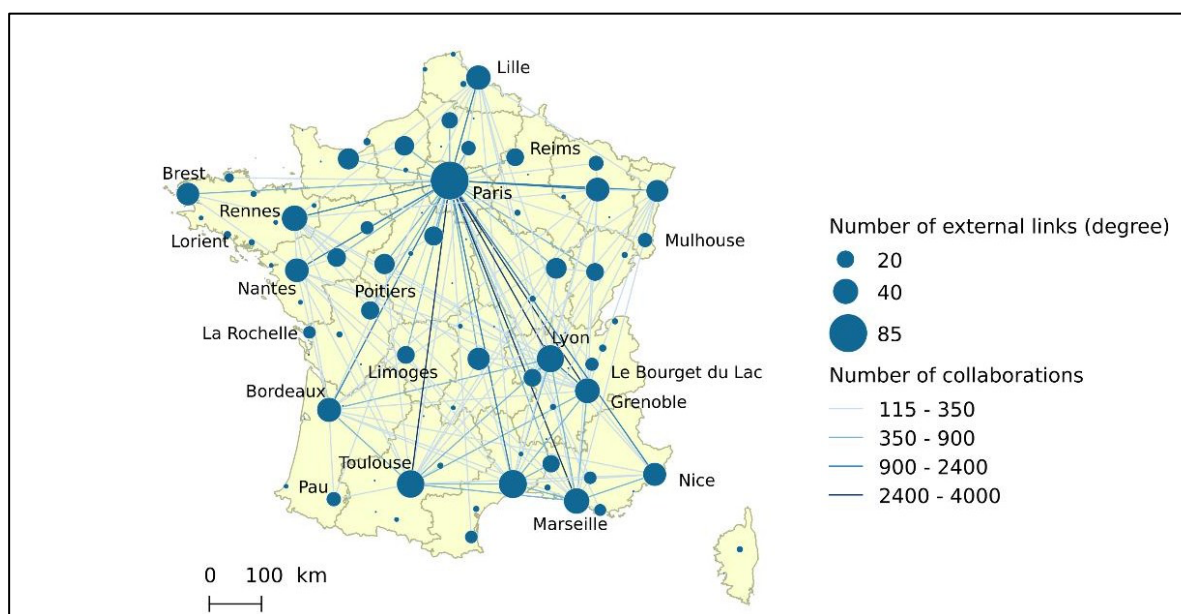


Figure 11 : Le réseau de collaborations scientifiques interurbaines dans le Science Citation Index (2007-2014). Seules les villes avec plus de 15 co-publications interurbaines toutes disciplines confondues sont représentées. Source : WoS (articles, recensions et lettres)

Il est intéressant d'observer l'écart entre cette géographie et celle obtenue en considérant des sous-ensembles disciplinaires. En effet, chaque revue indexée dans le WoS est rattachée à un champ disciplinaire et il est donc possible de tenir compte de cette catégorisation pour construire des corpus par discipline.

Dans l'exemple qui suit, nous prenons le cas de la chimie. La Figure 11 montre les principaux liens de collaboration en chimie. Le filtre que nous appliquons est un peu plus bas mais limité

aux publications en chimie. Cela fait ressortir davantage de connexions. Le maillage obtenu est beaucoup plus dense et on voit apparaître un plus grand nombre de villes petites et moyenne. Cette moindre concentration est caractéristique du recouvrement entre la géographie de la science en chimie et celle des industries chimiques sur le territoire. Les travaux de Béatrice Milard sur les dynamiques de production scientifiques des villes moyennes dans la région Pays de la Loire permettent de saisir plus finement cette spécificité (Milard, 2012).

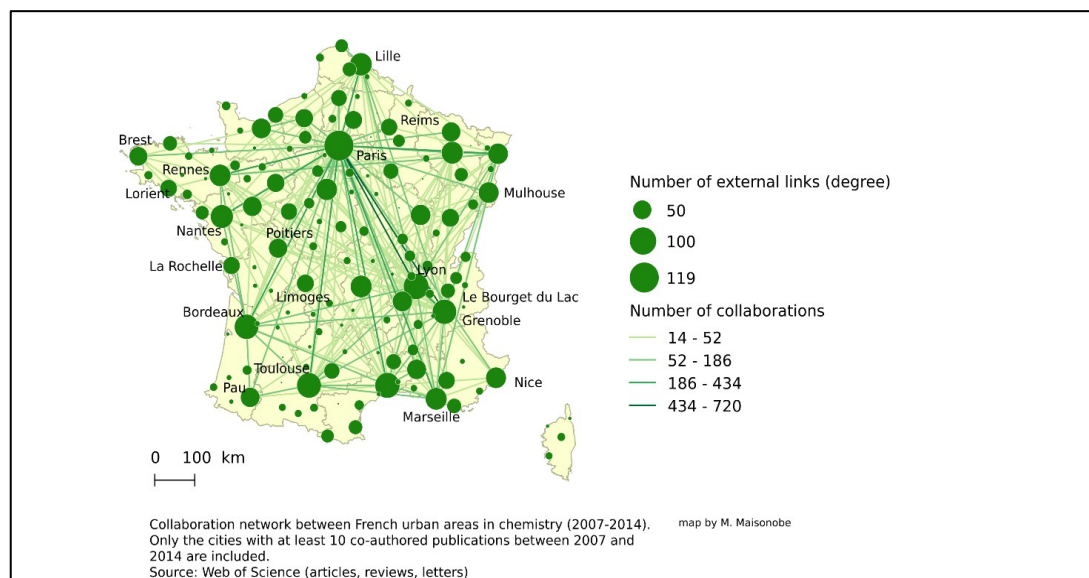


Figure 12 : Le réseau de collaborations scientifiques interurbaines en chimie (2007-2014). Seules les villes avec plus de 10 co-publications interurbaines sont représentées. Source : WoS (articles, recensions et lettres)

En considérant la distribution des liens interurbains et leur intensité, il est possible de faire ressortir des sous-ensembles d'aires urbaines entre lesquelles les collaborations sont plus développées. Il existe une grande diversité de méthodes pour identifier des sous-régions dans un réseau. Ici nous avons appliqué un algorithme de « détection de communauté » très classique dans la littérature : l'algorithme de Louvain. Pour le cas des collaborations en chimie, il permet de faire ressortir sept espaces privilégiés ou bassins de collaboration scientifique. On voit que ces espaces sont géographiquement contiguës, à l'exception du cas de la Normandie qui est connecté à Saint-Etienne, et de celui de Poitiers et Paris qui sont connectées à la région Lyonnaise et Sud-Est. Quant à la zone Pays de la Loire et au Sillon Lorrain qui nous intéressent ici tout particulièrement, on observe que leurs bassins débordent les limites de nos deux zones d'étude. La zone Pays de la Loire est ici rattachée à la Rochelle et à toute la Bretagne. La zone du Sillon Lorrain est ici liée à l'Alsace et à la Bourgogne.

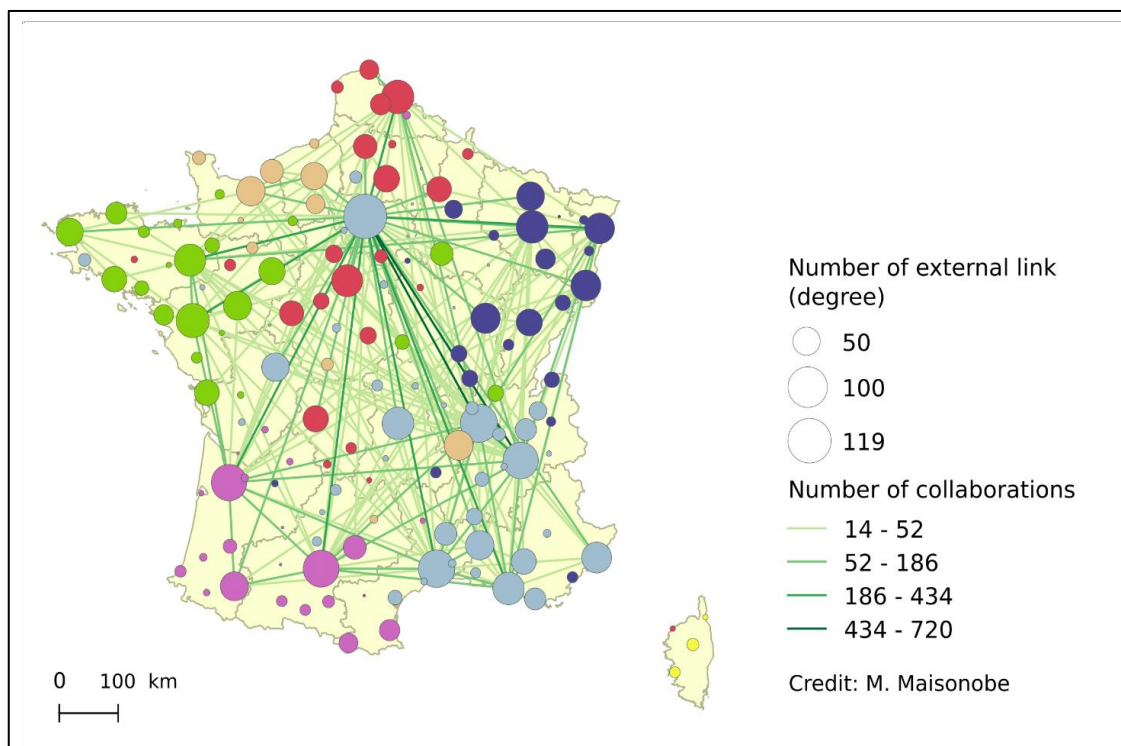


Figure 13 : Le réseau de collaborations scientifiques interurbaines en chimie (2007-2014). Les agglomérations sont groupées par sous- communautés qui donnent à voir les contours de bassins de collaborations privilégiées. L'algorithme de partitionnement de réseau utilisé est celui des Communautés de Louvain

Bien que ces découpages soient sensibles aux méthodes utilisées, il est intéressant de les analyser car ils font ressortir des proximités relationnelles autrement difficilement perceptibles. Il est aussi intéressant de décliner cette approche à différents domaines scientifiques pour faire ressortir des spécificités reposant sur les complémentarités entre unités de recherche du point de vue de leurs savoir-faire et spécialisations, et cela à différentes échelles spatiales.

Dans la suite de cette sous-partie, nous allons resserrer encore la focale sur nos territoires d'étude.

2.5.3 - La géographie des collaborations scientifiques dans le Sillon Lorrain et dans le Pays de la Loire

Afin de lisser les fluctuations dans le rythme de production scientifique, et mesurer des dynamiques de production scientifique des aires urbaines, nous comparons la moyenne mobile sur 3 ans du nombre de publication par aire urbaine différentes périodes. Ici, pour mesurer ce taux d'évolution (représenté par un gradient de couleur sur les figures 14 et 16), nous comparons la période 2005-2007 et la période 2015-2017.

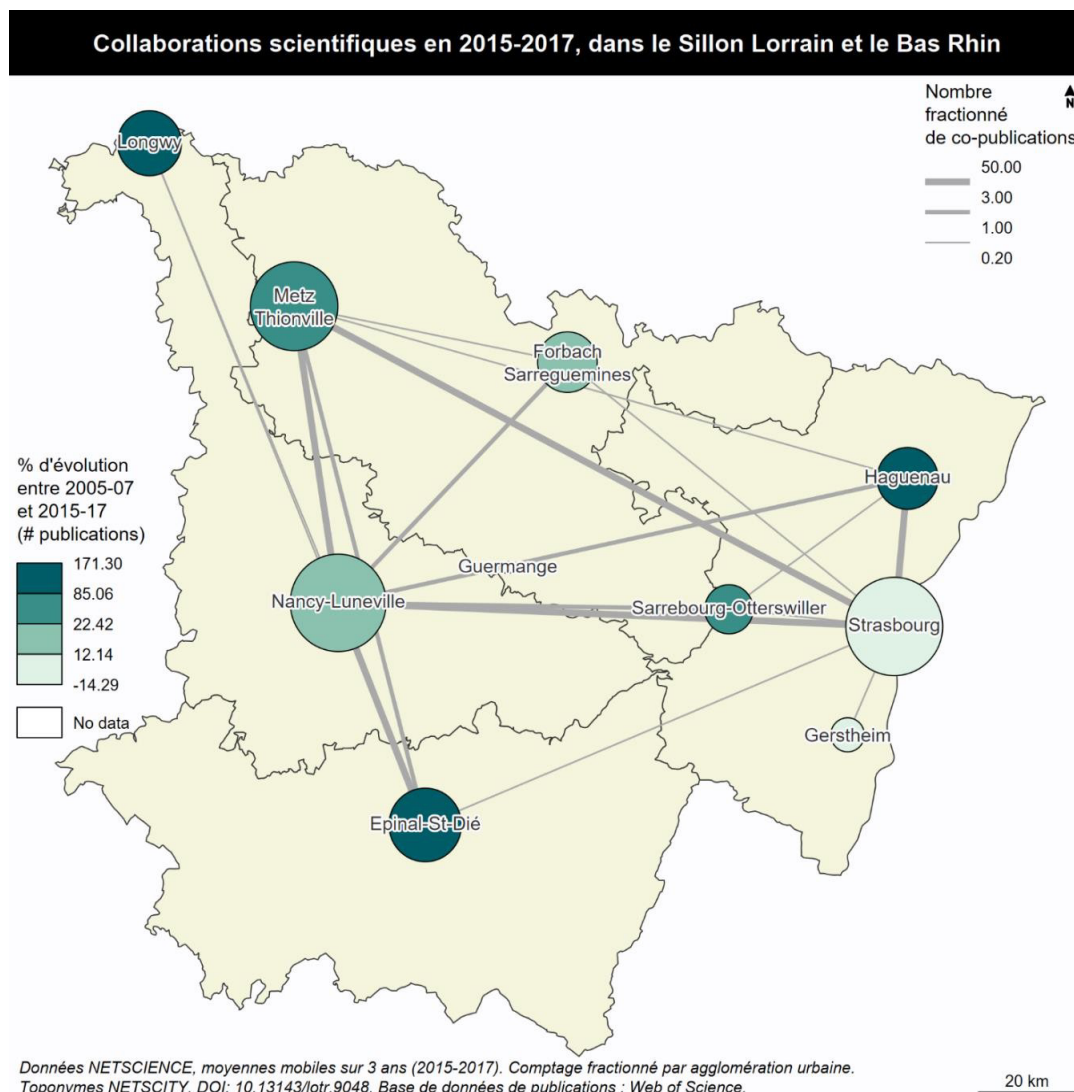


Figure 14 : Collaborations interurbaines en 2015-2017 et croissance de la production scientifique - Grand Est

La Figure 14 montre les liens de collaborations entre agglomérations du Sillon Lorrain et du Bas Rhin. Chaque agglomération regroupe plusieurs communes. Seulement certaines d'entre elles sont nommées sur la carte. L'agglomération de Nancy regroupe par exemple la production scientifique de 28 communes. L'information détaillée de ces regroupements est accessible via le référentiel NETSCITY évoqué précédemment. Pour le cas de Nancy, à titre d'exemple, la figure 15 est une capture d'écran de la page du référentiel NETSCITY listant les communes regroupées :

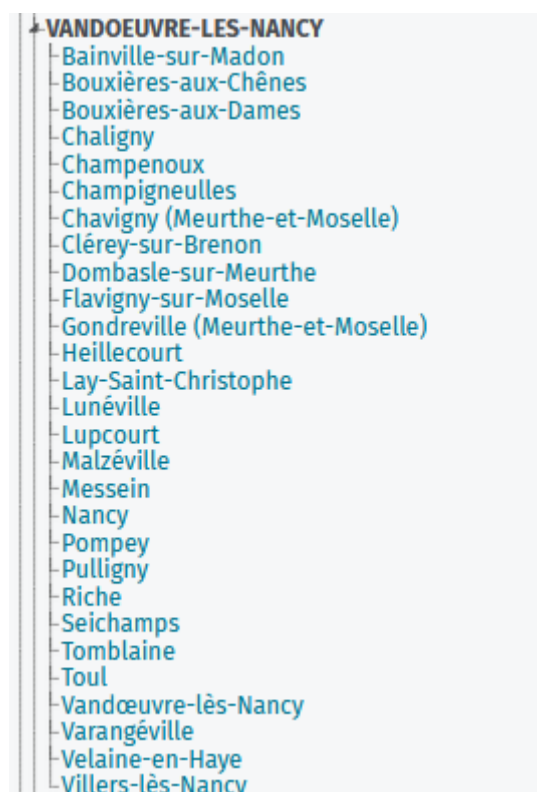


Figure 15 : Liste des communes regroupées dans l'agglomération scientifique de Nancy (référentiel NETSCITY)

Source : <https://loterre.istex.fr/BVM/fr/page/-VANDOEUVRE-LES-NANCY>

De la même manière, l'agglomération qui comprend Sarrebourg regroupe la production scientifique de 18 communes. Une partie de ces communes se trouve sur le territoire du Bas Rhin. C'est le cas d'Otterswiller. Ces villes sont situées à moins de 40 km de distance les unes des autres.

On observe qu'à l'exception de l'agglomération de Longwy et Guernsey qui ne sont connectées qu'à Nancy-Lunéville, les agglomérations du Sillon Lorrain entretiennent localement des liens scientifiques avec plusieurs autres agglomérations. On constate ensuite que la croissance de la production scientifique est plus rapide dans les agglomérations de Longwy et Epinal-St-Dié qu'à Nancy et Sarreguemines. Les agglomérations de Metz-Thionville et de Sarrebourg ont un taux de croissance intermédiaire (une croissance située entre 12% et 22%). Contrairement aux agglomérations de Strasbourg et de Gerstheim qui enregistre une baisse de leur production scientifique, toutes les agglomérations du Sillon Lorrain ont connu une dynamique de publication positive entre 2005-2007 et 2015-2017.

Considérons à présent la dynamique de production et le réseau de coopération scientifique des agglomérations du Pays de la Loire (Figure 16). La densité de collaboration entre les 9 agglomérations scientifiques de cette zone est importante. Même les plus petites agglomérations entretiennent des collaborations. Parmi les 3 agglomérations les moins publiantes (moins de 10 publications en nombre fractionné de publications en 2015-2017), celles de Chateaubriant et Cholet sont en forte croissance (il n'y avait qu'une seule publication signée depuis ces agglomérations en 2005-2007). Au contraire, l'agglomération de Villaines enregistre un taux de croissance négatif (elle est passée de 6 à 3 publications en moyenne sur 3 ans entre les deux périodes). Evidemment, les petits sites sont sensibles à de très petites variations et il convient de ne pas surinterpréter ces dynamiques. Une étude plus fine peut permettre de comprendre les fluctuations observées.

Entre les deux périodes, le poids de La-Roche-sur-Yon a dépassé celui de Laval. Alors qu'elle publiait deux fois moins que l'agglomération de Laval en 2005-2007, son activité de publication se situe autour de 20 publications par an en 2015-2017 contre 17 à Laval.

L'agglomération de Saint-Nazaire connaît une dynamique positive (taux de croissance de 60 %) et plus rapide que celle des trois plus grosses agglomérations scientifiques de la région. Nantes est la plus grosse des agglomérations du territoire (plus de 1 300 publications par an en 2015-2017) et elle a connu un plus fort taux de croissance qu'Angers et le Mans sur la période considérée (respectivement 40 % pour Nantes, 35 % pour Angers et 29 % pour Le Mans).

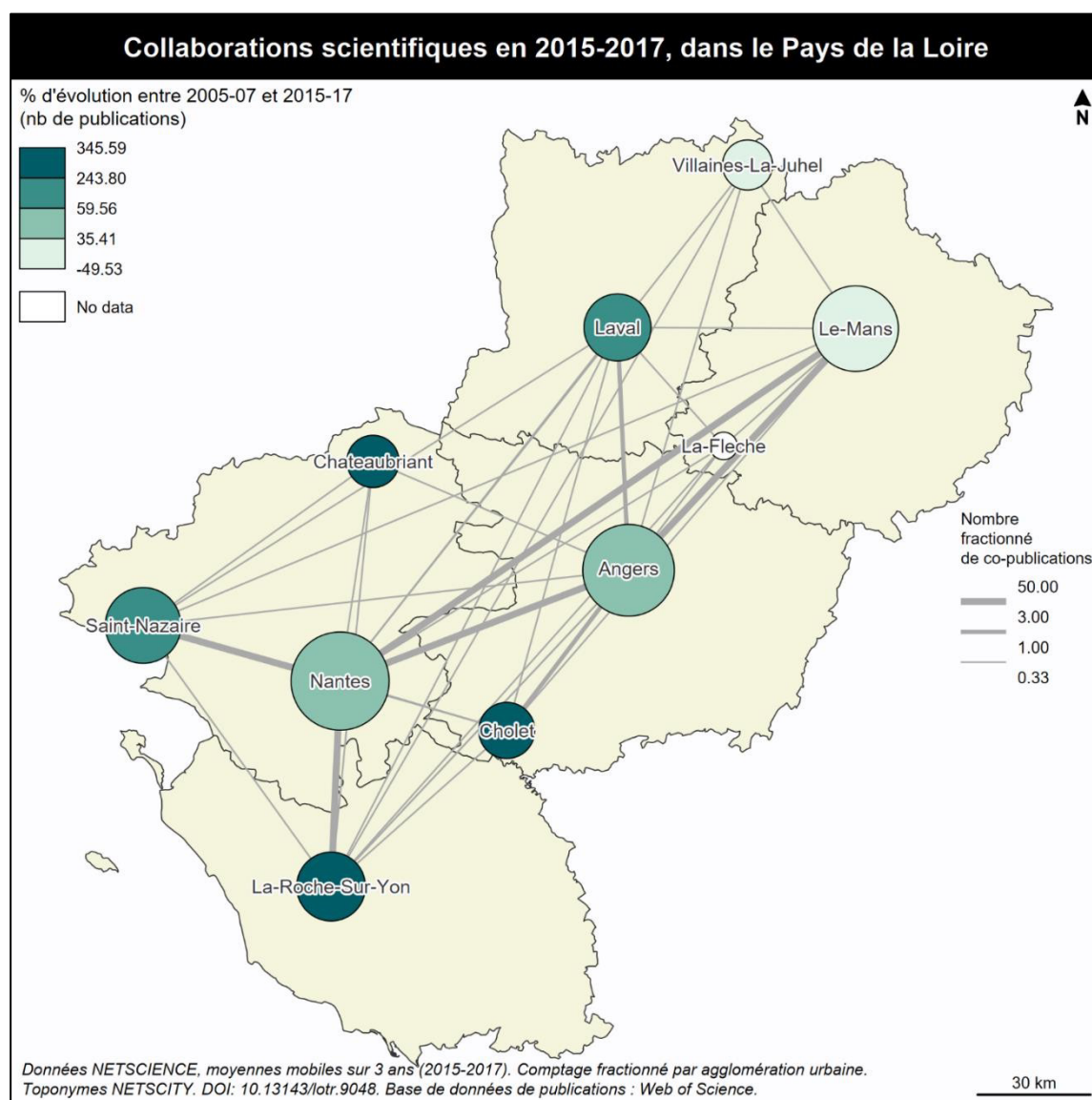
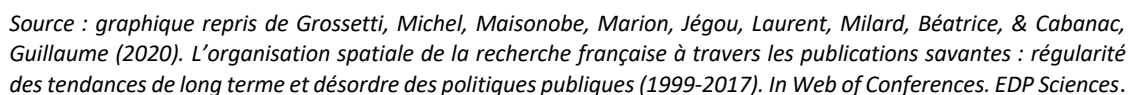


Figure 16 : Collaborations interurbaines en 2015-2017 et croissance de la production scientifique – Pays de la Loire

Si l'on compare la hiérarchie scientifique des deux territoires d'étude, on note un polycentrisme plus marqué dans la zone Pays de la Loire. Côté Sillon Lorrain, Nancy est de loin la ville qui publie le plus avec 1 270 publications par an en 2015-2017 (nombre fractionné). Elle est suivie de Metz-Thionville avec 325 publications. Les agglomérations suivantes publient moins de 40 publications par an. En revanche, dans le Pays de la Loire, après Nantes (1300 publications) et Angers (470 publications), Le Mans et Saint-Nazaire ont un profil de publication intermédiaire (entre 200 et 40 publications). Rappelons, pour conclure cette partie, que le

La relation statistique est illustrée par le graphique ci-dessous (Figure 17).

Publication data: 3-year moving average



Conclusion : Une nécessaire lecture relationnelle de l'ESR et de ses territoires.

L'analyse conduite dans cette seconde partie met en évidence la nécessité d'appréhender l'enseignement supérieur et la recherche (ESRI) comme un système de relations réticulaires dépassant largement le cadre strict des établissements ou des périmètres institutionnels. L'approche par les mobilités étudiantes et les collaborations scientifiques montre que les dynamiques académiques et scientifiques s'organisent selon des logiques d'interdépendance qui relient des territoires parfois éloignés et de tailles très diverses. Ces circulations, souvent invisibles dans les indicateurs traditionnels, constituent pourtant un levier essentiel pour penser les coopérations interterritoriales.

Les résultats obtenus grâce aux bases MOBSCO et au WoS confirment le poids des grands pôles métropolitains. Mais ils révèlent aussi le rôle actif de villes moyennes. Les terrains d'étude du Sillon Lorrain et du Pays de la Loire illustrent alors la diversité des situations observables à l'échelle hexagonale. On note d'un côté une structuration marquée par la centralité de Nancy, de l'autre un polycentrisme plus affirmé autour de Nantes, Angers et Le Mans. Dans les deux cas, l'existence de réseaux denses de mobilités et de collaborations donne à voir un potentiel d'alliances interterritoriales qui dépassent les frontières administratives.

Partie 3 : L'Université de Lorraine et Nantes Université : de nouvelles (et grandes) institutions face à une territorialisation à plusieurs vitesses.

De nombreuses relations se tissent entre sites académiques, et donc entre territoires, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf Partie 2). Ces liens interterritoriaux ont une géographie variable en fonction de l'indicateur observé. Mais la forme du réseau prédomine, reliant des villes appartenant à des périmètres institutionnels limitrophes ou non. Ces liens interterritoriaux dormants du point de vue l'action publique mais actifs du point de vue des relations entre acteurs de l'ESRI constituent à la fois des objets et des leviers possibles pour construire ou renforcer des coopérations interterritoriales.

Parallèlement, les politiques publiques guidant les réformes des universités depuis une quinzaine d'années (cf Partie 1) mènent à la constitution d'ensembles académiques de grande taille, regroupant plusieurs universités (dont certaines elles-mêmes issues de fusions d'universités), EPST, et établissements du supérieur (Ecoles d'architecture, d'ingénieur, etc.). Ces nouveaux édifices de gouvernance regroupent en leur sein des sites académiques situés dans des collectivités différentes. Ils s'étendent donc au-delà d'un seul périmètre institutionnel de responsabilité. Ce sont donc deux types de coopérations interterritoriales que l'objet académique met en jeu : des coopérations que l'on peut qualifier de « verticales » c'est-à-dire entre collectivités de différents niveaux sur le même périmètre (EPCI, Département, Région) ; et des coopérations dites « horizontales », entre collectivités de même nature mais limitrophes ou du moins proches (deux Métropoles par exemple).

A partir des deux études de cas investiguées (cf Introduction, partie 3), il s'agit de se demander :

- Dans quelle mesure des coopérations interterritoriales, verticales et/ou horizontales, sont à l'œuvre, et quelles formes prennent-elles ?
- Quels sont les effets de la constitution de ces nouveaux périmètres académiques de grande ampleur sur les relations entre sites académiques entre eux, sur les relations entre un site académique et « ses » collectivités d'ancrage, entre différentes collectivités entre-elles (coopérations « verticales » et « horizontales ») ?
- Est-ce que les hiérarchies urbaine et académique (effets de centre/périphérie ; concurrence par exemple) influencent ces relations entre académiques et collectivités, et entre collectivités ?
- Permettent-elles de mettre en lumière des rôles ou des modes de coopération particuliers de tel ou tel acteur (académique ou institutionnel) à l'égard de l'Enseignement Supérieur et la Recherche ?

3.1 - Le Sillon Lorrain et l'Université de Lorraine : une stratégie territoriale universitaire forte, animatrice de dialogues entre collectivités.

3.1.1 - Le Pôle métropolitain du Sillon Lorrain : un territoire en transition économique et démographique

Le Sillon Lorrain, pôle métropolitain européen, réunit quatre agglomérations et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Thionville et la Communauté d'Agglomération (CA) Portes de France ; Metz et l'Eurométropole de Metz ; Nancy et la métropole du Grand Nancy ; Epinal et la CA d'Epinal. Il s'étend de la frontière avec le Grand Duché du Luxembourg dans le Nord de la Moselle jusqu'au Sud du département des Vosges, en passant par Nancy en Meurthe et Moselle (voir Figure 18 infra). Ce pôle métropolitain est issu d'une progressive construction : initié en 1999 en tant que réseau métropolitain entre les quatre agglomérations principales, il est formalisé en association en 2005. Cela lui permet d'obtenir des financements, d'être par exemple co-signataire du CPER 2007-2013, de préparer des appels d'offre et d'animer les dialogues avec des acteurs socio-économiques. Il devient suite à la Réforme des collectivités territoriales de 2010 (Gingembre, 2018) un pôle métropolitain européen.

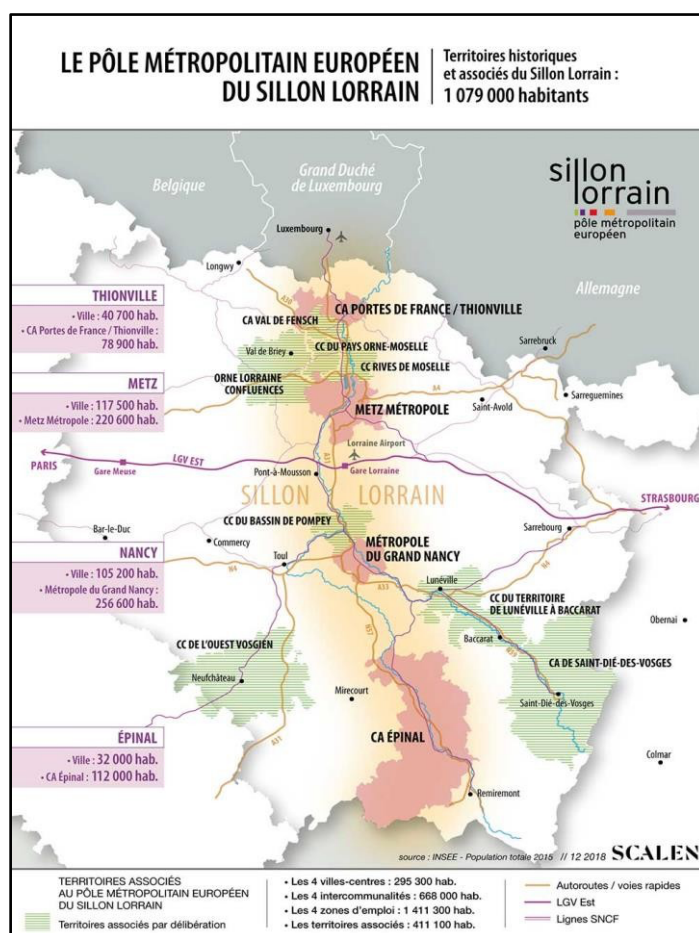


Figure 18 : Carte du pôle métropolitain du Sillon Lorrain

Source : https://metz.fr/projets/reseaux_cooperations/pole_metropolitain_sillon_lorrain.php

L'objectif général est celui d'animer le réseau de ville de Thionville jusqu'à Épinal, afin de « peser plus dans le débat régional » et de « s'imposer entre Paris et Strasbourg » (Gingembre, 2018). Le champ d'action du pôle métropolitain du Sillon Lorrain concerne le développement économique, l'innovation, la recherche, l'enseignement supérieur, la culture, l'aménagement de l'espace et le développement des infrastructures et des services de transport⁵³. Une des réalisations du pôle métropolitain est par exemple LORnTECH⁵⁴ : « Il s'agit d'une fédération qui regroupe des entreprises (généralement des start up, des laboratoires de recherches, des écoles, des collectivités) autour des technologies du numérique. Sorte de technopôle « déterritorialisé », LORnTECH s'appuie sur la mise en réseaux de ces acteurs. Son activité a été reconnue par l'obtention du label FrenchTech décerné à de telles initiatives par le Ministère de l'Économie en 2014 et en 2015. Cette labellisation comprend un financement des activités et a pour ambition de promouvoir l'économie numérique française à l'étranger. Au-delà de l'intérêt de la fédération d'acteurs, l'objectif est de faire émerger au sein de ce réseau des entreprises à fort potentiel de développement économique (Gingembre, *ibid*). Cependant, le pôle métropolitain ne détient pas de compétences réelles, et constitue principalement un espace de dialogue et d'influence entre collectivités, Etat, partenaires économiques. La constitution de la Région Grand-Est en 2014 suite à la réforme territoriale ainsi que le développement de relations transfrontalières avec le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne, renforcent l'intérêt de structurer cet axe fonctionnel et urbain du Sillon lorrain.

Le périmètre institutionnel du pôle métropolitain du Sillon Lorrain correspond à une partie du Sillon mosellan, axe de communication et de population structuré par la vallée de la Moselle depuis le Sud de Nancy jusqu'à la frontière luxembourgeoise au Nord, puis l'Allemagne. Cet ensemble est fortement structuré par les axes de communication (A30 et A31, canal de la Moselle, axes ferroviaires) et concentre la population. Entendu dans un périmètre élargi des EPCI membres et leurs territoires associés, le pôle métropolitain du Sillon lorrain réunit actuellement environ 1,4 millions d'habitants (environ 650 000 habitants pour les quatre membres principaux). Ce territoire est structuré par les deux agglomérations principales Nancy et Metz. La ville de Nancy regroupe environ 100 000 habitants, au sein d'une agglomération de 280 000 habitants, elle-même pôle d'une aire d'attraction de 508 000 habitants⁵⁵. La ville de Metz présente une population municipale (120 000 habitants) et agglomérée (291 000 habitants) comparable. Son aire d'attraction réunit 375 000 habitants⁵⁶. Les flux de mobilité domicile-travail entre Nancy et Metz s'imposent comme l'un des éléments fonctionnels les plus structurants pour le pôle (voir Figure 18). Mais comme le souligne Julien Gingembre : « la discontinuité spatiale demeure un frein important, particulièrement entre Épinal, Nancy et Metz où les distances sont grandes (56 km entre Nancy et Metz ; 73 km entre Épinal et Nancy). Ce n'est pas le cas entre Metz et Thionville où la distance est plus réduite. Les deux agglomérations forment un ensemble quasi continu, sorte de conurbation construite sur les liens étroits tissés notamment à l'époque de l'essor de la sidérurgie » (Gingembre, *ibid*, p.3). Metz, Thionville et leurs communes polarisées partagent également leur proximité frontalière avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Metz est moins concernée que les communes plus proches des frontières et disposant de fonctions urbaines moins diversifiées. Le pôle

⁵³ Voir par exemple : https://metz.fr/projets/reseaux_cooperations/pole_metropolitain_sillon_lorrain.php ; <https://www.eurometropolemetz.eu/l-eurometropole/l-organisation-de-l-eurometropole/instances/sillon-lorrain-162.html>

⁵⁴ Voir par exemple la description ici : <https://www.eurometropolemetz.eu/l-eurometropole/l-organisation-de-l-eurometropole/instances/sillon-lorrain-162.html>

⁵⁵ Données INSEE de 2021, ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=AAV2020-020>

⁵⁶ Données INSEE de 2021, ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=AAV2020-033>

d'emploi luxembourgeois attire néanmoins 5,9 % des actifs de Metz-Métropole⁵⁷(soit près de 5 200 personnes) en 2016.

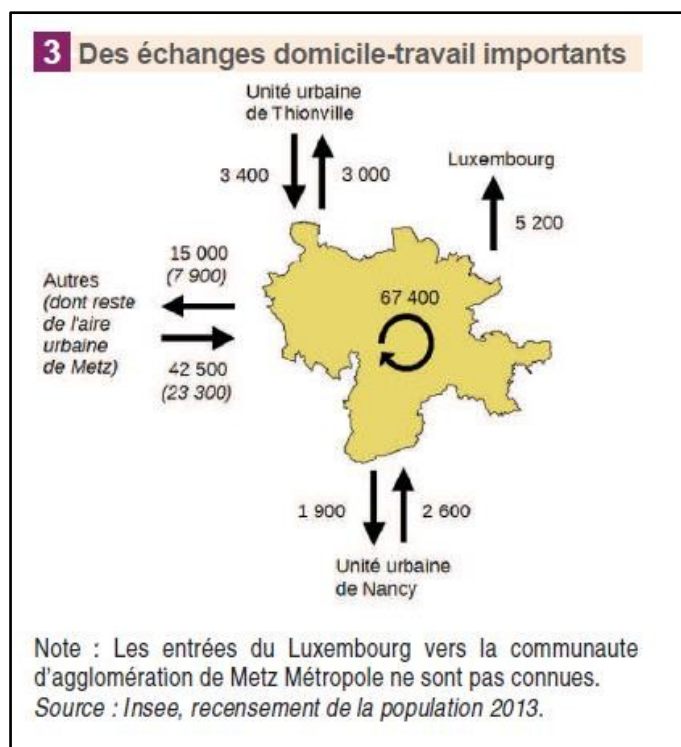


Figure 19 : Les trajets domicile-travail depuis et vers Metz

Source : Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n° 20 - Septembre 2016

Tout en présentant des spécificités locales selon les localisations, bassins d'emploi, et structures économiques, les communes du Sillon Lorrain partagent une même trajectoire de transition économique marquée par des stratégies de reconversion industrielle (dont sidérurgique). Elles ont connu également des dynamiques démographiques préoccupantes, de stagnation voire de déclin démographique de 1999 à 2015 pour un certain nombre de communes, y compris Metz et Nancy (voir Figure 20 infra). Après une période de perte de population de 1999 à 2015, Metz retrouve un solde démographique positif (le solde naturel compensant le solde migratoire) en 2015⁵⁸. Nancy reste dans une période de stagnation⁵⁹. De manière générale, la population lorraine est en légère croissance ou stagnation, mais ne décroît plus comme lors de la période 1975- 1990 (voir Figures 20 et 21 infra). Les tendances démographiques récentes (depuis 2015) pour les communes du Sillon lorrain sont globalement stables mais restent fragiles : la population est en légère augmentation, le solde migratoire reste (certes moins) déficitaire et fixer la population jeune est un enjeu fort face au vieillissement.

⁵⁷ Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n° 20 - Septembre 2016

⁵⁸ Données démographiques de Metz : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-57463>

⁵⁹ Données démographiques de Nancy : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-54395>

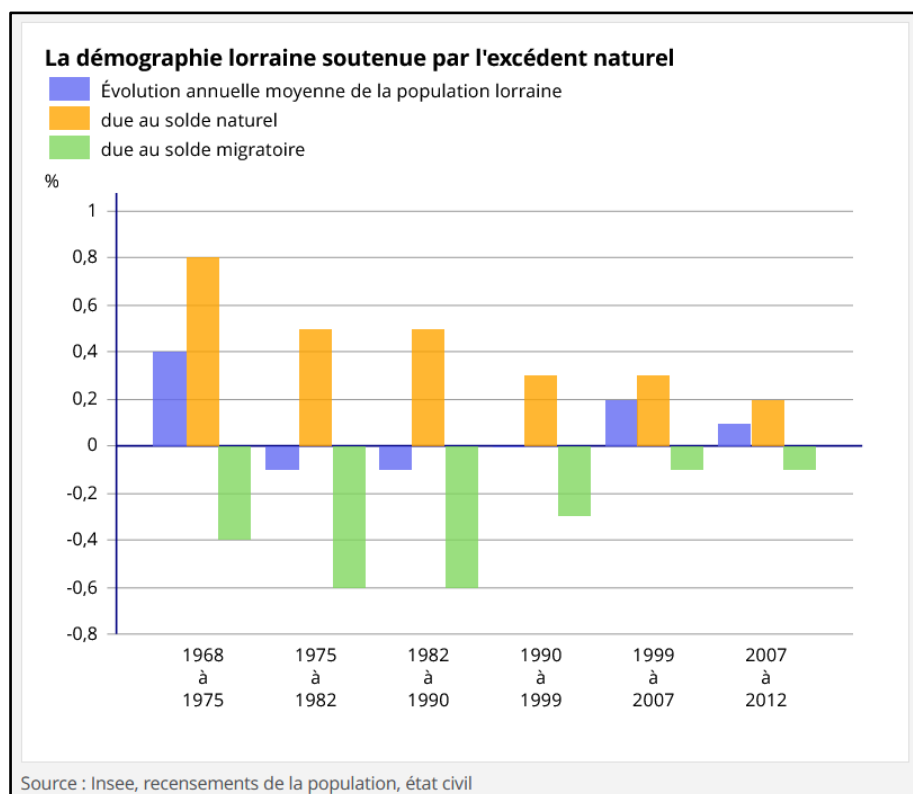


Figure 20 : Évolution de la démographie lorraine
Source : INSEE.

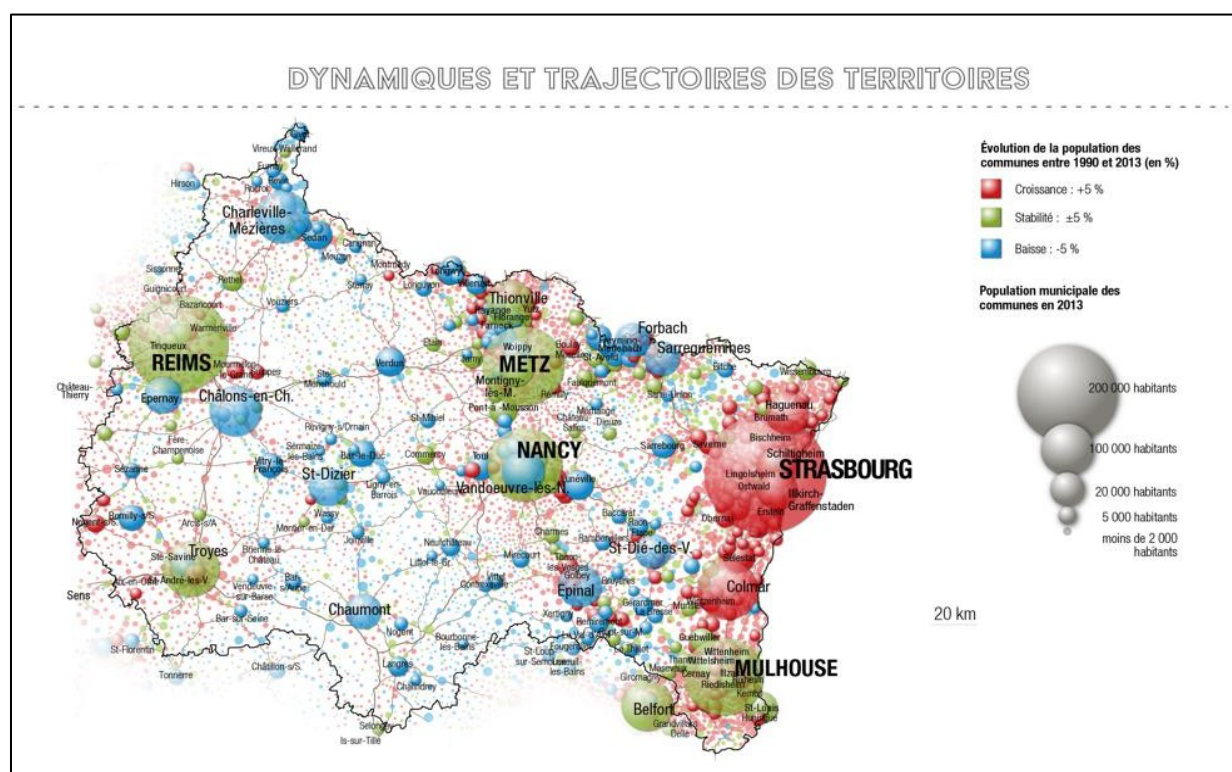


Figure 21 : Dynamiques démographiques en Lorraine de 1990 à 2013

Source : Portrait de territoire de la région Grand Est (ANCT / Observatoire des territoires) :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-les/Les-chiffres-des-en-region-Grand-Est>

La place de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Lorraine apparaît donc comme un enjeu fort des politiques publiques, dans ce contexte de transition caractérisé par la reconversion économique (spécialisation industrielle, tertiarisation) et le regain démographique (ou du moins l'enrayement du déclin).

L'Université de Lorraine est une fusion datant de janvier 2012 de fusion de Nancy I, Nancy II, de l'Université Paul Verlaine de Metz et de l'Institut Polytechnique de Lorraine. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui a obtenu le statut de Grand Etablissement lors de cette fusion⁶⁰. Les Grands Etablissements sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche disposant d'une autonomie administrative, pédagogique, scientifique et financière renforcée ainsi que statutaire pour les universités. Les universités ayant obtenu le statut de Grand Etablissement sortent alors de la logique de gestion classique d'une université et ont ainsi le droit d'appliquer une sélection de leurs étudiants (comme les Grandes écoles). Ils ont aussi une réglementation assouplie en termes de frais d'inscription, la possibilité d'assurer des prestations de services à titre onéreux, d'exploiter des brevets et des licences et de commercialiser les produits de leurs activités. Ils peuvent prendre des participations, participer à des groupements et créer des filiales dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État⁶¹. En tant que Grand Etablissement, l'UL réunit également huit IUT, une école de management (IAE School of management, à Nancy et Metz), et 12 Ecoles d'Ingénieurs⁶². Une organisation *ad hoc* a été créée pour organiser la formation et la recherche de manière transversale à toutes ces composantes du Grand Etablissement (GE) UL.

L'UL se structure donc autour de⁶³:

- 8 collegiums constitués du regroupement d'anciens instituts, écoles, UFR ou facultés. Les domaines sont très variés : sciences, santé, technologies, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, droit, économie, gestion, arts, lettres et langues. Certains établissements disposent de passerelles permettant aux apprenants d'adapter leur parcours au fur et à mesure de leur évolution personnelle ;
- 10 pôles de recherche scientifique regroupant une soixantaine de laboratoires. Ces derniers peuvent être aussi bien des unités propres de recherche de l'Université de Lorraine, que des unités mixtes de recherche formées avec d'autres grands centres de recherche français (CNRS, INRIA, INRA, INSERM, CHU de Nancy-Brabois).

Dans sa forme actuelle, l'Université de Lorraine est présente dans les deux métropoles de Metz (20 000 étudiants) et Nancy (42 000 étudiants) ainsi que dans 11 autres villes, aboutissant à 60 000 étudiants et étudiantes, 7 100 personnels et une implantation sur 49 sites⁶⁴ (voir figures 22, 23, 24 *infra*).

L'UL est répartie sur un vaste territoire géographique couvrant les Vosges (Epinal, Saint Dié), la Meuse (Bar-le-Duc), la Meurthe-et-Moselle (Nancy, Lunéville, Longwy), et la Moselle (Metz, Forbach, Saint Avoild, Sarreguemines, Thionville)⁶⁵. Le périmètre de l'UL s'étend donc bien au-delà du périmètre du pôle métropolitain du Sillon Lorrain. Au sein du périmètre

⁶⁰ Décret portant à la création du GE UL ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000024583895>

⁶¹ Description issue du site (<https://eureka-study.com/quest-ce-quun-grand-etablissement/>) Présentation des décrets disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000027866495>

⁶² Voir : <https://www.univ-lorraine.fr/luniversite-de-lorraine/collegiums-et-composantes/>

⁶³ Présentation issue de : <https://cper-ariane.univ-lorraine.fr/presentation-de-luniversite-de-lorraine/>

⁶⁴ Source : <https://www.univ-lorraine.fr/luniversite-de-lorraine/>

⁶⁵ Source : https://ressources.campusfrance.org/pratique/etablissements/fr/univ_lorraine_fr.pdf

académique de l'UL, ce sont la métropole du Grand Nancy, Metz Métropole, les agglomérations d'Epinal, Thionville (Saint-Dié et Lunéville sont associées) qui participent au pôle métropolitain du Sillon Lorrain. D'autres villes, comme Longwy, Saint-Avold, Forbach ou Sarreguemines par exemple, ont une implantation de l'UL mais ne font pas partie du pôle métropolitain (ni comme membres associés).

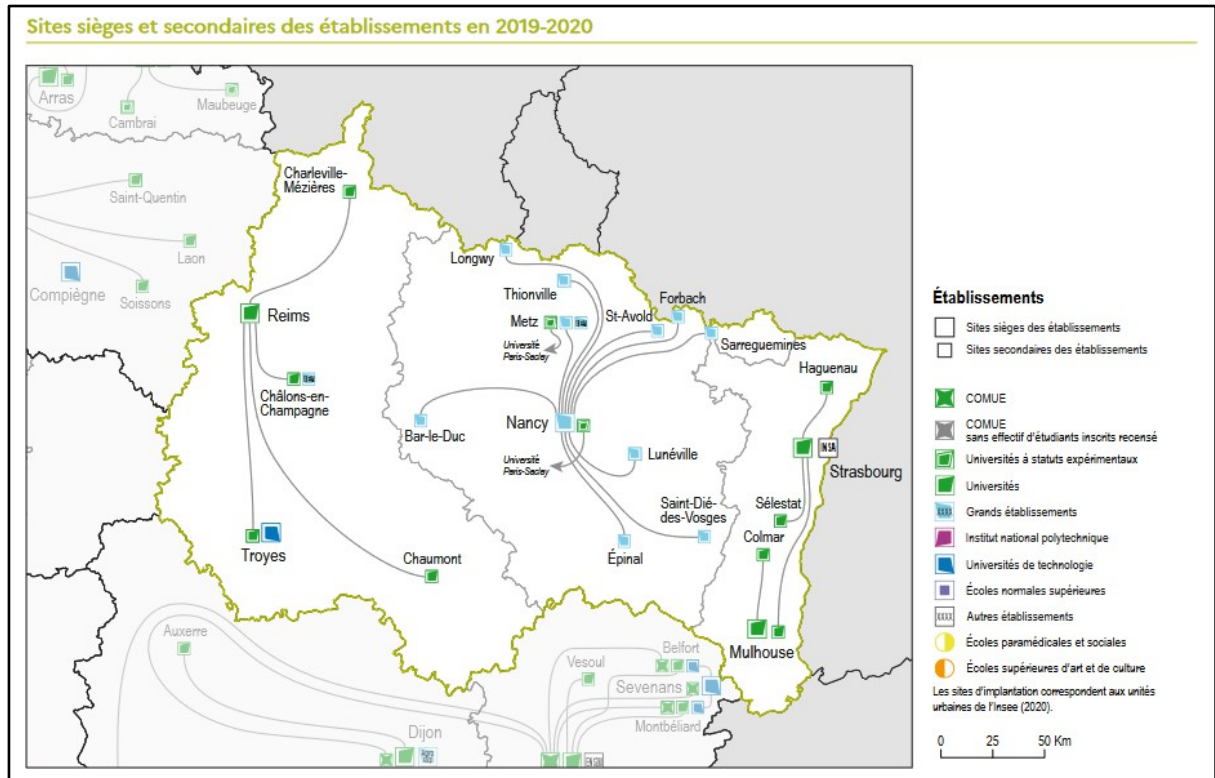


Figure 22 : Etablissements d'enseignement supérieur dans le Grand Est

Source : Atlas régional des effectifs étudiants 2019-2020, MESRI, https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/FR/atlas_etudiants/

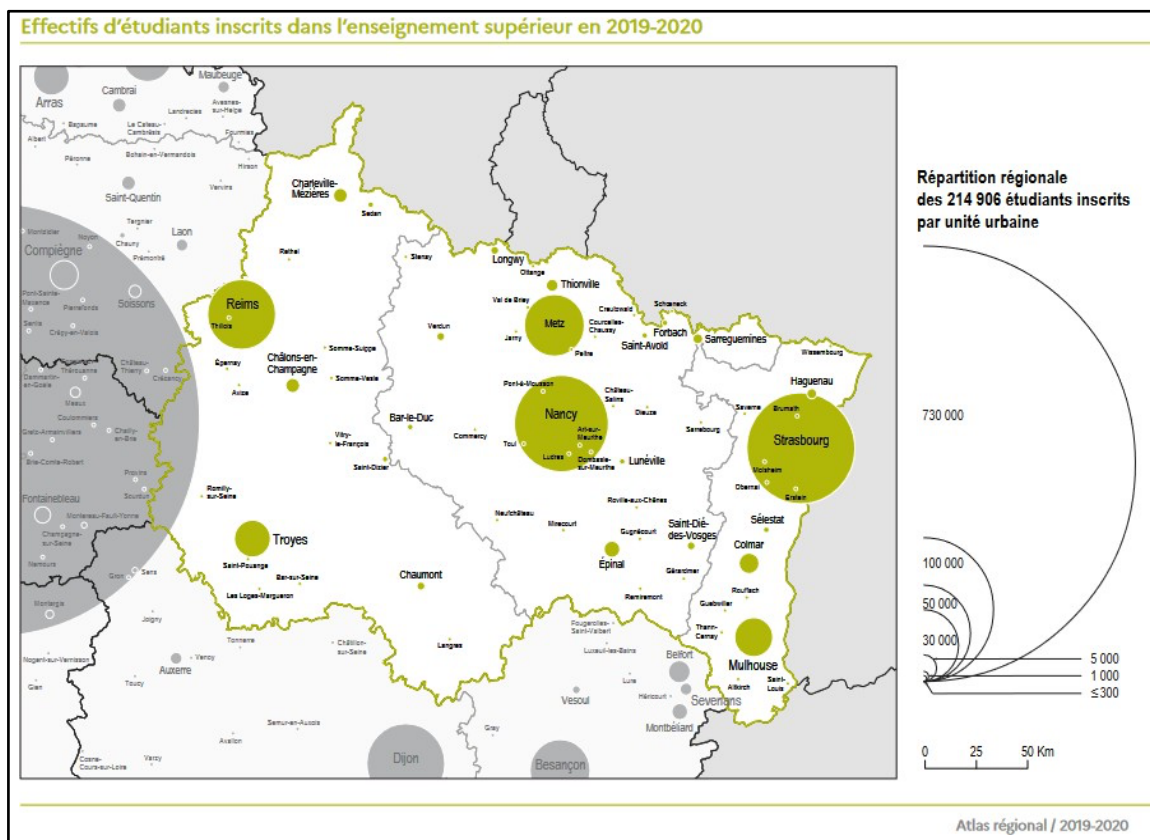


Figure 24 : Effectifs étudiants par agglomération dans le Grand Est

Source : Atlas régional des effectifs étudiants 2019-2020, MESRI, https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/FR/atlas_etudiants/

3.1.2 - Deux Métropoles universitaires au sein d'un même périmètre académique : entre concurrence et complémentarité

Le cas lorrain se caractérise par le renforcement d'une stratégie territoriale portée par l'Université de Lorraine, et la formalisation d'instances de dialogue entre collectivités concernant les thématiques d'enseignement supérieur, vie étudiante et recherche et innovation.

L'émergence d'une stratégie territoriale de l'UL se positionne dans la continuité de plusieurs initiatives précédentes qui avaient structuré des dialogues entre acteurs académiques, avant la fusion donnant naissance à l'UL actuelle. Ainsi, au début des années 2000 (vers 2006-2007), sur le site nancéen, les dirigeants des EPST (INRA – aujourd'hui INRAE -, INRIA, INSERM), des trois établissements de Nancy (Nancy I, Nancy II, INPL), le CNRS et le CHU se retrouvaient une fois par mois pour un rendez-vous informel de structuration de la stratégie scientifique.

L'objectif exprimé était de se coordonner et d'harmoniser les positions académiques (« parler d'une seule voix ») auprès des territoires, et surtout de la Région, dans le cadre des réponses aux CPER de la région Lorraine. Cette démarche a appuyé une coordination entre les universités de Nancy en termes de formation, avec la création de Master communs lors de la réforme LMD par exemple. Elle s'est formalisée dans la fusion des universités de Nancy en 2007, donnant forme à Nancy-Université, rejointe ensuite par l'université Paul Verlaine de Metz, formant alors le PRES de l'université de Lorraine (2009).

Cette coordination entre acteurs académiques s'est également organisée à une échelle plus vaste, comme l'indique la création d'un Comité d'Organisation Scientifique Lorrain (CCOSL) réunissant différentes directions opérationnelles de l'UL et les délégations régionales des grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRAE, Inria, puis CHRU). Ce CCOSL⁶⁶ récemment renommé CORIS⁶⁷ (Comité de Coordination Recherche, Innovation, Société du site lorrain). Basé sur une convention et des rendez-vous réguliers, ce CORIS a perduré au-delà de changements de personnes dirigeantes et a été un cadre de discussion pour répondre aux appels à projets de l'Etat ou de la Région. Cette instance visait en premier lieu une coordination académique pour entrer en dialogue avec des acteurs institutionnels. Un représentant du Ministère de l'ESRI était « invité permanent » et des représentants des territoires étaient sollicités ou invités ponctuellement, en particulier la Région puis les Métropoles. Plus récemment, dans le cadre du déploiement de l'I-SITE LUE, les partenaires académiques et non académiques de l'UL se sont structurés pour dialoguer avec le CORIS, formant un Comité de Coordination des Projets Lorrain⁶⁸ (CCoProLor).

La fusion, actée en 2012, prend place dans ce contexte de structuration du pôle nancéen auquel s'associe le pôle messin, moins doté en nombre d'établissements, étudiants et personnels (Barrier, 2014). Pour les acteurs qui la portent, il s'agit de prendre place dans les politiques de pilotage universitaire mises en place par l'Etat à partir de 2010 (Plan Campus, lancement des projets PIA, en parallèle de réformes de gouvernance avec la structuration en PRES, COMUE, et autres regroupements). Ces politiques étatiques sont vécues comme une hiérarchisation des établissements académiques, dans laquelle il s'agit de se positionner rapidement pour ne pas être déclassé. L'établissement nouvellement créé, au statut de Grand Établissement, structure de manière transversale les composantes de formation en collegiums, et la recherche en pôles. Un échec à un appel IDEX avant la fusion a réorienté la stratégie vers la réponse à un I-SITE en 2012, elle aussi non concluante.

Malgré la dimension territoriale qui distingue l'I-SITE des autres appels à projets PIA, les partenaires territoriaux ont été très peu associés à la constitution de la réponse. Cela est commun à d'autres réponses à projets I-SITE en France : les temps de constitution des dossiers sont généralement trop courts pour amorcer des coopérations entre acteurs académiques et territoriaux, les dossiers valorisant des partenariats existants ou présentant uniquement une lettre de soutien de l'EPCI d'ancrage. Concernant l'Université de Lorraine en 2012, la priorité était de mener à bien la fusion et de renforcer une crédibilité en termes de recherche via des indicateurs (notamment bibliométriques pour les classements nationaux et internationaux).

Si la fusion en elle-même avait impliqué voire par certains aspects avait été encouragée par les collectivités, la réponse à l'appel I-SITE n'a apparemment pas initié de nouveaux partenariats entre acteurs académiques, ou consolidé des collaborations entre acteurs académiques et territoires, ni entre acteurs territoriaux. La mise en œuvre d'une transformation organisationnelle de cette ampleur, et la réponse à un deuxième I-SITE obtenu en 2016 par l'UL ont focalisé les parties prenantes. La nouvelle complexité administrative de l'UL et la priorité donnée à la structuration scientifique du projet LUE (Lorraine Université Excellence⁶⁹ portant l'I-SITE) ont amené à peu de relations avec les collectivités.

⁶⁶ Voir : <https://www.centre-est.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/rapport-2018-du-comite-de-coordination-et-dorientation-scientifique-de-lorraine>

⁶⁷ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/19282>

⁶⁸ Voir : <https://www.univ-lorraine.fr/lue/gouvernance/>

⁶⁹ Nom donné à la candidature à l'I-SITE, porté par un consortium implique des membres fondateurs (UL, CNRS, INRA, INRIA, INSERM, CHU, AgroParitech et GeorgiaTech Europe), des universités et établissements partenaires, des acteurs

3.1.3 - Renouveler le fonctionnement académique post-fusion : point de vigilance pour les Métropoles.

Cependant, le fonctionnement post-fusion et la répartition des crédits de l'I-SITE (confirmé en 2021 après une période probatoire de quatre années⁷⁰) ont ouvert une nouvelle scansion dans les jeux d'acteurs entre les Métropoles de Metz et Nancy, donnant lieu à une conflictualité, productive en termes de coopération.

La rivalité entre les villes de Metz et de Nancy n'est ni nouvelle, ni restreinte au domaine de l'enseignement supérieur et la recherche. Elle se cristallise pourtant au tournant des années 2020, à la faveur des élections municipales. En effet, en termes géographique et démographique, les deux villes sont suffisamment proches (environ 110 000 habitants en population municipale et 290 000 habitants pour les agglomérations respectives, distantes de 60 km) pour créer une concurrence. Préfectures de Meurthe-et-Moselle (Nancy) et de Moselle (Metz), leur rivalité historique s'est manifestée à de nombreuses reprises, comme l'illustre par exemple l'implantation de la gare Lorraine-TGV à mi-chemin entre les deux villes.

Dans le domaine académique, un déséquilibre s'instaure lors de l'annexion de l'Alsace et de la Moselle : les scientifiques de Metz et Strasbourg migrent alors à Nancy, initiant par la suite une concentration d'Écoles d'ingénieurs sur le site nancéen. Cette variable crée le cadre d'un déséquilibre durablement installé dans la distribution des établissements, des thématiques d'enseignement et de recherche et donc des chercheurs et enseignants-chercheurs. À partir des années 1960,, plusieurs établissements (privés ou publics) se sont installés dans la ville de Metz à la faveur d'une politique favorable. Les installations de l'ENIM en 1961 (rattachée à sa création à l'Université de Metz), de Supélec en 1985 (devenue Centrale Supélec), de Georgia Tech en 1990 (autour d'un statut associatif impliquant les collectivités), l'ESITC en 1991, l'ENSAM Metz en 1997 (avec la création d'un campus sous statut public) et en 2024 l'Institut en innovation logistique viennent compléter l'offre d'enseignement et de recherche en sciences pour l'ingénieur.

Malgré ce rattrapage, une asymétrie persiste. Elle alimente ce qui a pu être désigné dans les entretiens comme un « sentiment d'infériorité » dans le domaine académique du site messin, et une vigilance quant à l'équilibre Nancy-Metz dans la trajectoire de l'UL.

Le fonctionnement de l'Université de Lorraine fusionnée constituait donc un point d'attention pour les académiques messins. Le fonctionnement précédent « en silo » ne peut plus se perpétuer : l'UL fusionnée, au périmètre élargi, devient porte d'entrée des ressources des politiques d'excellence (notamment l'I-SITE LUE confirmé en 2021). Et c'est elle qui doit répartir ces financements étatiques en son sein, entre différents sites académiques. De même, à l'échelle des collaborations locales : les partenariats ou financements entre municipalités et acteurs académiques sont amenés à se formaliser au-delà de relations interpersonnelles et d'une « logique de guichet » ayant longtemps eu cours en faveur des différents établissements et des priorités des élus locaux.

Les composantes académiques de chaque site (i.e. les universités pré-fusion) ne sont plus - ou moins - en relation directe avec le Ministère de l'ESRI, et ne répondent plus directement aux appels à projets, dorénavant adressés aux regroupements académiques (COMUE, universités fusionnées, Grand Établissement, Établissements Publics Expérimentaux). Dans ce contexte, le site académique nancéen, redoutant dans les années

de l'innovation et du développement économique. Voir <https://www.univ-lorraine.fr/lue/lorraine-universite-dexcellence/>

⁷⁰ Voir : <https://www.univ-lorraine.fr/lue/lorraine-universite-dexcellence/>

2010 un déclassement à l'échelle nationale, exprime la volonté de « rattraper un retard », de rester compétitif via l'I-SITE en priorisant les thématiques de recherche du site de Nancy. De l'autre le site messin présente en partie un sentiment de délaissement dans la gouvernance de la nouvelle UL et la volonté d'un ré-équilibre. En effet, le siège de l'UL a été établi à Nancy et les premières années, l'ensemble des réunions avaient lieu à Nancy également. La répartition des crédits obtenus de l'I-SITE, ou l'affectation des postes ont également été source de tensions. La reproduction d'une logique de concurrence entre équipes de recherche en organisant des appels à projets au sein de l'UL pour répartir les financements de l'I-SITE, dans un contexte de tensions budgétaires a initié des dissensions quant aux thématiques mêmes des appels internes (favorables à Metz ou Nancy) ou bien dans le choix des lauréats.

Le nouveau périmètre de gouvernance académique à l'échelle de l'UL active donc une forme de concurrence entre sites académiques mais aussi entre EPCI. Tant la formation (présence étudiante, insertion professionnelle) que la recherche (notamment par le transfert de technologie et l'éventuel développement économique associé) constituent des enjeux pour Metz Métropole et la Métropole du Grand Nancy. Depuis la loi MAPTAM de 2014, les Métropoles, en matière de développement économique, social et culturel, ont dans leurs compétences des « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation⁷¹ ». Les Métropoles de Metz et Nancy ont donc chacune investi les domaines de l'ESRI, notamment via le travail de leurs Vice-Présidents délégués Enseignement supérieur, Recherche et Vie étudiante.

La Métropole du Grand Nancy a créé un « conseil scientifique de la Métropole » en février 2021, réunissant une trentaine de chercheurs⁷². Le 9 février 2023, les élus métropolitains ont adopté le premier Schéma Métropolitain Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation du Grand Nancy, structuré autour de 3 axes majeurs et déclinés en 30 actions opérationnelles mises en œuvre dès 2023⁷³. Parallèlement, l'Eurométropole de Metz investit dès 2022 ce champ de l'ESRI. La rédaction d'une stratégie ESRI rédigée et votée sur cette même période est là pour en témoigner. Elle est alors portée par le délégué à l'ESR de l'Eurométropole, avec des restitutions associant « directeurs de grandes écoles, des dirigeants d'entreprise, la présidente de l'Université de Lorraine, des élus⁷⁴ ».

3.1.4 - Une structuration d'instances de dialogue pour apaiser des tensions

Dans ce contexte de forte dispersion des différents sites académiques de l'Université de Lorraine (une cinquantaine), et de tensions quant à la coordination géographique de la stratégie de l'Université, l'idée d'une instance de dialogue entre l'Université et les différentes collectivités était présente dès le second mandat de Pierre Mutzenhardt, président de l'UL (2017-2022). Celui-ci a alors porté le lancement d'une Conférence Universitaire Territoriale (CUT) fin 2020, avec inauguration en novembre 2021. L'Université de Lorraine prend alors un rôle d'animateur de relations territoriales, réunissant au sein de la CUT l'ensemble des collectivités territoriales partenaires de l'établissement (soit 21 représentants au total) : quatre départements, la Région, deux pôles métropolitains (le Sillon Lorrain et le pôle métropolitain transfrontalier), les deux Métropoles de Metz et Nancy, et les 12 intercommunalités « sur le

⁷¹ Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000023245477>

⁷² Voir : <https://www.estrepublicain.fr/politique/2021/02/18/la-metropole-se-dote-d-un-conseil-scientifique>

⁷³ Voir : <https://www.grandnancy.eu/entreprendre-innover/desri>

⁷⁴ Voir : <https://www.lasemaine.fr/enseignement-superieur-metz-bonne-eleve/>

territoire desquels se situe une ou plusieurs composantes de l'Université de Lorraine ou de l'un de ses partenaires de site⁷⁵».

Suite à la première édition de la CUT en novembre 2021, un bureau – le Comité Territorial (CT) - a été créé en 2022, avec pour objectifs de préparer et assurer le suivi des travaux de la CUT⁷⁶. Il regroupe trois fois dans l'année les Vice-Président(es) en charge de la jeunesse ou de l'enseignement supérieur des collectivités ainsi que leurs accompagnants techniques. Ce CT réunit les représentants de l'Établissement UL, les collectivités avec compétences d'ESR (Région Grand Est, de l'Eurométropole de Metz et de la Métropole du Grand Nancy) mais aussi à leur demande les quatre Départements et le Pôle métropolitain du Sillon lorrain⁷⁷. Enfin, un comité technique réunissant les administratifs des membres du CT est prévu, avec des réunions deux à trois fois par an.

Cette Conférence Universitaire Territoriale visait explicitement à sa création à formaliser le dialogue et à apaiser des tensions – avivées lors des élections municipales - entre les Métropoles de Metz et de Nancy, concernant les activités académiques auxquelles les acteurs politiques associent de forts enjeux en matière de développement territorial. Elle permettait également de réunir toutes les collectivités concernées par l'ESRI, et qui n'avaient pas ou plus d'occasion formelle de dialoguer avec l'Université⁷⁸.

Les objectifs de la CUT d'après Stéphane Leymarie,

vice-président stratégie territoriale et vie institutionnelle de l'UL

La Conférence universitaire territoriale (CUT) réunit les collectivités territoriales où l'université est implantée, à savoir, la région Grand Est, le pôle métropolitain du Sillon Lorrain, les deux métropoles de Metz et de Nancy, les quatre départements ainsi que douze communautés d'agglomérations et de communes. Lors de son installation, le 26 novembre 2021, la CUT a défini quatre axes de travail :

- *Mieux se connaître* : organiser des visites régulières et des séminaires, renforcer la communication et les temps d'échanges.
- *Observer* : éditer des documents de référence, réaliser une ou deux enquêtes annuelles. Pour 2022, les thématiques retenues ont été celles de l'insertion professionnelle transfrontalière et de la mobilité étudiante.
- *Développer des chantiers multilatéraux* : en 2022, le chantier « fil rouge » retenu a été celui de l'accès de tous les publics, dans tous les territoires à la culture scientifique, technique et industrielle.
- *Développer les actions bilatérales à l'échelle d'un territoire* : développer l'attractivité des territoires et contribuer à leur développement économique, faciliter l'accès des partenaires aux ressources universitaires, agir ensemble pour l'accueil des étudiants (solidarité, attractivité et qualité de vie), promouvoir la culture en général et la CSTI.

Source : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21590>

Le périmètre des partenaires institutionnels mobilisés au sein de la Conférence Universitaire Territoriale est donc plus vaste que celui du Sillon Lorrain, dont les quatre membres sont les Métropoles de Metz et du Grand Nancy et les deux Communautés

⁷⁵ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/18178>

⁷⁶ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/26571>

⁷⁷ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/18610>

⁷⁸ Il a notamment été mentionné le cas du Conseil Départemental de la Moselle (57) qui n'a pas / plus eu de siège au CA de l'UL après la fusion.

d'Agglomération (Portes de France/Thionville au Nord et Epinal au Sud).

En écho à cette structuration académique, le Sillon Lorrain se dote en décembre 2021 d'un comité ESRI, afin de s'impliquer davantage dans les prises de décisions concernant le développement universitaire sur le territoire lorrain. Cette instance, co-présidée par les deux vice-président en charge de l'ESRI dans les Métropoles de Nancy et Metz, s'est réunie pour la première fois en février 2022. L'objectif annoncé est de se coordonner pour présenter des positions concertées concernant plusieurs enjeux comme les financements de la Région, le déploiement de l'I-SITE, les élections alors en cours au printemps 2022 à la présidence de l'UL (remportée par Hélène Boulanger), ou la vie étudiante en général.

Au moment de sa constitution, il semble que ce comité ESRI du Sillon Lorrain ait également été porté par une insatisfaction ou une crainte quant au futur fonctionnement de la CUT initiée par l'UL : la mise en place de la « Conférence universitaire territoriale » (CUT) apparaît au Sillon Lorrain insuffisante sous sa forme actuelle :

« Nous sommes tous relativement insatisfaits de la proposition qui nous est faite pour l'instant, car nous sentons bien [qu'il s'agira] d'information descendante, et relativement peu de travail de construction avec les territoires », affirme Marc Sciamanna. « D'autre part, cette conférence universitaire aurait dû ancrer un rôle central et majeur de l'UL comme centre de gravité de l'enseignement supérieur lorrain. Or, sont écartés de cette définition toute une série d'acteurs importants : les grandes écoles, les écoles privées, les écoles d'art, etc. S'ajoute le problème de l'orientation des jeunes, qui démarre dans les lycées. » (dépêche AEF n°667674, 14 février 2022).

C'est donc pour entrer en dialogue avec les instances universitaires (et la CUT) et faire porter une voix à l'échelle de la Région, que le Sillon Lorrain s'est doté d'un comité ESRI. L'instance annonçait à sa création vouloir rassembler les membres du Sillon Lorrain, la région Grand Est, l'Université de Lorraine, et les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et les territoires concernés, ainsi que des représentants de la Sarre et du Luxembourg si nécessaire. Ce comité reflète la volonté des collectivités d'être parties prenantes de décision, et de dépasser leur rôle de co-financeurs pour des projets décidés en amont.

Ces instances de discussions formalisées étant de création récente, il est délicat de statuer sur leurs effets directs. Elles reflètent néanmoins des dynamiques issues d'une histoire longue, scandée par les réformes institutionnelles, tant côté de l'Université que des collectivités et EPCI. En effet, la valorisation de l'échelle internationale, les injonctions aux regroupements universitaires pour être éligibles aux appels à projets sélectifs (type PIA), l'accent mis sur la visibilité et la place dans les classements internationaux de la part de l'Etat depuis le début des années 2000 ont renforcé des discussions entre établissements académiques. Dans un contexte de compétition entre universités à l'échelle nationale et surtout régionale avec l'avènement de la Région Grand Est, le regroupement – d'abord à l'échelle nancéenne puis plus large – a été la stratégie adoptée (puis imposée par l'État) pour gagner en visibilité envers les financements régionaux et étatiques. Cette structuration académique a impulsé des dialogues d'abord bilatéraux entre établissements académiques (à l'échelle de l'UL), et entre acteurs académiques et leurs partenaires (notamment institutionnels type Région ou Métropole) d'autre part (par exemple dans le cadre du CORIS). De même, les relations (notamment les modes de financement) entre établissements académiques et collectivités à l'échelle d'un site (messin ou nancéen par exemple) sont restées

bilatérales : les Métropoles se sont chacune emparées du domaine de l'ESRI et ont initié des stratégies, conventions, ou schémas visant à organiser les activités d'ESRI sur leur territoire et à prendre un rôle plus actif que celui de (co)financeur à la demande. Cette implication croissante ne suscite alors pas de coopérations interterritoriales, la Métropole interagissant avec les composantes académiques.

En revanche, il semble que les tensions dues à la rivalité entre Metz et Nancy pour capter les financements de l'Etat et de la Région destinés à l'Université fusionnée aient amorcé des dialogues entre territoires institutionnels. Ces tensions, décrites plus haut, qui s'expriment dans le domaine académique et politique, ont été productives : ce sont deux acteurs existants, ayant un périmètre de responsabilité réunissant plusieurs collectivités, qui ont pu formaliser des arènes de discussion : l'Université de Lorraine avec la CUT et le Sillon Lorrain avec le comité ESRI du pôle métropolitain. Tant les objectifs annoncés que la composition de ces instances ciblait explicitement un dialogue entre acteurs institutionnels à l'égard de l'ESRI. Les résultats concrets en termes d'organisation territoriale des activités d'ESRI par une coordination entre collectivités en dialogue avec les établissements académiques (en premier lieu l'UL) sont peu visibles.

Il semble à ce stade que :

- Les deux Métropoles poursuivent leur implication dans l'ESRI à l'échelle de leur périmètre territorial⁷⁹
- Le comité ESRI du pôle métropolitain du Sillon Lorrain ne semble pas endosser un rôle d'animation territoriale ou d'interlocuteur face à l'UL ; l'Université de Lorraine poursuit une stratégie territoriale très active au-delà du binôme Metz-Nancy sur l'ensemble de son périmètre dépassant celui du Sillon Lorrain.

Dès lors, cette politique volontariste de l'UL, centrale dans le mandat d'Hélène Boulanger depuis 2022 et jusqu'en 2027, incitera-t-elle à des coopérations entre collectivités et EPCI ?

3.2 - La stratégie territoriale de l'UL : une politique forte en collaboration avec les acteurs locaux territoriaux

3.2.1 - L'élaboration d'une stratégie et de Schémas de Déploiement Universitaire Territorial

L'Université de Lorraine se caractérise par le grand nombre et la dispersion de ces sites, plus de cinquante, avec des composantes aux statuts différents. Elle est présente sur quatre départements, deux métropoles et douze communautés d'agglomération ou de communes. Cette singularité, ainsi que la succession de transformations organisationnelles (fusions successives, EPE UL, LUE dans le cadre de l'I-SITE), et le contexte concurrentiel entre Metz et Nancy mais aussi à l'échelle régionale et nationale ont suscité des discussions de coordination territoriale entre acteurs académiques (volet formation, projets de recherche inter-labos par exemple). Celles-ci se sont structurées de manière plus ou moins formelle, à des échelles variées, et avec des membres associés académiques et non académiques qui

⁷⁹ La Métropole du Grand Nancy a par exemple voté en 2024 son premier schéma directeur métropolitain d'ESRI.

évoluent également, comme en témoignent les collectifs tels que le CCOSL, le CORIS, le CCoProLor, ou encore la CUT (voir supra). La succession de structurations universitaires, et l'inscription dans les réponses à appels à projets de l'Etat, ont donc suscité des discussions entre établissements académiques. Mais elles n'ont initié que peu de nouvelle coordination entre l'UL et les collectivités locales (y compris lors de la construction de l'I-SITE de 2015 à 2020), celles-ci ayant pourtant soutenu le projet. L'année 2020 marque un tournant en termes de formalisation institutionnelle de coopérations d'une part entre acteurs académique et territoires, et d'autre part entre collectivités territoriales, avec les créations concomitantes de la CUT et du comité ESRI du Sillon lorrain.

S'ouvre alors une nouvelle phase avec la confirmation de l'I-SITE en 2021 et le mandat d'Hélène Boulanger à la présidence de l'UL à partir de 2022 : celle de la définition et mise en application d'une stratégie territoriale de l'Université de Lorraine sur l'ensemble de son périmètre. L'ancrage territorial de l'UL constitue un pilier très investi de la politique d'établissement, et mis en avant dans la communication de l'UL.

L'ancrage territorial comme axe de visibilité et effet d'entraînement

Extraits de la présentation de la politique territoriale de l'UL

En instaurant une coordination active et efficace avec l'ensemble des acteurs locaux, l'ambition est de faire de l'ancrage territorial de l'UL une force reconnue en visant plusieurs objectifs :

- Offrir un cadre de déploiement de l'activité universitaire (formation, recherche, innovation, lien sciences et société) sur les territoires au travers de schémas spécifiques ;
- Donner à voir une autre facette de l'excellence, sociale et sociétale, à partir des atouts et des potentialités des territoires et de leurs habitants ;
- Répondre aux enjeux partagés en termes d'attractivité et de développement économique, culturel et social ainsi que ceux qui sont liés aux grandes transitions ;
- Faciliter l'accès des jeunes Lorrains à l'enseignement supérieur en prévenant les phénomènes d'autocensure et en veillant à ce qu'une offre de formation attractive et adaptée existe en proximité.

Avec la réussite de la stratégie de recherche qui a été conduite collégialement durant une décennie à l'échelle du site lorrain et qui s'est traduite par la labellisation de l'I-SITE Lorraine Université d'Excellence (LUE), l'idée est de rechercher désormais un effet d'entraînement via une dynamique territoriale qui profite à tous nos campus.

Source : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21590>

Le cadre de la Conférence Universitaire Territoriale (CUT) a été investi afin de présenter cette stratégie territoriale de l'Université de Lorraine et mobiliser les partenaires territoriaux pour participer à son élaboration. Suite à la première conférence de novembre 2021, l'année 2022 a donné lieu à une série de rendez-vous entre l'UL, les collectivités locales, le CROUS et le Rectorat « pour identifier les besoins consolidés des partenaires en vue d'établir un document de référence de type observatoire de l'enseignement supérieur ».

Présentation des projets de SDUT de l'année 2022

Extraits de la présentation institutionnelle

Les agences d'urbanisme qui ont été sollicitées pour réaliser ce travail ont fait des propositions qui seront examinées par les collectivités qui les financent lors d'une prochaine réunion du Pôle métropolitain du Sillon Lorrain.

Toujours sur l'axe Observer, l'UL est allée plus loin que la proposition initiale qui consistait à réaliser des enquêtes sur l'insertion professionnelle transfrontalière et sur la mobilité étudiante en développant une collection documentaire intitulée « UL et Territoires ». Ainsi, nous comptons réaliser plusieurs cahiers thématiques : un sur les données de référence caractérisant chaque territoire, un sur la mobilité, un sur la vie étudiante et un autre sur les actions de culture scientifique. Le premier cahier qui a été édité porte sur les résultats de l'enquête mobilité avec les résultats spécifiques à chaque territoire.

Source : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21590> ; <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21590>

Suite à ces premiers diagnostics, la deuxième CUT, le 16 novembre 2022, a été placée sous l'égide du partenariat entre l'UL et les partenaires : « Lors de la Conférence Universitaire Territoriale (CUT) du 16 novembre 2022, nous avons présenté à nos partenaires le projet porté par l'équipe politique de l'Université, en particulier une nouvelle manière de concevoir les relations avec les territoires et une nouvelle manière de travailler ensemble. Nous avons notamment proposé de faire évoluer les dispositifs de la CUT et du Comité territorial (CT) pour les faire passer progressivement de l'échange d'informations et de données à la coordination et à la construction commune⁸⁰ ».

L'année 2023 a donc été dédiée à l'élaboration d'un volet territorial adjoint au projet d'établissement de l'Université de Lorraine. L'objectif annoncé est de décliner la stratégie territoriale de l'UL et de l'adapter pour chaque territoire sous la forme d'un Schéma de Déploiement Universitaire Territorial (SDUT@UL). Ce volet territorial « précise la stratégie territoriale de l'université, les modalités de coordination avec les collectivités locales dans le cadre de la CUT et du CT ainsi que les éléments de méthode et de calendrier d'élaboration des schémas de Déploiement Universitaire Territoriaux de l'Université de Lorraine, nommés SDUT@UL⁸¹ ». Sous l'égide de Stéphane Leymarie, vice-président en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle, a été déployée une méthode identique à tous les sites de l'UL pour effectuer un diagnostic territorial en matière d'enseignement supérieur et élaborer des pistes prospectives, en partenariat avec les collectivités territoriales. L'objectif est de « fixer les objectifs communs et de partager les actions qui en découlent en matière de formation, de recherche, d'innovation et/ou de vie universitaire⁸² ». Cette méthode a circulé entre décembre 2022 et mars 2023, a été officiellement validée par le Comité territorial de la CUT le 9 mars 2023, et a été présentée lors de la 3e CUT le 7 décembre 2023.

⁸⁰ Voir <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

⁸¹ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

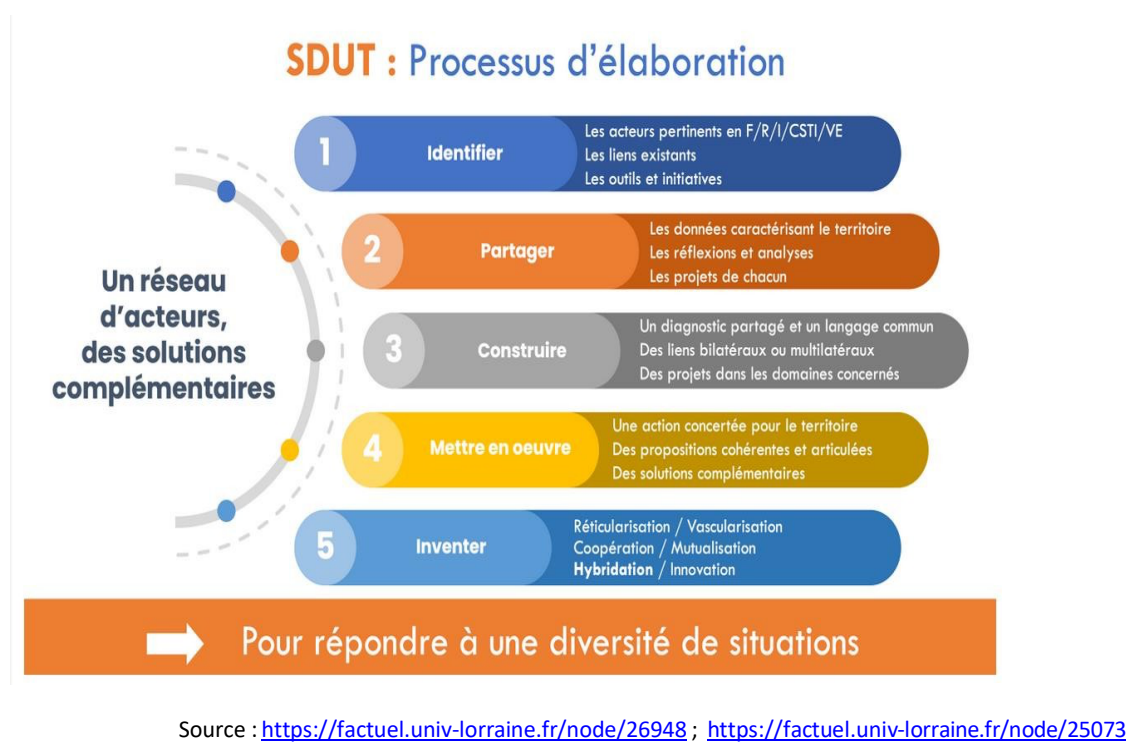
⁸² Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

Une méthode en deux temps pour les SDUT

Extraits de documentation institutionnelle

La méthodologie s'opère en deux temps. D'abord, nous faisons une première réunion centrée sur le diagnostic. Il y a eu tout un travail pour ramener nos données à l'échelle d'un EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Ce travail conséquent réalisé avec l'appui de la DAPEQ nous a permis de produire une collection de cahiers thématiques « UL & Territoires » avec les données de référence dont l'université dispose, ainsi que les résultats de différentes enquêtes présentés par territoire. Pour les autres types de données (démographiques, sociales ou économiques), nous avons sollicité les services de l'INSEE et de l'OREF (Observatoire Régional Emploi-Formation).

Ensuite, nous faisons une deuxième réunion par territoire. Elle a vocation, à partir des données du diagnostic, à faire émerger des projets multi-partenariaux. Ils peuvent concerner l'accès à l'enseignement supérieur, l'attractivité et le développement du territoire, les besoins en emplois, mais aussi l'orientation, la médiation scientifique et la vie étudiante qui correspondent au volet que l'on qualifie de responsabilité sociétale de l'université sur le territoire.



À la fin de l'année universitaire 2024, trois SDUT ont été lancés à l'échelle des centres « secondaires » de l'UL pour Thionville, Épinal, Bar-Le-Duc et Lunéville. Un quatrième schéma a été amorcé à Épinal, avec une présentation par l'UL de la méthode employée, lors d'une réunion rassemblant l'ensemble des partenaires du site spinalien⁸³ Suite à cette première réunion, la deuxième étape est prévue pour le 20 septembre 2024 avec « des travaux de groupes par thématiques seront menés afin d'identifier les projets collaboratifs qui pourraient

⁸³ Voir : https://factuel.univ-lorraine.fr/node/27032?mtm_campaign=sharee&mtm_kwd=platform

*être amenés à se développer sur le territoire*⁸⁴ ». La CUT a également validé le lancement de trois nouveaux schémas : Sarreguemines, Longwy et Saint-Dié-des Vosges.

Présentation des projets de SDUT de l'année 2024

Le Comité a débuté avec un état des lieux sur l'avancement des Schémas de Déploiement Universitaire Territoriaux (SDUT). Les réunions de diagnostic de l'ESRI ont déjà eu lieu sur les territoires de [Thionville](#) (36 participants), [Bar-le-Duc](#) (43 participants) et [Lunéville](#) (30 participants). De nombreux sujets ont été abordés lors des temps d'échanges, sur des thématiques telles que, l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur, les liens entre université et monde économique, la vie étudiante sur les territoires ou bien encore la diffusion de la culture scientifique. Un formulaire en ligne est maintenant à disposition des acteurs territoriaux pour compléter les éléments de diagnostic et identifier les nouveaux projets en vue des prochaines réunions. Celles-ci prendront la forme d'ateliers participatifs qui auront pour objectif de faire émerger des projets à mener dans le cadre des SDUT. Les prochains échanges auront lieu le 24 juin pour le Schéma de Thionville et le 25 juin pour le Schéma de Bar-le-Duc.

Source : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/26571>

⁸⁴ Voir : https://factuel.univ-lorraine.fr/node/27032?mtm_campaign=sharee&mtm_kwd=platform

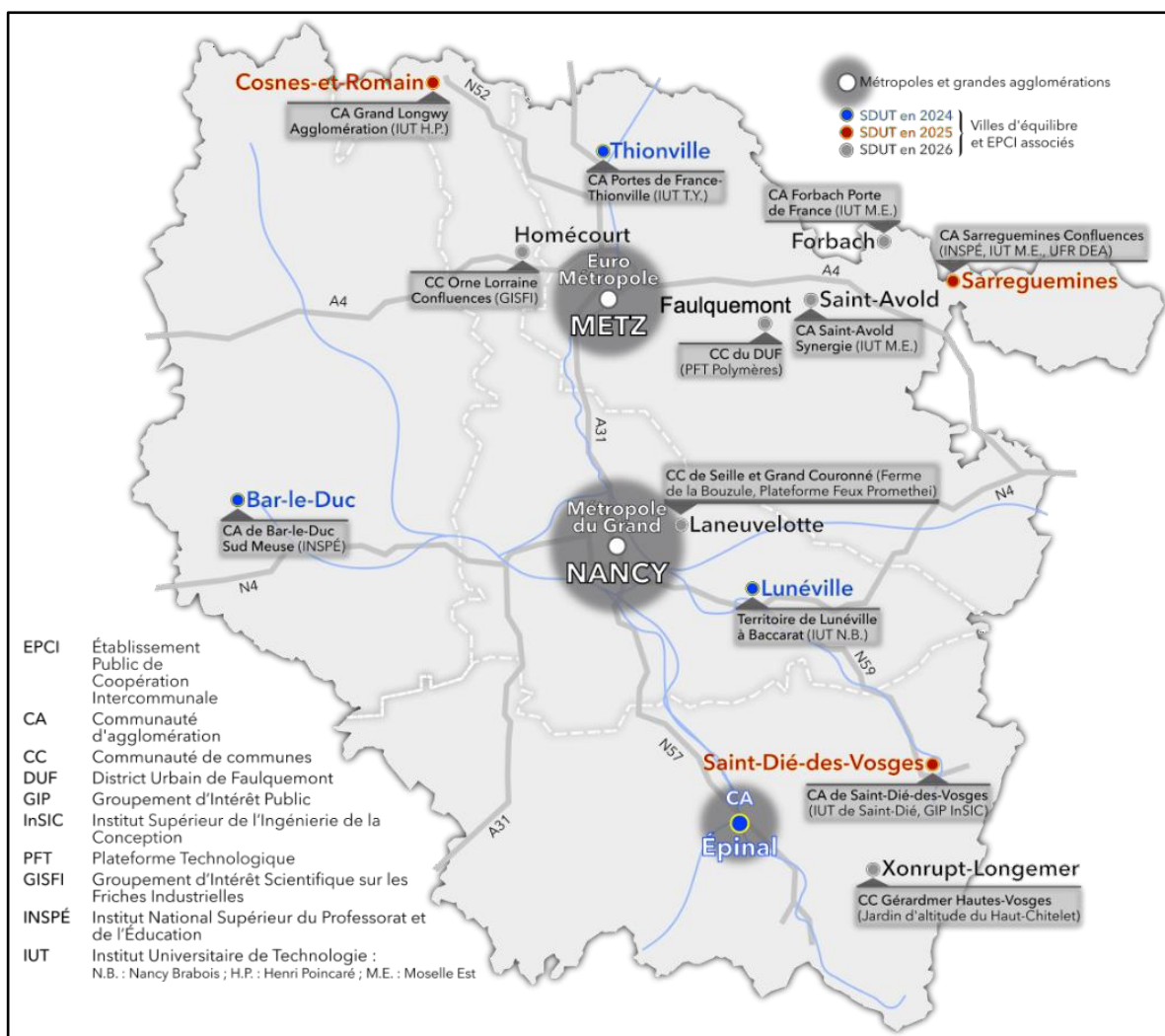


Figure 25 : Synthèse des SDUT initiés par l'UL

Source de l'image : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/26948>

3.2.2 - Une stratégie de positionnement et un projet d'ampleur qui mobilise les ressources de l'UL

La stratégie territoriale de l'Université de Lorraine, déclinée en SDUT pour plusieurs de ses campus en dehors des deux Métropoles, s'inscrit dans un positionnement stratégique plus global de l'institution. En effet, comme cela est présenté dans la documentation institutionnelle⁸⁵, cette approche territoriale correspond à une volonté d'apaiser de possibles tensions avec et entre collectivités, mais elle constitue aussi une manière de s'approprier une série d'enjeux pour l'Université : en termes de géographie académique, l'implantation des sites se distingue par une concentration à Metz et Nancy mais aussi une forte dispersion des campus de l'UL sur le territoire. La stratégie territoriale de l'UL est pensée pour renforcer un sentiment d'appartenance à l'Établissement dans son ensemble (EPE), notamment en associant les « campus avancés » aux projets d'ampleur de l'établissement – type PIA - (voir extrait *infra*), et en développant les liens entre la Présidence et les composantes géographiquement éloignées (lors de l'élaboration des SDUT notamment).

La stratégie territoriale de l'UL envers les campus

Extrait d'un entretien avec le vice-président stratégie territoriale de l'UL

Plutôt que de considérer les campus éloignés des métropoles comme des « délocalisations » ou des « antennes », nous voulons en faire de véritables campus avancés de l'université sur les territoires. Les acteurs du territoire doivent comprendre que c'est l'université dans son entier qui est présente.

Cela procure un potentiel d'action plus important. Le campus devient ainsi un point d'ancrage territorial – une tête de pont – par lequel l'université rend accessible au plus grand nombre tout ou partie de ses ressources. Par exemple, bon nombre des projets qui comportent un volet territorial pourraient être mobilisés pour agir de manière ciblée sur un territoire, et ce, dans plusieurs domaines : l'orientation ([AILES](#), [PLEIADES](#)), la formation ([Éducation & Territoires](#), [PLEIADES](#)), la recherche ([ORION](#), les chaires), l'innovation ([SIRIUS](#), [POLARIS](#)), la médiation scientifique ([SAPS](#)) ou encore l'entrepreneuriat avec le [PeeL](#).

Par ailleurs, de par la multiplicité des interactions qu'ils entretiennent avec leur environnement direct, les campus matérialisent – souvent de la manière la plus concrète – le rôle majeur joué par l'université dans le rayonnement, l'attractivité et l'identité d'un territoire. Il convient donc d'assumer la porosité entre le campus et le territoire qui l'entoure et d'en faire un lieu ouvert, accessible, accueillant des publics divers, de tous âges, et proposant des services variés pour la communauté universitaire mais aussi, au-delà.

Source : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/26948>

Il s'agit également de répondre à un enjeu plus global de trajectoire démographique et économique du territoire. Face à des difficultés en termes d'emploi et de reconversion économique, de variations démographiques, de possible concurrence par des bassins d'emploi

⁸⁵ Présentations sur le site internet de l'UL, contrat d'établissement 2024-2028, documentation collectée auprès des enquêtés.

frontaliers, l'Université de Lorraine met en avant son rôle pour l'attractivité et le développement économique. La déclinaison locale de la stratégie territoriale vise à améliorer la formation et l'insertion professionnelle, et à renforcer l'accès à l'enseignement supérieur. L'UL prend dès lors la forme institution de formation et de recherche structurante au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Enfin, les dialogues avec les collectivités entamés en 2021 et renforcés en 2022 sous l'égide de la nouvelle présidente d'université, Hélène Boulanger, s'inscrivent dans une stratégie plus globale de positionnement dans le système universitaire français (voir extrait *infra*). Construire un profil distinctif, faire valoir de manière positive des spécificités (notamment territoriales), prouver l'adéquation de l'institution à de grandes orientations présentes dans les appels à projets d'envergure (type PIA) permet de se distinguer et se renforcer à l'égard des politiques de l'Etat. Cette stratégie territoriale s'est formalisée dans le volet territorial du projet d'établissement 2024-2028, et constitue « *l'axe signature du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP)* ⁸⁶ ». Il s'agit alors de répondre au paradigme de « l'Excellence » à partir des spécificités territoriales et académiques, tout en essayant de fluidifier les relations intra-académiques (entre les multiples composantes appartenant dorénavant à l'UL) et extra-académiques (avec les collectivités et les EPCI notamment).

Extrait de présentation de la stratégie territoriale de l'UL

Faire de l'ancrage territorial de l'UL une force reconnue :

- Offrir un cadre de déploiement de l'activité universitaire (formation, recherche, innovation, lien sciences et société) sur les territoires au travers de schémas de déploiement spécifiques ;
- Donner à voir une autre facette de l'excellence, sociale et sociétale, à partir des atouts et des potentialités des territoires et de leurs habitants ;
- Répondre aux enjeux partagés en termes d'attractivité et de développement économique, culturel et social ainsi que ceux qui sont liés aux grandes transitions
- Faciliter l'accès des jeunes Lorrains à l'enseignement supérieur

Dans ce contexte, les ressources de l'UL ont été mobilisées pour établir les diagnostics territoriaux de l'ESRI dans chaque territoire concerné par les SDUT et pour organiser et animer les réunions (1^e réunion de présentation des résultats puis 2^e réunion de définition d'enjeux partagés avec les acteurs territoriaux et établissement de groupes de travail par la suite). En 2022, un vice-président en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle (Stéphanie Leymarie) et un chargé de mission Animation Territoriale (Eric Sand) ont été nommés.

Placer cette stratégie territoriale et le dialogue avec les collectivités locales comme axe explicite du COMP a également soutenu le recrutement de deux chargés de projets, comme le souligne Stéphane Leymarie : « *dans le cadre du dialogue de performance préfigurateur du COMP, nous avons procédé à plusieurs recrutements dont deux chargés de projet SDUT@UL*

⁸⁶ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/26948>

pour nous seconder dans la mise en œuvre de cette démarche. Cela devrait nous permettre de mener plusieurs schémas de front maintenant que les fondations ont été posées et que la méthode est arrêtée⁸⁷ ».

Parallèlement, pour établir une territorialisation des données ESRI à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), plusieurs services de l'université ont été mobilisés : la Délégation à l'aide au pilotage et à la qualité (DAPEQ), la Direction de la vie universitaire et de la culture (DVUC), la Direction de la communication (DCOM), la Direction de la logistique interne (DLI)⁸⁸.

3.3 - L'UL comme moteur de rencontres voire de collaborations interterritoriales ?

3.3.1 - Une stratégie territoriale qui rejoint un intérêt pour l'ESRI de la part des collectivités.

Comme le précisent les documents de communication de l'Université de Lorraine, les relations entre différentes entités académiques (composantes, directions, présidence, enseignants-chercheurs) et les collectivités existaient avant la fusion de 2012 et avant le déploiement de la stratégie territoriale lancée en 2021, et formalisée comme axe structurant en 2022. Des collectivités s'étaient emparées des sujets de l'Enseignement supérieur et / ou de la Recherche et Innovation avant les lois MAPTAM et loi NOTRe de 2015 (voir *supra*). Ces lois ont néanmoins officialisé, formalisé et suscité un investissement dans le champ de l'ESRI.

Ainsi, la Région Grand Est a voté son schéma régional ESRI en juillet 2020⁸⁹, et a présenté une version actualisée (2023-2030) de ce schéma⁹⁰ en novembre 2023. Dans ce contexte, la territorialisation de l'enseignement supérieur est l'un des quatre axes d'actualisation du schéma, présentée ainsi :

« Territorialisation de l'enseignement supérieur : avec 60 EPCI et 90 communes hébergeant une activité ESR, la territorialisation est un enjeu de réflexion pour mieux accompagner les besoins en compétences des territoires, en cohérence avec les schémas locaux Enseignement Supérieur Recherche existants ou à construire et avec l'implication indispensable des acteurs académiques ». L'objectif annoncé est de « Renforcer l'ancrage territorial de l'Enseignement supérieur » (SRESRI p. 13).

Au sein de cet axe, la place des EPCI des villes petites et moyennes est particulièrement mise en avant, comme le montre l'extrait *infra* (SRESRI p. 20). Un objectif clairement énoncé est celui d'œuvrer au développement de Territoires Universitaires d'Équilibre, à savoir des villes moyennes, concernées par exemple par le programme Action Cœur de Ville⁹¹ ou le déploiement de campus connectés⁹². Un indicateur proposé dans la fiche de synthèse (p.24) est celui du nombre d'étudiants dans ces Territoires Universitaires d'Équilibre.

⁸⁷ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

⁸⁸ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

⁸⁹ Voir : <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sresri/>

⁹⁰ Version actualisée disponible ici : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2024/04/redaction-sresri-v9-amendee.pdf>

⁹¹ Onze villes sont citées dans le SRESRI pour le Grand Est : Châlons-en-Champagne, Chaumont, Épinal, Longwy, Lunéville, St-Dié-des-Vosges, St-Dizier, Saverne, Sedan, Verdun et Vittel

⁹² Sont mentionnés dans le SRESRI : Chaumont et Bar-le-Duc ont été labellisés en 2019. Ultérieurement, deux ont été créés à Longwy et Vitry le François

Extrait du SRESRI 2023-2030 p.20

ORIENTATION 2 – Renforcer l’ancrage territorial de l’Enseignement supérieur
ENJEU : Répondre au besoin en compétences des entreprises sur tous les territoires

L’enseignement supérieur constitue un atout pour le Grand Est, tant par la diversité de ses thématiques d’excellence que par la multitude d’établissements qui y proposent des formations. Avec près de 215 000 étudiants, le territoire présente une dynamique qui en fait l’une des régions françaises les plus attractives y compris pour les étudiants venant de l’étranger. Bien que concentrée sur six sites principaux (Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Strasbourg et Troyes), cette dynamique bénéficie également à des collectivités de taille moyenne qui ont fait de l’enseignement supérieur, de la recherche et du transfert un enjeu majeur pour leur développement.

Ne disposant pas des infrastructures et des capacités des grandes agglomérations, ces communes et EPCI, également appelées « territoires universitaires d’équilibre », jouent la carte des spécificités locales pour maintenir voire renforcer la présence de l’enseignement supérieur sur leur territoire. Atout du transfrontalier (Thionville), des besoins locaux en main d’œuvre (Chaumont, Charleville-Mézières) ou de filières locales particulièrement développées (filiale bois à Epinal, industrie à Haguenau), ces communes et EPCI s’attachent à développer des infrastructures permettant un accueil qualitatif des étudiants (logement, restauration, transport) tout en imaginant de nouveaux lieux d’enseignement pour optimiser les espaces et favoriser les rencontres et la vie étudiante. Qualité de l’enseignement et qualité de vie sont les deux principaux arguments que font valoir ces territoires pour attirer les étudiants et conserver les jeunes sur leur territoire. (...)

Le développement territorial de l’enseignement supérieur représente un enjeu d’importance pour les élus locaux et leur population (lutte contre la dépopulation, maintien de la jeunesse et renouvellement des générations, développement de l’emploi et de main d’œuvre qualifiée). À cela s’ajoutent les contraintes économiques pour les familles d’un éloignement, a fortiori dans le contexte actuel d’inflation généralisée de l’économie française.

Pour ces raisons, la Région Grand Est a initié, fin 2022, une réflexion sur les territoires universitaires d’équilibre, l’enjeu étant de développer l’enseignement supérieur dans les territoires afin d’accroître le niveau des jeunes entrant sur le marché du travail ainsi que de développer les compétences pour répondre aux besoins des entreprises.

Avec plus de 16 700 étudiants sur les territoires universitaires d’équilibre, les EPCI rencontrés ont la volonté de s’investir, qu’il y ait une stratégie formalisée ou non, pour soit conserver a minima l’existant formatif soit le développer avec une vraie vision porteuse de liens avec le développement économique et des partenariats (universitaires notamment).

On observe donc une conjonction entre la stratégie territoriale de l’Université de Lorraine à l’égard de ses « campus avancés » et la volonté de renforcer l’ancrage territorial de l’ESR portée par la Région.

Parallèlement, l’Eurométropole de Metz a élaboré une stratégie métropolitaine de l’ESRI (SMESRI), votée début 2022⁹³. La Métropole du Grand Nancy a également constitué le

⁹³ Disponible ici : <https://www.eurometropolemetz.eu/emploi-entrepreneuriat/etudier/strategie-esr-5060.html>

sien de 2021 à 2023⁹⁴. Le conseil départemental de la Moselle, investi de longue date dans le soutien à l'ESR, a présenté son schéma pour l'enseignement supérieur et la recherche en décembre 2023⁹⁵ et poursuit son investissement financier dans le domaine⁹⁶. L'ensemble de cette dynamique est mis en avant par le vice-président à la stratégie territoriale de l'UL : ces documents de formalisation et les conventions également signées par les autres départements soutiennent une explicitation d'intérêts communs entre UL et collectivités à l'égard de l'ESR, dans le cadre de la CUT et son comité territorial⁹⁷.

3.3.2 - Une stratégie territoriale qui suscite des coopérations entre partenaires dans et entre collectivités ?

Le déploiement de la stratégie territoriale de l'UL renforce des relations bilatérales déjà existantes entre l'Établissement et les collectivités d'un territoire. La stratégie a ainsi été présentée au cours de la première année aux élus des douze communautés d'agglomérations et de communes sur lesquelles l'université est implantée ainsi qu'à l'ensemble des composantes de ces territoires hors métropoles⁹⁸.

D'autre part l'élaboration des Schémas de Déploiement Universitaire Territorial (SDUT) a placé l'université comme animateur de rencontres entre les différents partenaires sur chaque territoire, comme le reflète cette citation du VP Stratégie territoriale : « *Les campus de Thionville, d'Épinal, de Bar-Le-Duc et de Lunéville ayant été définis par la CUT au titre du programme de travail pour l'année universitaire 2023/2024, nous avons multiplié les rendez-vous, techniques et politiques, afin de préparer le terrain et d'identifier les partenaires à mettre autour de la table en fonction des contingences locales* »⁹⁹.

À Thionville par exemple, ont été réunis lors d'une première réunion la rectrice déléguée à l'ESRI, le président de la Communauté d'agglomération, le directeur général du CROUS, et une quarantaine de personnes identifiées comme parties prenantes. « *Des représentants des collectivités nord mosellanes, des lycées, de l'institut de soudure, des acteurs de la vie culturelle et associative, du logement, et les principales entreprises du secteur, ont ainsi manifesté leur volonté de contribuer au futur schéma de déploiement universitaire territorial insufflé par l'université de Lorraine*¹⁰⁰ ». Cette méthode mise en œuvre par l'UL peut donc susciter des rencontres entre partenaires voire entre collectivités de niveaux différents sur un même site académique ou territoire.

Enfin, il semble que l'UL, via la CUT, propose un espace de dialogue régulier entre collectivités de territoires différents. Ces relations inter-territoriales prennent place :

- Lors des CUT : Région, 4 départements Lorrain, 2 Métropoles, 12 CA / CC, 2 pôles métropolitain). Elle se réunit 1 fois par an (fin novembre / début décembre)
- Lors des réunions du bureau (le Comité Territorial) : Région, les 4 départements Lorrain, les

⁹⁴ Disponible ici : <https://www.grandnancy.eu/entreprendre-innover/desri>

⁹⁵ Voir : <https://www.gazettemoselle.fr/article/le-schema-de-la-moselle-pour-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-est-devoile>; https://www.moselle.fr/jcms/pl_41525/en/vers-un-departement-campus

⁹⁶ Voir : https://www.moselle.fr/jcms/pl_40467/fr/le-budget-2024

⁹⁷ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

⁹⁸ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

⁹⁹ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25075>

¹⁰⁰ Voir : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/25073>

Métropoles de Metz et Nancy, le pôle métropolitain du Sillon Lorrain. Il se réunit 3 fois par an (Mars, Juillet, Octobre)

- Lors des réunions du personnels administratifs et techniques du comité territorial, 2 à 3 fois par an.

Ces espaces de dialogue – pensés initialement comme instances d’apaisement de tensions et de partage d’informations – semblent se transformer progressivement en dispositifs de coordination, voire d’élaboration de stratégies communes.

3.3.3 - Une dynamique universitaire qui n’embrasse pas toutes les coopérations interterritoriales

L’engagement de l’UL est un élément central pour comprendre la recomposition des relations entre académiques et collectivités, ainsi qu’entre collectivités sur le terrain du Sillon Lorrain. Les dynamiques de dialogue formalisées et renforcées sous l’égide de l’Université de Lorraine ne sont cependant pas les seules existantes, et leur nature universitaire laisse potentiellement de côté d’autres acteurs de l’ESRI.

La contribution au développement économique des territoires par des activités d’ESRI concerne également d’autres acteurs non affiliés à l’UL, tels que les établissements privés, les entreprises, les pôles de compétitivité... Si l’UL se constitue chef de file en son domaine universitaire, d’autres instances de concertation entre collectivités et partenaires existent, davantage tournés vers le transfert d’innovation. On peut citer par exemple la French Tech Est ou la MIEEU (Maison de l’Entrepreneuriat, de l’Innovation, de l’Université et des Écoles). Ces deux initiatives ont une approche territoriale marquée par la mise en relation des acteurs et de leurs territoires. Ils cherchent ainsi à faire dialoguer les acteurs de l’ESRI et ceux dont les missions relèvent de l’accompagnement à la création d’entreprises. La question du développement économique est ici centrale et recoupe une action large et diversifiée (comme pour la MIEEU qui participe à la mise en réseau d’initiatives tout aussi bien privées que publiques) qu’un intérêt centré sur une logique sectorielle ou de filière telle que le numérique (notamment pour la French Tech). En complément, nous pouvons également noter la démarche portée par le Commissariat d’Investissement à l’Innovation et à la Mobilisation Économique (C2IME), décrit sur son site internet comme « *un outil territorial de proximité de mise en réseau des acteurs, des ressources et des compétences* ». Il « *structure et mobilise les expertises stratégiques et transversales à haute valeur ajoutée au service de l’accélération de projets industriels portés par les entreprises des territoires dans les domaines des Matériaux, de l’Energie et des Procédés incluant le Numérique*. Fondé en 2015, à l’initiative de la Région Grand Est, l’accélérateur de projet industriel C2IME finance quatre projets par mois, lors de la réunion mensuelle du Comité d’accélération. Celui-ci regroupe « *des acteurs lorrains, publics ou privés, issus du monde territorial, institutionnel, économique, financier, juridique, ainsi que des experts en sciences, technologies, management et marketing*¹⁰¹ ».

De même, un certain nombre de relations entre collectivités et académiques se nouent à une échelle locale, en particulier en dehors de deux Métropoles de Metz et du Grand Nancy. Dans ces villes moyennes, les relations d’interconnaissances et les partenariats noués dans le temps long restent primordiaux pour comprendre les coopérations entre un établissement et

¹⁰¹ Voir : <https://c2ime.eu/le-c2ime/missions-du-c2ime/>

une (ou deux) collectivités. Celles-ci restent très ciblées, organisées sous le format de co-financement d'un projet, et n'engagent que peu de concertation au-delà de ce co-financement entre collectivités de niveaux différents sur un même territoire (par exemple le maire de Longwy et le président de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy). Les coopérations entre deux municipalités/EPCI limitrophes ou proches concernant l'ESRI sont rares en dehors de l'égide des structures présentées précédemment (CUT, comité ESRI du Sillon Lorrain, C2IME, ...).

Conclusion : le regroupement, entre rapprochement et distance.

La création du Grand Établissement UL et sa stratégie territoriale ont donné naissance à espaces de dialogue voire de construction commune d'une coordination territoriale de l'ESRI (CUT, comité ESRI Sillon Lorrain), pour compléter les conventions et relations bilatérales existantes entre Université et EPCI. Cependant le regroupement a également pu créer de la distance entre les sites de ville moyenne et la direction de l'Université. La structuration des composantes de formation en collegiums dont un représentant prend part à la gouvernance universitaire, et en pôles pour la dimension recherche, a formalisé les relations entre sites académiques et présidence, et rajouté une instance supplémentaire. Par exemple, les IUT de l'UL sont représentés par une personne représentant le collegium IUT, et ne sont plus - ou moins - directement en relation avec la gouvernance centrale. La succession de la fusion puis regroupement et cette nouvelle structuration rajoute des intermédiaires et nuit à la lisibilité pour certains acteurs. Enfin, les réponses de l'UL aux appels à projets de l'Etat (type PIA) s'effectuent depuis « le centre », avec une concertation (et une redistribution) parfois jugées insatisfaisantes par certains académiques des « campus avancés » c'est-à-dire hors des deux métropoles de Metz et Nancy.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, et d'enjeux forts de développement de l'ESR pour le développement économique et démographique des territoires, certains sites renforcent les relations locales (un site académique et « sa » collectivité d'ancrage). Il semble dans cette dynamique que les IUT envisagent des stratégies de développement plus éloignées de la gouvernance centrale, en comparaison d'antennes universitaires plus dépendantes du centre. Les IUT et écoles d'ingénieur jouissent d'une autonomie gestionnaire et financière plus importante que des antennes universitaires, peuvent envisager des partenariats ciblés avec des entreprises locales, développer des ressources propres et ajuster en partie leur offre de formation. Ainsi une partie de la formation dispensée en IUT peut être rapidement adaptée ou créée pour répondre à une sollicitation locale.

Dans cette perspective, il semble que la stratégie territoriale de l'UL, via les SDUT, vise à organiser et coordonner une concertation entre académique, collectivités, partenaires économiques à l'échelle d'un « territoire universitaire d'équilibre » pour reprendre l'expression du SRESRI Grand Est. Les SDUT participent à formaliser des espaces de dialogue entre partenaires locaux à l'échelle des sites hors métropole, plus qu'à renforcer les liens entre le centre académique et les sites dits périphériques, ou entre collectivités locales (coopérations inter-territoriales).

3.4 - Nantes Université et ses territoires : des « ancrages » locaux et un dialogue à plusieurs vitesses entre collectivités et acteurs académiques

3.4.1 - Un territoire contrasté, en croissance métropolitaine

À l'instar d'un nombre relativement restreint (ou sélectif) de territoires, la région urbaine nantaise s'apparente un territoire « qui gagne » à l'échelle hexagonale. La métropolisation, ici entendue sous l'angle d'une tendance à la concentration de la population et des activités au niveau des principales des têtes de pont des systèmes urbains, prendrait ainsi pleinement corps dans ce contexte régional. Marqué par la prédominance du bassin de vie nantais et d'une aire d'attraction concentrant un peu moins du tiers de la population régionale (soit 1 032 000 hab. en 2021 pour 3 800 000 hab. à l'échelle de la Région Pays de la Loire), la croissance démographique des Pays de la Loire observée sur les dernières décennies se montre supérieure à la moyenne hexagonale (+0,60 % entre 2015 et 2021 à l'échelle régionale contre +0,30 % à l'échelle nationale). Mais elle se déploie dans un plus vaste effet macro-régional marqué par une dynamique démographique relativement active du « Grand ouest » et du sud de la France. L'attractivité résidentielle de ces territoires (et donc un solde migratoire excédentaire) explique une grande partie de ces recompositions notamment portées par l'arrivée d'actifs « qualifiés » (8 installations sur 10 de PCS supérieures venant y habiter) dans l'aire d'attraction nantaise en provenance majoritairement des territoires « proches » (Maine-et-Loire, Vendée, Ille-et-Vilaine) et de l'Île-de-France. Cette tendance possède une traduction dans le niveau de qualification des habitants des différentes EPCI du territoire où, à titre d'exemple, 45 % des nantais « métropolitains »¹⁰² sont titulaires d'un diplôme du supérieur contre 20 % dans des intercommunalités plus éloignées des principaux pôles d'enseignement supérieur. La question de l'accès aux formations se pose avec une certaine acuité où les classes d'âge à même de réaliser des études supérieures se retrouvent, dans de nombreuses circonstances, captives de l'offre de formation présente en local.

À une autre échelle et thématique d'analyse, ces tendances donnent également à voir des disparités relativement significatives entre les différents territoires ligériens. Un double mouvement peut être identifié. Dans un premier temps, celui d'une croissance sélective des principaux pôles urbains. Comme nous l'avons vu, le poids de Nantes est ici particulièrement probant. Son aire d'attraction explique à elle seule un peu moins de la moitié de la croissance observée. Le phénomène bien connu et documenté de desserrement résidentiel, c'est-à-dire la périurbanisation, vient également irriguer l'ensemble d'un territoire régional où l'on peut observer une « fracture » non exclusivement en termes de masses (les écarts entre la taille démographique des villes sont durables) mais en termes de dynamiques démographiques. Les Pays de la Loire se retrouvent ainsi par une division Nord / Sud de son territoire où les départements de la Mayenne et de la Sarthe apparaissent comme les plus exposés à une décroissance (et cela même si des communes « urbaines » de ces territoires, comme le pôle urbain de l'aire d'attraction du Mans enregistre une croissance démographique à l'échelle d'un territoire de proximité en décroissance). A contrario, Laval et la Mayenne cumulent une double difficulté et cela à l'instar de plusieurs lisières régionales très localisées qui perdent de la population (Sud-est du Maine-et-Loire et de la Vendée à titre d'exemple – Figure 26).

¹⁰² Ce poids est similaire à celui observé à l'échelle régionale.

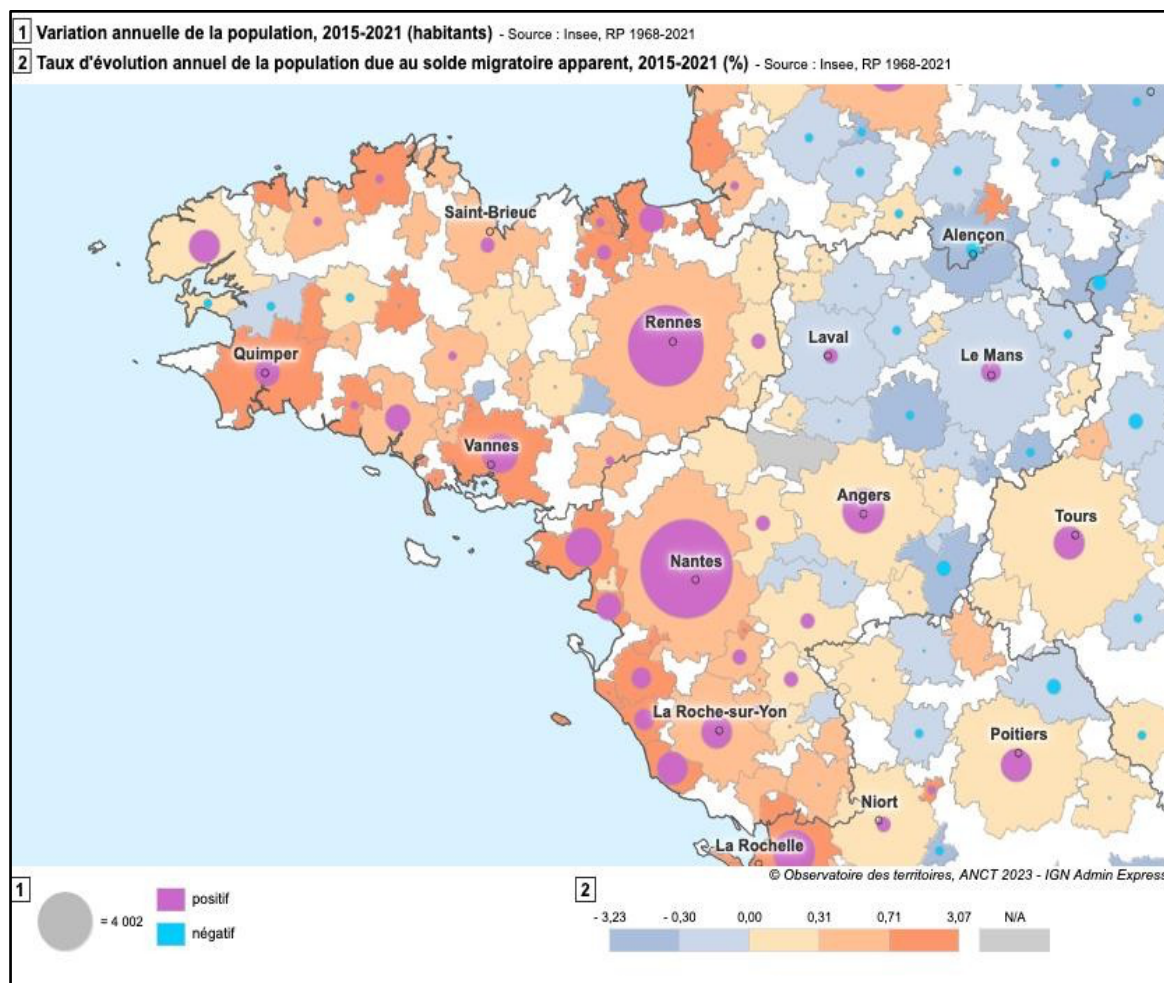


Figure 26 : Les dynamiques démographiques des aires d'attraction de la Région Pays de la Loire
Source : Observatoire des territoires - 2024

Le vieillissement de la population (et donc le poids croissant des classes d'âges inactives) constitue désormais une constante du territoire relativement proche des tendances observées à l'échelle hexagonale (21,2 % de la population régionale a actuellement plus de 65 ans contre 20,5 % au niveau national). Si cette tendance prend différentes formes en fonction de l'échelle d'analyse (25 % de la population de la Vendée à plus de 65 ans contre 18 % en Loire-Atlantique), l'attractivité résidentielle du territoire métropolitain nantais sur les dernières décennies a induit une croissance très « métropolitaine » de la population étudiante, croissance ainsi supérieure à l'ensemble de la population (+ 10 % d'étudiants depuis 2018 contre + 3,6 % de ligériens).

Cette lecture démographique peut ainsi se lier à certaines composantes socio-économiques d'un territoire « industriel » marqué par l'industrie agro-alimentaire (fabrication de denrées alimentaires notamment). Comme bon nombre de territoires, les Pays de la Loire ont également fait face à différentes vagues de désindustrialisation au fil de ces dernières décennies. La fermeture nantaise des chantiers navals (en 1987), la réduction et les fluctuations de l'activité de son versant nazairien apparaissent comme les figures les plus souvent exposées pour dépeindre la trajectoire économique du territoire.

Mais l'activité industrielle reste une spécificité régionale forte (16 % de l'emploi contre 10,5 % à l'échelle nationale en 2023). Elle est désormais caractérisée par un certain nombre de secteurs clés et de grands établissements évoluant au sein de « traditionnelles » qui ont par ailleurs mieux résisté que d'autres à l'échelle nationale sur les dernières décennies. La

métallurgie, la fabrication de produits métalliques et l’emblématique activité de fabrication de matériels de transport marquent (et ont marqué) nos terrains d’études. Les agglomérations de Saint-Nazaire et Nantes possèdent ainsi une relation singulière aux Chantiers de l’Atlantique et à l’avionneur européen Airbus. Le soutien (Saint-Nazaire), la reconversion (Nantes) mais également l’accompagnement de nouvelles filières dans le tertiaire industriel apparaissent comme deux entrées clés du déploiement récent de structures d’enseignement supérieur (et de recherche) à l’échelle de ces deux sites. Une des orientations de l’I-SITE NExT (Nantes Excellence Trajectory) de Nantes Université sur les industries du futur (mais également la santé) vient colorer une nouvelle séquence de développement autour de relations science-industrie sur des secteurs jugés stratégiques et prometteurs par l’ensemble des parties prenantes du territoire.

Deux axes ont ainsi été privilégiés :

- L’ingénierie océanique autour, de manière très générale, des sciences pour l’ingénieur au bénéfice de la très large « économie bleue » (ex : valorisation des ressources et des énergies marines renouvelables) ;
- Le génie des matériaux et des procédés industriels recoupant une diversité de compétences dans un souci de transition socio-écologique des modes de production.

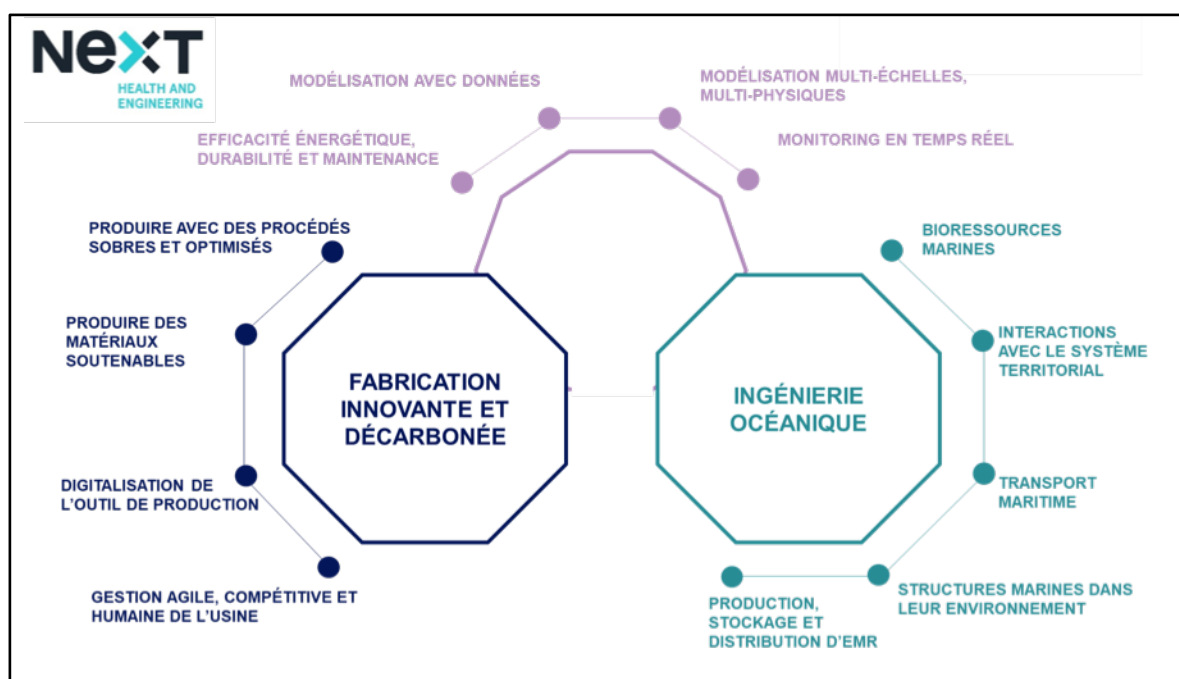


Figure 27 : Les orientations du volet « industries du futur » de l’I SITE NExT - 2024

Sources : Nantes Université - 2024

Ces deux axes peuvent également être vus comme des avancées de la démarche des pôles de compétitivité présents à l’échelle régionale depuis désormais près de deux décennies¹⁰³. Les pôles EMC2 (Ensembles Métalliques et Composites Complexes), POLYMERIS (notamment investi autour des matériaux composites) ou le Pôle Mer Bretagne Atlantique (dont la gestion et la valorisation ressources biologiques marines ou les ressources

¹⁰³ La politique des Pôles de compétitivité a été impulsée par l’État en 2004 et a orienté bon nombre de politiques publiques et d’actions collectives centrées sur les questions économiques et productives en faveur de l’innovation. Nous avons déjà évoqué ce point dans notre première partie.

énergétiques marines) sont des entrées structurantes des projets soutenus en local.

Ce point vient illustrer une double composante du territoire :

- Un territoire nantais qui explique près de la moitié de l'évolution de l'emploi salarié (à l'échelle des zones d'emploi). On peut voir cette dynamique comme une des traductions concrètes d'une métropolisation conduisant à la concentration d'activités considérées comme « innovantes » et faisant appel à collaborations actives avec les structures d'enseignement supérieur et de recherche. L'orientation thématique sur l'industrie du futur de l'I-SITE nantais vient appuyer ce point
- Une recomposition des qualifications nécessaires à la formation donnée à voir par la croissance sur les dernières décennies du tertiaire à vocation productive (telle que l'ingénierie informatique ou le génie des procédés) où la question de l'appariement entre l'offre de formation et les marchés locaux de l'emploi peut être portée au débat. L'ensemble des territoires ligériens sont investis par cette tendance naviguant entre diversification et montée en gamme de l'activité productive (ex : support technico-commercial, ingénierie informatique et du génie des procédés industriels etc.).

Ces deux tendances de fond ne constituent qu'un angle des relations entre l'enseignement supérieur et la diversité des acteurs régionaux. Nous pouvons également y retrouver la variété des institutions qui composent l'ESRI à l'échelle hexagonale à côté mais également en relation avec des structures universitaires qui organisent près de la moitié des étudiants et de leurs formations sur les quelques 154 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur à l'échelle régionale).

Mais une singularité bien spécifique est à préciser, celle de structures de création relativement récente : la plus ancienne étant l'Université de Nantes (actuelle Nantes Université et créée en 1961), Le Mans Université (1977), et de l'Université d'Angers (1971). S'étant déployées au rythme d'une certaine politique équipementière visant à « équilibrer » la distribution spatiale des institutions académiques sur l'ensemble de l'hexagone (la politique des Métropoles d'équilibre y a notamment concouru dans le contexte du binôme Nantes - Saint-Nazaire), cette carte régionale s'est progressivement étoffée jusqu'au début des années 2000 avec le déploiement de nouvelles écoles d'ingénieur (ex : création en 1990 de l'Ecole des Mines de Nantes - actuel IMT Atlantique), la création d'IUT (ex : IUT de Saint-Nazaire en 1970) mais également d'antennes universitaires (ex : Centre Universitaire Départemental de La Roche-sur-Yon en 1990).

Conjuguée à une implantation ancienne et bien établie de l'enseignement supérieur privé (autour notamment de l'Université Catholique de l'Ouest d'Angers et de ses « essaimages » progressif à Laval, Nantes ou indirectement à La Roche-sur-Yon par la création de l'ICES - Institut Catholique d'Études Supérieures en 1990), le « système » d'enseignement supérieur ligérien va ainsi épouser les contours de formations généralistes (à l'échelle des principaux sites mais également de leurs antennes dans un souci antérieur de démocratisation des études supérieures autour de formation très prisées telles que le Droit) mais également de parcours répondant à une demande en lien avec le contexte du marché local de l'emploi (ex : Licence professionnelle Sécurité sanitaire des aliments, qualité, nutrition et analyses ou le Master de LEA Logistique internationale et *supply chain* management à La Roche-sur-Yon pouvant former des personnes contribuant à la montée en compétences du tissu industriel local).

Dans le champ de l'aménagement, nous verrons que ce réseau urbain et académique très hiérarchisé est animé par des institutions et acteurs collectifs qui déploient des

coopérations et dialogues centrées sur des périmètres électifs ou hérités de plus anciens dispositifs tels que la politique des métropoles d'équilibre. Une certaine dépendance au sentier se dessine alors et fige le cadre territorial de la coopération. Ces configurations conduisent à une certaine permanence de rapports centre-périphérie amenant à privilégier des coopérations avec les acteurs institutionnels de leurs territoires d'exercice. La Région, via le CRESUP¹⁰⁴ et une mise en politique de son SRESRI, tend tout de même à esquisser les contours d'une coopération interterritoriale.

3.4.2 - Un réseau urbain et académique hiérarchisé

Comme dans la grande majorité des pôles académiques organisant la carte universitaire hexagonale, la distribution spatiale des structures d'enseignement supérieur et de recherche s'articule presque spontanément à la hiérarchie urbaine du territoire régional. Le tableau suivant vient illustrer cette configuration où les plus « grandes » intercommunalités et les aires d'attraction auxquelles elles appartiennent tendent à constituer les principaux pôles étudiants ligériens (Figure 28) :

	Pop. EPCI	Population Aire d'attraction	Nombre d'étudiant.e.s inscrits dans un établissement universitaire
Nantes Nantes Métropole	677 879	1 031 953	35 750
Angers Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	306 617	441 234	23 452
Le Mans Communauté Urbaine Le Mans Métropole	209 413	369 998	9 725
Saint-Nazaire CARENE	129 527	219 339	1 992
La Roche-sur-Yon La Roche-sur-Yon Agglomération	98 273	172 907	1 598
Laval Laval Agglomération	114 674	145 065	976

Figure 28 : La population étudiante des principales intercommunalités de la Région Pays de la Loire - 2021

Sources : INSEE / Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - 2022

Si la Région comptabilise près de 154 000 étudiants (en 2022) (dont près de la moitié inscrits dans les établissements universitaires), le pôle nantais concentre plus de la moitié des personnes suivant une formation à l'échelle de Nantes Université (soit 42 000 étudiants dont près de 2000 inscrits à l'échelle du site de Saint-Nazaire et 1 600 à La Roche-sur-Yon). Trois variables peuvent venir nourrir ce constat :

- La trajectoire démographique et la part des classes d'âge à même de réaliser des études

¹⁰⁴ Le CRESUP (Conférence Régionale Enseignement SUPérieur) est un lieu de dialogue et d'échanges entre acteurs de l'enseignement supérieur du territoire de la Région Pays de la Loire. Elle réunit des représentants des trois universités des Pays de la Loire (Nantes, Angers, Le Mans), de la Conférence régionale des grandes écoles, des établissements publics et privés du territoire, de la CCIR, du Rectorat, des agglomérations, de la Région et des acteurs socio-économiques. Elle a l'ambition porter un regard objectif sur les dispositifs régionaux actuels et les besoins du territoire en matière d'ESRI.

supérieures (à ce titre, l'aire d'attraction de Nantes enregistre une part plus importante de la catégorie des 15-29 ans que le reste de la population régionale soit 20 % de la population contre 17 % à l'échelle régionale) ;

- La diversité des formations, des structures et des thématiques de recherche. Pluridisciplinaires, les sites académiques régionaux où une Université est présente proposent une variété d'enseignement. Le site nantais s'affirme tout de même comme le plus diversifié et des formations de « niche » déployées en réseau viennent également spécifier l'activité d'enseignement supérieur d'autres petits sites académiques (ex : Institut Supérieur du Tourisme créé en 2016 aux Sables d'Olonne et rattaché à l'Université d'Angers). Cette configuration joue donc sur les échelles du rayonnement des pôles urbains au sein desquels évoluent ces institutions (voire de leur aire d'influence ou attractivité). Les formations déployées oscillent donc entre « proximité » (notamment lors des premières années) et influence régionale voire nationale pour certaines formations ;
- La nature des relations entretenues avec les acteurs institutionnels et socio-économiques locaux. Ces points peuvent prendre forme au titre d'un soutien d'ordre politique ou d'un partenariat à visée productive (ou de prestations scientifiques). Ils s'incarnent, à titre d'exemple, par les plateformes technologiques (ex : AlgoSolis rattachée à l'IUT de Saint-Nazaire autour de la valorisation industrielle des microalgues) ou les actions découlant des Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'innovation - SLESRI. Il en est de même de l'implication dans des actions collectives telles que les Pôles de compétitivité auxquels se lient une diversité de partenaires institutionnels, académiques et économiques.

Nantes Université, l'Université d'Angers et Le Mans Université constituent les trois universités sur lesquelles repose l'essentiel de l'ossature académique des quelques 36 sites d'enseignement supérieur ligérien (toutes formations confondues - Fig. 29). D'autres établissements d'enseignement supérieur (tels que des écoles d'ingénieur comme l'Ecole supérieure des géomètres et topographes rattachée au CNAM et située au Mans accueillant quelques 350 élèves-ingénieurs, l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique - ONIRIS) complètent l'éventail des institutions présentes (Fig. 30).

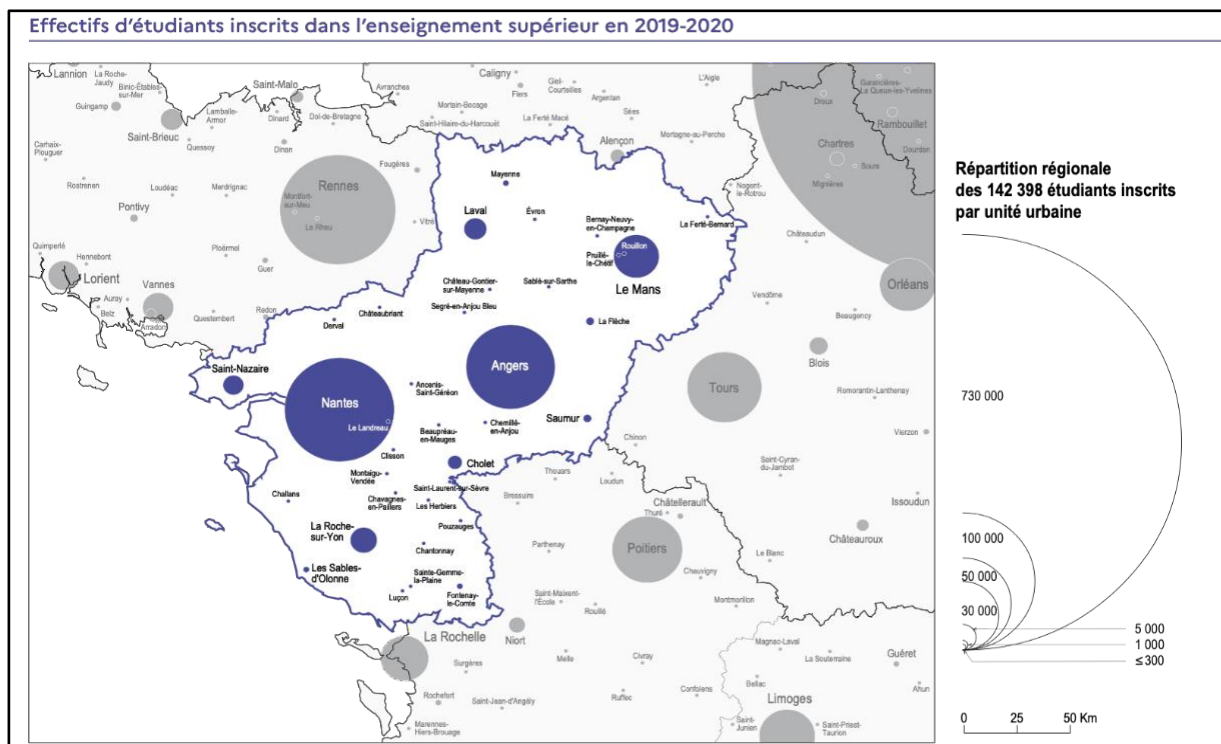


Figure 29 : Effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019-2020
Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – 2022

Ces trois Universités animent des formations (et des activités de recherche) dans 10 agglomérations qui en dehors des principaux sites organisés autour des agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans amènent au déploiement d'antennes (ex : Antenne de Laval de l'UFR de Droit de l'Université du Mans, Centre Universitaire Départemental - CUD de La Roche-sur-Yon) mais également d'IUT (ex : IUT de La Roche-sur-Yon et de Saint-Nazaire de Nantes Université).

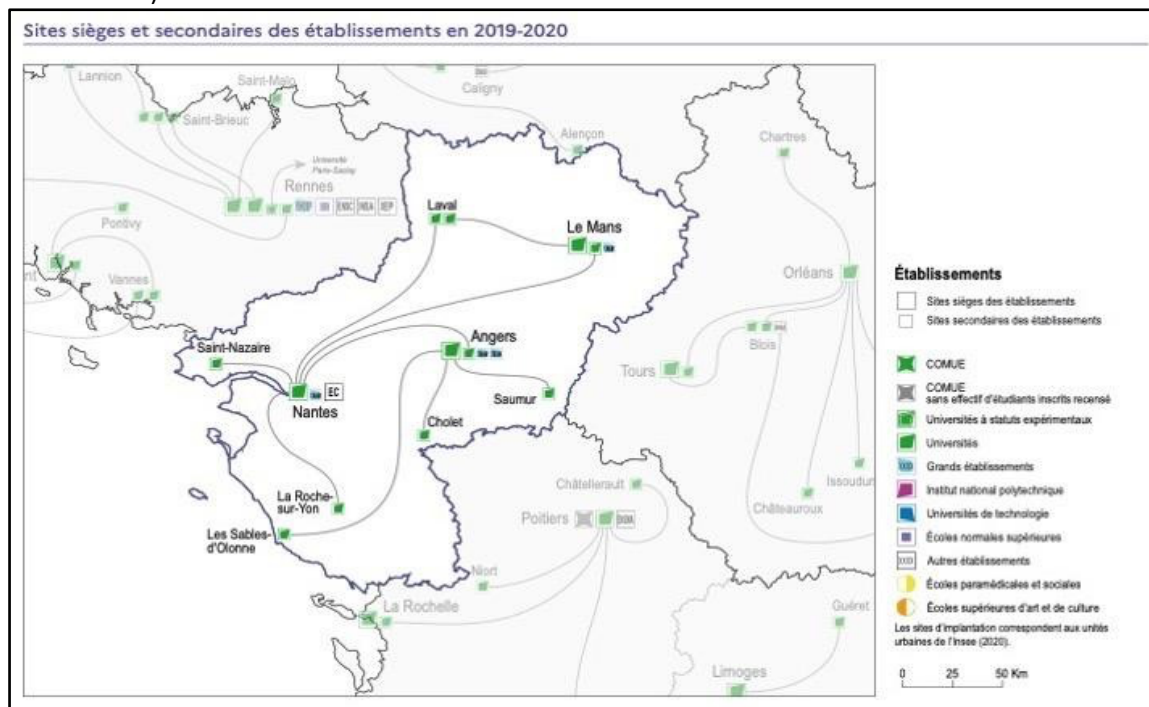


Figure 30 : Sites sièges et secondaires des établissements en 2019-2020
Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - 2022

La distribution spatiale et démographique (ici entendue autour du nombre d'étudiants inscrits dans les Universités des Pays de la Loire prend dès lors la forme suivante :

Etablissements et communes (par unité urbaine)	Total (toutes formations confondues)	IUT	Santé	Ingénierie
Le Mans Université	10701	1459		309
Le Mans	9725	831		309
Laval	976	628		
Université d'Angers	24773	1196	3772	493
Angers	23452	1095	3772	493
Cholet	818	101		
Les Sables-d'Olonne	99			
Saumur	364			
Nantes Université	41634	3125	6366	1278
Nantes	35750	1486	6366	819
Saint-Nazaire	1993	1173		459
La Roche-sur-Yon	1598	466		
Angers	1661			
Le Mans	609			
Laval	23			

Figure 31 : Les effectifs étudiants inscrits dans les Universités des Pays de la Loire - 2021
Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - 2022

3.4.3 - Stratégies universitaires et échec d'un projet régional

Dans le contexte des récentes réformes des structures d'enseignement supérieur initiées au fil de ces dernières décennies, un jeu autour de l'animation de cette logique hiérarchique a un temps été initiée par les acteurs académiques du « Grand Ouest » français. Face à la forte incitation de constituer des établissements visibles à l'international, les différentes universités des régions Bretagne et Pays de la Loire ont alors porté à partir des années 2010 le projet de « fédérer » leurs établissements autour d'une COMUE partagée un temps dénommée « Université Bretagne-Loire ». Son animation et sa dynamique politique, si elles relevaient principalement des instances dirigeantes des universités partenaires (soit 4 établissements bretons et 3 universités ligériennes), ont été étroitement suivies et accompagnées par les acteurs institutionnels des principaux EPCI concernés par la création, autour de ce projet, du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne.

Forgée autour de la thématique de l'« Alliance des territoires » au bénéfice de l'attractivité et de la compétitivité d'un vaste ensemble régional partageant diverses spécificités définies en tant qu'enjeux d'aménagement et de développement (ex : la question de l'innovation dans l'industrie agro-alimentaire), cette démarche collective est venue sanctionner d'anciens dialogues opérés entre ces mêmes acteurs dès le début des années 1990 au titre de la politique des réseaux de villes impulsés par la DATAR. Le début des années 2000, concomitant d'une incitation de plus en plus importante à soutenir le développement de l'innovation à finalité économique au titre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne dans les différentes politiques publiques territoriales (dont celles relevant d'une orientation économique plus marquée telles que des politiques industrielles) mais également de constituer un espace métropolitain « polycentrique », a créé un terrain propice à la tenue de réflexions sur des coopérations stratégiques à même de parvenir à des actions et des projets dépassant les simples enjeux « locaux » (ex : politiques de grands équipements etc.).

La loi de 2010 de réforme des collectivités territoriales, instituant la possibilité de créer des Pôles métropolitains, a dès lors permis d'institutionnaliser cette démarche qui ne restait qu'au stade d'une instance de réflexions plus que d'actions. Choix a ainsi été fait d'initier la création d'un Pôle métropolitain en 2012 (sous le statut de syndicat mixte) sur lequel s'est appuyé, pour les institutions universitaires, l'opportunité de créer en 2016 une grande COMUE interrégionale (Université Bretagne - Loire) se substituant aux PRES / COMUE établis en 2007. Cette COMUE interrégionale était pensée à l'échelle des Régions Bretagne et Pays de la Loire et regroupant alors Université européenne de Bretagne – UEB- initiée dès 2001 au titre de l'association « Université de Bretagne » et l'Université Nantes-Angers-Le Mans - UNAM créée en 2009. Le projet de COMUE interrégionale a alors conduit à la dissolution de ces 2 alliances universitaires (UEB et UNAM).

Pour autant, la fusion de ces 2 COMUE était envisagée dès janvier 2011 au titre d'une réponse commune à l'appel à projet IDEX du PIA 1 autour de l'initiative « Innovation Campus Ouest ». Non retenue, une nouvelle candidature est déposée au mois d'octobre de la même année. L'échec est réitéré et se prolonge au titre du PIA 2 en avril 2015. La création de cette grande COMUE devait donc apporter des solutions aux éventuelles difficultés de gouvernance soulevées par les évaluateurs mais également par certains acteurs politiques et académiques pour lesquels émergeait l'idée d'un délaissement des « petits sites » face à une COMUE où les forces vives se retrouveraient concentrer à Rennes et Nantes.

L'année 2016 voit donc la création de la COMUE interrégionale Bretagne-Loire dans l'optique de constituer un espace politique et académique plus solide face à une nouvelle candidature aux IDEX du PIA. Des dialogues interterritoriaux, entre institutions académiques

et entre institutions politiques à différentes échelles, sont alors à l'œuvre. Un dispositif découlant de cette entente peut être donné à voir par la politique des campus numériques (ou Pôles numériques) initialement impulsés par l'Université européenne de Bretagne à partir de 2008 (Fig. 32). Entre des objectifs d'accès à la diffusion des connaissances et des logiques équipementières des différents campus des sites académiques, ce dispositif lauréat d'un PIA (notamment dans le contexte ligérien), a été porté par la COMUE interrégionale et accompagnée par la Caisse des Dépôts et Consignation (par l'octroi d'un prêt à l'UEB ayant permis de réaliser ces investissements à partir d'un partenariat public-privé), les collectivités au titre du CPER et de la politique de cohésion de l'Union européenne sur les périodes de programmation 2007-2014 et 2015-2020.

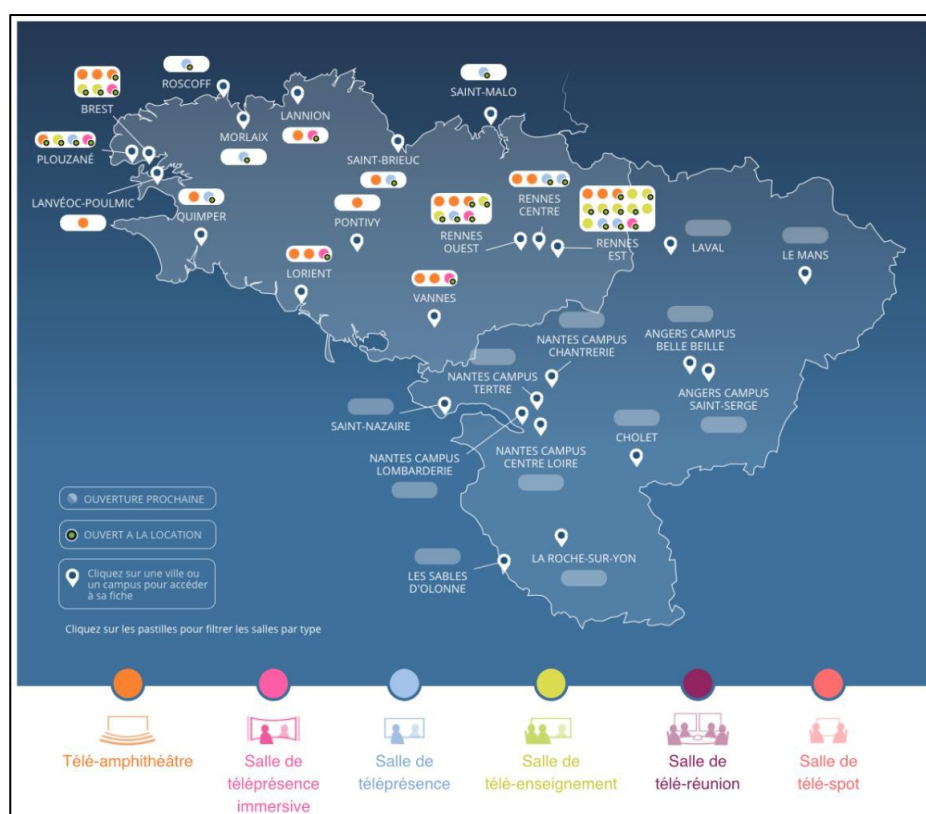


Figure 32 : Les campus numériques du Grand ouest académique
Sources : Campus numérique - Université Bretagne-Loire

En parallèle, des institutions membres de cette COMUE (Brest, Nantes et Rennes) font le choix de répondre séparément à ce nouvel appel à projet autour d'un volet I-SITE s'apparentant à une mouture plus réduite et territorialisée des IDEX. Ces 3 projets (UniverSEatech à Brest, ForUniv à Rennes et NExT à Nantes) font valoir des orientations différenciatrices car articulées aux spécificités de leurs thématiques d'enseignement et de recherche et de leurs relations avec les acteurs socio-économiques locaux. La « territorialisation » de l'ESRI est ici mise en avant. De nouvelles formes de gouvernance des établissements sont également présentées. La fusion entre les différents établissements d'un site raisonne comme le maître-mot. Elles doivent, notamment pour Rennes, favoriser la création d'un établissement unique à l'horizon 2019. Le dossier nantais est le seul retenu autour d'une dotation de 330 millions d'euros.

Ces différents soubresauts fragilisent le projet interrégional mais également la démarche politique initiée par le Pôle métropolitain Loire Bretagne qui perd quelque peu en légitimité. La COMUE interrégionale est ainsi dissoute en 2019 et le Pôle métropolitain réoriente ses activités prenant appui sur une ingénierie partagée entre les différentes agences d'urbanisme des territoires impliqués à partir desquels sont portées des études partagées venant souligner les fortes interdépendances entre les différents territoires membres. La question des transitions socio-écologiques est désormais privilégiée et amène cette instance de dialogue à investir des thèmes pour ainsi « classiques » de l'aménagement. En complément d'entrées thématiques plus traditionnellement investies dans le champ de l'aménagement et du développement territorial (ex : la question de l'accessibilité du territoire et du souci du désenclavement), l'ESRI avait constitué une figure de proue de ces échanges sur la dernière décennie. Les diagnostics et autres états des lieux réalisés venaient ainsi alimenter le projet politique de la COMUE interrégionale (Fig. 33).



Figure 33 : Projets du pôle métropolitain Loire-Bretagne en termes d'ESRI
Sources : Pôle métropolitain Loire-Bretagne - 2023

Dans cette nouvelle séquence de dialogues académiques, un repli sur une logique de site telle que nous la connaissons désormais se dessine à Nantes (autour du statut d'Établissement Public Expérimental - EPE lié à l'I-SITE) et Rennes. Au Mans et à Angers, une COMUE expérimentale regroupant les 2 Universités est mise en œuvre. À Brest et Lorient, une coopération dénommée « Alliance Universitaire Bretagne » vient prolonger l'idée d'une coopération dans le champ de l'ESRI.

L'obtention de l'I-SITE nantais n'a pas pour autant conduit à une harmonisation spontanée des intérêts portés par les institutions membres du projet. Les différentes tutelles mais également modes de fonctionnement spécifiques à chaque ancien établissement (en matière de politiques de ressources humaines, de dotation étudiante etc.) ont quelque peu « paralysé » le projet lauréat de 2017. Après quelques soubresauts sur lesquels nous

reviendrons, l'EPE Nantes Université est officiellement créé le 1er janvier 2022. Prenant pour principal appui l'ancienne Université de Nantes, l'EPE fonctionne également à partir de 3 établissements composantes que sont : l'Ecole d'ingénieur Centrale Nantes, l'Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes. Fait original, le CHU de Nantes et l'Institut de Recherche Technologique - IRT Jules Verne adossé au Pôle de compétitivité EMC2 (autour des matériaux et associant de grands groupes industriels tels qu'Airbus ou STX), sont également associés au projet là où dans d'autres contextes (ex : Grenoble ou Nancy), les CHU restent « affiliés » aux Universités par la rédaction de convention de formation. Il en est de même des autres IRT (Institut de Recherche Technologique) labellisés à l'échelle hexagonale depuis leurs créations en 2011.

L'obtention de l'I-SITE à l'échelle du site nantais a pour effet de créer une nouvelle hiérarchie tout aussi bien symbolique que matérielle entre les différents établissements universitaires ligériens. Ce point est notamment observable dans leur capacité à devenir lauréates des appels à projets issus de la variété des moutures du PIA. Sur les dernières années, Nantes Université a ainsi obtenu près de 11 projets (les plus importants étant bien entendu l'I-SITE, suivie de la Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence - SFRI devant préfigurer l'émergence de Grandes Universités de Recherche - GUR, de 2 LABEX et d'1 Nouveaux Coursus à l'Université - NCU), l'Université d'Angers (3 projets retenus dont 1 NCU et 1 EUR) et Le Mans Université autour d'une EUR.

Les montants engagés au titre de ces différents projets depuis leurs obtentions peuvent illustrer l'émergence d'un territoire universitaire désormais à « plusieurs vitesses ». Une certaine logique d'accumulation (ou « effet Matthieu ») territorialisée et porteuse d'une inégalité de traitements entre sites se dessine en faveur du territoire nantais (les institutions associés à Nantes Université comme le CHU et l'IRT ont également obtenu d'importants financements via les AAP du PIA). La ventilation suivante des dotations obtenues vient pour partie appuyer cette esquisse :

- Nantes Université : 77 millions d'euros (autour de 11 projets) ;
- Université d'Angers : 24 millions d'euros (autour de 3 projets) ;
- Le Mans Université : 4 millions d'euros (autour d'1 projet).

Si le projet de COMUE interrégionale envisageait des démarches partagées entre les différents sites académiques du Grand ouest, le repli institutionnel (pouvant être résumé autour de la maxime suivante : 1 seule grande institution à l'échelle d'1 seul site académique) observable sur les dernières années a également une traduction concrète à l'échelle des différents territoires sur lesquels les universités sont aussi impliquées en termes de formation et de recherche. Dans le contexte de Nantes Université (et contrairement à l'Université de Lorraine), cette dispersion est moindre et se réduit, comme nous l'avons vu, aux campus de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon (Angers, Le Mans et Laval se concentrent sur des formations liées à l'INSPE).

Nous reviendrons et détaillerons les formes prises par la création de cette nouvelle géographie sélective animée par l'État et traduite en local dans ces intentions (les réponses aux AAP), réalisations et modes d'administration en relation avec les acteurs institutionnels locaux.

Pour autant et au sein même de ces recompositions institutionnelles, une certaine tradition de coopération et de planification spatiale « mutualisée » était déjà à l'œuvre depuis plusieurs décennies à l'échelle du territoire métropolitain de Nantes - Saint-Nazaire. Vaste territoire de planification spatiale (et d'aménagement) pensé au titre de la politique des métropoles d'équilibre voulue par l'Etat en 1963, le territoire métropolitain est ainsi construit à partir d'intérêts partagés de principe. L'activité industrielle commune (les chantiers navals), une continuité géographique pensée autour de l'estuaire de la Loire (et de la gestion de ses ressources) sont quelques-uns des points ayant présidé la création de l'Organisme Régional d'Etude et d'Aménagement d'Aire Métropolitaine - OREAM de Nantes - Saint-Nazaire en 1967. Le souci d'équiper dans une logique de quête d'équilibre a également raisonné comme un mot d'ordre des réflexions conduites ayant notamment abouti au Schéma d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine de Nantes - Saint-Nazaire en 1970. Bon an mal an, ce vaste périmètre de réflexion englobe, au fil du temps et des évolutions institutionnelles liées à l'intercommunalité, les deux agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire et le chapelet d'EPCI de l'entre-deux (Fig. 34)

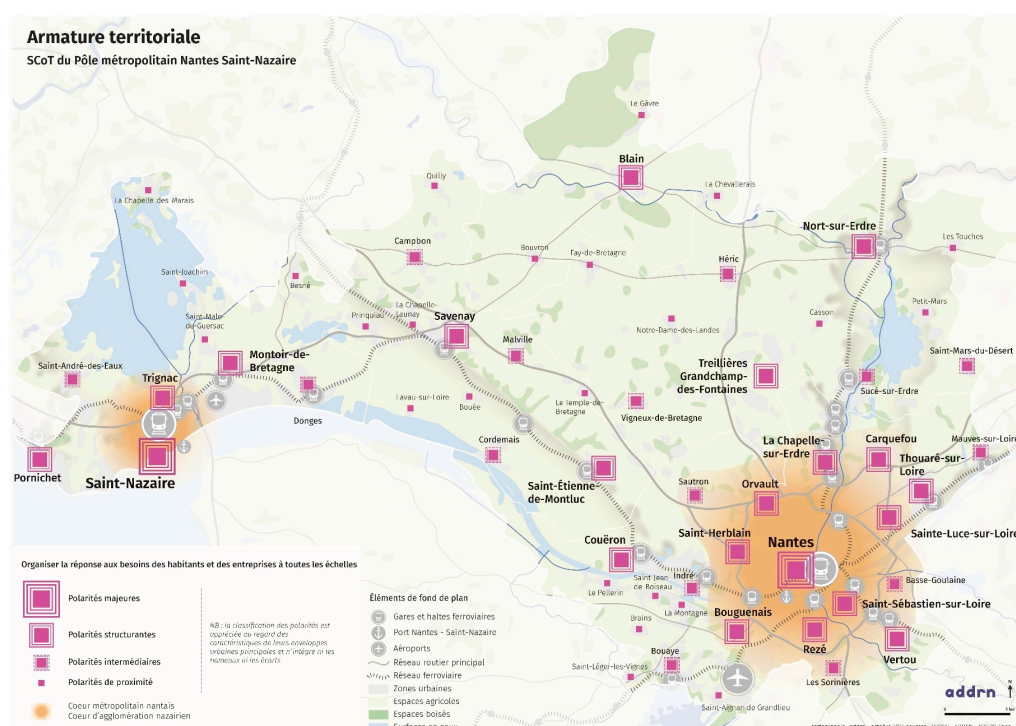


Figure 34 : Le territoire du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire
Sources : Pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire - 2025

On peut ici évoquer la rédaction des Schémas Directeurs d'aménagement et d'Urbanisme - SDAU (à partir de 1967) ou des Schémas Directeurs (à partir de 1983) Ce n'est qu'à partir de 2003 et de la mise en œuvre des Schémas de Cohérence Territoriale (dans le prolongement de la loi SRU de 2000) qu'un réinvestissement technique et opérationnel de ce vaste territoire est effectif et reprend l'idée d'une planification dite métropolitaine. Un syndicat mixte est alors créé. Il prend la forme d'une structure d'ingénierie « plus technique que politique » (extrait d'entretien) où sont mis en dialogue les orientations des 5 intercommunalités partenaire en matière d'aménagement et d'urbanisme au titre de la rédaction d'un SCOT partagé. La diversité des entrées thématiques en lien avec les compétences effectives en matière d'aménagement et d'urbanisme sont ainsi traduites (ex : habitat et logement, mobilités etc.). Si un premier SCOT est approuvé en 2007 (SCOT de la Métropole Nantes - Saint-Nazaire), les parties prenantes de ce territoire de planification font le choix de faire évoluer les statuts du syndicat mixte au bénéfice de la création d'un pôle

métropolitain en 2012. Un nouveau SCOT est ainsi rédigé en 2016 en parallèle d'une série d'actions partagées en lien avec des problématiques soulevées par les orientations des politiques d'aménagement et d'urbanisme (ex : densification du périurbain). Les thématiques d'ESRI sont quelque peu absentes de ces orientations ou du moins indirectement abordées via des questions essentiellement économiques. Ce point est plus particulièrement observable dans les vocations de certaines zones d'activités comme les espaces dédiés à la Technopole Atlanpole partagé entre Nantes et Saint-Nazaire et découlant, pour partie, du rapprochement des chambres consulaires (CCI) des deux territoires en 1989. Il en est de même des actions initiées par l'Agence de Développement partagée entre ces deux territoires qui animent, à titre d'exemple, des dispositifs à la croisée du scientifique et du productif tels que la French tech.

C'est dans cette toile profondément mouvante, à la croisée du partenariat et du localisme, que se déploie une action régionale (au sens d'initée par la Région) où, dans le prolongement du CRRDT, la Conférence Régionale Enseignement Supérieur - CRESUP constitue l'espace de rencontres et de dialogues des différents acteurs de l'ESRI à l'échelle régionale autour d'un objectif de contribution à la rédaction du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

3.4.4 - Projet Nantais et des logiques centre-périphérie en tension

L'échec de COMUE interrégionale couplé à l'obtention d'un I-SITE à l'échelle du site nantais (et de ses « antennes » locales pour l'essentiel présentes à La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire) semble traduire une certaine forme de repli territorial. On pourrait évoquer l'idée d'un égoïsme territorial faisant ouvertement abstraction des interdépendances territoriales que la Métropole nantaise entretient, par exemple, avec Le Mans et Angers, et sur lesquelles s'appuient la dynamique d'enseignement et de recherche. On peut à ce titre évoquer les collaborations scientifiques qui dépassent les logiques de site mais également les « bassins de recrutement » de la population étudiante (notamment à partir des années de Master). Ce repli est lui-même potentiellement porteur de l'émergence d'un territoire académique ligérien « à plusieurs vitesses » qui interrogera, sur la durée, les vertus de la concentration territoriale des moyens alloués à Nantes Université dans sa relation avec les « autres » sites du territoire régional. À une autre échelle, cela interrogera sa capacité à inclure dans cette dynamique les antennes ou sites secondaires (les campus des centres secondaires de Nantes Université). À l'instar du contexte lorrain, un relatif délaissement (ou de moindre capacité) peut éventuellement se faire ressentir.

Nantes Université a donc obtenu depuis le 1er janvier 2022 le statut d'Etablissement Public Expérimental (EPE), phase transitoire devant aboutir à l'octroi du statut de « Grand Etablissement » (à l'instar de l'Université de Lorraine) après une phase probatoire et donc une nouvelle évaluation.

L'actuel fonctionnement institutionnel de Nantes Université repose sur l'ossature suivante :

- 4 pôles de formation et de recherche réunissant les composantes de l'ancienne Université de Nantes (les UFR), des structures de recherche, des établissements composantes et des structures hors composantes ;
- Les Pôles s'organisent autour de grandes thématiques d'enseignement et de recherche que sont les Humanités (Histoire, psychologie etc.), la Santé (Médecine, Pharmacie, STAPS etc.), les Sciences & Technologie (Faculté des sciences et techniques, les IUT et Polytech' Nantes - Ecole d'ingénieur interne à Nantes Université) ;

- Chaque pôle est alors en charge de la gestion de son offre de formation et de ses ressources humaines ;
- Les Établissements composantes (ex : Ecole Centrale de Nantes) conservent leurs modes de fonctionnement (notamment d'un point de vue budgétaire, de leur tutelle ministérielle, de gestion de la masse salariale et d'obtention de ressources propres) ;
- Des « graduate schools » ou Ecoles Universitaires de Recherche permettent de faire le lien entre ces différents pôles (le cas échéant) et déploie une offre de formation à la croisée des thématiques privilégiées par l'I-SITE ;
- Les modes de fonctionnement plébiscités par le Ministère de l'ESRI viennent par la suite atterrir à l'échelle de l'EPE où chaque Pôle d'enseignement et de recherche se retrouve lié par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Pour les établissements-composantes tels que l'ENSA de Nantes, le mode d'un Contrat d'Engagement (également pluriannuels et d'objectifs) s'apparentant à des formats de partenariats actifs mais ne les contraignant pas dans leurs budgets et leurs gestions (notamment en termes de recrutement) ;
- Les EPST (notamment CNRS) apparaissent comme des entités périphériques mais néanmoins associées. On peut tout à fait indirectement les retrouver dans la « gouvernance » des pôles de part la gestion des activités de recherche réalisées à l'échelle des composantes membres. Seul l'INSERM (l'orientation sur la santé du futur aidant) intègre le cercle restreint de décision autour d'un renforcement du partenariat de recherche. L'École vétérinaire de Nantes, l'INRAE, l'IFREMER ou l'Institut du Cancer du Grand-Ouest font également partie des institutions associées.

Comme nous l'avons auparavant esquissée, l'organisation institutionnelle de l'EPE prend la forme suivante :

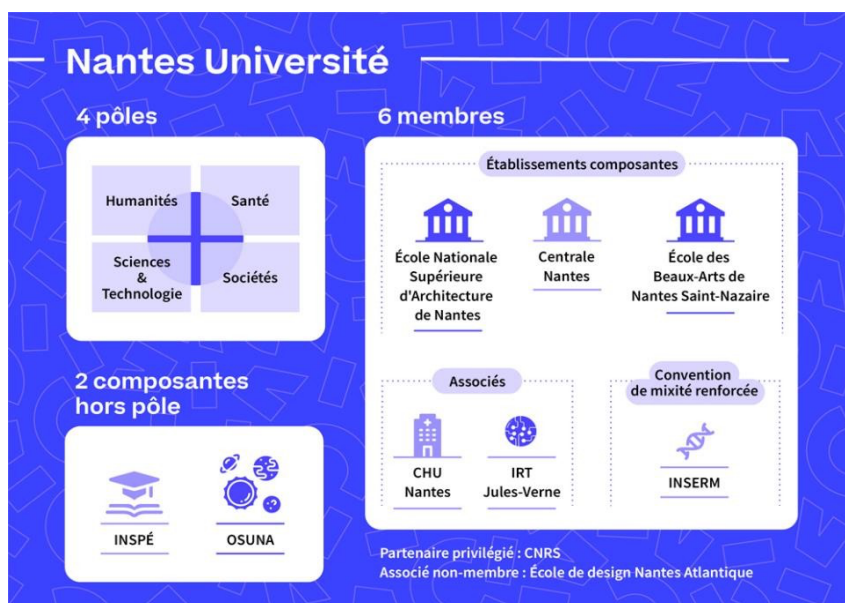


Figure 35 : Les parties prenantes de la gouvernance de Nantes Université
Sources : Nantes Université – 2024

Dans cette architecture, un niveau inférieur de prise de décision et d'allocations des moyens émerge à travers la mise en avant des Pôles comme instances de gestion de l'activité quotidienne des composantes. Structures d'allocation de moyens (de recherche au titre des AAP interne, de recrutements et d'avancement de carrière etc.). Cette décentralisation de la

prise de décision peut tout naturellement recomposer les modalités antérieures par l'introduction d'un niveau intermédiaire de décision et du principe de contractualisation pouvant fixer et revoir la ventilation des moyens dans les relations entre le central et les composantes et par effet ricochet, au sein même des composantes. La très récente mise en œuvre de ces principes appelle néanmoins à la prudence sur les effets d'introduction de ce niveau intermédiaire. Mais toujours est-il que pour les établissements composantes, la conservation de leurs ressources propres (issues de leurs Ministères de tutelle ou d'autres formes de partenariats ou modalités de contractualisation) perdure.

Si l'I-SITE a été obtenu en 2017, une nouvelle séquence institutionnelle autour de la préparation de nouveaux statuts et modes de gouvernance et de prise de décisions entre les différents établissements se dessine alors. L'École centrale de Nantes, alors pressentie pour devenir un établissement composante de Nantes Université, ne vote pas les statuts lors du Conseil d'administration entérinant les nouveaux statuts. Si le projet est présenté par les différents interlocuteurs comme très « fédérateur » (notamment dans ses orientations thématiques en matière de recherche et de relations avec les acteurs socio-économiques locaux), une gouvernance définie comme stable constitue un prérequis incontournable pour les instances évacuatrices du PIA. Face à cette indécision locale, l'État décide de bloquer les financements originellement alloués.

Relai est alors pris par Nantes Métropole et la Région pour pallier ce désengagement de l'État pendant 2 ans. Un investissement de près de 15 millions d'euros est ainsi alloué permettant de continuer la mise en œuvre du projet et de son organisation institutionnelle (condition requise pour percevoir les financements liés à l'I-SITE au titre d'une nouvelle gouvernance de l'institution). Ce relai pris par les collectivités territoriales, notamment par Nantes Métropole, symbolise une nouvelle séquence politique de développement du territoire métropolitain centrée sur l'économie de l'innovation et le renouveau de l'attractivité du territoire. Si et sur les dernières décennies, le projet métropolitain s'est résolument construit autour de l'économie culturelle (en termes de production et de diffusion) et une certaine territorialisation marquant le gros « morceau de ville » que constitue l'île de Nantes (ancienne friche des chantiers navals) (Pinson, 2009), relai est désormais pris autour de la volonté de faire advenir une « ville universitaire » qui répondrait aux signaux faibles de fragilité du territoire (notamment imputable à la fragilité et à l'incertitude de l'économie culturelle en tant que composante de la base exportatrice du territoire). Ce soutien prend différentes formes mais découle des orientations fixées au titre des différents SLESRI pensés sous l'angle d'un schéma dit de « développement ». Depuis 2014, il s'agit plus particulièrement d'une feuille de route dénommée « Campus Nantes » qui a progressivement pris forme à partir de 2004 autour d'un Pacte de Progrès Concerté (PPC) signé entre l'Université de Nantes et la ville, puis la Métropole. Le doublement des crédits alloués au soutien à l'ESRI entre les deux derniers mandats politiques vient illustrer ce point et fait perdurer l'effort consenti au titre du soutien à la période probatoire de l'I-SITE. Cet effort financier passe ainsi de 50 à près de 120 millions d'euros sur le mandat 2020-2026 et se traduit par la rédaction (et la signature) de conventions pluriannuelles entre la Métropole, Nantes Université et les autres établissements du site. Cette contractualisation s'appuie tout naturellement sur la prise en compte des orientations du Schéma Régional de l'ESRI qui reste un document avant tout d'intentions politiques. Si les thématiques de la vie étudiante (notamment au titre du logement et de la vie culturelle et sociale) sont mises en avant, priorité est donnée à la « mise en cohérence » du site nantais d'un point de vue matériel et équipementier. Le soutien à l'immobilier universitaire (ex : rénovation, construction et extension de locaux) dans le sillage des orientations thématiques de l'I-SITE sont à l'œuvre et cela sur l'ensemble des sites jalonnant le territoire métropolitain. Le récent

bâtiment BIAS 2 de Nantes Université (et adossé au pôle Santé à proximité de l'actuel site du CHU et dénommé campus « Centre - Loire ») est une des illustrations (pour un investissement métropolitain de l'ordre de 8 millions d'euros au titre de l'actuel CPER) de cette territorialisation de l'ESRI. Le « quartier de la création » de l'Île de Nantes en constitue une pierre angulaire déjà bien investie par une série de projets « marqueurs » sur les dernières décennies.

Ce réajustement de l'offre matérielle (et équipementière) peut être vue sous l'angle d'une politique de rattrapage de soutiens déjà à l'œuvre dans d'autres contextes territoriaux et urbains où les mondes politiques et scientifiques dialoguent de concert et définissent conjointement les rouages de modèles antérieurement définis comme « technopolitains » de développement. Cette nouvelle séquence peut ainsi être vue comme une seconde phase d'une feuille de route initiée à partir de 2004 désormais pensée autour de l'innovation et de l'attractivité que l'on y associe.

Les deux principaux centres secondaires de Nantes Université que constituent les sites de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon respectent, dans leurs agencements institutionnels, les mêmes configurations qu'observées à l'échelle du site nantais (rédactions de SLESRI et conventions pluriannuelles entre les différents établissements des agglomérations et les EPCI, adéquation de ces orientations avec le SRESRI, inscriptions de projets dans le cadre des CPER etc.). Mais et si ces deux sites possèdent font tous les 2 l'objet d'investissements conséquents de la part des collectivités (avec un effort particulièrement conséquent dans le contexte de La Roche-sur-Yon), l'histoire de ces 2 « antennes » peut expliquer le niveau de coopération interterritoriale pouvant être identifié.

Les formes prises par ces 2 sites sont les suivantes :

- Le Pôle universitaire de Saint-Nazaire, créé en 1970 sur la base d'un IUT au titre d'une politique de déconcentration de l'offre d'enseignement supérieur « professionnalisant », incorpore désormais une palette variée de formations centrée sur les sciences pour l'ingénieur (notamment sur le génie électrique et cela de la Licence au Master) impulsée par l'intégration au sein de l'Université de Nantes d'une École d'ingénieur privée nazairienne en 2000. Elle concentre désormais près de 450 étudiants sur les 2000 inscrits à l'échelle de ce Pôle de Nantes Université. Les 120 enseignants-chercheurs désormais présents sur le site de Saint-Nazaire déploient une activité de recherche alors intimement liée, dans ses fondements, au contexte industriel et territorial local (ex : matériaux composites, génie électrique, valorisation des ressources marines etc.). Cette orientation thématique, construite sur la durée, amène ainsi le site nazairien à être considéré comme le « Campus technologique » de Nantes Université ;

- La Roche-sur-Yon connaît un développement plus récent de son offre d'enseignement supérieur rattachée à Nantes Université. À la croisée de la création d'un IUT et d'une antenne de l'Université de Nantes en 1990 (dont désormais certains enseignements en ingénierie faisant partie de Polytech Nantes à partir de 2017). Le mot d'ordre de ce déploiement d'enseignements de premières années visant à déconcentrer le site nantais était alors celui de la « démocratisation ».

Dans ces deux contextes, la relation avec le « local » est importante. Si à Saint-Nazaire, les formations peuvent se lire en « soutien » aux activités industrielles de la zone d'emploi, elles sont également le résultat (dans leur genèse) d'une coopération interterritoriale initiée par l'Etat au titre de la politique des Métropoles d'équilibre. Ces décisions et actions passées s'encastrent désormais dans un réseau d'acteurs et d'institutions animant les formes contemporaines prises par des dialogues qui perdurent au fil des dispositifs (ex : Politique des pôles de compétitivité, politique des Pôles Universitaires d'Innovation conjointement pilotée

par l'Agence de Développement de Nantes-Saint-Nazaire et Nantes Université).

À La Roche-sur-Yon, cette ancienne « antenne » s'est déployée au prisme de la fenêtre d'opportunité qu'a un temps constitué le Plan Université 2000. Cette déconcentration encouragée par l'État s'est très rapidement retrouvée apprivoisée par les acteurs institutionnels locaux (Conseil général de l'époque en tête, la ville et l'agglomération de La Roche-sur-Yon) qui ont abondamment financé l'installation des formations et cela tout aussi bien d'un point de vue équipementier (en termes de locaux) qu'en ressources humaines (notamment en ETP techniques et administratifs). Le Centre Universitaire Départemental (CUD), l'IUT et désormais une formation de Polytech'Nantes cohabitent à l'échelle d'un même campus. Fait original, le CUD (contrairement aux deux autres institutions appartenant à Nantes Université mais qui concentrent le même nombre d'étudiants soit 900) s'organise à partir d'un Syndicat Mixte de gestion associant les différentes collectivités où le Département assume près de 75 % des frais dits de « réalisation » (pour un budget annuel de 1,5 millions d'euros de fonctionnement). Ce site dit de proximité possède une double vocation pensée à l'aune de la mobilité sociale :

- celle de rendre accessible l'enseignement supérieur à un public qui en resterait éloigné ;
- celle d'opérer une montée en gamme des qualifications du marché local de l'emploi au bénéfice d'un tissu industriel qui observe des difficultés dans le recrutement de nouvelles compétences.

Sur ce dernier point, le montage initial de l'antenne peut montrer quelques limites. Les enseignements (ex : Droit et LEA) peuvent apparaître comme « généralistes » et induire un partage des enseignants entre les sites nantais et yonnais. Si une coloration autour de compétences en termes de logistiques (au sens de la *supply chain*) ou une double licence (Droit et LEA) peuvent venir différencier une offre de formation intégrée au marché local de l'emploi (notamment pour des entreprises industrielles tournées vers l'export), ce sont quelques 100 enseignants qui se retrouvent « partagées » entre Nantes et La Roche-sur-Yon du fait de ce déficit de singularité du site. Les difficultés budgétaires rencontrées par bon nombre d'institutions académiques (dont Nantes Université) fragilisent le déploiement d'enseignants sur une nouvelle offre de formation souhaitée par les acteurs locaux.

Une incitation à développer une quête de « ressources propres » auprès de partenaires est ici privilégiée. Il conduit à un repli sur le local perçu comme réducteur d'incertitudes. Cet « appariement » entre la formation et le marché local de l'emploi, un temps opérant, nécessiterait selon eux une mise à jour. Contrairement à Saint-Nazaire, les thématiques de l'I-SITE sur lesquelles se concentrent les efforts de Nantes Université ne peuvent immédiatement y concourir. La contractualisation pluriannuelle entre l'Université et les différentes parties prenantes locales est alors vécue comme « déséquilibrée ».

3.4.5 - Des relations fortes entre sites académiques et une collectivité sur les différents sites de Nantes Université

Au fil de ces différents exemples et malgré des incitations au « dialogue » (via l'esprit des AAP ayant conduit à l'I-SITE), les coopérations entre collectivités se construisent à l'échelle des sites où s'expriment les compétences des EPCI et collectivités. Le périmètre d'élection prédomine donc (ex : le Pôle universitaire yonnais où le Département et l'agglomération travaillent de concert). La relation entre 1 site académique et 1 collectivité prédomine donc. Cette constante peut s'expliquer par des relations nouées sur la longue durée au rythme de l'installation et du déploiement des institutions et des formations (et de leurs finalités) sur le

territoire des différents sites de Nantes Université.

Néanmoins, des coopérations interterritoriales peuvent se nouer autour de projets précis (notamment équipementiers ou de plateforme technologique). La coopération est donc sélective et se réalise par des intermédiaires mettent en lien les institutions entre elles (notamment sur des volets portant sur les relations science - industrie tels que les Pôles de compétitivité à travers l'exemple de la plateforme technologique Agrosolis sur l'étude et la valorisation des micro-algues à Saint-Nazaire).

D'autres instruments (ou dispositifs) sont sollicités par les acteurs politiques mais peu utilisés par les acteurs académiques. Le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire vient illustrer ce point. Cet espace d'animation essentiellement technique peut se transformer en outil de débats politiques et de démonstration en faveur de nouvelles façons de faire en matière d'aménagement et de développement territorial. La thématique de l'ESRI est ainsi apparue au prisme d'une « complicité utile » entre les sites de Saint-Nazaire et de Nantes. Il est vu, à l'instar de Nantes Métropole qui cherche à faire advenir « une ville universitaire », comme une thématique pouvant contribuer au déploiement d'une nouvelle séquence de développement pour ce grand territoire. Ce dialogue est alors accompagné par les deux agences d'urbanisme de Nantes et de Saint-Nazaire autour d'un travail de prospective à l'horizon 2050. La coopération, initiée sur la durée, est traduit dans un espace de « mutualisation » des enjeux de développement pour ce vaste territoire métropolitain.

Le repli sur le local observé peut être expliqué par différentes variables dont les modalités de gouvernance venant parachever l'I-SITE. Dans les modalités d'allocation de moyens pensées à l'échelle des Pôles (en termes d'enseignement et de recherche), une tendance peut se dessiner autour d'une quête de « ressources propres » à l'échelle même des composantes afin notamment d'assurer la gestion des « affaires courantes » (notamment en termes d'enseignement et des ressources matérielles) et cela au-delà du recrutement du personnel titulaire d'enseignement (et donc des chercheurs associés). En parallèle, les collectivités territoriales et EPCI apparaissent comme quelque peu absentes de cet organigramme décisionnel et perdurent dans une fonction de « pouvoirs périphériques » (notamment pour les antennes et l'octroi de moyens associés) se heurtant au principe très générique de « liberté académique » (dans son volet d'administration de l'ESRI). À l'exception de Nantes Métropole qui a fait le choix de soutenir l'I-SITE dans sa période de suspension par l'État, on peut y voir une conséquence de l'avènement progressif d'un monde académique qui, à l'instar du contexte lorrain, s'insère progressivement dans les circuits de l'action publique locale. L'académique, par des réseaux d'acteurs, devient progressivement une probante « force métropolitaine » comme en témoigne la participation récente d'acteurs académiques nantais à la vie politique locale. Cette nouvelle fabrique ou circuit d'administration recompose les routines antérieures et cela à un double niveau conduisant à un repli « territorial » des antennes (ou sites secondaires) où les SLESRI ont vraisemblablement un rôle déterminant à jouer pour faire perdurer les formations et les activités de recherche associées (notamment à partir de l'idée très générale de « ressources propres »).

Le premier niveau est naturellement celui opéré par les orientations de l'I-SITE. La discrimination affichée sur la thématique de l'industrie du futur et de la santé interroge la potentielle adéquation des formations proposées à l'échelle de ces sites (notamment au niveau de Licence). La démocratisation (ancienne) qui rencontre la « jeune » visibilité déplace le curseur des priorités.

L'autre point est vraisemblablement joué par une « architecture d'éloignement » qui au-delà du niveau supplémentaire de médiation joué par les pôles conduit à une relative

complexification des processus de décision et d'allocations de moyens non pérennes. Paradoxalement, le regroupement a pour effet de renforcer des positions déjà acquises et de créer de la distance et de l'instabilité / incertitude pour d'autres. La dispersion de la gestion immédiate ou prospective de ces formations (le jeu du contrat d'objectif pluriannuels peut être interprété en ces termes) au sein de différents pôles (à l'exception des IUT) amène à une certaine perte de visibilité (et donc de moyens notamment en termes d'enseignants-chercheurs qui va amener à un certain délaissement des formations) et donc favoriser le « repli sur le local » comme réducteur d'incertitudes.

Conclusion : Vers le dialogue interterritorial ?

Des rôles de médiation entre sites académiques et acteurs (institutionnels, économiques) sont en train de se faire via une multiplicité d'acteurs parapublics (Pôles de compétitivité, agences de développement) sous la bannière de l'attractivité. De manière concomitante, des réflexions s'amorcent autour du Pôle métropolitain et de son avenir politique participant à la mise en dialogue des territoires autour de l'ESRI. En parallèle, nous pouvons observer que la Région déploie une fonction de coordination via la remobilisation de la CRESUP (Conférence Régionale Enseignement Supérieur) ayant concouru à faire évoluer l'action régionale du schéma vers une stratégie plus générale de développement associée à l'ESRI. L'échelle du site reste tout de même le référentiel d'action. Mais des démarches visant à faire « circuler les compétences académiques » entre les territoires ligériens au titre de « territoires d'expérimentation » pourront concourir à une nouvelle forme de mise en dialogue des territoires. Il s'agira notamment de mettre en relation une collectivité qui identifie une problématique avec une « expertise académique » régionale (ex : apport de solutions à la question de l'accès aux soins dans les déserts médicaux). Pour ce faire, une réflexion est conduite autour de la constitution, pour chacun des sites régionaux, de parvenir à la constitution de Comité de territoires académiques. Ces nouvelles instances permettront d'opérationnaliser les réflexions par leur mise à l'agenda au titre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique - CTAP promue par la Région. Une médiation visant à compenser le désinvestissement peut alors se faire jour. Elle nécessiterait une articulation fine des orientations locales avec une discrimination territoriale pensée au bénéfice des centres secondaires de la carte universitaire régionale.

Nantes Université et l'action différenciée des collectivités : vers des géographies de projets ?

Les coopérations interterritoriales autour de l'ESRI dans l'espace ligérien s'inscrivent dans une dynamique contrastée, où Nantes Université joue un rôle structurant, mais souvent perçu comme asymétrique par les sites secondaires. Ces derniers développent des formes d'autonomie stratégique, en lien étroit avec leurs collectivités locales ou avec les composantes centrales (comme pour l'ingénierie à Saint-Nazaire), dans une logique de projet.

À Saint-Nazaire, l'agglomération joue un rôle moteur dans le pilotage local de l'enseignement supérieur. Le schéma local ESR (2018-2023), co-construit avec Nantes Université, a permis de fédérer les acteurs académiques et territoriaux autour de la création d'un campus structuré, à travers le regroupement progressif des sites de formation et de recherche. Cette stratégie de consolidation est adossée à une vision territoriale plus large, articulant attractivité étudiante, réaménagement urbain (notamment dans le centre-ville), et adéquation aux besoins socio-économiques locaux (industries, innovation, formation professionnelle). La convention d'objectifs et de moyens entre Nantes Université et la CARENE,

dotée de 850 000 € de fonctionnement et 400 000 € d'investissement, illustre ainsi une volonté d'équilibre entre gouvernance académique et attentes locales, bien que certains ressentis de faible co-construction aient pu émerger au niveau des composantes universitaires.

À La Roche-sur-Yon, c'est un modèle institutionnel ancien qui structure la relation entre Nantes Université et les collectivités : celui des syndicats mixtes (CUD de réalisation et CUD de gestion). Historiquement impulsé par le Département de la Vendée et l'Agglomération, ce modèle met en lumière une logique d'ancrage local fort, dans un objectif de rétention des jeunes et de soutien à l'économie territoriale. Le département, bien que non compétent au sens strict, investit financièrement dans les infrastructures et reste étroitement associé aux décisions concernant les filières. Ce portage politique, transversal aux sensibilités partisans, vise à maintenir une offre universitaire cohérente avec les besoins du territoire, quitte à interroger régulièrement Nantes Université sur l'opportunité de certaines évolutions.

Ces exemples montrent que les collectivités ne se contentent plus d'accompagner les dynamiques universitaires, mais en deviennent de véritables co-acteurs, parfois même instigateurs. Cette montée en puissance s'appuie sur des instruments de planification (schémas locaux, conventions), mais aussi sur une capacité à mobiliser transversalement les services (jeunesse, mobilité, habitat, culture) dans la réponse aux enjeux étudiants. La relation avec Nantes Université, bien que centrale, ne se construit pas dans un seul et même. Elle est négociée puis territorialisée.

Partie 4 - Propos conclusifs

Renforcement de l'investissement des collectivités, permanence des coopérations verticales et émergence de dialogues inter-territoriaux.

Face à l'incertitude et l'instabilité (le « désordre » initié par les regroupements académiques et les politiques d'excellence, leurs effets sur les orientations thématiques et budgétaires des projets de sites), les relations interterritoriales sont transformées, et parfois mobilisées initiant des coopérations. Celles-ci s'établissent à partir de relations établies sur la durée (Nantes) et se renforcent pour négocier les effets de la « coordination territoriale » de l'ESRI impulsée par le MESRI (Le Sillon Lorrain). Ces dialogues visibles dans nos deux études de cas illustrent 3 tendances générales résumées dans cette 4^e partie.

4.1 - Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI

4.1.1 - Un investissement renforcé des collectivités envers l'ESRI

Ce rapport met en lumière une tendance lourde et continue : la permanence de l'implication des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dans le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), accompagnée d'un renforcement progressif de leur rôle. Ce mouvement ne constitue pas une rupture mais un approfondissement de logiques déjà à l'œuvre depuis deux décennies.

Cette permanence s'observe d'abord dans l'engagement financier des Collectivités (Région en tête) et EPCI (ex : cofinancements immobiliers, soutien à la vie étudiante ou contribution à des projets de recherche partenariale). Elle s'ancre dans une vision de long terme où l'ESRI est conçu comme un levier stratégique d'attractivité, de compétitivité et de développement territorial. Ce socle d'engagement se maintient, y compris dans des contextes budgétaires contraints, en raison de la conviction partagée que l'investissement dans l'enseignement supérieur génère des retours économiques et sociaux à moyen et long terme. Parmi les exemples mis en avant dans notre terrain d'études, Nantes Métropole illustre cette orientation avec sa volonté affirmée de construire un projet de « ville universitaire ». Ce positionnement stratégique prend le relais des politiques culturelles portées durant les dernières décennies, en capitalisant sur les atouts académiques et scientifiques pour renouveler l'identité et l'attractivité de la ville. L'université devient ici un vecteur de rayonnement métropolitain, mais aussi un support à la structuration de projets urbains, sociaux et économiques.

Mais cette implication connaît également une forme de renforcement. On peut évoquer la diversification des outils (comités ou conseils scientifiques, contrats, conventions, appels à projets), l'élargissement des thématiques traitées (ex : transition écologique, innovation sociale) et surtout la montée en compétences des équipes techniques. A cet égard, que ce soit Nantes, Nancy ou Metz, les trois Métropoles expriment un investissement important des thématiques ESRI, avec des financements qui le sont également (par exemple lorsque Nantes Métropole et la région Pays de la Loire compensent l'interruption des financements I-SITE à Nantes Université). Cet engagement se construit de plus en plus dans une visée de co-

construction et de co-décision. Les EPCI ne se contentent plus de subventionner. Ils co-construisent, et animent. Leur implication prend ainsi la forme d'un partenariat stratégique.

4.1.2 - Un ancrage local au long cours paradoxalement réactivé par les politiques de regroupement académique

L'investissement des collectivités de petite taille se maintient et reste proportionnellement important, avec des effets locaux significatifs. Les liens entre un site académique et sa collectivité d'ancrage sont souvent étroits, marqués par une proximité forte et valorisée (dans les cas du Centre Universitaire Départemental de la Roche-sur-Yon, ou de l'IUT de Longwy, ou de l'ENSTIB à Epinal à titre d'exemples) et façonnés par des relations de long terme, parfois marquées par des personnalités très impliquées (développement de la filière Bois à Epinal par exemple). C'est donc une proximité qui se renforce à l'échelle du site entre acteurs académique et collectivités dans un contexte d'intérêts partagés (financer l'ESRI en contexte de restriction et de concurrence, accès et recrutement des étudiants). Cette situation est observable pour toutes les catégories de sites (dans les grandes villes et métropoles mais également les villes petites et moyennes).

Ces investissements dans l'ESRI local ne s'inscrivent cependant pas ou peu dans des relations interterritoriales (entre collectivités limitrophes de même niveau). La constitution de vastes périmètres académiques pourrait créer davantage de lien entre sites académiques situés dans des collectivités différentes, et par ce biais, entre collectivités. C'est cependant peu le cas : les liens créés entre sites académiques distants (par exemple différents IUT de l'UL géographiquement dispersés) peuvent se renforcer dans le cadre de la gouvernance des Universités regroupées (par exemple via les « collegiums » de l'UL), mais ils restent généralement dans la sphère académique (relations entre directeurs et directrices d'IUT par le réseau national des IUT, par les instances de gouvernance de leur établissement universitaire de rattachement). D'autre part, avec l'émergence de ces grands périmètres universitaires à la gouvernance complexifiée, les sites académiques de plus petite taille peuvent se sentir délaissés ou moins bénéficier des grands appels à projets PIA obtenus par l'établissement (par exemple les financements I-SITE). En fonction de leurs profils disciplinaires et de leur autonomie gestionnaire, certains investissent alors d'autant plus leurs liens avec les acteurs locaux pour développer leurs ressources propres et des spécialisations en recherche et enseignement alignées avec les besoins du territoire d'ancrage (et donc avec de possibles financements et recrutements). Ces stratégies de repositionnement des petits sites dans la nouvelle donne universitaire (regroupement, appels à projets PIA) en vue d'une autonomie accrue vis-à-vis du centre renforcent alors les liens entre le site académique et sa collectivité d'ancrage.

4.2 - Coopérations « verticales » renforcées, coopérations « horizontales » en émergence

4.2.1 - Renforcement des coopérations « verticales » entre collectivités de niveaux différents sur un même périmètre dans une dynamique d'accompagnement de l'ancrage territorial de l'ESRI

Le soutien institutionnel à l'ESRI s'inscrit désormais dans une dynamique plus fortement territorialisée. Elle est marquée par une coopération croissante entre collectivités de niveaux différents (coopération « verticale » entre EPCI, Département, Région). Cette évolution reflète une volonté partagée de renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et d'en faire un levier stratégique de développement local.

Au-delà de leur seule compétence institutionnelle, les collectivités (Régions, intercommunalités, métropoles) s'engagent dans des partenariats croisés, souvent autour de projets de site ou de politiques contractuelles. Cette montée en puissance des coopérations traduit un changement d'échelle dans la gouvernance des politiques publiques de l'ESRI : elle fait de ce secteur un outil commun et partagé par l'ensemble des acteurs locaux pour dessiner les nouvelles trajectoires de développement de leurs territoires.

Une autre illustration est observable à l'échelle de la Région Grand Est autour de la mise en oeuvre du SRESRI pour la période 2023-2030. Il vise à accompagner un renforcement de l'ancrage local des formations, en cohérence avec les dynamiques des bassins d'emploi. L'objectif est d'articuler offre de formation, attractivité étudiante et besoins économiques, notamment dans les territoires moins denses en faveur de leur éventuelle redynamisation. Il s'agit donc de promouvoir une meilleure adéquation entre les acteurs de l'ESRI et les réalités socio-économiques locales.

Ces démarches traduisent une évolution du soutien à l'ESRI par les acteurs locaux qui appréhendant la diffusion et la production de connaissances comme des ressources mobilisables par l'ingénierie territoriale locale. La transversalité des compétences locales à même de mobiliser l'ESRI (mobilité et logement, emploi, économie et innovation, aménagement etc.) peuvent permettre le déploiement de nouvelles formes de coopérations et de coordination entre les acteurs publics.

4.2.2 - Des coopérations interterritoriales « horizontales » en émergence entre collectivités limitrophes de même niveau

Les cas de discussions et négociations « verticales » (entre un site académique et les collectivités de différents niveaux en responsabilité sur ce périmètre – EPCI, Département, Région) existent de manière formelle ou informelle. Ces espaces-temps de concertations « verticales » peuvent parfois donner l'opportunité d'échanges et au final de coopération « horizontale » (coopérations entre EPCI de même niveau, limitrophes ou proches, par exemple entre une Métropole et une communauté d'agglomération, entre deux Métropoles).

Les exemples de Saint-Nazaire ou de La Roche-sur-Yon montrent que les EPCI n'agissent pas isolément mais dans des configurations de gouvernance partagée, non sans tensions et aléas, avec les universités, les Départements et les Régions. La constitution des nouvelles Régions (loi NOTRe 2015) encourage les EPCI à la concertation, par exemple pour se positionner dans les financements CPER dans un périmètre élargi et concurrentiel (en particulier dans la Région Grand-Est regroupant l'Université de Lorraine et l'Université de Strasbourg). Cette gouvernance que l'on peut qualifier d'informelle repose sur la capacité à négocier, à mutualiser et à formuler des stratégies territoriales (ex : le CRESUP en Pays de la Loire essaie de jouer ce rôle).

Le cas des Métropoles semble caractérisé par une variabilité en fonction de l'historique académique (comme la succession des projets de COMUE et tentatives de labellisation PIA le reflète sur le cas Nantais) et institutionnel (habitude d'investissement du domaine ESRI ou non, évolution des ententes politiques, etc.). Comme écrit ci-dessus : si l'ESRI n'est pas compétence obligatoire, il apparaît néanmoins que les Métropoles étudiées s'emparent de plus en plus de la thématique académique, envisagé comme levier de développement territorial et d'attractivité démographique. Cette implication peut amener à ce que le domaine académique devienne un objet de discussion (par exemple pendant un temps dans le cadre du comité ESRI du pôle métropolitain du Sillon lorrain) entre une Métropole et les collectivités voisines. Si des discussions s'ouvrent et se formalisent en partie entre EPCI de même niveau, elles ne

prennent pas la forme de coopérations inter-territoriales entre collectivités limitrophes de même niveau (coopération « horizontale »).

À travers la mobilisation de dispositifs (comme les SLESRI) ou d'arènes (comme les Pôles métropolitains) de coopération déjà existants, les Régions et les EPCI peuvent apparaître comme des « acteurs-pivots » reliant les enjeux nationaux aux besoins locaux. Ce constat invite à penser l'action interterritoriale non pas dans la création de nouveaux dispositifs, mais dans le renforcement des dispositifs existants (notamment à l'échelle des bassins de vie étudiante ou des « espaces » de la vie scientifique).

4.3 - Vers l'émergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?

4.3.1 - Des Régions qui « montent en compétence » une opportunité pour un rôle de médiation voire coordination ?

Nous observons l'émergence d'instances et d'outils à l'échelle régionale (nouveaux et anciens périmètres) avec pour objectif la coordination voire l'animation de la territorialisation de l'ESRI sans forcément initier des coopérations interterritoriales (notamment entre EPCI).

Une dynamique nouvelle se dessine autour de la territorialisation de l'ESRI, non pas exclusivement par l'émergence de coopérations entre EPCI mais davantage par la montée en puissance d'instances de coordination à de plus larges échelles comme celles des régions et de certains pôles métropolitains. Du fait de l'empreinte géographique de l'ESRI, ces espaces peuvent apparaître comme des périmètres pertinents d'animation alors capables de porter une vision stratégique, d'organiser le dialogue entre parties prenantes et de structurer l'offre de formation et de recherche dans une logique d'aménagement du territoire.

La Région Pays de la Loire incarne de plus en plus un rôle de médiation, de coordination et de traduction des politiques d'ESRI. Elle intervient comme un acteur pivot entre les établissements académiques et les territoires, notamment en soutenant des dispositifs comme « Campus A 2 pas » (campus connectés), en animant des outils de gouvernance comme le COTAC (Comité des territoires académiques), ou en favorisant des projets mutualisés à l'échelle régionale (comme le centre de données inter-établissements). Ce rôle de surplomb est revendiqué dans un esprit de reconnaissance de la diversité territoriale, avec une attention particulière portée à la consolidation des sites dits « secondaires ». La Région Grand Est, avec la révision de son SRESRI et la création de nouvelles délégations s'engage également dans une logique de territorialisation qu'elle souhaite équilibrée. Le renforcement des liens entre formations supérieures et dynamiques locales de l'emploi s'inscrit dans cet objectif.

4.3.2 - Des Pôles métropolitains porteurs de nouvelles façons de faire et d'envisager le rôle de l'ESRI comme outil de développement territorial.

Le cas du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire donne également à voir des expérimentations à même de reformuler l'articulation entre ESRI et Territoires. Refondé politiquement autour d'une démarche assumée de coopération interterritoriale, le pôle dépasse sa fonction technique initiale pour devenir un espace de débat politique, d'expérimentation (via son « démonstrateur des possibles ») et de projection stratégique (avec la démarche Trajectoire 2050 mobilisant chercheurs et élus). Il contribue ainsi à réinscrire l'ESRI dans des dynamiques territoriales plus larges que la seule centralité universitaire nantaise.

Le pôle métropolitain du Sillon lorrain tient également ce rôle de mise en réseau d'acteurs concernant (entre autres) le développement économique, l'innovation, la recherche, l'enseignement supérieur, comme le reflète l'exemple de LORnTECH. D'autre part, suite aux tensions entre les deux Métropoles de Metz et de Nancy concernant l'ESRI, et en écho à la constitution de la Conférence Universitaire Territoriale (CUT) par l'UL, le Sillon Lorrain s'est doté fin 2021 d'un comité ESRI avec l'ambition de rassembler très largement les acteurs territoriaux (EPCI du pôle métropolitain, Région, Université et établissements académiques). Il a donc constitué une ressource, en tant qu'arène institutionnelle, à un moment donné pour formaliser des discussions et concertations entre collectivités. Il s'agissait de créer la possibilité de concertation « verticale » (entre collectivités de niveaux différents) et « horizontale » (entre collectivités de même niveau et limitrophes) concernant l'ESRI, afin notamment de se projeter de manière stratégique envers l'Université de Lorraine et discuter sa stratégie territoriale. Dans ce contexte, l'enseignement supérieur devient un levier transversal parfois en tension entre métropolisation et quête d'égalité des territoires. Les outils comme le SRESRI, les schémas inter-EPCI ou les dispositifs expérimentaux portés par les différents acteurs locaux permettent d'amorcer des formes inédites de gouvernance, où l'ESRI est convoqué non seulement pour répondre aux enjeux de compétitivité, mais aussi pour accompagner les transitions des territoires (notamment socio-écologiques).

Ces périmètres intermédiaires (Régions et Pôles métropolitains) ne se substituent pas aux logiques intercommunales mais les articulent dans une perspective d'animation de l'ESRI. Cette architecture à plusieurs niveaux peut constituer une opportunité pour faire advenir l'enseignement supérieur et à la recherche comme un « bien commun » territorialisé.

4.3.3. – Les acteurs et périmètres universitaires : une opportunité pour les coopérations interterritoriales ?

Plus récemment, certains éléments amènent l'idée d'une mise en dialogue des acteurs (institutionnels, académiques, entreprises) d'un territoire par un ou des acteurs du champ de responsabilité académique. Autrement dit, l'animation des discussions voire coopérations (verticales et ou horizontales) concernant l'ESRI pourrait être menée à l'échelle d'un périmètre académique par un ou des acteurs dédiés à l'ESRI. Deux initiatives peuvent être relevées ici, fort distinctes l'une de l'autre.

La première est la volonté exprimée récemment par l'Etat de renforcer le rôle des rectorats de région académique dans le suivi voire l'animation de la dimension territoriale des activités universitaires. En effet, a récemment été créée (2020¹⁰⁵) la fonction de recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et l'innovation. D'après le rapport de la Cour des Comptes¹⁰⁶, « sept nouveaux recteurs ont ainsi été nommés sur le territoire métropolitain, afin que les établissements disposent d'interlocuteurs privilégiés dans le cadre du dialogue de proximité et du suivi de leurs trajectoires tant stratégique que financière. Chargés de suivre directement les grands projets (Idex, EPE, CPER et opérations de l'État en matière d'innovation et de recherche), les recteurs délégués à l'ESRI prennent également une grande part à tous les chantiers relatifs au continuum - 3 + 3 et ont vocation à piloter la mise en place du volet territorial des contrats de site » (p.79). Recteurs de région académique et recteurs délégués à l'ESRI sont plus largement chargés de « coordonner l'action de l'État sur le territoire de la région académique, d'assurer le continuum lycée-université et la mise en

¹⁰⁵ Décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

¹⁰⁶ Rapport public thématique de janvier 2023 intitulé Universités et Territoire, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/universites-et-territoires>

oeuvre de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE), et d'organiser un contrôle budgétaire et de légalité sur les établissements. En matière immobilière, le recteur de région académique pilote les opérations d'investissement et il intervient comme « *passeur d'informations* » pour le MESR dans le cadre dialogue stratégique et de gestion » (p.78).

Le rôle d'animation territoriale et de liens aux collectivités assuré par le rectorat de région académique a été récemment renforcé. En effet, en avril 2025, une modification importante des Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) a été annoncée par le ministre de l'ESRI, donnant une place bien plus importante aux enjeux territoriaux dans leur pilotage. Les COMP ne porteraient non plus sur 0,8% mais sur 100% de la subvention pour charge de service public (SCSP). De plus, le ministre de l'ESRI précise que ce sont les recteurs de région académique et les recteurs délégués à l'ESRI qui conduiront le dialogue en vue d'élaborer ces nouveaux contrats « pour assurer, dans la prise en compte des priorités nationales portées par le ministère, une vision au plus près de la réalité des territoires »¹⁰⁷. Les discussions associeront les collectivités locales, et potentiellement les organismes nationaux de recherche, les entreprises ou encore les acteurs de la vie étudiante. Les premiers contrats concerneront tout d'abord les 10 universités de Nouvelle-Aquitaine et de PACA avant un déploiement national.

Ce serait donc le ou les représentants de l'Etat qui seraient en charge de réunir les différents EPSCP, collectivités et acteurs (entreprises, associations) présents dans le périmètre de la région académique pour instaurer un dialogue à visée stratégique. En théorie, bien que cela apparaisse ambitieux, cette fonction de coordination pourrait susciter des rencontres voire des possibilités de coopérations interterritoriales (verticales et / ou horizontales). Ce ne sont alors ni des collectivités ni des universités qui assurent ce rôle d'animation, mais celle-ci est néanmoins pensée depuis une fonction dédiée à l'ESRI et au sein d'un périmètre académique.

Envisager les coopérations interterritoriales depuis un chef de filât et un périmètre académique peut en second lieu se concrétiser via un engagement territorial d'une université (et non plus de l'Etat comme décrit ci-dessus). C'est l'ambition affichée par l'Université de Lorraine, qui se singularise par l'ampleur et la formalisation d'une stratégie territoriale (voir Parties 3.2 et 3.3). Celle-ci se concrétise par la création de la Conférence Universitaire Territoriale (CUT) réunissant annuellement les collectivités du périmètre universitaire et par la constitution de Schémas de Déploiement Universitaire Territoriaux (SDUT) à l'échelle de chacune des 13 collectivités accueillant une des 51 implantations de l'établissement. Ce positionnement de l'UL, via les SDUT, participe à initier, renforcer ou formaliser des relations entre les acteurs académiques, la collectivité concernée et les acteurs socio-économiques. Il pourrait potentiellement favoriser des coopérations interterritoriales « verticales » à l'échelle d'un site entre les collectivités concernées, ou des dialogues voire des coopérations « horizontales » entre des EPCI limitrophes sur des questions de vie étudiante, mobilité, formation. Les réunions annuelles lors de la CUT mettent en relation les collectivités concernées par le fait universitaire. Sans être un instrument de formalisation des coopérations entre EPCI (contrat, convention, etc.), elles peuvent néanmoins favoriser des dialogues interterritoriaux horizontaux (entre EPCI en l'occurrence). Dans le contexte actuel de regroupement académique (encourageant des réflexions sur les liens entre différents sites au sein des Universités regroupées) et de renforcement des dimensions territoriales de la gestion universitaire (volet territorial du contrat de site, nouveaux COMP, recherches de ressources propres, etc.), la territorialisation des activités académiques est une question de plus en plus prégnante pour les universités. Celles-ci, avec des variations territoriales, s'emparent de ces thématiques, montent

¹⁰⁷ Source : dépêche AEF n°729470, publiée le 08/04/2025

en compétences organisationnelles et pour certaines envisagent une fonction d'animation territoriale à l'échelle de leur périmètre.

En guise d'ouverture, nous pouvons formuler deux interrogations :

- A-t-on besoin d'une coopération entre collectivités ou d'une coordination permettant une répartition des activités ESRI sur un territoire, suivant une stratégie partagée, qui n'implique pas forcément de coopération ? Le rôle des Régions autour de « discrimination » territoriale et thématique (autour des centres secondaires) peut se révéler utile à cet effet.
- Des coopérations dans quels buts exactement ? Comment les penser et les définir en lien avec des interdépendances territoriales et des instruments de planification spatiale (projets de territoires, etc.) ?

Bibliographie

- Aust, Jérôme. 2014. « Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement ». *Genèses* n° 94(1):2-6.
- Aust, Jérôme, Harold Mazoyer, et Christine Musselin. 2018. « Se mettre à l'Idex ou être mis à l'index, Conformations, appropriations et résistances aux instruments d'action publique dans trois sites d'enseignement supérieur ». *Gouvernement et action publique* 7(4):9-37.
- Barrier, Julien. 2014. « Fusionner les universités pour revitaliser la Lorraine ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 109, n° 109, p. 44-59.
- Berroir, Sandrine. Cattan, Nadine. Dobruszkes, Frédéric. Guérois, Marianne. Paulus, Fabien. Vacchiani-Marcuzzo, Céline. 2017. « Les systèmes urbains français : une approche relationnelle », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27945>.
- Bonnin-Oliveira, Séverine. 2012. *Intégration des espaces périurbains à la planification métropolitaine et recompositions territoriales : l'exemple toulousain*. Thèse de doctorat. Université de Toulouse.
- CGET, 2019. *Les coopérations interterritoriales. Synthèse*. Paris. En ligne et disponible à l'adresse suivante : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-cooperations-interterritoriales-218>
- Dang Vu, Hélène. 2011. *L'action immobilière des universités mondialisées : le plan campus au regard d'expériences américaines, britanniques et belges*. Thèse de Doctorat, Paris Est.
- DATAR. 1971. *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable*. Paris. La documentation française.
- Estèbe, Philippe. 2015. *L'égalité des territoires. Une passion française*. Paris. PUF.
- Filâtre, Daniel. 2003, « Les Universités et le territoire : nouveau contexte, nouveaux enjeux », in Felouzis, Georges. *Dir. Les mutations actuelles de l'Université*. Paris. PUF. pp. 19-45.
- Filâtre, Daniel. Grossetti, Michel. 2003. « La construction de la carte scientifique française et l'émergence de nouveaux sites ». in. Grossetti, Michel. Losego, Philippe. 2003. (dir). *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche*. France, Espagne, Portugal, Paris pp. 21-45.
- FNAU. 2017. *Les Pôles métropolitains. Accélérateurs de coopérations territoriales*, Paris. Gallimard.
- Gingembre, Julien, 2018. « Le Sillon Lorrain : quelle recomposition territoriale dans un espace multipolaire ? », *Carnets de géographes*, 11.
- Gingras, Yves. 2002. « Les formes spécifiques de l'internationalisation du champ scientifique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*. 141-142 (1-2): 31-45.
- Gingras, Yves, 2013, *Sociologie des sciences*. Paris. PUF.
- Gozlan, Clémentine. 2016. « Les sciences humaines et sociales face aux standards d'évaluation de la qualité académique ». *Sociologie*, Vol. 7(3):261-80.
- Grébot, Benjamin. 2017. « L'alliance des territoires : penser la coopération territoriale à l'heure des réseaux ? ». *Pouvoirs locaux*. 111. pp. 43-48.
- Grémion, Pierre. 1976. *Le pouvoir périphérique*. Paris. Le Seuil.
- Grossetti, Michel. 1995. *Science, industrie et territoire*. Toulouse, PUM.

Grossetti, Michel. Losego, Philippe. 2003. (dir). La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. France, Espagne, Portugal, Paris

Grossetti, Michel. 2007. « Petit bilan des effets des politiques destinées à favoriser le développement économique par l'innovation » in Itçaina, Xavier. Palard, Jacques. Ségas, Sébastien. Ed. Régimes territoriaux et développement économiques. Rennes. PUR. pp. 173-186.

Grossetti, Michel. Eckert, Denis. Jégou, Laurent. Maisonobe, Marion. Gingras, Yves. Larivière, Vincent. 2013, « La diversification des espaces de production du savoir », CERISCOPE Puissance,[en ligne], consulté le 02/08/2024, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/la-diversification-des-espaces-de-production-du-savoir>

Halbert, Ludovic. 2010. L'avantage métropolitain. Paris. PUF.

Ingallina, Patrizia, éd. 2012. Universités et enjeux territoriaux : une comparaison internationale de l'économie de la connaissance. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.

Lamy, Jérôme. « Grandeur scientifique et politiques de l'espace : la création et le transfert du CNES (1958-1974) », Revue d'histoire moderne & contemporaine, vol. 58-1, no. 1, 2011, pp. 156-177.

Leymarie Stéphane. 2023. « L'approche réticulaire du territoire comme forme de coopération propice à l'innovation pédagogique. Le cas de l'université de Lorraine », Projectics / Proyética / Projectique, vol. 3 (n° 36), p. 7-22.

Musselin, Christine. 2017. La grande course des universités. Paris. Presses de Sciences Po.

Offner, Jean-Marc. 2020. Anachronismes urbains. Paris.Presses de Sciences Po.

Ravinet, Pauline. 2009. « Chapitre 17. La construction européenne et l'enseignement supérieur », in Politiques européennes. Presses de Sciences Po, pp. 353-68.

Rollet, Laurent. « Peut-on faire l'histoire des pôles scientifiques ? », Histoire de l'éducation, vol. 122, no. 2, 2009, pp. 93-113.

Royoux, Dominique. 1997. « Réseaux de villes et logiques d'efficacité et d'équité ». Flux. 27-28. pp. 17-24.

Shearmur, Richard. 2012. « Are Cities the Font of Innovation? A Critical Review of the Literature On Cities and Innovation », Cities. The International Journal of Urban Policy and Planning, (29), 9-18.

Soler, Coline. 2021. « Le dispositif de financement des Initiatives d'Excellence : instrument de transformation de l'ESR en France ». Savoir/Agir 57(3):103-15.

Storper, Michael. 2013. Keys to the City: How Economics, Institutions, Social Interaction, and Politics Shape Development, Princeton, Princeton University Press.

Vanier, Martin. 2015. Demain les territoires : capitalisme réticulaire et espace politique. Paris. Hermann.

Verger, Jacques. 1989. Dir. Histoire des Universités en France. Toulouse. Privat.

Vergnaud, Camille. 2018. Universités et universitaires en leurs territoires. Quelles implications pour quelles missions ? Étude comparée des cas de Syracuse University et de l'université Paris Nanterre, thèse de doctorat. Paris Nanterre Université, Nanterre.

Vergnaud, Camille et Noûs Camille. 2023 « Réformes de l'université : transformations des géographies d'un service public français », Diversité [En ligne], 202 volume 1.

Liste des figures

Figure 1 : Synthèse de la méthodologie employée pour la recherche	16
Figure 2 : Les effectifs étudiants en France métropolitaine (1978-2018)	25
Figure 3 : Les effectifs d'élèves-ingénieurs en France métropolitaine (1998-2018)	26
Figure 4 : Structuration d'une géographie de l'enseignement supérieur en France	39
Figure 5 : Carte des bassins de mobilités étudiantes dessinés à partir de la base de données MOBSCO	42
Figure 6 : Flux dominants des mobilités étudiantes en 2018	43
Figure 7 : Flux dominants des mobilités étudiantes en 2018, dans le Sillon Lorrain	44
Figure 8 : Flux dominants des mobilités étudiantes en 2018 dans le Pays de la Loire	45
Figure 9 : Flux dominants des mobilités étudiantes entre EPCI en 2018	46
Figure 10 : Hétérogénéité dans la fragmentation administrative des territoires à l'échelle mondiale.	49
Figure 11 : Le réseau de collaborations scientifiques interurbaines dans le Science Citation Index (2007-2014).	50
Figure 12 : Le réseau de collaborations scientifiques interurbaines en chimie (2007-2014)	51
Figure 13 : Le réseau de collaborations scientifiques interurbaines en chimie (2007-2014).	52
Figure 14 : Collaborations interurbaines en 2015-2017 et croissance de la production scientifique - Grand Est	53
Figure 15 : Liste des communes regroupées dans l'agglomération scientifique de Nancy (référentiel NETSCITY)	54
Figure 16 : Collaborations interurbaines en 2015-2017 et croissance de la production scientifique – Pays de la Loire	55
Figure 17 : Relation entre la production académique et le personnel scientifique	56
Figure 18 : Carte du pôle métropolitain du Sillon Lorrain	59
Figure 19 : Les trajets domicile-travail depuis et vers Metz	61
Figure 20 : Évolution de la démographie lorraine	62
Figure 21 : Dynamiques démographiques en Lorraine de 1990 à 2013	62
Figure 22 : Etablissements d'enseignement supérieur dans le Grand Est	64
Figure 23 : L'enseignement supérieur dans le Grand Est	65
Figure 24 : Effectifs étudiants par agglomération dans le Grand Est	66
Figure 25 : Synthèse des SDUT initiés par l'UL	77
Figure 26 : Les dynamiques démographiques des aires d'attraction de la Région Pays de la Loire	86
Figure 27 : Les orientations du volet « industries du futur » de l'I-SITE NExT - 2024	87
Figure 28 : La population étudiante des principales intercommunalités de la Région Pays de la Loire - 2021	89
Figure 29 : Effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019-2020	91

Figure 30 : Sites sièges et secondaires des établissements en 2029 -2020	91
Figure 31 : Les effectifs étudiants inscrits dans les Universités des Pays de la Loire - 2021	92
Figure 32 : Les campus numériques du Grand ouest académique	94
Figure 33 : Projets du pôle métropolitain Loire-Bretagne en termes d'ESRI	95
Figure 34 : Le territoire du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire	97
Figure 35 : Les parties prenantes de la gouvernance de Nantes Université	99

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des entretiens semi directifs

Annexe 2 : Support de présentation des recherches lors du colloque « L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) en questions : regards croisés des sciences sociales », 15-17 octobre 2024 - Poitiers

Annexe 3 : Support de présentation des recherches lors du séminaire de l'AVUF « L'enseignement supérieur dans les territoires, quelles coopérations au service de l'égalité des chances ? » 02 avril 2025 - Lille

Annexe 4 : Glossaire

Annexe 1 : Liste des entretiens

1. Pétrissans Mathieu, Professeur UL, IUT Epinal, chargé de mission partenariat académique avec les EPST, octobre 2022
2. Sciammana Marc, Professeur UL, Adjoint au Maire de Metz, Vice-Président délégué Enseignement supérieur, Recherche et Vie étudiante, octobre 2022
3. Tombre Karl, Professeur à l'Université de Lorraine, Vice-président Stratégie européenne et internationale, Directeur exécutif de l'initiative Lorraine Université d'Excellence octobre 2022
4. Fick Michel, Professeur UL, ex vice-président au partenariat socio-économique et développement territorial de l'UL, octobre 2022
5. Perdereau Véronique, Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Grand Est, juillet 2023
6. Leymarie Stéphane, vice-président en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle de l'UL, et Eric Sand chargé de mission Animation territoriale à l'UL, juillet 2023
7. Bleron Laurent, professeur UL, Directeur de l'ENSTIB, Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, juillet 2023
8. Jodion Olivier, Directeur général de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, juillet 2023
9. Del Genini Elisabeth: Conseillère déléguée à l'enseignement supérieur et à la vie universitaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, juillet 2023
10. Souley Ali Harouna, MCF à l'UL, directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy, juin 2024
11. Kryzanowski Sabine, enseignante UL, directrice de l'IUT Hubert Curien d'Epinal, juin 2024
12. Bricaud Magali, Directrice du Pôle ESRI, Région Pays de la Loire, juin 2024
13. Angot Christophe, Briand Karine, Maury Hélène, Pôle ESRI, Nantes Métropole, mars 2023
14. Gonçalves Olivier, MCF, Conseiller recherche de l'IUT de Saint-Nazaire, mai 2024

15. Raynaud Françoise, Elue, La Roche-sur-Yon Communauté, mars 2023
16. Collet Marie, Service ESR, La Carène, Juin 2023
17. Jacquemin Frédéric, Professeur des Universités, VP Innovation et partenariats, Nantes Université, mars 2023
18. Ronne Alexandre, Directeur CUD de La Roche-sur-Yon, juin 2023
19. Mougeot Patrice, Secrétaire général de l'ICES, La Roche-sur-Yon, juin 2023
20. Chevillon Romain, Directeur, MCF, IUT de La Roche-sur-Yon, mai 2024
21. Olivier Jean-Christophe, MCF, Conseiller relations avec le monde socio-économique de l'IUT de Saint- Nazaire, avril 2024.
22. Fedele-Benoit Antony, MCF, Directeur de l'IUT de Saint-Nazaire, juin 2024
23. Dorat Alain, Consultant.

Annexe 2 : Support de présentation des recherches lors du colloque « L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) en questions : regards croisés des sciences sociales », 15-17 octobre 2024 – Poitiers

Les coopérations interterritoriales dans le champ de l'ESR

Les cas du Sillon lorrain et de la région nantaise

Recherches menées en collaboration et avec le soutien de l'AVUF

Marion Maisonobe

CR CNRS – UMR Géographie Cités

Marion.maisonobe@cnrs.fr

Josselin Tallec

MCF – Aménagement de l'espace et Urbanisme
UBO

josselin.tallec@univ-brest.fr

Camille Vergnaud

MCF - Géographie
Université Grenoble Alpes
INSPE/ Laboratoire PACTE

camille.vergnaud@umrpacte.fr

I - Introduction

- Les questions de travail dans le cadre de la commande AVUF
- Les coopérations interterritoriales à l'égard de l'ESRI en France : une question d'actualité
- Méthodologie

II – Quelles territorialisations de l'ESRI ?

- Une nouvelle séquence d'accompagnement des collectivités envers l'ESRI
- Pôle métropolitain du Sillon lorrain et l'Université de Lorraine
- La région nantaise et Nantes Université

III – Quelles coopérations interterritoriales à l'œuvre ?

- Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI
- Renforcement des coopérations entre collectivités à l'échelle d'un même site
- Emergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?

Contexte de la recherche :

une sollicitation de l'Association des Villes Universitaires de France

→ Comment les différentes collectivités s'emparent (ou non) des thématiques de l'ESRI et créent-elles des coopérations ?

Questions de travail :

- Quels types de coopérations entre sites académiques différents ?
- Quels types de coopérations entre acteurs académiques et collectivités à l'échelle d'un même site ?
- Quels types de coopérations entre collectivités concernant l'ESRI ?
 - Entre EPCI limitrophes ou proches
 - Entre les différents niveaux de collectivités concernées sur un même site : EPCI, Pôles métropolitains, Départements, Régions

Une question d'actualité

Contexte français de montée en puissance des enjeux ESRI et de leur appropriation par un nombre croissant d'acteurs (Collectivités, EPCI, acteurs socio-professionnels autour de questions économiques, de formation etc.)

- Des orientations contemporaines (politiques d'excellence, concentration territoriale etc.) remises en question « à bas bruit » par des acteurs politiques et académiques (ex : Mythologie CAME – Bouba-Olga et Grossetti, 2018)
- Des doutes de plus en plus partagés sur la « performance » d'un système « à plusieurs vitesses » appelant une égalisation et rééquilibrage territorial
- En parallèle, des mouvements sociaux rappelant des formes sociales et territoriales de « fractures » et de « délaissement »

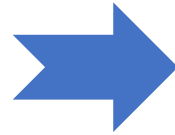
**La mise en réseau et la coopération entre acteurs institutionnels (et donc les territoires) :
La construction de réponses adaptées à ces tensions ?**

Méthodologie

Revue de littérature

Deux études de cas

Enquêtes qualitatives par entretiens semi-directifs et collecte de données institutionnelles



Analyse statistique et cartographique
à l'échelle nationale
et pour les deux études de cas

Territorialisation de l'ESRI

- Quels rôles des collectivités à l'égard de l'ESRI et leurs évolutions ?
- Quelles logiques et formes de territorialisation de l'ESRI impulsées par les politiques de pilotage national ?

Relations et coopérations entre collectivités dans le domaine de l'ESRI

- Quels liens d'interdépendance existant entre les territoires (ex mobilités étudiantes)
- Quelles formes institutionnelles de coopération entre collectivités (comités, convention, dialogues...)

Stratégies d'acteurs politiques et académiques

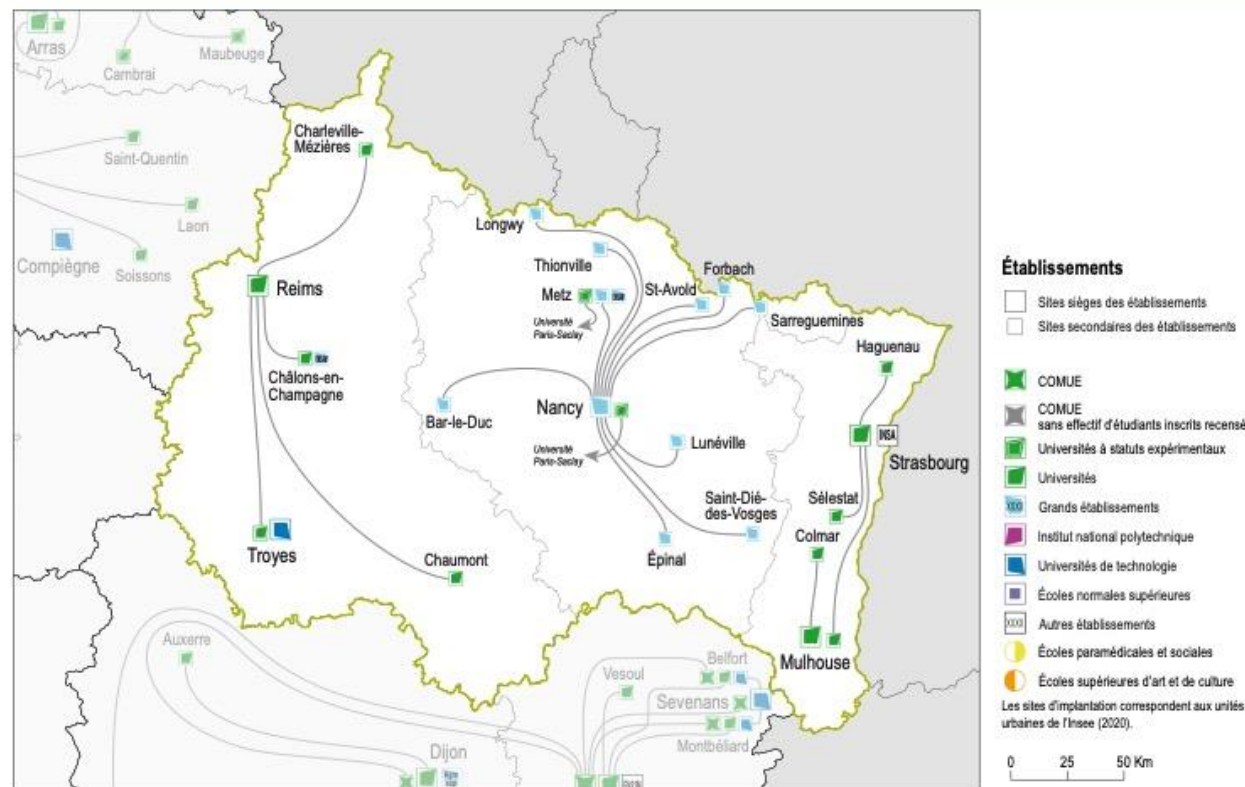
- Comment les liens entre académiques et politiques se sont développés ?
- Quels positionnements en fonction de la nature du site et de la ville (taille, formations proposées, etc.)

Deux études de cas



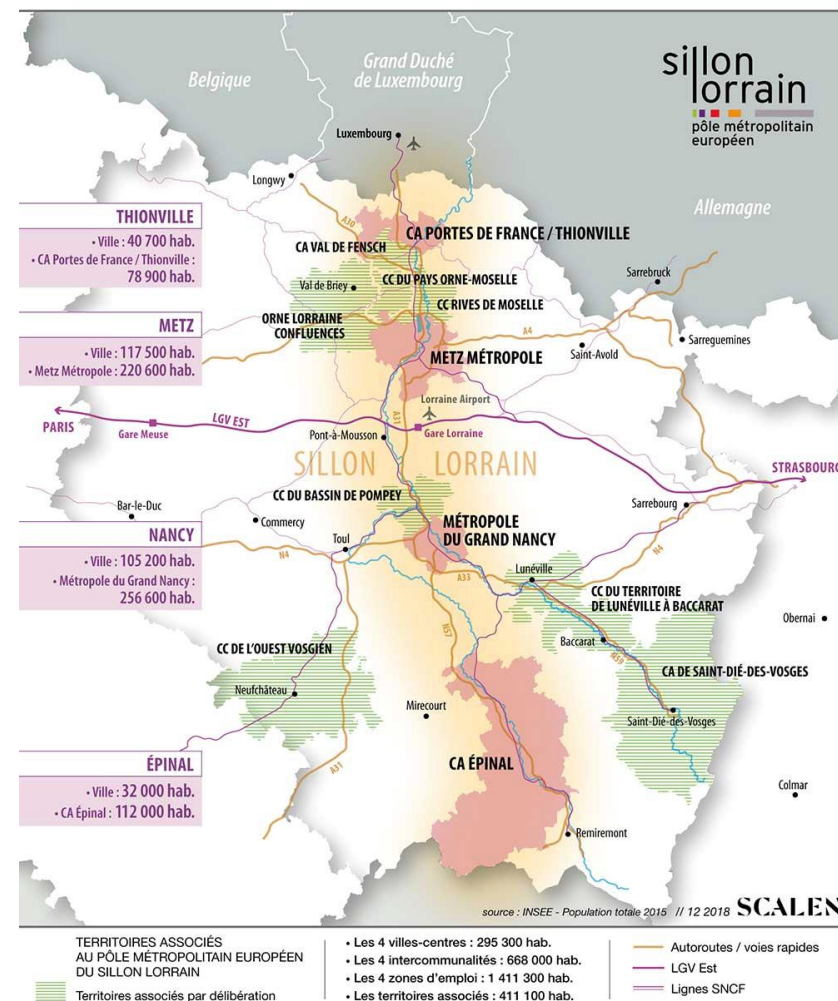
11 campus pour 62 000 étudiants (42 000 à Nancy, 17 000 à Metz et 1200 à Epinal)
49 implantations sur 13 intercommunalités dont 2 métropoles

Sites sièges et secondaires des établissements en 2019-2020



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN EUROPÉEN DU SILLON LORRAIN

Territoires historiques et associés du Sillon Lorrain : 1 079 000 habitants

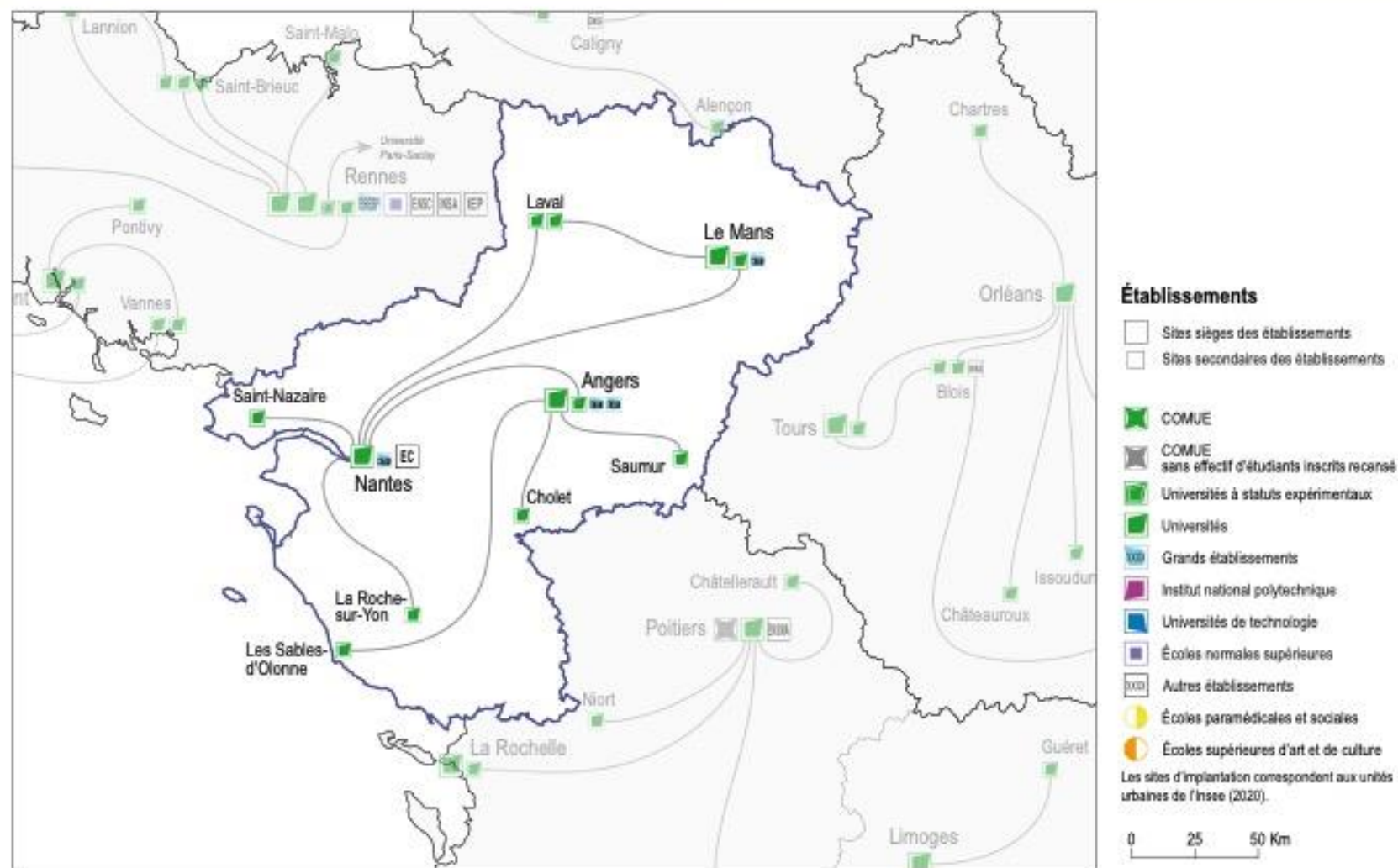


Entrée par deux études de cas



42 000 étudiants
(dont 2000 à Saint-Nazaire
et 1600 à La Roche-sur-Yon)

Sites sièges et secondaires des établissements en 2019-2020



I - Introduction

- Les questions de travail dans le cadre de la commande AVUF
- Les coopérations interterritoriales à l'égard de l'ESRI en France : une question d'actualité
- Méthodologie

II – Quelles territorialisations de l'ESRI ?

- Une nouvelle séquence d'accompagnement des collectivités envers l'ESRI
- Pôle métropolitain du Sillon lorrain et l'Université de Lorraine
- La région nantaise et Nantes Université

III – Quelles coopérations interterritoriales à l'œuvre?

- Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI
- Renforcement des coopérations entre collectivités à l'échelle d'un même site
- Emergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?

Contexte français de montée en puissance des enjeux ESRI et de leur appropriation par un nombre croissant d'acteurs (EPCI, universités)

1/ À l'échelle des collectivités et des EPCI : un investissement ancien mais une redistribution des compétences ESRI (Loi Maptam et Loi NOTRe)

- Montée en puissance des régions « chef de file », obligation d'un SRESRI
- Davantage de compétences et de fiscalité pour les Métropoles, en adéquation avec le SRESRI
- Territorialisation par implication croissante des collectivités dans les domaines de développement socio-économique et de la vie étudiante

2/ À l'échelle de l'Etat : un tournant des politiques de pilotage et d'animation depuis 2000'

- territorialisation par la concentration (fusions, regroupements) + spécificités locales comme levier de distinction
- incitation à l'ancrage local des universités par les partenariats publics-privés (transfert de technologie, co-financement avec les collectivités)

3/ À l'échelle des établissements académiques : de nouveaux établissements (fusions, regroupements) qui gagnent en compétences

- Construction de stratégies territoriales
- Augmentation des relations avec les acteurs institutionnels et économiques locaux (ex : la gestion des campus)

Un nécessaire panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI

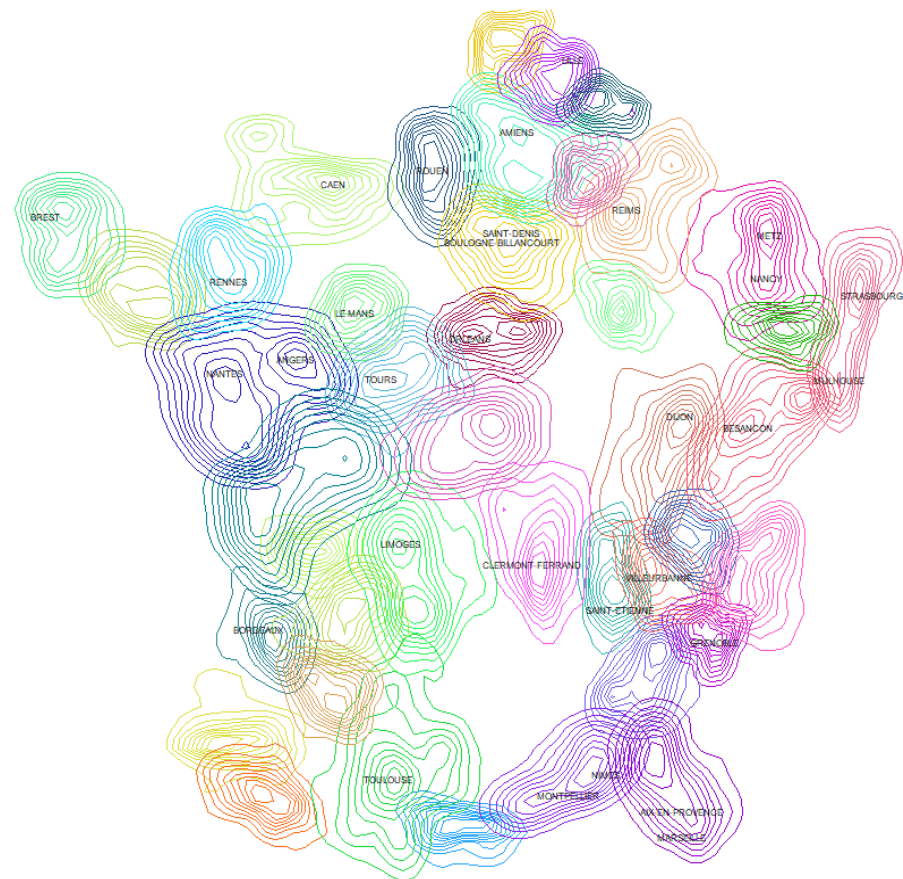
Représentation des plus grandes communautés du réseau des mobilités étudiantes
Densité de Kernel sur les semis de communes (selon leur communauté d'appartenance) en 2018

Les mobilités étudiantes et l'identification de « bassins étudiants »

→ **L'échelle des liens entre des communes** : des polarités inscrites dans d'importants effets de proximité géographique

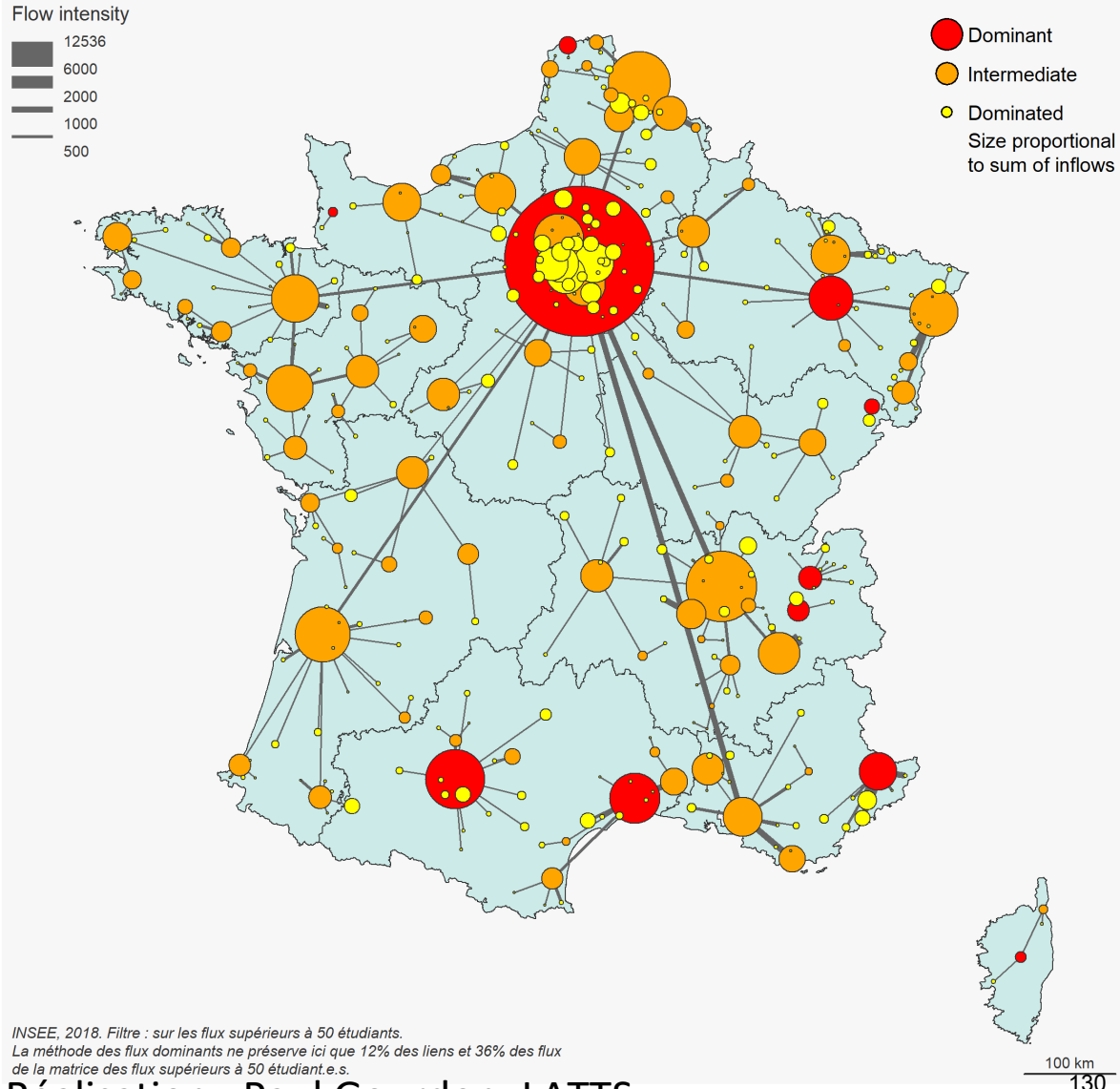
→ **Le Sillon lorrain** : 3 polarités dont 1 (Epinal) qui lie des communautés proches entre-elles. Vers une fonction de médiation assurée par la ville moyenne ?

→ **Nantes Université** : 1 polarité à la croisée de 3 bassins étudiants au sein d'une communauté bicéphale (avec Angers).



Un nécessaire panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI

Flux dominants des mobilités étudiantes entre EPCI en 2018



Les mobilités étudiantes entre EPCI

Dans cette approche, toutes les villes sont liées entre elles par au moins un flux (aucune composante isolée)

Un nombre limité de polarités « dominantes » (captant plus d'étudiant.e.s qu'elles n'en redistribuent).

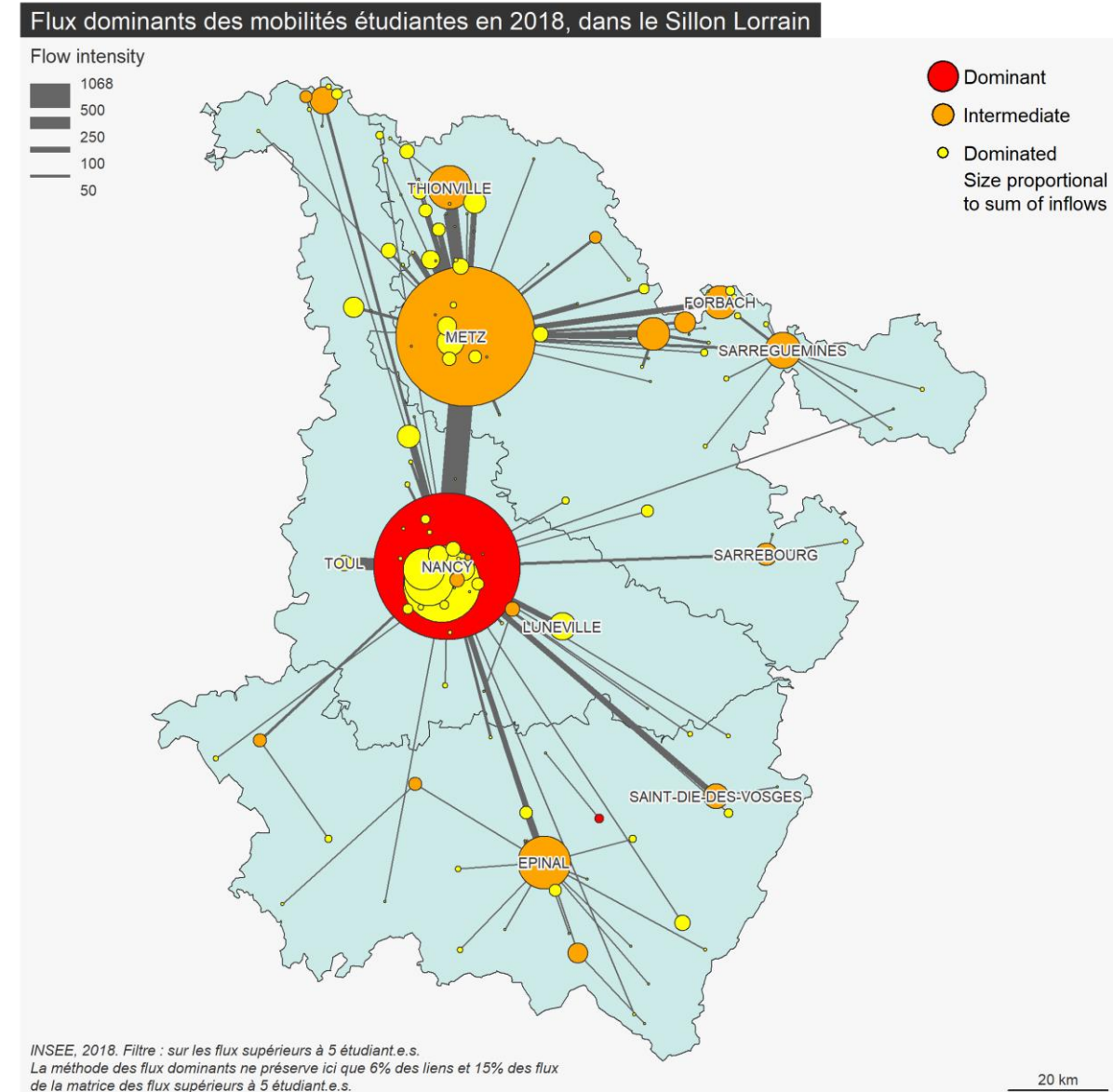
- **Le Sillon lorrain** : un site nancéen au rayonnement régional au sein d'un espace de « dialogues » esquissant le territoire du pôle métropolitain.
- **Nantes Université** : un site évoluant à la croisée de fortes relations avec Rennes et Angers.

Un nécessaire panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI

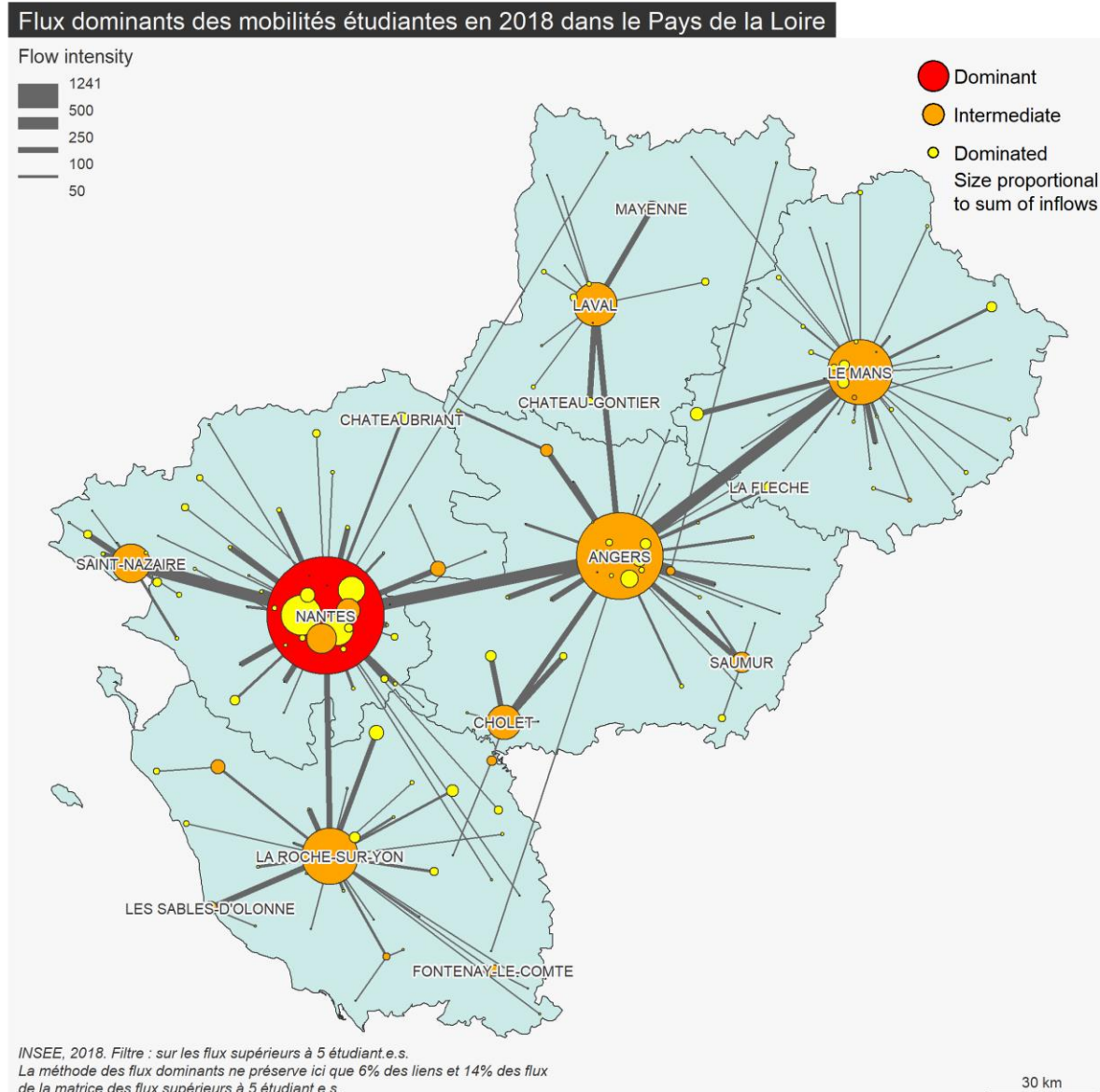
À l'échelle du Sillon lorrain et de ses communes...

Nancy peut être appréhendée comme un pôle dominant au rayonnement géographique plus important.

Le site de Metz : une polarité intermédiaire et de proximité



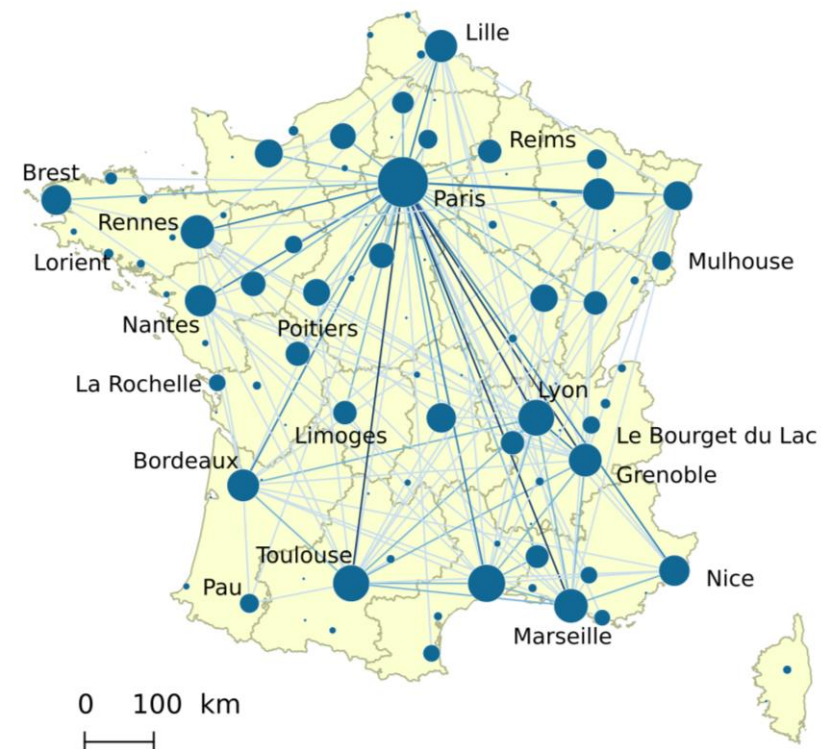
Un nécessaire panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI



Le site nantais :

Un pôle dominant au sein d'un réseau très hiérarchique.

Une capacité à attirer les flux principaux des communes de sa périphérie mais également ceux des villes moyennes »proches« .

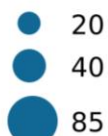


Collaboration network between French urban areas in the Science Citation Index (2007-2014). Only the cities with at least 15 co-authored publications between 2007 and 2014 are included. Source: Web of Science (articles, reviews, letters)

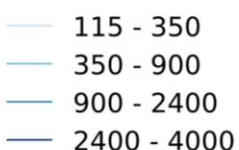
map by M. Maisonobe

Distribution spatiale des collaborations scientifiques Toute disciplines confondues (Principaux liens en volume)

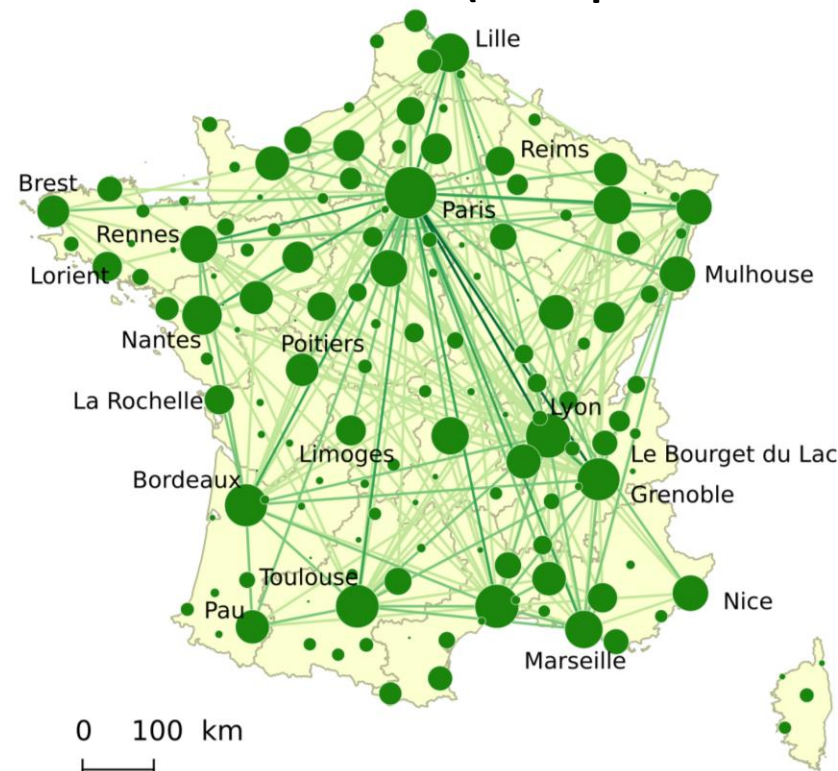
Number of external links (degree)



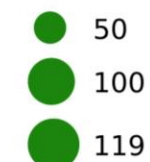
Number of collaborations



Distribution spatiale des collaborations scientifiques en chimie (Principaux liens en volume)



Number of external links (degree)

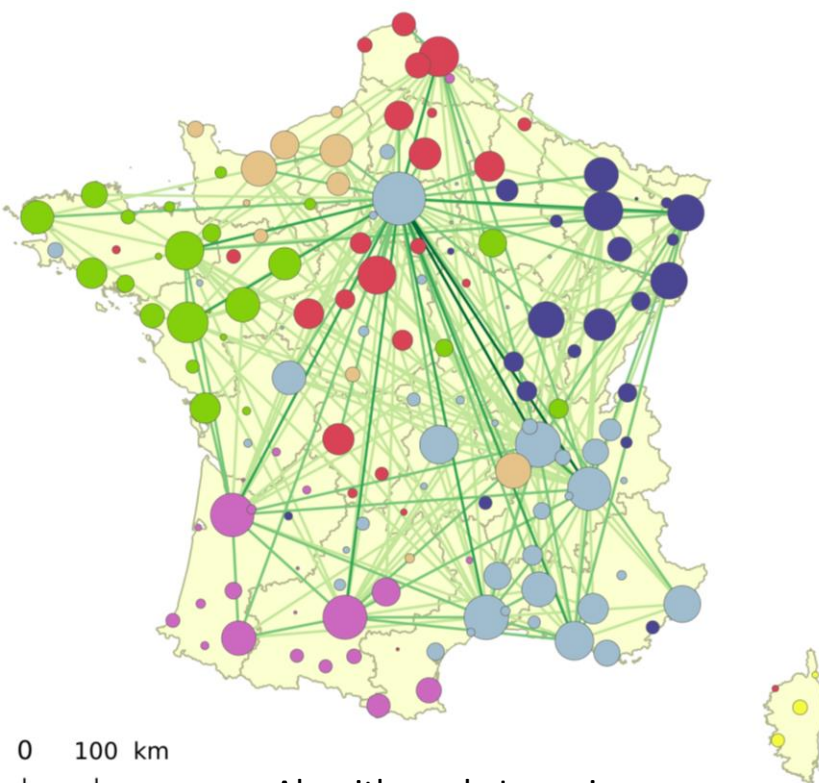


Number of collaborations



Collaboration network between French urban areas in chemistry (2007-2014). Only the cities with at least 10 co-authored publications between 2007 and 2014 are included. Source: Web of Science (articles, reviews, letters)

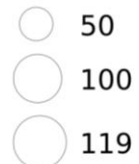
map by M. Maisonobe



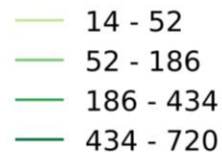
Algorithme de Louvain

Sous-espaces de collaboration les plus cohésifs en chimie (Partitionnement du réseau – optimisation de la modularité)

Number of external link
(degree)

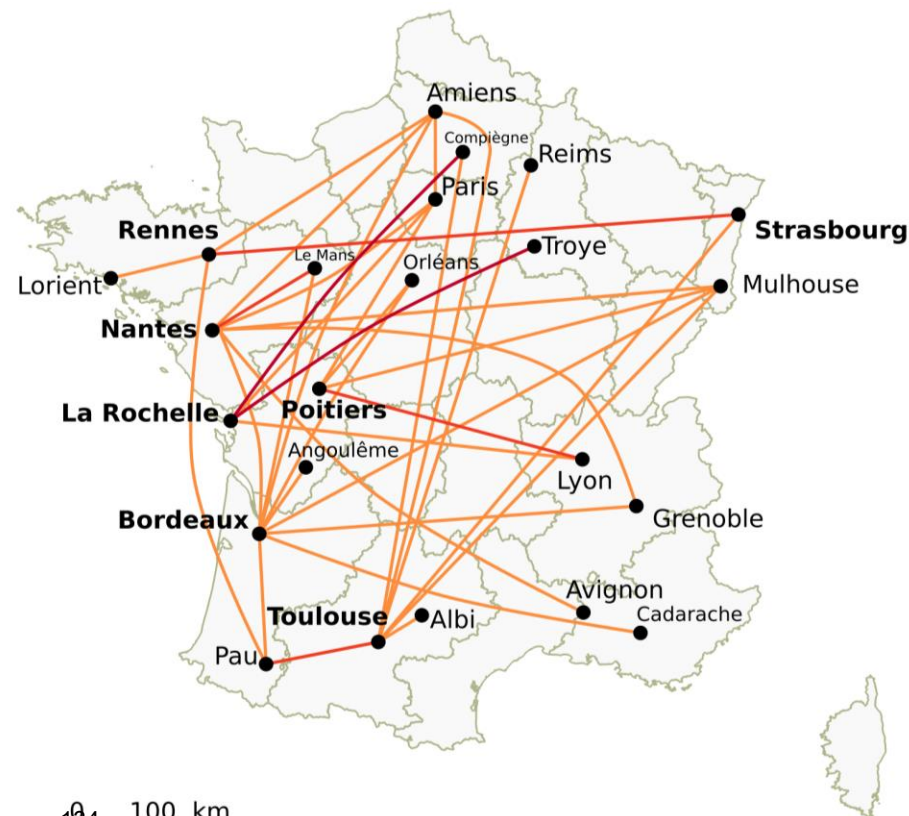


Number of collaborations

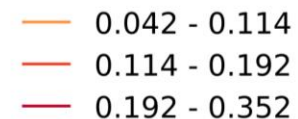


Credit: M. Maisonob

Collaborations privilégiées en chimie par les villes de l'arc Atlantique vs toutes disciplines confondues (comparaison de réseaux)



● Urban areas
Representativeness level
(threshold > 0.04)



Credit: M. Maisonobe

I - Introduction

- Les questions de travail dans le cadre de la commande AVUF
- Les coopérations interterritoriales à l'égard de l'ESRI en France : une question d'actualité
- Méthodologie

II – Quelles territorialisations de l'ESRI ?

- Une nouvelle séquence d'accompagnement des collectivités envers l'ESRI
- Pôle métropolitain du Sillon lorrain et l'Université de Lorraine
- La région nantaise et Nantes Université

III – Quelles coopérations interterritoriales à l'œuvre?

- Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI
- Renforcement des coopérations entre collectivités à l'échelle d'un même site
- Emergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?

➤ La fusion : catalyseur de tensions et création d'instances de dialogue

Recomposition de l'ESR

Université de Lorraine

Fusion 2012 – Grand Etab.

ISITE 2016 confirmé 2021

→ Périmètre étendu

→ Répartir les ressources

Une structure urbaine et académique bicéphale

Nancy – lutter contre un possible « déclassement » national

Metz – refuser un « délaissement »

→ Concurrence

→ Tensions mobilisées au niveau politique

Formalisation d'instances de dialogue

CUT : Conférence Universitaire Territoriale (2021)

Comité ESRI du pôle métropolitain du Sillon Lorrain (2021)

→ Université comme acteur d'animation territoriale

→ Une conflictualité productive

➤ **L'Université de Lorraine : la formulation et l'application d'une stratégie territoriale**

**1/ formulation depuis 2022 d'une stratégie territoriale explicite
comme moyen de se distinguer et se positionner dans la concurrence universitaire,
et comme mission de contribution au développement territorial**

(exemples : volet territorial au contrat d'établissement, axe « signature » du dialogue de COMP, nomination d'un VP, d'un chargé de mission et de deux chargés de projets)

L'ancrage territorial comme axe de visibilité et effet d'entraînement

Extrait de la communication de l'Université de Lorraine

Source : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21590>

« En instaurant une coordination active et efficace avec l'ensemble des acteurs locaux, l'ambition est de faire de l'ancrage territorial de l'UL une force reconnue en visant plusieurs objectifs :

- **Offrir un cadre de déploiement de l'activité universitaire** (formation, recherche, innovation, lien sciences et société) sur les territoires au travers de schémas spécifiques ;
- Donner à voir une **autre facette de l'excellence**, sociale et sociétale, à partir des atouts et des potentialités des territoires et de leurs habitants ;
- Répondre aux **enjeux partagés en termes d'attractivité et de développement économique**, culturel et social ainsi que ceux qui sont liés aux grandes transitions ;
- **Faciliter l'accès des jeunes Lorrains à l'enseignement supérieur** en prévenant les phénomènes d'autocensure et en veillant à ce qu'une offre de formation attractive et adaptée existe en proximité. »

➤ L'Université de Lorraine : la formulation et l'application d'une stratégie territoriale

2/ Animation de coopérations entre collectivités : volonté exprimée de passer du bilatéral au dialogue collectif via la CUT et les SDUT

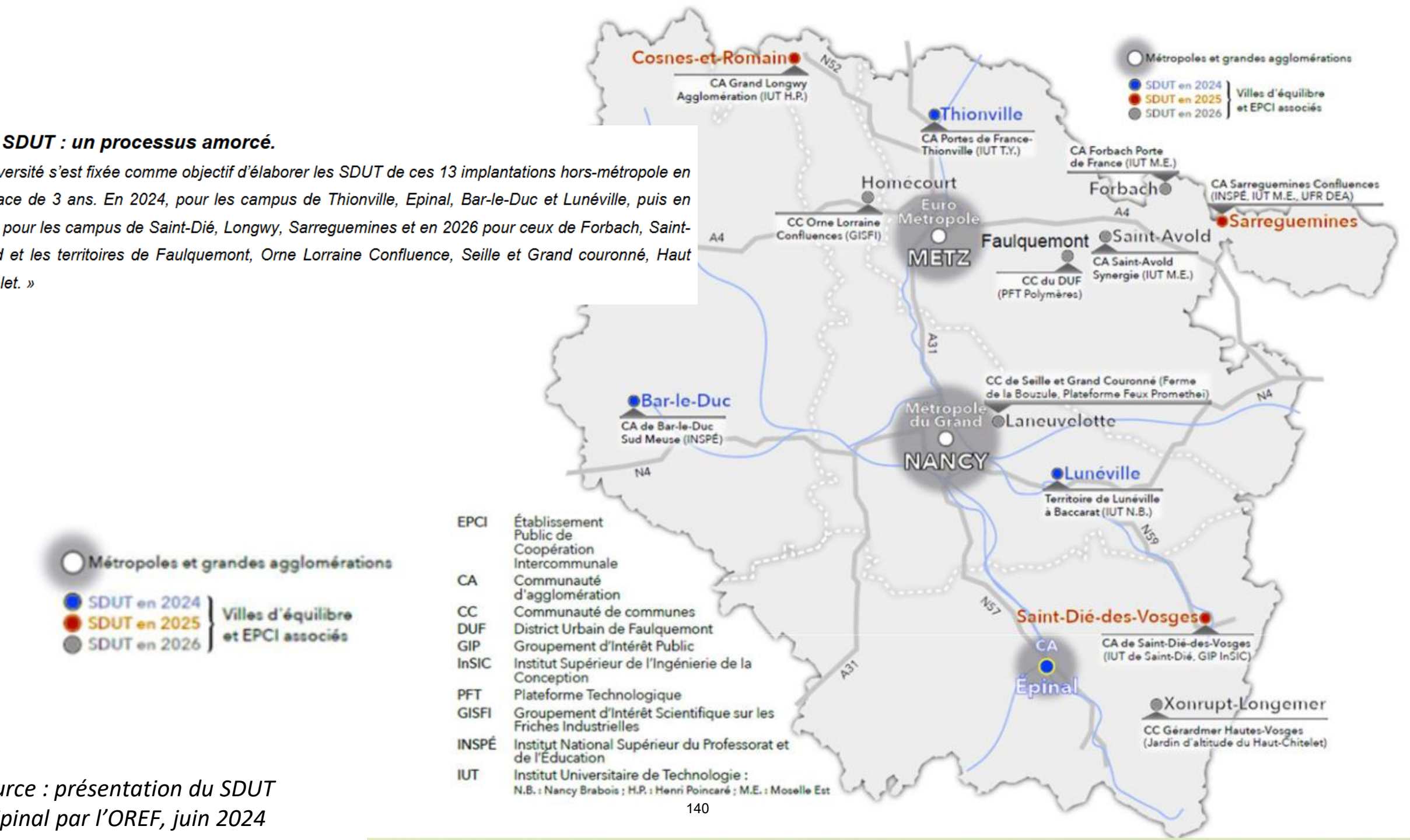
Les SDUT = Schémas de Déploiement Universitaire Territorial avec l'ensemble des acteurs territoriaux institutionnels et économiques

- Diagnostic territorial par l'UL et présentation des résultats
- Identifier les enjeux communs et constitution de GT thématiques

A la fin de l'année universitaire 2024, trois SDUT ont été lancés pour Thionville, Épinal, Bar-Le-Duc et Lunéville. La CUT a également validé le lancement de trois nouveaux schémas : Sarreguemines, Longwy et Saint-Dié-des Vosges

Les SDUT : un processus amorcé.

L'université s'est fixée comme objectif d'élaborer les SDUT de ces 13 implantations hors-métropole en l'espace de 3 ans. En 2024, pour les campus de Thionville, Epinal, Bar-le-Duc et Lunéville, puis en 2025 pour les campus de Saint-Dié, Longwy, Sarreguemines et en 2026 pour ceux de Forbach, Saint-Avold et les territoires de Faulquemont, Orne Lorraine Confluence, Seille et Grand couronné, Haut Chitelet. »



Source : présentation du SDUT d'Epinal par l'OREF, juin 2024

➤ Quels résultats ?

L'affirmation de l'UL comme animatrice de coopérations et d'orientation de l'ESRI dans les territoires

Un effet d'entraînement ? Une initiative qui rencontre une montée en puissance des collectivités

Metz – schéma métropolitain ESRI élaborée seule, en vigueur depuis 2022

Nancy - schéma métropolitain ESRI élaboré avec l'UL, construit en 2023 mis en place pour 2024

30 actions concrètes (dont coopération avec Agence de Développement Economique Nancy Sud Lorraine)

Conseil Départemental de la Moselle – schéma ESR présenté en décembre 2023

Région Grand Est – schéma régional ESRI – premier schéma 2020, réactualisé en 2023

Coopérations inter-territoriales :

- Des rencontres entre collectivités à l'échelle du périmètre de l'UL (CUT)
- Des coopérations entre collectivités à l'échelle d'un même site pour les campus non métropolitains : un renforcement à l'échelle locale des relations entre acteurs territoriaux (académiques, institutionnels, économiques) et entre collectivités sur un même site (municipalité, EPCI, CD)

I - Introduction

- Les questions de travail dans le cadre de la commande AVUF
- Les coopérations interterritoriales à l'égard de l'ESRI en France : une question d'actualité
- Méthodologie

II – Quelles territorialisations de l'ESRI ?

- Une nouvelle séquence d'accompagnement des collectivités envers l'ESRI
- Pôle métropolitain du Sillon lorrain et l'Université de Lorraine
- La région nantaise et Nantes Université

III – Quelles coopérations interterritoriales à l'œuvre ?

- Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI
- Renforcement des coopérations entre collectivités à l'échelle d'un même site
- Emergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?

➤ Quels résultats ?

1/ Un ancrage local

- Des relations fortes entre sites académiques et une collectivité sur les sites
- Coopérations entre collectivités sur un site à la RSY (département et agglo)
- Peu ou pas de coopérations interterritoriales entre EPCI

2/ Vers le dialogue interterritorial ?

- Rôle de médiation entre sites académiques et acteurs (institutionnels, économiques) au-delà du site, via une multiplicité d'acteurs parapublics (pôle de compétitivité, agence de développement de Nantes-SN) sous la bannière de l'attractivité
- Réflexion amorcée autour du pôle métropolitain Nantes-St Nazaire vers un outil politique (à construire) de mise en dialogue des territoires entre-eux avec un embryon d'ESR (notamment via l'Ecole de Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire)
- La Région comme coordinatrice via le COTAC (ex CRESUP 2019) : d'un schéma vers une stratégie. Le site reste le référentiel d'action, mais volonté de mettre en lien académiques et collectivités (circulation de compétences ex déserts médicaux)

I - Introduction

- Les questions de travail dans le cadre de la commande AVUF
- Les coopérations interterritoriales à l'égard de l'ESRI en France : une question d'actualité
- Méthodologie

II – Quelles territorialisations de l'ESRI ?

- Une nouvelle séquence d'accompagnement des collectivités envers l'ESRI
- Pôle métropolitain du Sillon lorrain et l'Université de Lorraine
- La région nantaise et Nantes Université

III – Quelles coopérations interterritoriales à l'œuvre?

- Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI
- Renforcement des coopérations entre collectivités à l'échelle d'un même site
- Emergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?

1/ Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI

- **Les Métropoles** : s'emparent de l'ESRI, doivent respecter le SRESRI mais n'initient pas de coopérations inter-territoriales
- **EPCI & municipalités** : soutien à l'ESRI pour vie et logement étudiant, insertion professionnelle et développement économique.

2/ Renforcement des coopérations inter-territoriales (verticales) à l'échelle des sites respectifs

- **ESRI comme levier partagé par l'ensemble des acteurs pour le développement**
ex : Nantes ville universitaire, appariement marchés locaux de l'emploi,
- **Un ancrage local au long cours paradoxalement conforté par les politiques de regroupement académique**
 - Proximité qui se renforce à l'échelle du site entre académiques et collectivités dans un contexte d'intérêts partagés (financer l'ESR en contexte de restriction et de concurrence, accès et recrutement étudiant, attractivité démographique et économique). Visible pour toutes les catégories de sites (métropoles, petites et moyennes villes)
 - La constitution de regroupement universitaire (fusion, EPE, Grand Etablissement) crée de la distance entre le site académique métropolitain et les sites des centres secondaires.
- Départements : au cas par cas

3/ Emergence de périmètres pertinents d'animation ?

Emergence d'instances et d'outils à l'échelle régionale ou ex-régionale avec pour objectif la coordination voire l'animation de la territorialisation de l'ESRI sans forcément initier des coopérations inter-EPCI

- **Des compétences croissantes de la Région : une opportunité pour un rôle de médiation voire coordination ?**

Région Pays de la Loire qui s'affirme dans son périmètre historique

Région Grand Est : réactualisation du SRESRI et nouvelles délégations : à voir

- **Pôle métropolitain** : surtout Pays de la Loire

- **Université : la singularité du cas de l'UL**

= coordonne les relations et coopérations entre académiques et collectivités et acteurs économiques à l'échelle des sites respectifs (SDUT)

= initie des relations entre EPCI (horizontal) et entre collectivités (vertical) via la CUT et le CT

- **Région académique ? : peu d'éléments sur les recteurs ESRI**

I - Introduction

- Les questions de travail dans le cadre de la commande AVUF
- Les coopérations interterritoriales à l'égard de l'ESRI en France : une question d'actualité
- Méthodologie

II – Quelles territorialisations de l'ESRI ?

- Une nouvelle séquence d'accompagnement des collectivités envers l'ESRI
- Pôle métropolitain du Sillon lorrain et l'Université de Lorraine
- La région nantaise et Nantes Université

III – Quelles coopérations interterritoriales à l'œuvre?

- Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI
- Renforcement des coopérations entre collectivités à l'échelle d'un même site
- Emergence de périmètres pertinents d'animation de l'ESRI ?

Les coopérations interterritoriales dans le champ de l'ESR.

Les cas du Sillon lorrain et de la région nantaise

Marion Maisonobe

CR CNRS – UMR Géographie Cités

Marion.maisonobe@cnrs.fr

Josselin Tallec

MCF – Aménagement de l'espace et Urbanisme
UBO

josselin.tallec@univ-brest.fr

Camille Vergnaud

MCF - Géographie
Université Grenoble Alpes
INSPE/ Laboratoire PACTE

camille.vergnaud@umrpacte.fr

Annexe 3 : Support de présentation des recherches lors du séminaire de l'AVUF
« L'enseignement supérieur dans les territoires, quelles coopérations au service de
l'égalité des chances ? » 02 avril 2025 - Lille

Les coopérations interterritoriales dans le champ de l'ESRI

Les cas du Sillon lorrain et de la région nantaise

Marion Maisonobe

CR CNRS – UMR Géographie

Cités Marion.maisonobe@cnrs.fr

Josselin Tallec

MCF – Aménagement de l'espace et Urbanisme
UBO

josselin.tallec@univ-brest.fr

Camille Vergnaud

MCF - Géographie
Université Grenoble Alpes
INSPE/ Laboratoire PACTE

camille.vergnaud@umrpacte.fr

Contexte de la recherche :

une sollicitation de l'Association des Villes Universitaires de France

**Comment les collectivités s'emparent (ou non) des thématiques de l'ESRI
et créent des coopérations ?**

Questions de travail autour d'un jeu d'échelles (sociales et spatiales) :

- Coopérations entre sites académiques différents ?
- entre acteurs académiques et collectivités à l'échelle d'un même site ?
- entre collectivités concernant l'ESRI ?
 - Entre EPCI limitrophes ou proches == HORIZONTALES
 - Entre les différents niveaux de collectivités concernées sur un même site : EPCI, Pôles métropolitains, Départements, Régions == VERTICALES

Une question d'actualité

Les enjeux de l'ESRI appropriés par un nombre croissant d'acteurs

(Collectivités, EPCI, acteurs socio-professionnels autour de questions économiques, de formation etc.)

- Concentration des moyens (politiques d'excellence, re-concentration territoriale etc.)
- // Déconcentration spatiale de l'ESR – équilibres territoriaux et égalité des chances

Mythologie CAME – Bouba-Olga et Grossetti, 2018

- Des doutes sur la « performance » d'un système à plusieurs vitesses
- Mouvements sociaux mettant en évidence « fractures territoriales » et sentiment de « délaissement »
- Égalisation et rééquilibrage territorial (via des coopérations interterritoriales)

**La mise en réseau et la coopération entre acteurs institutionnels
(et donc les territoires) :
des réponses adaptées à ces tensions ?**

Méthodologie

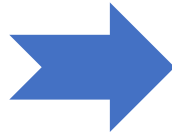
Revue de littérature

Deux études de cas

Enquêtes qualitatives par entretiens semi-directifs et collecte de données institutionnelles

Analyse statistique et cartographique

à l'échelle nationale et pour les deux études de cas



Territorialisation de l'ESRI

Relations et coopérations entre collectivités dans le domaine de l'ESRI

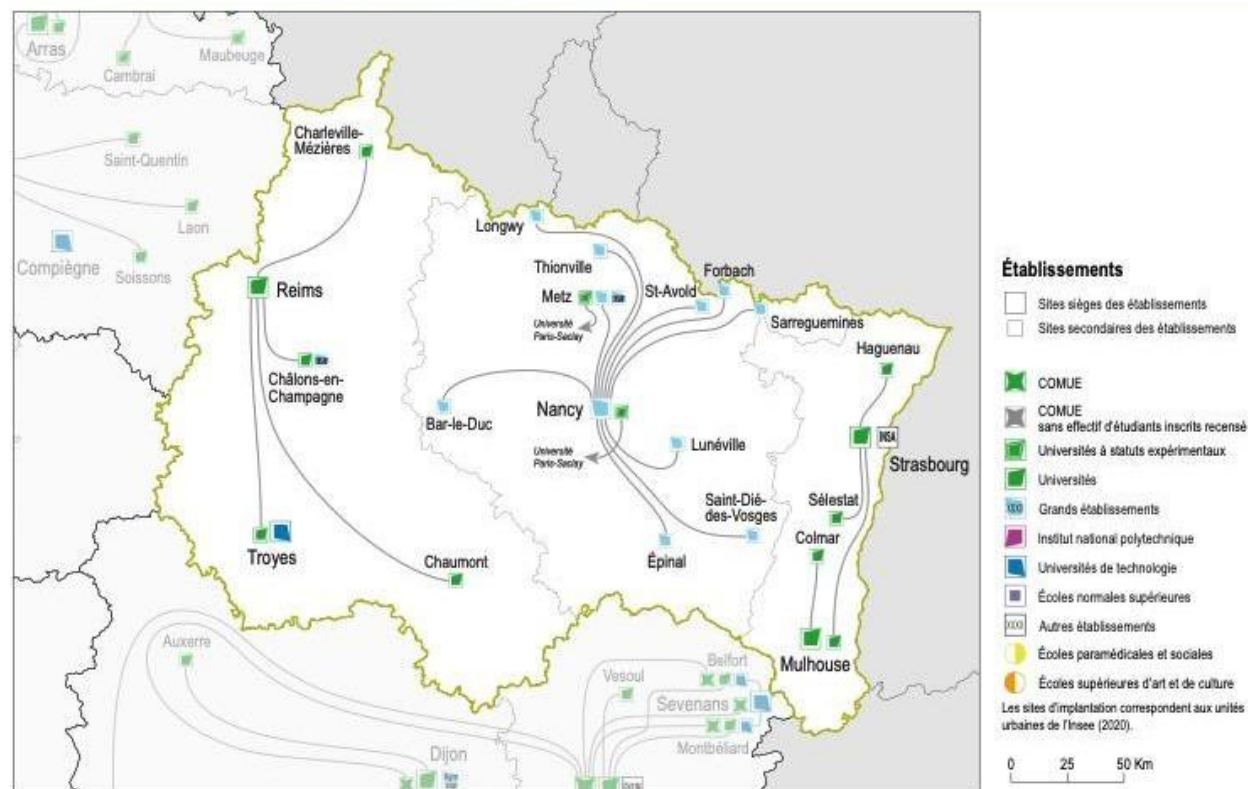
Stratégies d'acteurs politiques et académiques

Le Sillon lorrain et l'Université de Lorraine



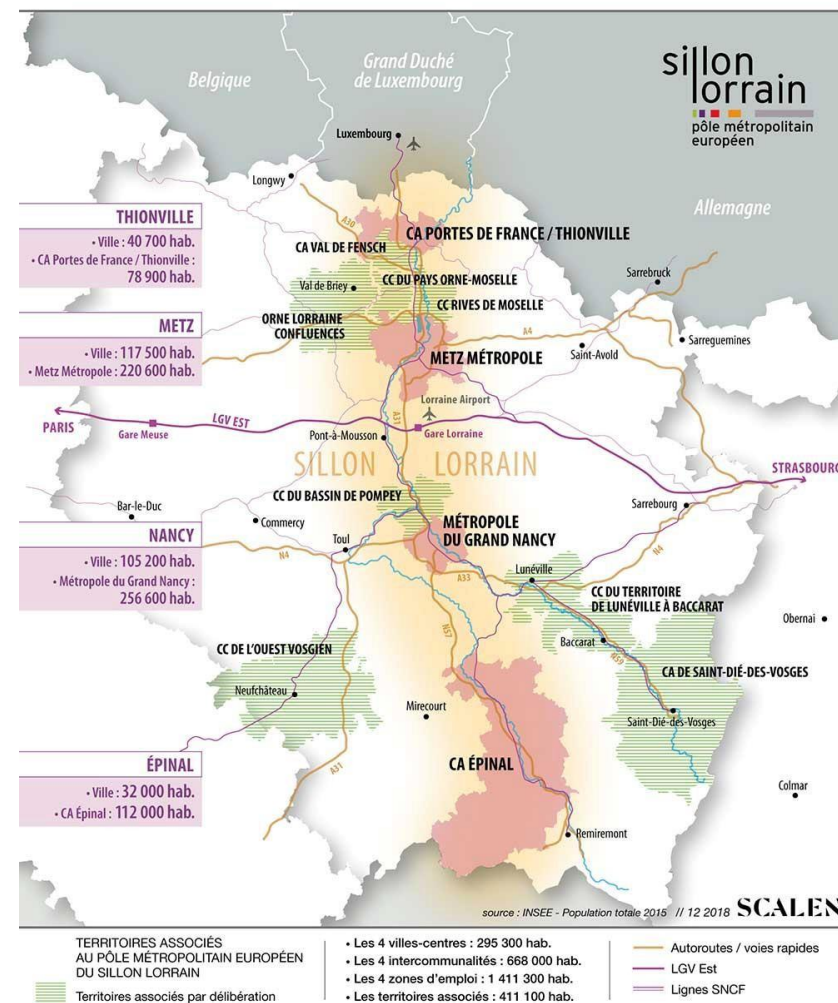
11 campus pour 62 000 étudiants (42 000 à Nancy, 17 000 à Metz et 1200 à Epinal)
49 implantations sur 13 intercommunalités dont 2 métropoles

Sites sièges et secondaires des établissements en 2019-2020



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN EUROPÉEN DU SILLON LORRAIN

Territoires historiques
et associés du Sillon Lorrain :
1 079 000 habitants



La région nantaise et Nantes Université



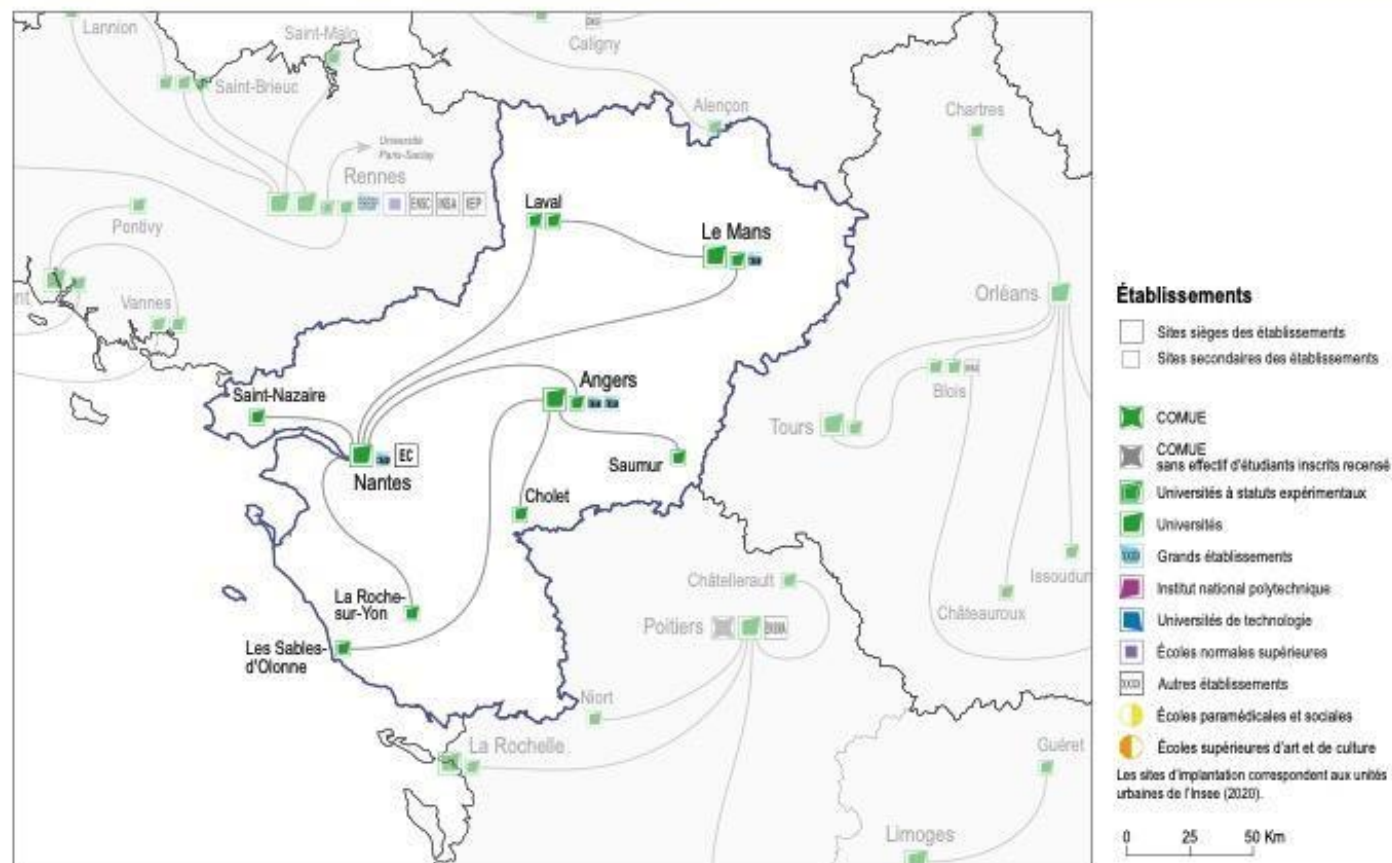
42 000 étudiants
(dont 2000 à Saint-Nazaire
et 1600 à La Roche-sur-Yon)

Nantes Métropole
Saint-Nazaire Agglomération
Erdre et Gesvres
Estuaire et Sillon
Pays de Blain Communauté

**Pôle
métropolitain**
Nantes — Saint-Nazaire



Sites sièges et secondaires des établissements en 2019-2020



1/ À l'échelle des collectivités et des EPCI : redistribution des compétences (Loi Maptam et Loi NOTRe)

- Régions « **chef de file** » → obligation d'un SRESRI
 - + de compétences et de fiscalité pour les **Métropoles**, en adéquation avec le SRESRI
- Implication des collectivités dans le **développement économique et la vie étudiante**

2/ À l'échelle de l'Etat : tournant des politiques de pilotage et d'animation depuis 2000'

- **Concentration** (fusions, regroupements) + **spécificités locales** comme levier de distinction
- Incitation à l'**ancrage local** des universités par les **partenariats publics-privés** (transfert de technologie, co-financement avec les collectivités)

3/ À l'échelle des établissements académiques : Nouveaux établissements (fusions, regroupements) qui gagnent en **compétences**

- Construction de **stratégies territoriales** ?
- **Relations** avec les acteurs institutionnels et économiques locaux (ex : la gestion des campus)

Un panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI

Les mobilités étudiantes et l'identification de « bassins étudiants »

→ **Liens entre communes :**
effets de proximité géographique

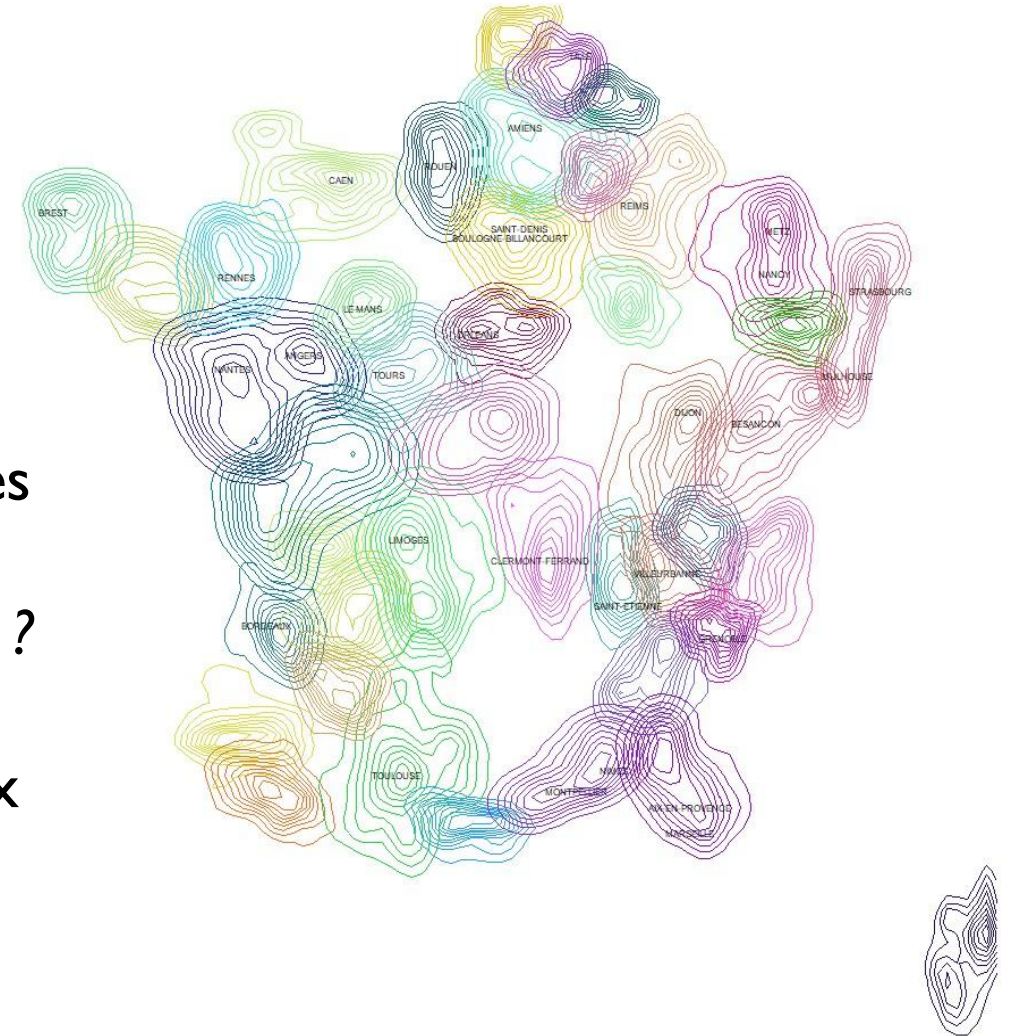
→ **Le Sillon lorrain :** 3 polarités dont Epinal qui lie des communautés proches entre-elles.

Vers une fonction de médiation assurée par la ville moyenne ?

→ **Nantes Université :** polarité à la croisée de deux bassins étudiants

→ communauté bicéphale avec Angers

Représentation des plus grandes communautés du réseau des mobilités étudiantes
Densité de Kernel sur les semis de communes (selon leur communauté d'appartenance) en 2018



Un panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI

Les mobilités étudiantes entre EPCI

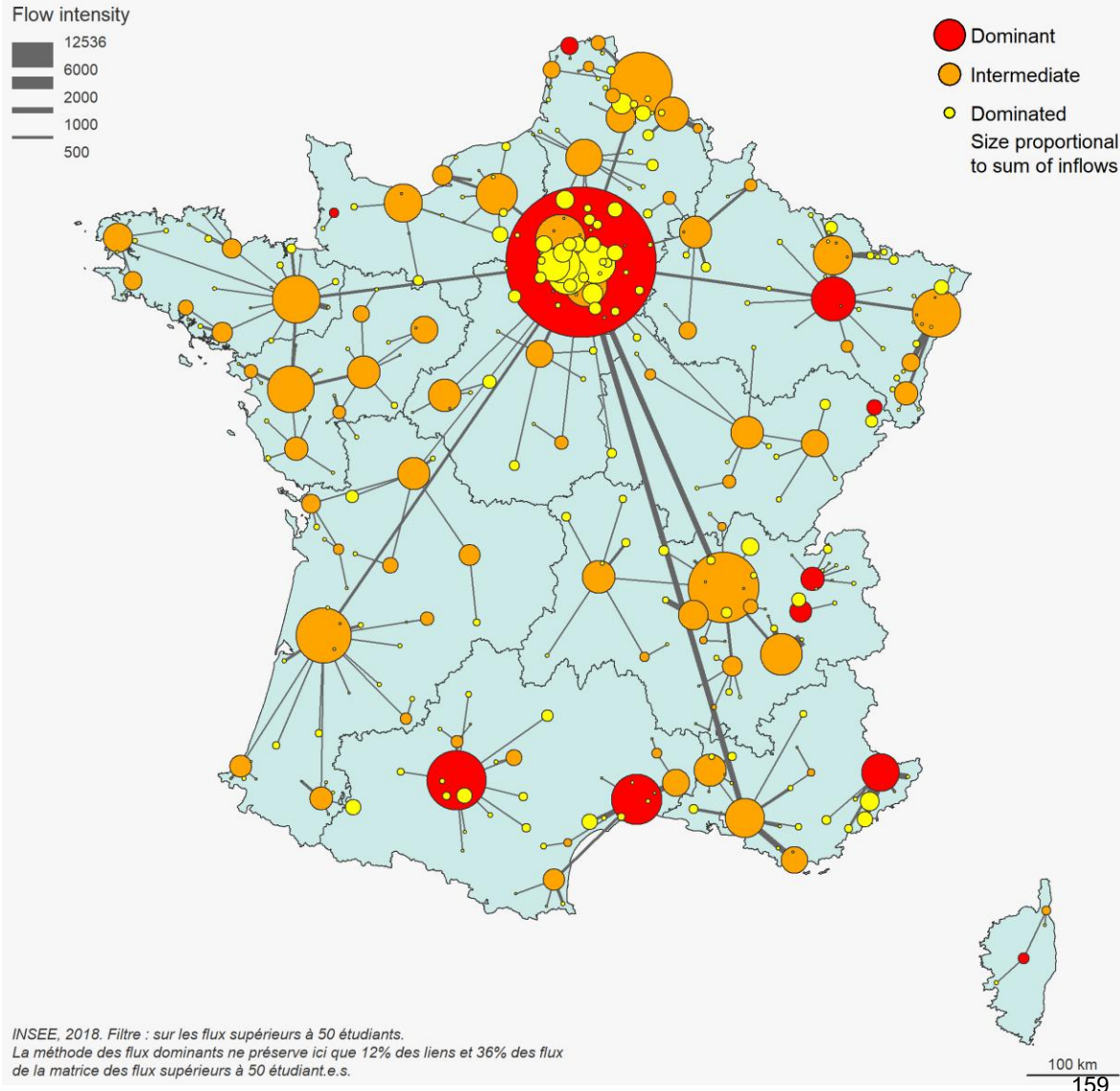
Toutes les villes sont liées entre elles par au moins un flux
(aucune composante isolée)

Pôles « dominants » (captant plus d'étudiant.e.s qu'ils n'en redistribuent).

→ **Le Sillon lorrain** : site nancéen au rayonnement régional au sein d'un espace de « dialogues »

→ **Nantes Université** : un site évoluant à la croisée de fortes relations avec Rennes et Angers.

Flux dominants des mobilités étudiantes entre EPCI en 2018

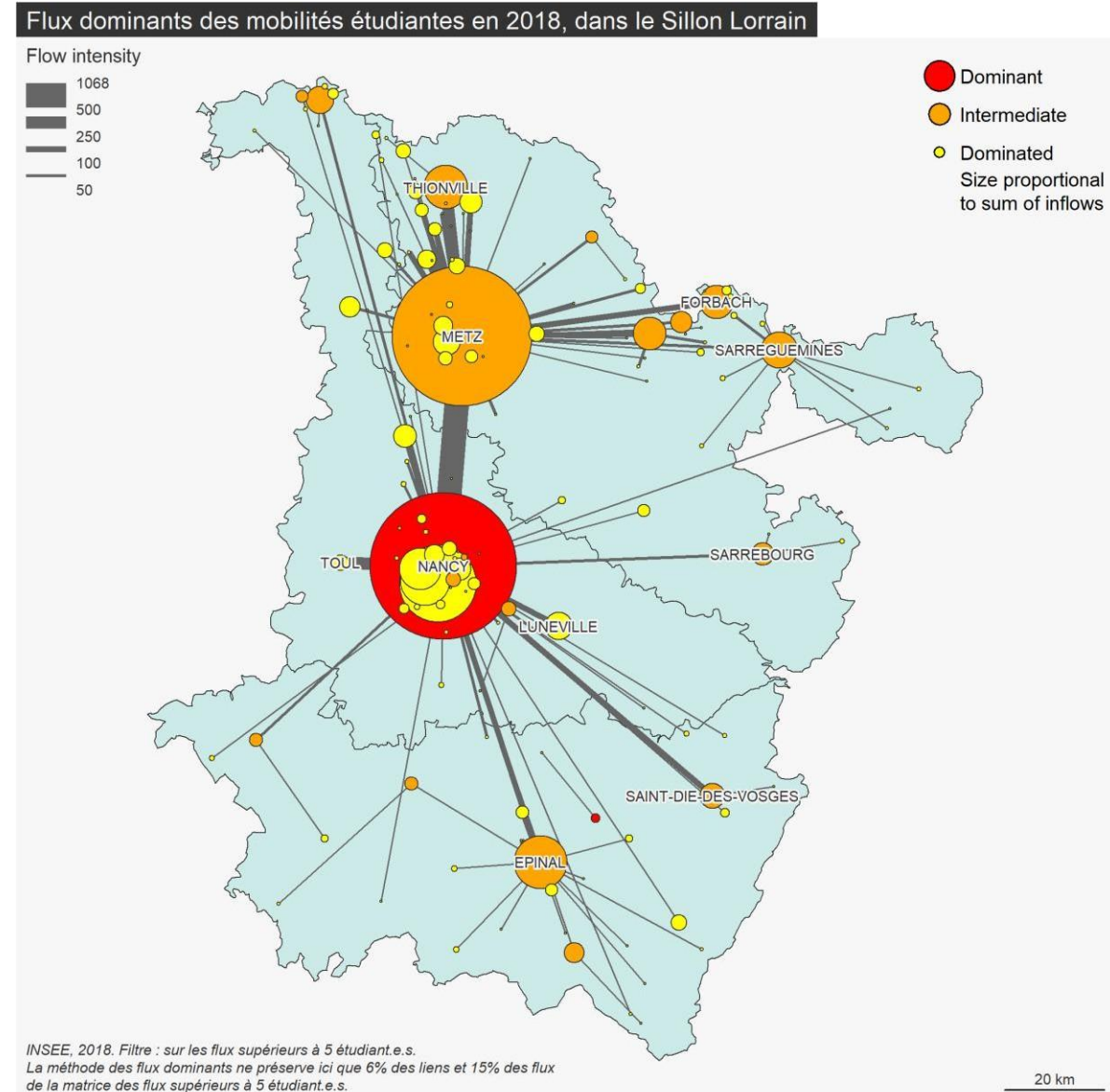


Un panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI

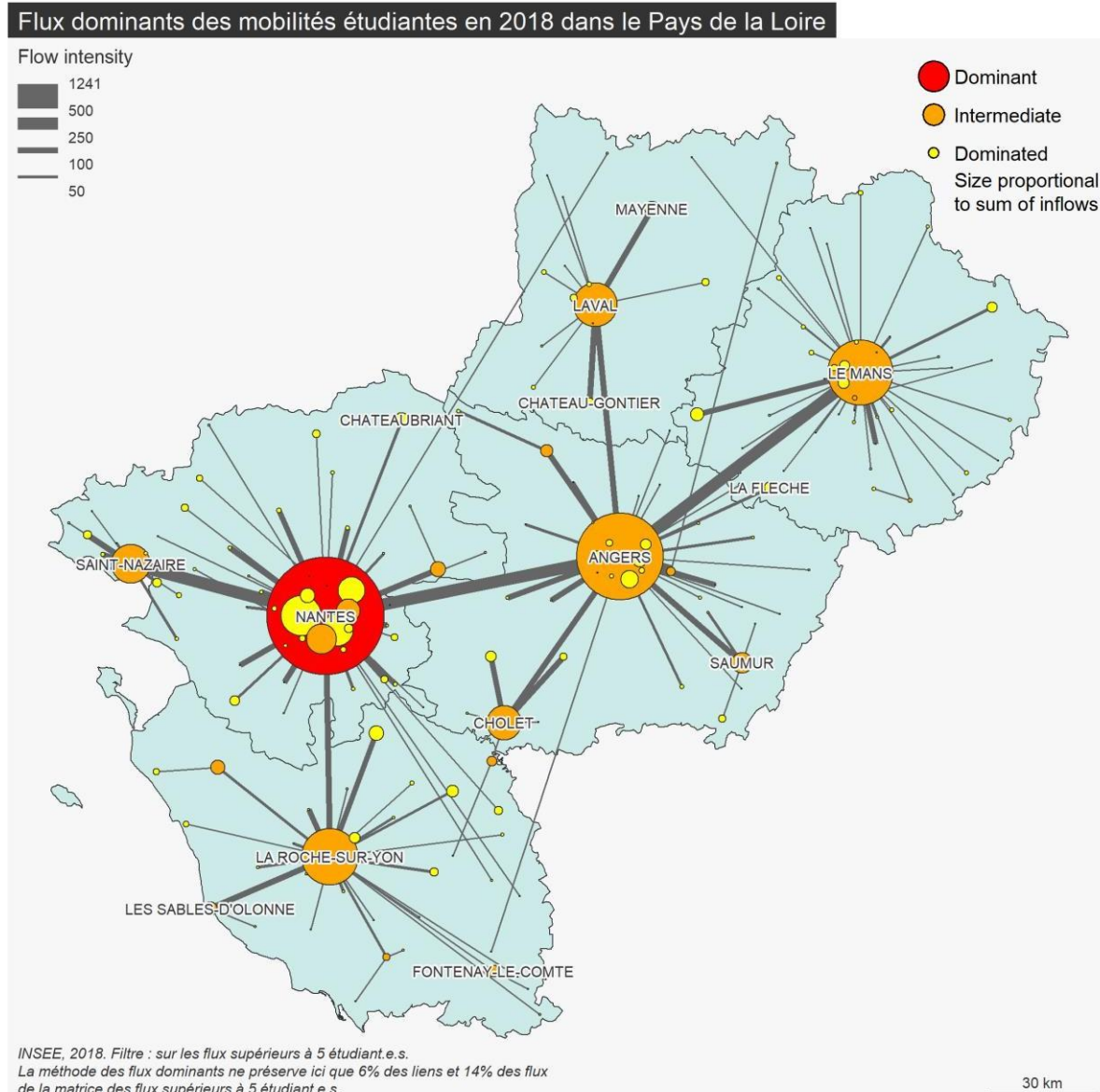
À l'échelle du Sillon lorrain et de ses communes...

Nancy peut être appréhendée comme un pôle au rayonnement géographique important

Le site de **Metz** se distingue comme une polarité intermédiaire et de proximité



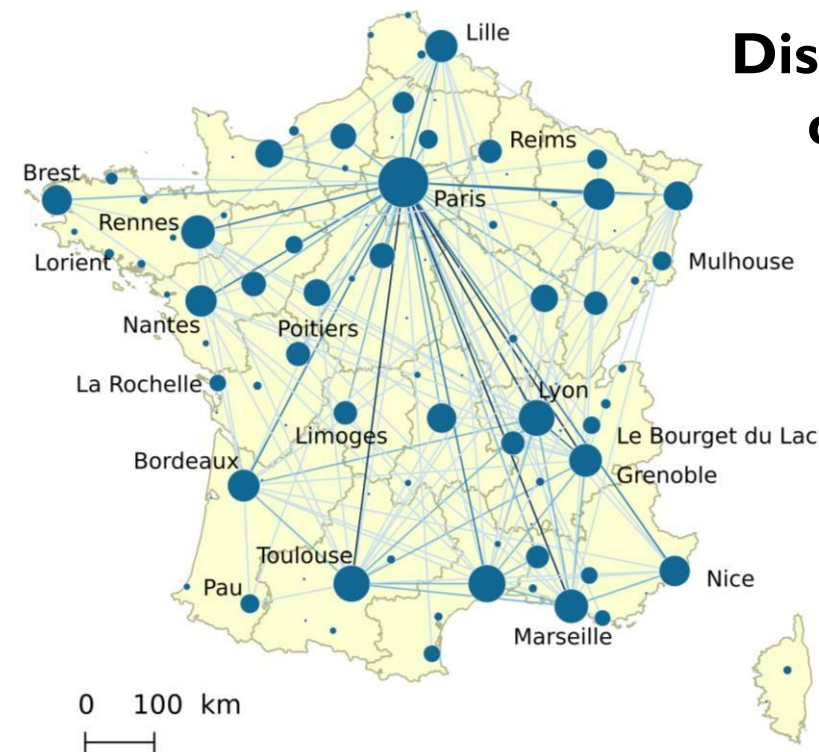
Un panorama réticulaire pour appréhender l'interterritorialité de l'ESRI



Le site nantais :
Un réseau très hiérarchique.

Nantes : une capacité à attirer les flux principaux des communes de sa périphérie mais également ceux des villes moyennes « proches ».

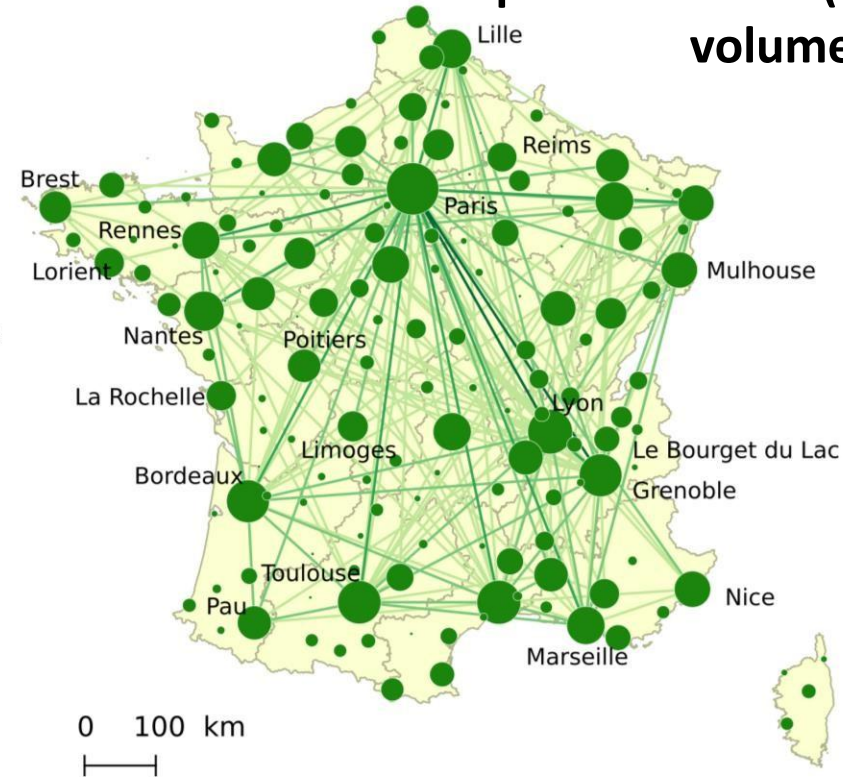
Distribution spatiale des collaborations scientifiques Toutes disciplines confondues (Principaux liens en volume)



Collaboration network between French urban areas in the Science Citation Index (2007-2014).
Only the cities with at least 15 co-authored publications between 2007 and 2014 are included.
Source: Web of Science (articles, reviews, letters)

map by M. Maisonobe

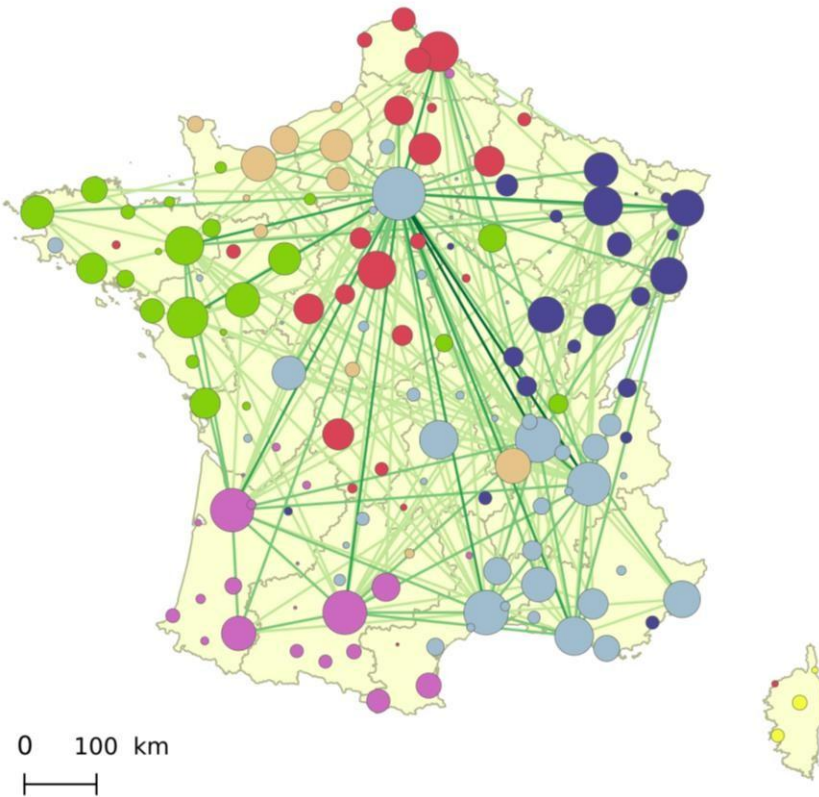
Distribution spatiale des collaborations scientifiques en chimie (Principaux liens en volume)



Collaboration network between French urban areas in chemistry (2007-2014).
Only the cities with at least 10 co-authored publications between 2007 and 2014 are included.
Source: Web of Science (articles, reviews, letters)

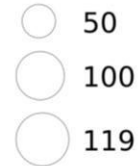
map by M. Maisonobe

Sous-espaces de collaboration les plus cohésifs en chimie (Partitionnement du réseau – optimisation de la modularité)



Algorithme de Louvain

Number of external link
(degree)

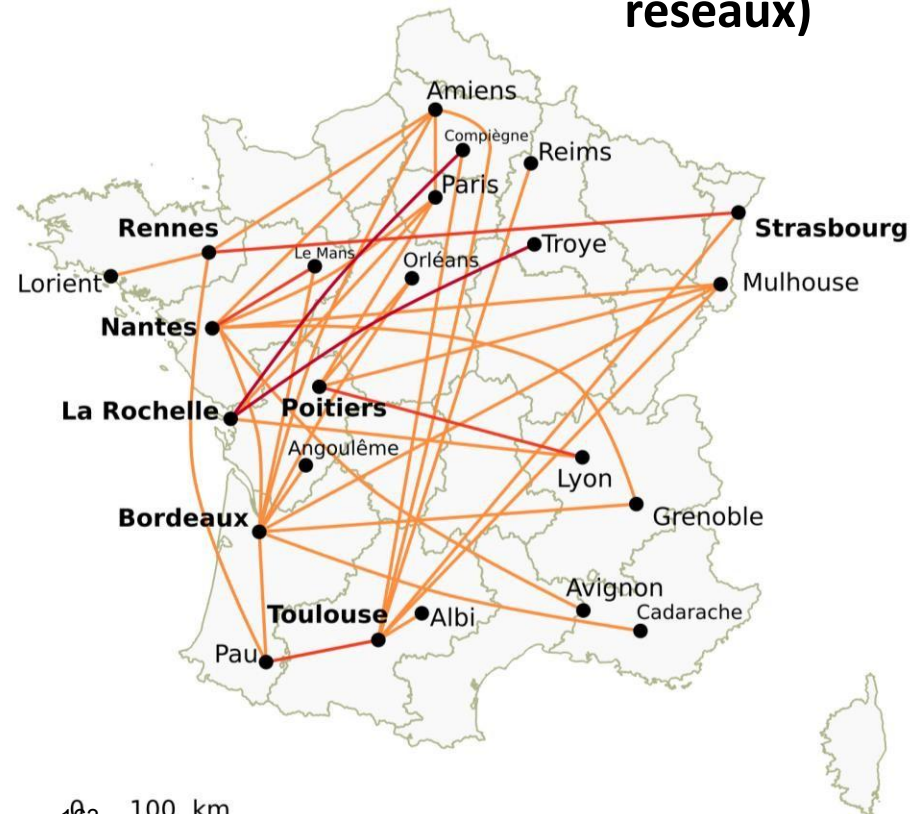


Number of collaborations



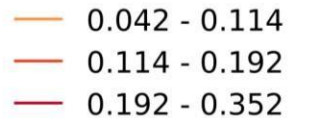
Credit: M. Maisonob

Collaborations privilégiées en chimie par les villes de l'arc Atlantique vs toutes disciplines confondues (comparaison de réseaux)



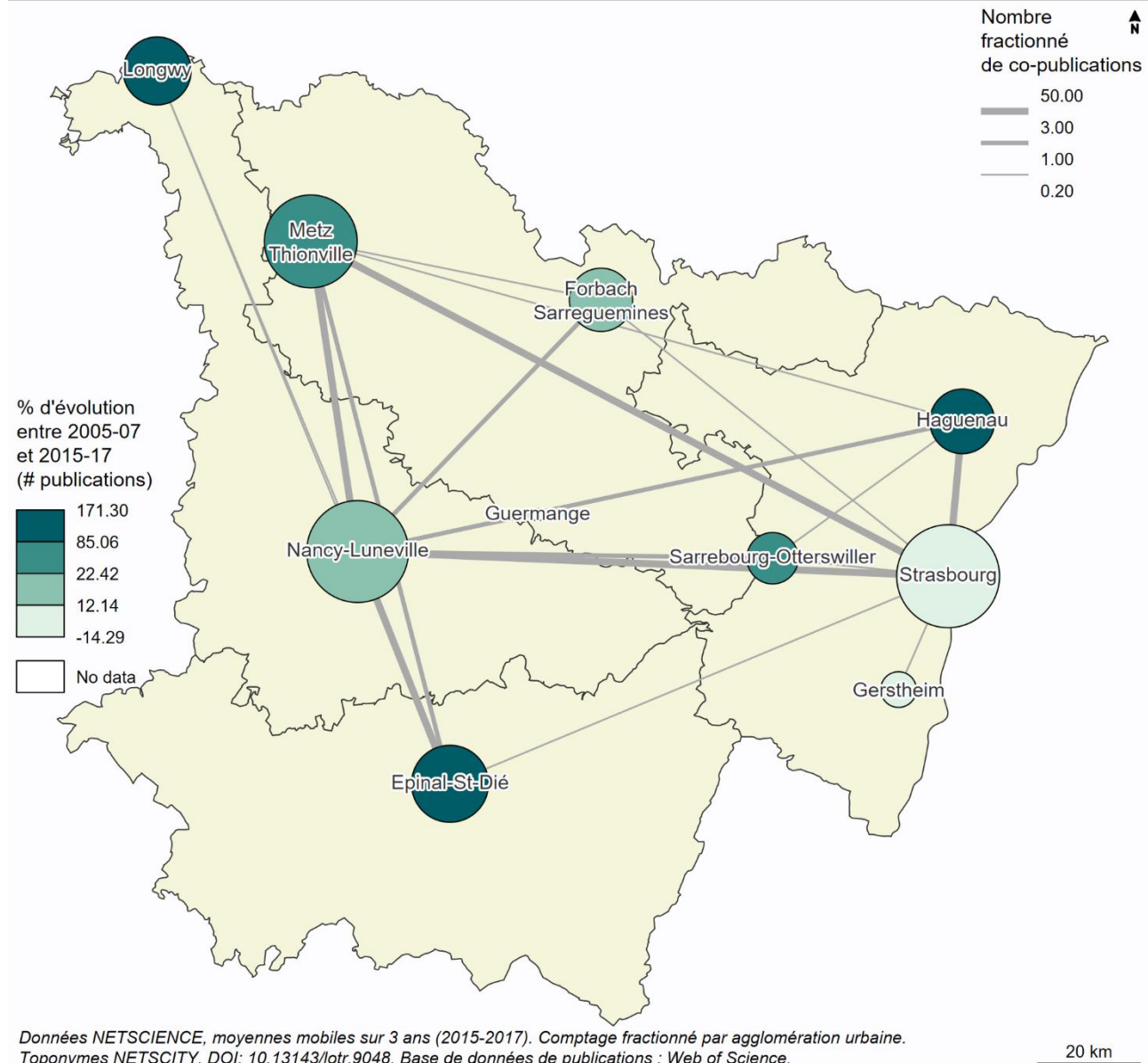
● Urban areas

Representativeness level
(threshold > 0.04)



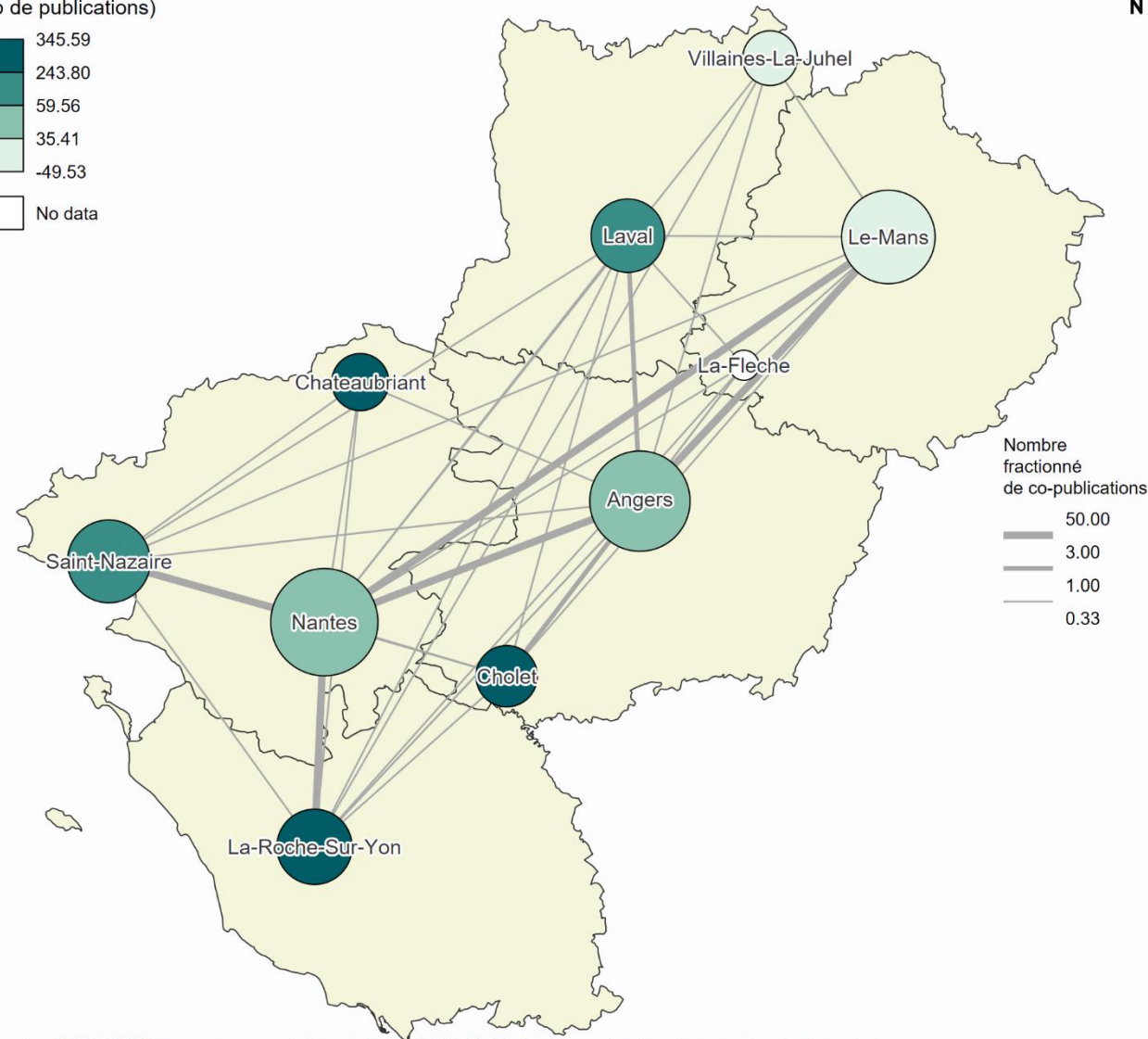
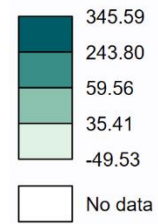
Credit: M. Maisonobe

Collaborations scientifiques en 2015-2017, dans le Sillon Lorrain et le Bas Rhin



Collaborations scientifiques en 2015-2017, dans le Pays de la Loire

% d'évolution entre 2005-07 et 2015-17
(nb de publications)

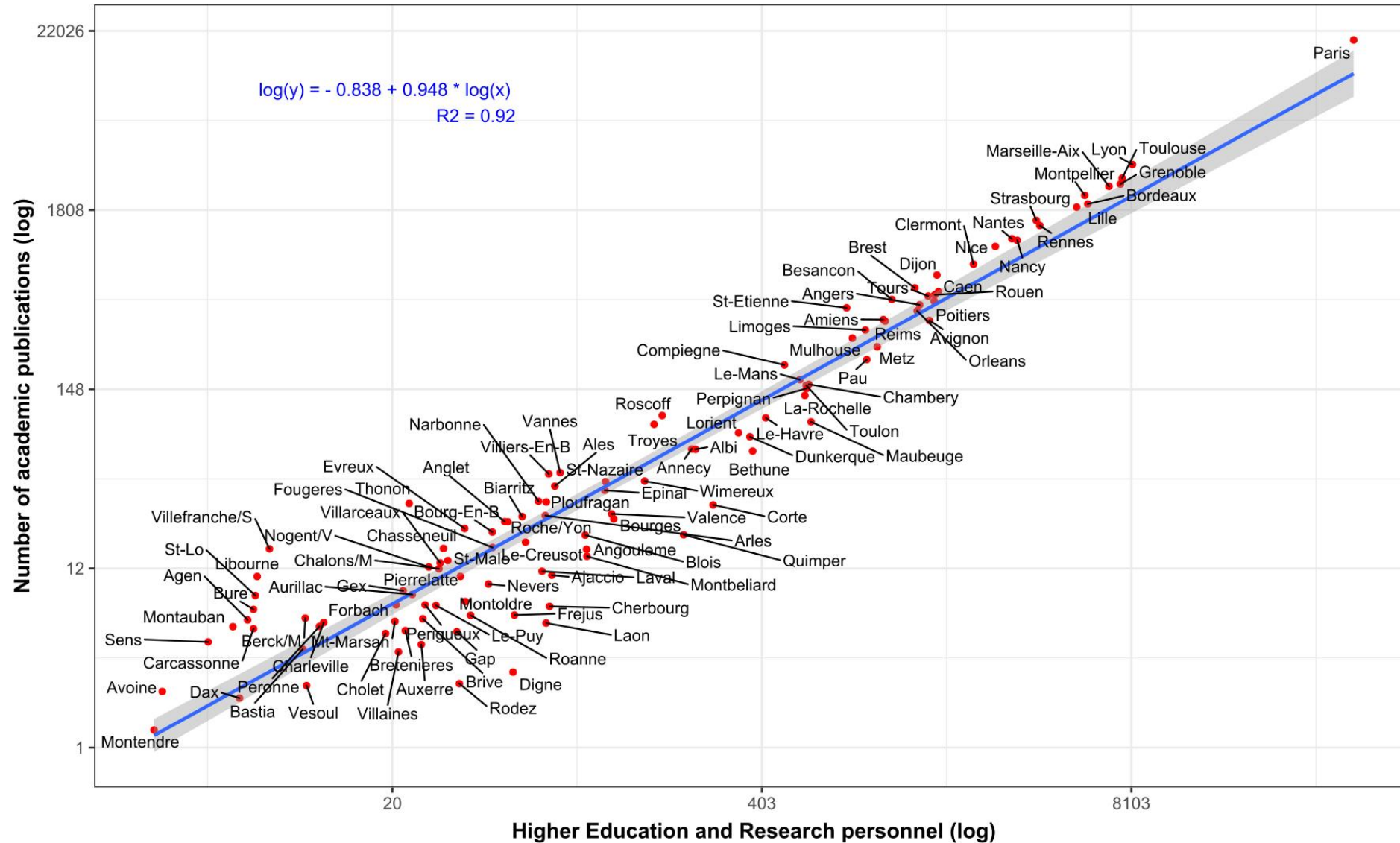


Données NETSCIENCE, moyennes mobiles sur 3 ans (2015-2017). Comptage fractionné par agglomération urbaine.
Toponymes NETSCITY. DOI: 10.13143/lotr.9048. Base de données de publications : Web of Science.

30 km

Relation between academic production in 2016 and the academic personnel in 2014 in France by urban areas

Publication data: 3-year moving average



Data: WoS (articles, reviews, proceedings) with normalised counts. Staff data: DADS, Insee, France. 114 urban agglomeration

F-statistic: 1314 on 1 and 112 DF, p-value: < 2.2e-16

La fusion : catalyseur de tensions et création d'instances de dialogue

Recomposition de l'ESR

Université de Lorraine

Fusion 2012 – Grand Etab.

ISITE 2016 confirmé 2021

- Périmètre étendu
- Répartir les ressources

Une structure urbaine et académique bicéphale

Nancy – lutter contre un possible « déclassement » national

Metz – refuser un « délaissement »

- Concurrence
- Tensions mobilisées au niveau politique

Formalisation d'instances de dialogue

CUT : Conférence Universitaire Territoriale (2021)

Comité ESRI du pôle métropolitain du Sillon Lorrain (2021)

- Université comme acteur d'animation territoriale
- Une conflictualité productive

➤ L'Université de Lorraine : la formulation et l'application d'une stratégie territoriale

2022 – Les SDUT (Schémas de Déploiement Universitaire Territoriaux)

Dispositifs spécifiques à l'UL

Moyen de se positionner dans la concurrence universitaire et de contribuer au développement territorial

1. Diagnostic territorial par l'UL et présentation des résultats
2. Identifier les enjeux communs et constitution de GT thématiques

Types d'action : volet territorial au contrat d'établissement, axe « signature » du dialogue de COMP, nomination d'un VP, d'un chargé de mission et de deux chargés de projets

Extrait de la communication de l'Université de Lorraine

Source : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21590>

« En instaurant une coordination active et efficace avec l'ensemble des acteurs locaux, l'ambition est de faire de l'ancrage territorial de l'UL une force reconnue en visant plusieurs objectifs » :

- Schémas spécifiques aux différentes activités universitaires ;
- Valoriser les atouts et potentialités des territoires et leurs habitants ;
- Attractivité, Développement éco, culturel et social, et Gdes transitions ;
- Accès des jeunes Lorrains à l'enseignement supérieur avec une offre de formation attractive et adaptée en proximité

L'Université de Lorraine : la formulation et l'application d'une stratégie territoriale

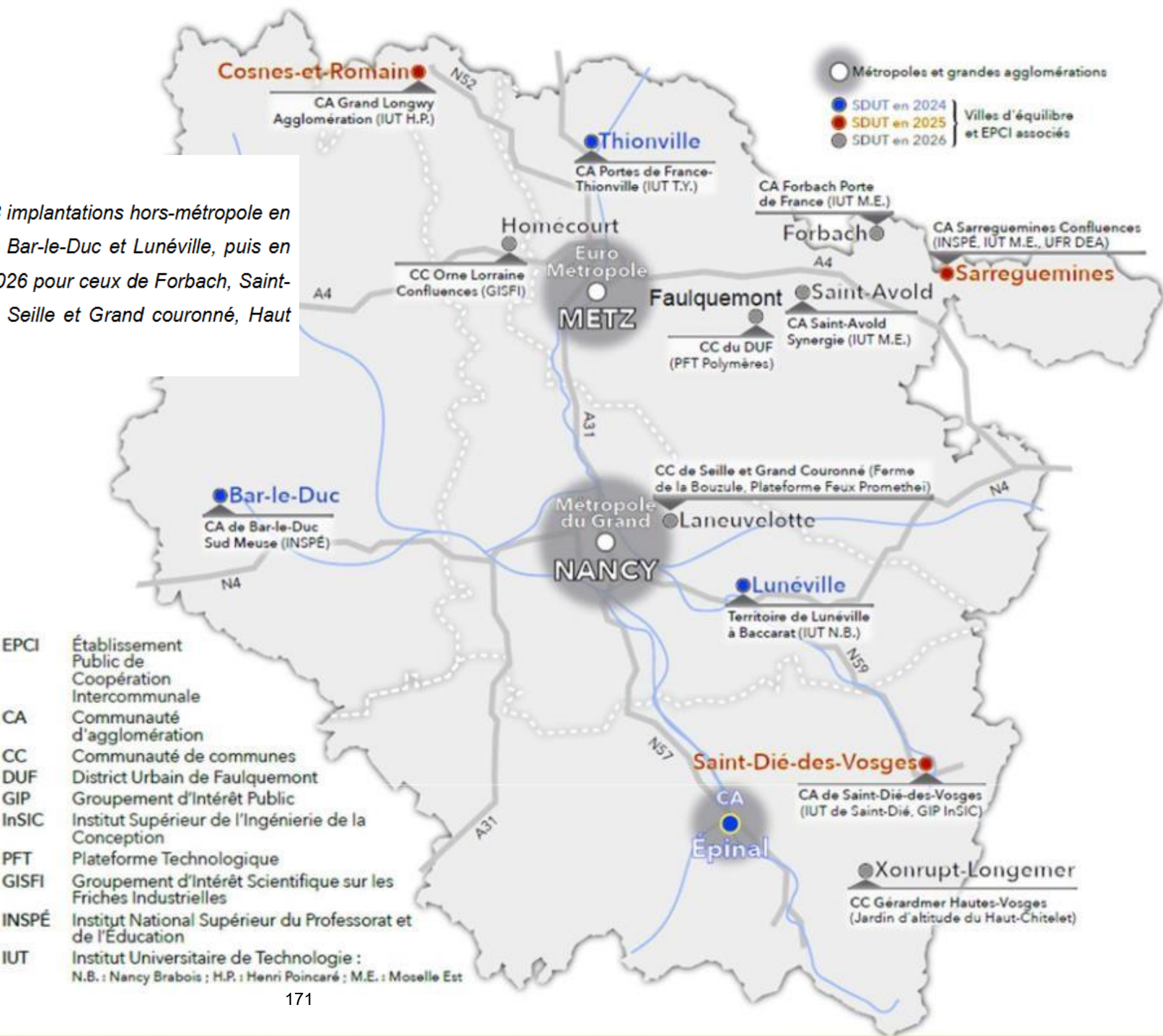
Animation de coopérations entre collectivités : volonté exprimée de passer du bilatéral au dialogue collectif via la CUT et les SDUT

En 2024, trois SDUT lancés pour Thionville, Épinal, Bar-Le- Duc et Lunéville.

La CUT avait validé le lancement de trois nouveaux schémas : Sarreguemines, Longwy et Saint-Dié-des Vosges

Les SDUT : un processus amorcé.

L'université s'est fixée comme objectif d'élaborer les SDUT de ces 13 implantations hors-métropole en l'espace de 3 ans. En 2024, pour les campus de Thionville, Epinal, Bar-le-Duc et Lunéville, puis en 2025 pour les campus de Saint-Dié, Longwy, Sarreguemines et en 2026 pour ceux de Forbach, Saint-Avold et les territoires de Faulquemont, Orne Lorraine Confluence, Seille et Grand couronné, Haut Chitelet. »



Source : présentation du SDUT d'Epinal par l'OREF, juin 2024

Quels résultats ?

L'UL : animatrice de coopérations et d'orientation de l'ESRI dans les territoires

Un effet d'entraînement ?

Schéma métropolitain de Metz (2022) ; de Nancy avec l'UL (2023/2024)

Schéma départemental de la Moselle (2023)

Schéma régional ESRI Grand Est (SRESRI) – premier schéma 2020, réactualisé en 2023

30 actions concrètes (dont coopération avec l'Agence de Développement Economique Nancy Sud Lorraine)

Coopérations inter-territoriales :

Rencontres entre CT à l'échelle du périmètre de l'UL

Renforcement des relations :

- entre acteurs locaux (académiques, institutionnels, et économiques)
- entre CT sur un même site (municipalité, EPCI, CD)

Quels résultats ?

1/ Un ancrage local

- Relations fortes et anciennes entre sites académiques et collectivités à l'échelle des campus
- Coopérations entre CT à la Roche-sur-Yon (département et aggro)
- Peu ou pas de coopérations interterritoriales entre EPCI

2/ Vers le dialogue interterritorial ?

- Coopération via une **multiplicité d'acteurs parapublics** (pôle de compétitivité, agence de développement de Nantes-SN) sous la bannière de l'attractivité ;
- Pôle métropolitain Nantes-St Nazaire : outil politique (à construire) de mise en dialogue des territoires entre-eux via l'Ecole de Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire ;
- La Région : **coordinatrice via le COTAC** (ex CRESUP 2019) : enjeux d'aller du schéma vers la stratégie.

→ **Les sites restent le référentiel d'action, mais volonté de mettre en lien académiques et CT** (circulation de compétences, ex : problématique des déserts médicaux).

1/ Permanence et renforcement de l'investissement des EPCI à l'égard de l'ESRI

- **Les Métropoles** : s'emparent de l'ESRI, doivent respecter le SRESRI mais n'initient pas de coopérations inter-territoriales ;
- **EPCI et municipalités** : soutien à l'ESRI pour vie et logement étudiant, insertion professionnelle et développement économique.

2/ Renforcement des coopérations interterritoriales (verticales) à l'échelle des sites respectifs

- ESRI comme levier partagé par l'ensemble des acteurs pour le développement

ex : L'idée de faire advenir une « ville universitaire » à Nantes : nouvelle séquence de développement

Un ancrage local au long cours paradoxalement conforté par les politiques de regroupement académique

1. **Proximité** croissante entre académiques et collectivités dans un **contexte d'intérêts partagés** :
Financer l'ESRI en contexte de restriction ; accès et recrutement étudiant ; attractivité démographique et économique

Vrai pour toutes les catégories de sites (métropoles, villes petites et moyennes)

2. **Les regroupements universitaires** (fusion, EPE, Grand Etablissement) tendent à créer de la **distance** entre le site académique métropolitain et les sites des centres secondaires

Départements : des coopérations ponctuelles.

3/ Vers l'émergence de périmètres d'animation ?

**Emergence d'instances et d'outils à l'échelle régionale ou ex-régionale avec pour objectif :
Coordination/animation de la territorialisation de l'ESRI
Mais sans forcément initier des coopérations inter-EPCI**

- **Des compétences croissantes de la Région : opportunité pour un rôle de médiation/coordination ?**
Région Grand Est : réactualisation du SRESRI
Région Pays de la Loire qui s'affirme dans un périmètre historique
- **Pôle métropolitain** : mobilisation ponctuelle (Sillon lorrain) ou plus routinière (Nantes-Saint-Nazaire)
- **Universités : la singularité du cas de l'UL avec les SDUTs**
= un espace de coordination entre académiques, collectivités et acteurs économiques à l'échelle de l'UL
→ peut initier des relations entre EPCI (horizontal) et entre collectivités (vertical) via la CUT et le CT
- **Région académique** : un pilotage à géométrie variable de l'ESRI (via l'existence de Recteur ESRI).

Qu'en retenir ?

- De récentes recompositions institutionnelles (administration publique et structures académiques) créatrices d'incertitudes ;
- Une « animation à distance » de l'État par la mise en concurrence des acteurs et des territoires ;
- Un repli des institutions académiques sur des logiques de sites ;
- La coopération : clé du quotidien de l'ESRI mais négligée par l'action publique territoriale ;
- Des coopérations interterritoriales animées par des tiers acteurs (ex : les Pôles de compétitivité) ;
- Quels rôles pour les Régions dans le portage de coopérations interterritoriales en faveur de l'ESRI ?

Merci de votre attention !

Les coopérations interterritoriales dans le champ de l'ESRI

Les cas du Sillon lorrain et de la région nantaise

Marion Maisonobe

CR CNRS – UMR Géographie

Cités Marion.maisonobe@cnrs.fr

Josselin Tallec

MCF – Aménagement de l'espace et Urbanisme
UBO

josselin.tallec@univ-brest.fr

Camille Vergnaud

MCF - Géographie
Université Grenoble Alpes
INSPE/ Laboratoire PACTE

camille.vergnaud@umrpacte.fr

Annexe 4 : Glossaire des acronymes

AAP : Appel À Projets

AEF : Association Européenne de Formation

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANR : Agence Nationale de la Recherche

ASDESR : Accélération des Stratégies de Développement des Établissements
d'Enseignement Supérieur et de la Recherche

AVUF : Association des Villes Universitaires de France

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CA : Conseil d'Administration

CC : Communauté de Communes

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCOSL : Comité d'Organisation Scientifique Lorrain

CCRRDT : Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique

CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIAT : Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire

CMA : Compétences et Métiers d'Avenir

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CNES : Centre National d'Études Spatiales

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COMP : Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Compétences

COMUE : Communauté d'Universités et Établissements

CORDIS : Community Research and Development Information Service

CORIS : Comité de Coordination Recherche, Innovation, Société

COTAC : Comité des Territoires Académiques

CPER : Contrat de Plan État-Région

CRESUP : Conférence Régionale Enseignement SUPérieur

CRESRI : Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

CRITT : Centres Régionaux d'Innovation et du Transfert de Technologie

CROUS : Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires

CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique

CUD : Centre Universitaire Départemental

CUT : Conférence Universitaire Territoriale

DAPEQ : Délégation à l'aide au pilotage et à la qualité (Université de Lorraine)

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DCOM : Direction de la communication (Université de Lorraine)

DLI : Direction de la logistique interne (Université de Lorraine)

DVUC : Direction de la vie universitaire et de la culture (Université de Lorraine)

EMC2 : Ensembles Métalliques et Composites Complexes (Nantes Université)

ÉNAC : École Nationale d'Aviation Civile

ENIM : École Nationale d'Ingénieurs de Metz

ENSA : École Nationale Supérieure d'Architecture

ENSAM : École Nationale Supérieure des Arts & Métiers

ENSTIB : École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPE : Établissement Public Expérimentale

EPSCP : Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

EPST : Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique

ESITC : École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

ETP : Équivalent Temps Plein

EUR : École Universitaire de Recherche

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

FUA : Functional Urban Area

GE : Grand Établissement

GUR : Grande Université de Recherche

HCERES : Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

IAE : Instituts d'Administration des Entreprises

ICES : Institut Catholique d'Études Supérieures

IDEX : Initiatives d'Excellence

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IHU : Institut Hospitalo-Universitaire

IMT : Institut Mines-Telecom

INIST : Institut de l'Information Scientifique et Technique

INPL : Institut National Polytechnique de Lorraine

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

IRT : Institut de recherche technologique

IUT : Institut Universitaire de Technologie

LABEX : LABoratoire d'EXcellence

LEA : Langues Étrangères Appliquées

LMD : Licence - Master - Doctorat

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (1999)

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (1995)

LPR : Loi de Programmation de la Recherche (2020)

LRU : Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (2007)

LUE : Non défini dans le rapport / à préciser

MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (2014)

MCF : Maître.sse de Conférences

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MIEEU : Maison de l'innovation, de l'entrepreneuriat, des écoles et de l'université

MOBSO : MOBilités SCOLaires des individus (base de données de l'INSEE)

NCU : Nouveaux Coursus à l'Université

NUTS : Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OREAM : Organisme Régional d'Etude et d'Aménagement d'Aire Métropolitaine

OST : Observatoire des Sciences et Techniques

PCRD : Programmes-cadre pour la recherche et le développement technologique

PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles

PEPR : Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche

PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

PPC : Pacte de Progrès Concerté

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

PUI : Pôle Universitaire d'Innovation

SATT : Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SCSP : Subvention pour Charge de Service Public

SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

SDUT : Schémas de Déploiement Universitaire Territoriaux (Université de Lorraine)
SFRI : Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence
SISE : Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant
SLESRI : Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'innovation
SMESRI : Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'innovation
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI : Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'innovation
SRU : Solidarité et Renouveau Urbain (loi de 2001)
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
STEM : Science, Technology, Engineering, Mathematics.
UEB : Université Européenne de Bretagne
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UL : Université de Lorraine
UMR : Unité Mixte de Recherche
UNAM : Université Nantes-Angers-Le Mans
VP : Vice-Président.e
WOS : Web Of Science